U d'/of OTTAWA
39003002845153

716-18-293

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/laliguemetzext00buff

CHRONIQUE DE BUFFET

1580-1588

LA LIGUE A METZ

ÉDITION TIRÉE

à 220 exemplaires sur papier de cuve, vergé et collé.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

MAR 21 1973

PETITE BIBLIOTHÈQUE MESSINE

CHRONIQUE DE BUFFET

1580-1588

LA LIGUE A METZ

EXTRAIT

DES CAHIERS DE FRANÇOIS BUFFET

Ministre du S. E., à Metz

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR

E. DE BOUTEILLER

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

AUG. PROST

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS

LIBRAIRIE DE D. DUMOULIN ET Cie

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

A NANCY, SIDOT FRÈRES, RUE RAUGRAFF

1884

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
801
.M65
B826
1884

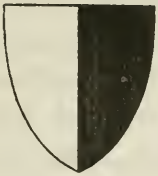

L'IMPRESSION de ce volume, interrompue par la mort de son auteur, s'achève aujourd'hui par les soins pieux de deux de ses amis, qui ont accepté la mission d'accomplir, dans la mesure de leur pouvoir, la volonté suprême du si regretté Ernest de Bouteiller.

Par les dernières lignes qu'ait tracées sa main déjà défaillante, M. de Bouteiller m'avait désigné, en des termes d'une bienveillance affectueuse, pour continuer son œuvre et la compléter par les notes qu'elle réclame, avec l'honneur de mon nom associé au sien sur le titre de l'ouvrage.

Pénétré de l'importance de ce travail et de mon insuffisance à m'en acquitter dignement à moi seul, animé du désir que ce livre posthume ne fût pas inférieur à ses aînés, j'ai prié Madame de Bouteiller de confier cette partie de la tâche à M. Auguste Prost qui, sur sa demande, a bien voulu s'en charger, au double titre d'ami et de compatriote. M. Prost s'est mis à l'œuvre immédiatement, avec le zèle que lui connaissent pour les travaux de ce genre tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays de Metz.

Metz ! ville dont le souvenir imprègne si fortement l'esprit de qui l'a connue, c'est-à-dire aimée; Metz-la-Pucelle, à l'exaltation de laquelle le cher et regretté Ernest de Bouteiller avait consacré toute la force et l'éclat de son intelligence; Metz violée, dont la perte l'a frappé au cœur; Metz a fait à ce Messin, à ce Français, des funérailles dignes de lui et dignes d'elle-même.

Metz, qui se souvient, honorera pieusement

la mémoire de celui de ses enfants dont la vie s'était identifiée avec le culte de ses intérêts, et qui, sur son lit de mort, a formulé la dernière expression publique de sa pensée d'historien en ces termes, empreints d'affection tout ensemble et de regret : « Il y a encore « bien des choses à trouver sur Metz ! »

Ces mots étaient tracés dans la soirée du 22 mai. Proche à ce moment était l'heure où M. de Bouteiller entrait dans sa douloureuse agonie !

FR. BONNARDOT.

INTRODUCTION

M. de Bouteiller, notre ami, enlevé par une mort prématurée, le 26 mai 1883, a laissé inachevée la présente publication. Il a pu cependant diriger jusqu'au bout l'impression du texte de la chronique. Il voulait y joindre une Introduction, des notes et des éclaircissements, comme ceux qu'il avait ajoutés précédemment au *Journal de Jean Le Coulton*, publié par lui en 1881; mais il n'a pas eu le temps de le faire. A la demande de Mme de Bouteiller, nous avons essayé de réaliser sur ce point ses intentions[1].

Dans la présente introduction, nous voulons avant tout expliquer en quoi consiste le document jus-

1. Le texte n'étant pas encore tiré, bien que composé, quand nous avons commencé notre travail, nous avons pu y introduire les numéros de renvoi aux notes que nous nous préparions à y joindre. C'est le seul changement que nous ayons cru devoir apporter aux dispositions typographiques adoptées par M. de Bouteiller pour le *Journal de Jean Le Coulton*, qu'il convenait de reproduire autant que possible dans la présente publication. Cette légère innovation permet de recourir plus facilement du texte aux notes qui lui correspondent.

qu'à présent inédit offert aujourd'hui au public, et dire d'où il vient, en déterminant qui a pu en être l'auteur. A ces indications nous en joindrons quelques autres encore sur ce qu'on sait de cet auteur, avec des notions succinctes qui peuvent être utiles touchant la situation de Metz, au double point de vue politique et religieux, pendant la période à laquelle correspond l'écrit en question.

Le document est une chronique messine, allant de 1580 à 1588, qui nous est fournie par un manuscrit de la Collection Emmery, vendue et dispersée en 1849. Ce manuscrit est un petit in-4°, dont l'écriture est une cursive très négligée de la fin du seizième siècle à peu près, et qui comprend 28 folios, plus un feuillet de garde[1]. — Le folio 1 porte des marques et annotations d'époques diverses, entre autres celle-ci, qui est contemporaine du manuscrit : « Metensium his- « toria 1580 et seqq. 1588 », au-dessous de laquelle Paul Ferry a écrit ces mots : « De la main de Mon- « sieur Buffet. » — Le folio 2, dont le recto ne porte rien, contient au verso douze lignes seulement, de la même main que le reste du manuscrit. On y déchiffre, non sans peine, les indications suivantes : « 4 cayers « des affaires de France... 5 cayers des affaires d'Alle-

1. La Bibliothèque de Metz possède parmi ses manuscrits (fonds hist. n° 259), une copie moderne de cette chronique, exécutée par M. Lorédan Larchey, d'après la copie ancienne suivie pour la présente édition.

« magne et Pays-Bas ..... Le cayer des affaires de « Mets en particulier. Il y a 125 pages escrites et trois « pages blanches et vides, qui sont en tout 128 pages ; « et se commence ainsi : Comme j'ay remarqué en « d'autres cayers, etc. » — Le folio 3 du manuscrit contient les premières lignes de la chronique ainsi conçues : « Page 1. — De Mets en particulier. — « Comme j'ay remarqué en d'autres cayers... » — Suit le reste du texte, au cours duquel l'écrivain relate la pagination, de page 1 à page 52, d'un original qu'il transcrivait. L'indication de cette page 52 de l'original se trouve au recto du folio 28, c'est-à-dire à la page 55 de la copie contenue dans notre manuscrit. Aux trois quarts de cette page le texte s'arrête brusquement, avec le commencement d'une phrase, sur ces mots : « Le mercredi ... » On voit par là que ce texte est la transcription des 52 premières pages d'un original probablement plus étendu. D'un autre côté, le commencement de cette transcription, rapproché des indications fournies par la note du folio 2, citée tout à l'heure, montre que l'original n'était autre chose que l'écrit qualifié dans cette note : « Le cayer des « affaires de Mets en particulier », lequel, suivant la même note, contenait 125 pages. Les 52 premières seulement étant reproduites dans le manuscrit que nous possédons, 73 pages, c'est-à-dire plus de la moitié de l'œuvre originaire, sont perdues pour nous.

Le manuscrit où se trouve cette copie partielle est

tout entier de la main du pasteur François Buffet, ainsi que l'a marqué, dans son annotation du folio 1, Paul Ferry. Il n'est pas inutile de faire observer qu'aucun doute n'est possible sur l'attribution de cette annotation à Paul Ferry, dont l'écriture très caractéristique est bien connue de tous ceux qui ont manié les documents de l'histoire de Metz. Ajoutons que, successeur de Buffet dans ses fonctions pastorales à Metz, il ne peut pas se tromper quand il dit que le manuscrit est de la main de ce dernier. Paul Ferry avait lui-même commencé à enrichir ce manuscrit de notes marginales; mais il s'est arrêté dans son travail à la 5me page. Le peu qu'il en a exécuté suffit d'ailleurs pour prouver, nous le montrerons tout à l'heure, qu'à ses yeux Buffet était l'auteur, non seulement de la copie, mais de l'original lui-même. Malgré une semblable autorité, le fait a été mis en doute; et l'on a, en dépit de ce témoignage, posé la question de savoir de qui était en réalité la chronique. Il convient donc d'examiner ce qui en est.

Conformément à ce que dit Paul Ferry, Buffet passait pour être l'auteur de la chronique; et on l'a considéré comme tel jusqu'à ces derniers temps, que des doutes se sont élevés sur ce point. M. de Bouteiller, après avoir admis l'opinion commune à cet égard, s'était à la fin laissé influencer par ces doutes. Un critique d'une incontestable autorité sur ce sujet spécial les lui rappelait, le 23 novembre 1881, dans

une lettre que nous avons sous les yeux, où il dit : « Buffet, à ce que je crois, n'était que le possesseur « de la chronique qui porte son nom. » Cette observation devait produire son effet. En publiant cette année même, 1881, le *Journal de Jean Le Coullon*, M. de Bouteiller avait annoncé, sur la couverture du livre, comme étant en préparation, *Les Mémoires de François Buffet, ministre du S. E. à Metz, 1580-1588*. C'est ainsi qu'il qualifiait alors la chronique. Le titre, composé ultérieurement par lui pour sa publication est conçu très différemment : *La Ligue à Metz, 1580-1588 — Extrait des Cahiers de François Buffet, ministre du S. E. à Metz*. Le changement est significatif. Il marque chez M. de Bouteiller la prise en considération des objections soulevées contre l'opinion qu'il avait suivie précédemment. Au reste, dans ces termes mêmes, le titre ne cesse pas d'être vrai ; car c'est bien des cahiers de Buffet qu'est tirée la chronique, quel qu'en soit l'auteur.

Pour notre part, nous n'hésitons pas à reconnaître Buffet comme l'auteur de l'écrit. Il n'y aurait pour personne aucune incertitude à cet égard, si l'on pouvait par exemple retrouver, avec son nom, le traité que le chroniqueur dit avoir dédié au Roi « pour la « correction des abus et usage des biens ecclésiasti- « ques. » Nous avons vainement cherché cet ouvrage ; nous ne doutons toutefois nullement que Buffet n'en soit l'auteur, parce que nous croyons aussi qu'il est

celui de la chronique elle-même. Il nous reste à expliquer sur quoi repose cette dernière opinion, puisqu'elle est contestée. Nous le ferons en signalant, après les raisons qui doivent ce nous semble inviter à s'y ranger, les objections qu'on y oppose, et en disant aussi ce qui nous empêche de nous rendre à ces considérations.

La chronique est, disons-nous, de François Buffet. Nous fondons cette opinion sur le témoignage d'abord de Paul Ferry, qui connaissait bien Buffet et tout ce qui le concernait, ayant vécu de son temps à Metz, dans la petite communauté protestante de cette ville où ils ont tenu l'un et l'autre une place importante. Or, ce témoignage, Paul Ferry nous le donne dans une triple déclaration : 1° sur le folio 1 du manuscrit où il a tracé ces mots : « De la main de Mon-« sieur Buffet » ; 2° sur le recto du folio 4, où il a écrit « M. Buffet arrive à Metz l'an 1580, le ... avril », en marge du passage suivant du chroniqueur : « L'an « 1580, au commencement d'avril, j'arrivay à Mets, « venant de Marseille » ; 3° au verso du folio 5, où il a écrit encore « Traitté de M. Buffet au Roy ... etc. », en marge de cette proposition énoncée par l'auteur de l'écrit : « Comme je l'ay démontré amplement « au traité dédié au Roy ... etc. » A ces considérations se joignent les inductions qu'il est permis de tirer d'un passage de la chronique, d'où il ressort, à notre avis, qu'elle émane d'un ministre protestant de

l'Église de Metz, et que ce ministre ne peut être que Buffet.

Un ministre seul a pu effectivement écrire, croyons-nous, ce qu'on y lit, à propos d'une controverse, sous la date de 1583 : « C'est un point de doctrine auquel « les catholiques ne sont d'accord avec ceux de la Reli- « gion ... Mais n'estant mon but de disputer ici de la « théologie, mais remarquer simplement ce qui advint « pour lors, je remettray au discours que j'en feis pour « lors, cotté parmi mes papiers du nº 23 ... » La chronique est, on ne peut guère en douter, l'œuvre d'un ministre protestant; mais il y en avait alors trois à Metz, Lachasse ou Chassanion, de Combles et Buffet. Or, au commencement de notre chronique, l'auteur relate l'année de sa naissance, à la date de 1544, qui ne convient ni à Lachasse ni à de Combles, mais convient parfaitement au contraire à Buffet. Lachasse était né en 1531, puisqu'il avait 34 ans, est-il dit, lorsqu'il fut reçu ministre à Lyon en 1565. Quant à de Combles qui, veuf de sa première femme, a contracté un second mariage en 1619, et qui est mort en 1633, il faudrait admettre, s'il était né en 1544, qu'il se fût remarié à 75 ans et qu'il fût mort à 89; et si ce dernier fait n'a rien d'impossible, l'autre est bien peu vraisemblable. Pour ce qui est de Buffet, il dit dans son écrit intitulé *Historia mea*, possédé aujourd'hui par M. O. Cuvier, qu'il avait dix ans sept mois et quatorze jours quand il fut amené, le 4 février 1555,

au couvent des Carmes de Dijon, par son oncle, Didier Buffet, vicaire provincial des Carmes de Bourgogne. Il était donc né le 21 juin 1544. F. Buffet est incontestablement celui des trois ministres de Metz qui a écrit au commencement de la chronique « l'an de « ma naissance, 1544 ... », et c'est lui, par conséquent, qui a immédiatement après ajouté « aussi ay-je « voulu remarquer ici tout ce qui est advenu en la « ville de Mets ... depuis l'an 1580 que j'encom- « mençay à y habiter » ; puis un peu plus loin, « L'an 1580, au commencement d'avril, j'arrivay à « Mets, venant de Marseille. »

Telles sont les raisons qui nous paraissent justifier l'attribution de notre chronique à François Buffet. Contre ces considérations, on fait valoir les suivantes. Si le manuscrit est de la main de Buffet, comme on doit le croire d'après le témoignage de Paul Ferry, c'est, dit-on, la preuve que la chronique n'est pas de lui. Car ce manuscrit est une copie où l'écrivain rappelle la pagination de l'original qu'il transcrit, et c'est ce que ne fait pas ordinairement un auteur qui reproduit son propre ouvrage. Celui qui a rédigé la chronique, ajoute-t-on, dit succinctement que, venant de Marseille, il arrive à Metz au mois d'avril 1580 pour y habiter. Une pareille déclaration ne peut pas convenir à François Buffet, qui, au printemps de 1580, n'aurait pu venir que de Bourgogne et de son couvent de Dijon même, où il avait dû vrai-

semblablement rentrer après la rétractation qu'on sait avoir été faite publiquement par lui dans cette ville le 2 janvier précédent. D'un autre côté, dit-on encore, on possède sur son arrivée à Metz des indications très détaillées et fort précises, d'où il résulte que c'est non pas en 1580 mais en 1582 que le fait a eu lieu ; et ces indications, c'est Paul Ferry lui-même qui les donne dans ses *Observations séculaires* (t. III, p. 1893), où on lit : « 1582, le 15 may arriva M. Buf-« fet, qui fut reçu du gouverneur le 19, et prescha la « première fois le 25. » Tels sont les arguments qu'on oppose à l'opinion que François Buffet soit l'auteur de la chronique dont nous nous occupons. Contre ces arguments, nous avons à présenter quelques observations.

Nous constatons d'abord que tout le monde est d'accord pour reconnaître que le manuscrit est de la main de Buffet, comme le dit Paul Ferry. Mais, prétend-on, c'est là précisément ce qui prouve que la chronique n'est pas de lui, parce que le manuscrit n'est autre chose qu'une transcription, et qu'un auteur transcrivant son œuvre ne rappelle pas ordinairement, comme l'écrivain l'a fait ici, la pagination de l'original qu'il reproduit. Le fait, pour n'être pas ordinaire, peut-on répliquer, n'est pas absolument inadmissible. Il peut se présenter telle circonstance où un auteur se recopiant voudra garder ainsi la trace des conditions premières de son travail originaire,

pour conserver par exemple leur valeur à des renvois déjà consignés ailleurs, ou pour toute autre raison. La chose est loin d'être impossible, et il faudrait qu'elle le fût pour que l'argument prît le caractère d'une preuve irréfutable.

Une objection plus sérieuse en apparence contre notre opinion semble résulter d'une prétendue contradiction qui existerait entre les deux assertions de Paul Ferry sur l'arrivée de Buffet à Metz. Ce serait en 1580, suivant la note consignée sur notre manuscrit ; en 1582, suivant celle déposée dans les *Observations séculaires*. Les deux notes sont incontestablement de Paul Ferry, mais elles n'impliquent pas nécessairement contradiction. Il semble en résulter simplement la preuve que Buffet serait venu deux fois à Metz ; une première fois pour y habiter ; une seconde fois, après une absence dont il resterait à déterminer les motifs, pour y prendre l'office pastoral. Quant à cette particularité, que l'écrivain dit y être arrivé, en 1580, venant de Marseille et non pas de Dijon, on ne peut tirer de là aucune conclusion ; puisqu'on ignore absolument — on le verra tout à l'heure — ce qu'a pu faire Buffet entre sa rétractation du 2 janvier 1580, en Bourgogne, et son arrivée trois mois plus tard à Metz.

Les objections que nous venons d'apprécier n'ont rien, on le reconnaîtra, de probant et laissent intacte l'argumentation sur laquelle se fonde l'opinion

que Buffet serait l'auteur de notre chronique. On voit seulement qu'il a dû venir à deux reprises différentes à Metz, au mois d'avril 1580 d'abord, en fugitif probablement; au mois de mai 1582 ensuite, comme ministre, après un éloignement que, même sans l'expliquer, on peut admettre parfaitement. Nos inductions à cet égard sont pleinement confirmées par des renseignements nouveaux que nous tenons de M. O. Cuvier, à qui nous avions communiqué les précédentes conclusions.

Ces renseignements très significatifs ressortent de deux documents, qui donnent à notre argumentation la valeur d'une démonstration, croyons-nous, sans réplique. Le premier des deux documents est un extrait du *Livre du Recteur*, publié dans ces dernières années, constatant l'inscription de Buffet parmi les étudiants de l'Académie de Genève, à la date de 1580. Il est ainsi conçu sous ce millésime : « Franciscus Buffet, Divionensis, Theolog. stud. « 28 Julii. » Ainsi se trouve justifiée l'absence de Metz de Buffet, entre sa première arrivée dans cette ville en 1580 et la seconde en 1582. Le second document explique l'absence justifiée par le premier. C'est une lettre qui donne à cette particularité un accent plus précis, et qui prouve que Buffet non seulement a pu mais a dû, en réalité, venir deux fois à Metz. Elle montre, en effet, que c'est la Communauté protestante de cette ville qui, après l'avoir ac-

cueilli évidemment une première fois dans son sein, l'avait envoyé à Genève pour s'y préparer au sacré ministère. La lettre est publiée par Gaberel, au tome II de son *Histoire de l'Église de Genève*. Elle est datée de cette ville, 27 janvier 1581, et adressée au Consistoire de Metz par la vénérable Compagnie des pasteurs et professeurs de l'Église de Genève : « Messieurs et très chers frères, y est-il dit, « notre frère monsieur Buffet employe le temps de par « deçà à bien et diligemment estudier, et nous confirme « de plus en plus au témoignage de piété et modestie « que nous vous avons rendu de luy. Nous aurions « esté bien aises que vous mesmes luy eussiez ordonné « l'estat que luy voulez fayre, le temps qu'il se debvra « façonner de par deçà, devant que d'estre apellé au « ministère. Et ne vous eust pas esté malaisé de consi- « dérer avec monsieur de Combles, vostre frère, qui « sort fraischement et sçait l'estat de cette ville, et à « quel prix un homme de tel âge et qualité se peut « entretenir, combien vous luy eussiez deu distribuer « par an. Toutesffoys, puisque vous vous en rapportez « à ce que nous trouverons bien en nostre Compagnie, « nous y avons advisé au mieux qu'il nous a esté pos- « sible, pour ne vous grever et pour luy donner moyen « de s'entretenir petitement et médiocrement. C'est « que luy bailliez soixante écus sol par an. Nous vous « asseurons qu'il sera assés contant et qu'il mesnagera « cela pour payer sa pension et pour achepter ce que

« luy faut de livres et d'habits. Et qu'aussi vous approu-
« verez sur cela nostre advis et vous y tiendrez. Sur
« laquelle asseurance nous luy avons faict bailler par
« sire Pierre Cartier la somme de trante escus sol
« pour sa pension de demy année, laquelle a com-
« mencé dès le premier octobre dernier passé, que
« l'avons retenu pour vous, et que nous luy avons
« avancé l'argent pour son vivre, lequel nous avons
« repris sur ladicte somme. Il vous plaira mettre
« ordre qu'il reçoive cy après ce qu'il faudra aux
« termes qui viendront, cependant que le Seigneur le
« disposera pour servir à vostre Église, à laquelle nous
« prions Dieu et espérons par sa grâce qu'il fera bon
« et fidèle service... etc.

« Les pasteurs et professeurs de l'Église de Genève. »

Il ne reste rien après cela, on voudra bien le reconnaître, de l'apparente contradiction qu'on pouvait signaler entre les deux déclarations de Paul Ferry, touchant l'arrivée de Buffet à Metz en 1580 d'abord, en 1582 ensuite. Cette prétendue contradiction était la principale, on peut dire la seule objection quelque peu embarrassante, opposée à l'opinion que le pasteur François Buffet fût l'auteur de la chronique dont il est ici question. Des indices sérieux nous avaient paru néanmoins justifier cette opinion. Les curieuses indications fournies par M. O. Cuvier confirment, on le voit, notre thèse par des arguments décisifs. Nous devons encore à notre obligeant correspondant,

sur la vie du personnage, nombre de renseignements qui nous permettent d'en présenter un tableau plus complet que tout ce qu'on a publié jusqu'à présent sur ce sujet.

François Buffet était né à Villegusien, près de Langres, le 21 juin 1544. Son père se nommait Germy Buffet. A l'âge de dix ans et demi, l'enfant avait été confié à son oncle Didier Buffet, docteur en théologie, provincial des Carmes de Bourgogne, qui l'avait amené dans un couvent de son ordre, à Dijon, le 4 février 1555. C'est là que se passe, jusqu'en 1579, la première partie de l'existence de François Buffet. En 1576, à trente-deux ans, il était prieur de cette maison. Peu de temps après, il accepte du chapitre de la cathédrale de Saint-Vincent, à Chalon-sur-Saône, l'office de théologal dans cette église, avec l'obligation en résultant d'y prêcher tous les dimanches au cours de l'année, et tous les jours pendant l'Avent et le Carême. Ce service, accompli par lui régulièrement à partir de l'année 1577, est bientôt interrompu par une invasion de la peste. Il va prêcher alors l'Avent de 1578 et le Carême de 1579 à Vienne, en Dauphiné. Il revient ensuite, pour l'Avent de 1579, à Chalon. Au mois de mai de cette année 1579, il avait assisté, à Moulins, au chapitre des Carmes, où il avait été élu provincial de la province de Narbonne; et il se préparait à se rendre à Rome pour y prendre part au chapitre général de son

ordre. Tout cela est d'un religieux zélé, dont la vie est correcte et jugée telle par ceux qui l'approchent de plus près. L'heure est venue cependant où il va changer de voie.

On ne peut guère rapporter qu'à cette époque, au plus tard, la composition du traité qu'il dit avoir adressé au Roi sur les abus existant dans l'usage des biens ecclésiastiques. La plupart des hommes de ce temps qu'on voit passer des rangs du clergé dans le camp de la réforme paraissent préparés à ce mouvement par le spectacle des abus régnant alors dans la discipline de l'Église. Buffet n'aurait pas, ce semble, échappé à cette impression. Ce n'est pourtant pas à cette cause qu'il attribue sur ce point l'évolution de sa pensée. Il veut y voir une manifestation formelle de la volonté de Dieu même. « Voici, dit-il à ce sujet, « comme il plut à Dieu m'envoyer un changement « du tout merveilleux ». C'est ainsi qu'il s'exprime dans un écrit que nous avons signalé tout à l'heure, où il a consigné sous le titre de *Historia mea* le tableau des graves modifications qui se produisirent alors dans ses idées, dans sa vie tout entière. Ce document a toute l'apparence de la plus complète sincérité. On comprend combien grand est l'intérêt qu'il présente. Il provient, comme le manuscrit de notre chronique, de la Collection de M. Emmery, et il est aujourd'hui entre les mains de M. O. Cuvier, qui a bien voulu nous en donner une analyse. Nous ne

croyons pouvoir mieux faire que de la reproduire à peu près littéralement.

En 1578, suivant ce que dit Buffet, un docte seigneur bourguignon lui avait donné à traduire en français un livre de prières de Johannes Avenarius, docteur et professeur ès lettres hébraïques, à Wittemberg. Il se met à l'œuvre, mais il s'arrête bientôt, à cause de certains passages sur l'invocation des saints, qui lui étaient, dit-il, à scandale. Après quelques hésitations, il reprend son travail, parce qu'il trouvait dans l'ouvrage beaucoup de bon. Jacques Maistrot, suffragant de Lyon, et l'oncle de Buffet, condamnaient le livre comme entaché de luthéranisme. Barthélemy Spiritus, docteur et Carme de Semur, théologal de Tournus, l'approuvait au contraire, sauf certains passages « antiromains » que le traducteur modifie ou supprime. Le reste paraissait à Buffet excellent.

Sous cette influence, Buffet perd peu à peu, dit-il, le goût de son bréviaire et de ses Heures canoniales; il commence à user, dans ses dévotions, du livre d'Avenarius, qui lui semblait plus conforme aux enseignements évangéliques; il finit enfin par ne plus dire d'autres prières. Bien plus, pour ses sermons de l'Avent 1579, où il devait prêcher sur l'oraison dominicale, il consulte la liturgie de Genève, les Pères et surtout saint Augustin, puis les écrits de Calvin et des docteurs de la Compagnie de Jésus. Il

avait conçu des doutes sur les indulgences, sur la présence réelle même, et sur la primauté de Rome.

Dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 novembre 1579, premier dimanche de l'Avent, Buffet, dans l'église des Carmes de Chalon, était sur le minuit agenouillé devant le grand autel. Il hésitait, dit-il, à prier la Vierge dont l'image était devant lui, parce que l'apôtre saint Paul a dit : « Tout ce qui ne « se fait pas avec foi est péché. » Or il était en proie au doute sur la question de savoir s'il lui était permis de le faire. Il s'abstient donc, et prie Dieu seulement. Il entend, dit-il, à ce moment comme un bruit sourd de « tonnerre obscur ». C'est alors qu'il forme la résolution d'entrer dans l'Église réformée. Il consigne, sans tarder, cette pensée dans un écrit où il l'explique à son oncle, qui prêchait en ce moment à Semur. Cet écrit, resté inachevé, fut saisi et servit contre lui dans le procès qui lui fut, à quelque temps de là, intenté au parlement de Dijon.

Le lendemain de la nuit du 28 au 29 novembre, Buffet monte en chaire cependant. Il était très ému et prononce plus d'une parole hardie. Il ose dire que les jeunes enfants de Genève sont mieux appris et entendus au fait du catéchisme chrétien que beaucoup de curés et d'évêques. Le soir, à complies, il se sent navré en son cœur de réciter certaines antiennes et collectes, qualifiées par son oncle même de superstitieuses et dangereuses. Le lendemain lundi, Buffet

confie « à un personnage d'autorité et de savoir, en-« tendu en tout ce qui touche la vraie religion, combien « qu'il n'en fasse profession », son intention de déclarer en chaire la résolution prise par lui d'embrasser la doctrine réformée. Celui-ci l'en dissuade et lui conseille de continuer ses sermons, en parlant toutefois selon sa conscience, mais sans blesser les sentiments de son auditoire ; puis, après cela, de se retirer à Genève. Le jour même en effet il prêche, sans causer aucun scandale et à la satisfaction de tous, sur la vocation des Apôtres et sur le martyre de saint André, dont c'était la fête. Il termine en avertissant qu'il prêchera, les jours suivants, sur l'oraison et la manière de prier, recommandant qu'on ne manque pas de venir l'entendre. Le mardi en effet il prêche sur la prière, disant qu'il fallait prier pour la réformation du service de Dieu ; justifiant Luther ; s'élevant contre les indulgences, la primauté et l'autorité du pape ; déclarant que le bréviaire était absurde, et qu'on devait prier comme dans la primitive Église. Tout le monde était ébahi, scandalisé ; plusieurs se retirent ; d'autres se jettent à genoux et se mettent en prière pour ne plus entendre.

Après le sermon cependant, le grand-vicaire de l'Évêque, gentilhomme docte et âgé, dévotieux à l'Église romaine, fait inviter à dîner Buffet, comme il faisait d'ordinaire pour les prédicateurs. En traversant pour s'y rendre le cloître de l'église de Saint-Vincent,

Buffet rencontre plusieurs chanoines et religieux, parmi lesquels un religieux de Saint-Pierre nommé Lecoq, qui s'adresse à lui tout éploré : « Comment « avez-vous pu, lui dit-il, prêcher de telles choses ? Il « faut, au sermon de demain, les dédire ». — « Oui, « répond Buffet, si vous me prouvez, par la parole de « Dieu, que j'ai tort. » Là-dessus, controverse à laquelle se mêlent plusieurs des assistants. On accuse Buffet d'hérésie. « Votre oncle, lui dit maître Pierre « de Saint-Julien de Bailleuse, gentilhomme et fort « docte, votre oncle fit aussi une fois telle folie, mais « il se rétracta. »

Ici s'arrête le manuscrit inachevé de l'*Historia mea*. On sait que Buffet ne se rétracta pas pour le moment, mais qu'il le fit un peu plus tard, après avoir été emprisonné et condamné à le faire publiquement, par arrêt du parlement de Dijon. Cette rétractation publique eut lieu le 2 janvier 1580. On perd de vue Buffet, après cet acte, jusqu'à son arrivée inopinée à Metz au commencement d'avril de cette année, venant de Marseille, dit-il, où il avait été peut-être envoyé dans quelque couvent de son ordre. On ne sait d'ailleurs rien de précis à cet égard. Nous avons rapporté que de Metz il est, en cette année même, envoyé par ses nouveaux coreligionnaires et entretenu à leurs frais, à Genève, pour y renouveler ses études de théologie ; qu'il y reste près de deux années ; et qu'au mois de mai 1582 il revient à Metz,

où il arrive le 15. Il est reçu le 19 par le gouverneur, et le 24 il est installé ministre après avoir reçu, des pasteurs Lachasse et de Combles, l'imposition des mains avec prières publiques. C'était, dit la *Chronique protestante* de Metz, en relatant le fait dans ces termes, « un homme de bonne lettre et de singulière « érudition ». La cérémonie dut se faire au temple de Montoy, où était toléré, depuis 1578, le culte réformé interdit dans la ville en 1577. Buffet fit dans ce lieu son premier prêche le 25 mai. Nous n'avons pas grand'chose à ajouter, après ce qui précède, pour compléter ce qu'on sait de son histoire.

François Buffet épouse, le 15 mai 1583, une jeune femme, Suzanne, dont le père, Claude Collignon, était cordonnier à Metz. Au mois d'août de cette année même il est, avec ses deux confrères Lachasse et de Combles, emprisonné à la requête du président Viart, pour avoir, contrairement à la loi civile, marié en deuxièmes noces un homme qui avait divorcé pour cause d'adultère commis par sa première femme. Les trois ministres, appréhendés dans cette circonstance, ne sont élargis qu'après un mois de détention, en vertu d'une ordonnance du Conseil d'État, rendue le 15 septembre, sur l'avis favorable du duc d'Épernon, pour lors gouverneur de Metz. Défense leur est faite en même temps d'entreprendre aucune connaissance d'affaires semblables ou autres qui interviendraient entre les sujets du roi.

En 1585, le culte réformé est absolument interdit, tant à Metz qu'au dehors, en vertu de l'édit du 18 juillet de cette année, contre les protestants du royaume, étendu le 23 août aux ville et pays de Metz, où il est publié le 7 septembre. Buffet se retire alors, avec Lachasse, à Otterberg près de Kaiserslautern dans le Palatinat, où il y avait une église réformée de langue française. Il revient à Metz en 1592, au rétablissement par Henri IV du libre exercice de la Religion, et y prêche, le jour de Pâques, est-il dit, de cette année. En 1597, Buffet, malgré une défense formelle, prêche dans le temple de la rue de la Chèvre, qui était fermé depuis vingt ans. Une sorte d'émotion populaire avait accompagné cette manifestation qui entraîne pour le temple l'ordre de le démolir, et pour Buffet, son expulsion et son transport au village de Courcelles, où il exerce son ministère jusqu'à ce que, en 1601, l'autorisation lui ait été donnée de rentrer à Metz. Il recommence à y prêcher le 27 juillet, cette fois au temple de Hateplate, dans la rue Chambière. Le 20 septembre 1601, il est pris de faiblesse en plein sermon, et ne remonte dans la chaire que le 24 février 1602, après une maladie de plusieurs mois. Il meurt enfin à Metz le 1er juin 1611. Il a pour successeur dans son office le célèbre Paul Ferry.

La femme de François Buffet, qui lui survécut longtemps, ne mourut que le 17 décembre 1633.

Elle lui avait donné six enfants : Daniel, né en 1584, pasteur comme son père ; Sara, née en 1594 ; Jean I, né en 1596 ; Pierre, né en 1597 ; Jean II, né en 1598 ou 1599, qui fut horloger et mercier à Metz, et qui vécut jusqu'en 1668 ; Suzanne, née en 1602. Dans cette nombreuse lignée, on ne connaît de descendants qu'à Jean l'horloger qui, marié à Esther Vert en 1626, en eut huit enfants dont sept filles et un fils, Jean, horloger comme son père, né en 1631, marié en 1663 à Sara de Maizières. Celle-ci abjura en 1686, avec son fils François, dans l'église de Saint-Gorgon de Metz, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes.

Voilà tout ce que nous savons de l'histoire de François Buffet. Il avait le goût des mémoires historiques, comme l'eut aussi Paul Ferry, son successeur à Metz dans la charge pastorale. Mais à la différence de celui-ci, qui s'est occupé surtout du passé, l'attention de Buffet se portait plutôt sur les faits contemporains. Il possédait une collection de documents relatifs à ces faits. Il y renvoie souvent dans ses écrits, notamment dans sa chronique, ainsi qu'à des cahiers où il classait, d'après leur sujet, les notions historiques recueillies par lui sur les hommes et les choses de son temps. Il désigne quelquefois ces cahiers par des titres particuliers comme les suivants, par exemple : *Le cahier des affaires de France* ; *Le cahier des affaires de France et d'Allemagne* ; *Le*

cahier des affaires d'Allemagne et des Pays-Bas ; Le cahier des affaires de Mets en particulier. Ce dernier cahier n'était autre chose que la chronique elle-même reproduite dans la présente publication, non pas en son entier, mais pour une partie seulement, comme nous l'avons expliqué, et, d'après une copie due à Buffet lui-même, qui malheureusement n'en contient que la moindre partie, 52 pages sur les 125 que comprenait l'original. Sur cette copie, Buffet avait écrit ce titre : *Historia Metensium*, comme sur le cahier relatif à sa propre histoire, *Historia mea.* Ces deux écrits sont les seuls ouvrages de Buffet dont il nous soit parvenu quelque chose. Le second est le curieux mémoire dont nous avons donné l'analyse d'après les extraits de M. O. Cuvier, qui en est aujourd'hui le possesseur.

Pour aider à la complète intelligence du document que nous publions, il peut être bon d'ajouter encore à ce qui précède quelques explications sur le régime politique et religieux existant à Metz, à l'époque à laquelle il se rapporte.

Depuis l'occupation française de 1552, tout avait changé à Metz dans les institutions de la cité. L'oligarchie des Paraiges avait cessé, et un régime nouveau l'avait remplacée. Le trait caractéristique de cette révolution est la substitution de la Bourgeoisie à l'Aristocratie dans la gestion des affaires publiques, sous la domination du Roi.

On sait ce qu'étaient, jusqu'à ces grands chan-

gements, les Paraiges messins et leur gouvernement. Les Paraiges étaient des corps politiques, au nombre de six, composés des membres de la noblesse, et dans lesquels on entrait, suivant certaines règles, par droit de naissance. Sous la suprématie très affaiblie d'ailleurs du Saint-Empire, les Paraiges étaient dans Metz investis de toute l'autorité. Ils étaient exclusivement en possession des magistratures et des offices. Les membres des Paraiges pouvaient seuls occuper les charges du Maître-échevin, élu annuellement ; des Échevins, nommés par lui à vie ; des trois Maires et des Treize, renouvelés chaque année. Ils remplissaient exclusivement aussi diverses fonctions électives. Seuls, ils composaient les commissions temporaires de VII, de XIII ou de XXVI membres, chargées des services publics de toute nature. Tels étaient alors les organes essentiels de ce gouvernement, où le Clergé, la Bourgeoisie ni le Populaire n'avaient presque aucune part : le Clergé réduit à un semblant d'intervention des abbés de bénédictins et du princier de la cathédrale dans l'élection du Maître-échevin et des Treize, dernier débris de droits anciens, dont il ne subsistait à peu près plus rien; la Bourgeoisie et le Populaire, sans autre prérogative que la possession qui leur avait été conservée des Comtés des paroisses : autre institution d'ordre judiciaire originairement, antérieure à la constitution des Paraiges eux-mêmes, mais dont l'action, dans le gouvernement ultérieur

de la Cité, était réduite à des attributions infimes de police urbaine, dénuées de toute importance. Le Clergé cependant, détenteur de richesses considérables en immeubles et en rentes, avait dans Metz de grands intérêts; et la Bourgeoisie n'en avait pas moins, riche elle-même de biens acquis dans la pratique des affaires, au palais surtout et dans l'exercice aussi soit du commerce soit de l'industrie, par où se rapprochait d'elle le Populaire, dont la vie était concentrée dans la féconde activité des corps de métiers.

Au lendemain de 1552, on trouve encore à Metz un Maître-échevin, des Échevins, des Maires, des Treize, des Commissions administratives, ayant en principe les mêmes attributions à peu près qu'auparavant; mais, premier changement, ce ne sont plus les membres des Paraiges qui désormais remplissent ces emplois exercés par eux, à peu près souverainement, auparavant. Les magistratures sont maintenant, comme nous venons de le dire, entre les mains des Bourgeois, sous l'autorité du Roi. Bientôt, en outre, dans ces conditions nouvelles, ces offices, malgré la persistance des mêmes dénominations, changent de caractère. Leurs attributions se modifient graduellement et tendent à disparaître; un siècle plus tard, il n'en restait presque plus rien. Le peu d'autorité provisoirement conservé à la Cité réside surtout dans un organisme jusque-là inconnu chez elle, dans un corps d'États institué alors dans son sein, à

l'instar de ce qui existait en France, et comprenant les Trois Ordres, du Clergé, de la Noblesse et du Tiers état. Dans les Trois Ordres, le Clergé est composé des dignitaires du chapitre de la cathédrale et des abbés des grandes maisons de l'ordre de Saint-Benoît; la Noblesse comprend quelques membres encore présents des anciens Paraiges et des gentilshommes nouvellement établis dans le pays auquel les attachent des intérêts de diverses sortes; le Tiers état n'est autre chose que la Bourgeoisie, dont les membres exercent maintenant les magistratures dans la Cité.

Ces magistratures, nous venons de les signaler tout à l'heure. Ce sont toujours, comme auparavant, celle en premier lieu du Maître échevin, renouvelé annuellement, mais nommé maintenant par le Roi ou par le gouverneur; celles ensuite des Échevins ou Conseillers du Maître-échevin, et des Treize, créés également tous les ans de la même manière au nom du Roi. Les Treize se partagent les anciens offices des trois Maires et les fonctions des Commissions chargées des divers services administratifs; mais leur rôle principal est, comme par le passé, de rendre la justice. Ils exercent la juridiction en première instance; les appels appartiennent aux Conseillers Échevins qui forment ce qu'on nomme le Petit Conseil. Réunis aux Treize, les Conseillers Échevins constituent le Grand Conseil, qui a dans ses attributions la décision de certaines affaires d'ordre politique et administratif. Quant aux

questions les plus graves, elles sont renvoyées à l'assemblée des Trois Ordres ou Trois États, aux États, comme on dit aussi, convoqués par le Maître-échevin.

Les magistrats de la Cité, cependant, n'exercent plus seuls à Metz la juridiction. Ils la partagent maintenant avec un officier du roi, le Président royal, auquel est adjoint, à partir de 1592, un Procureur général. Le Président royal, institué dans les premiers temps de l'occupation française, était chargé dans le principe de juger les causes qui pouvaient naître entre les Français résidant accidentellement à Metz; puis, avec le concours des Treize, les causes mixtes intéressant les Français d'une part, et les habitants de l'autre. Il connaît enfin de celles concernant exclusivement ces derniers, lorsqu'il leur convient d'apporter leurs différends devant lui. Il les attire alors, par la simplification des procédures notamment, et s'applique à saper, à ruiner, en toutes circonstances, le rôle judiciaire des officiers de la Cité. Le Président royal prépare et opère ainsi graduellement la destruction de l'ancienne magistrature, définitivement supprimée au siècle suivant, par suite de la création du Parlement en 1633, et de l'installation, en 1641, du Bailliage royal institué en 1634.

Le Roi domine en fait, à Metz, à partir de 1552, le mécanisme progressivement et savamment modifié des anciennes institutions. Il règne en réalité depuis

le premier jour, sous le titre d'abord de *Protecteur du Saint-Empire*, sous celui ensuite de *Souverain seigneur*, qui apparaît en 1585 et ne tarde pas à se substituer absolument à l'autre. Jusque-là, les édits rendus pour le royanme n'étaient applicables à Metz que par ordonnance et lettres spéciales. Les Trois Ordres continuent néanmoins, comme auparavant, à faire entendre au roi leurs observations et leurs réclamations, en présentant des cahiers ou mémoires contenant leurs doléances et remontrances; ils envoient et entretiennent à la Cour, des députés pour y traiter des affaires de la cité. Les deux groupes religieux des catholiques et des protestants font de même, chacun de leur côté, pour leurs intérêts particuliers. L'autorité du roi est alors exercée immédiatement à Metz par un Gouverneur, officier militaire qui n'y réside pas cependant d'une manière permanente ; il y est ordinairement représenté par des lieutenants, par le commandant de la ville, par celui de la citadelle, ou par un des capitaines de la garnison. Cette garnison était nombreuse ; elle comprenait, vers 1585, 15 compagnies environ, soit d'hommes de pied, soit de chevaux, avec un corps d'officiers où l'on n'en comptait guère moins d'une cinquantaine de divers grades.

Pour compléter le tableau de la situation de Metz à cette époque, nous n'avons plus qu'un mot à dire touchant l'état de la religion, du protestantisme surtout,

dans son sein. La révolution de 1552 y avait trouvé le protestantisme interdit depuis l'ordonnance du 13 octobre 1543, mais y existant cependant toujours, y progressant même, à l'état plus ou moins clandestin. A partir de ce moment, les événements devaient favoriser son développement, sans pourtant lui donner tout d'abord, loin de là, un libre essor. Le culte réformé, supprimé dans la ville, se réfugie dans les villages des alentours, à Montoy notamment, où l'installe publiquement, en 1559, M. de Clervant, seigneur du lieu. Dans Metz même, après des alternatives de rigueur et de relâchement, l'interdiction finit par être levée. A la mort de François II, et à la suite d'une démarche faite par les religionnaires messins aux États d'Orléans, l'exercice leur est accordé dans le voisinage de la ville, à Saint-Ladre, et un peu plus tard dans l'intérieur de celle-ci, mais un peu à l'écart, au lieu dit le Retranchement, où ils peuvent élever, pour la première fois, un temple, en 1561. En 1569, les interdictions sont renouvelées ; le temple du Retranchement est démoli. Le culte dissident est prohibé jusqu'à l'édit de pacification de 1576, qui lui rend, pour un instant, la liberté et permet de relever le temple, cette fois au cœur de la ville, dans la rue de la Chèvre, où, à peine terminé, il est fermé cependant au bout de quelques mois, en 1577. Le culte réformé n'est plus toléré dès lors que dans les villages, à Montoy entre autres comme par le passé, à partir de 1578,

jusqu'à sa suppression absolue par l'édit de 1585. Il ne devait être rétabli ultérieurement que par Henri IV, après un régime de tolérance inauguré en 1590, amélioré par diverses mesures en 1592 et en 1597, dans des conditions enfin définitivement fixées pour un siècle à peu près, par l'édit de Nantes, en 1598.

M. O. Cuvier estime à plus de trois mille le nombre des adhérents du culte réformé à Metz vers cette époque. Il compte trois mille cent quatre-vingt-dix-sept communiants en 1579. Parmi eux se trouvaient quelques membres de l'ancienne aristocratie des Paraiges, et des bourgeois de la classe aisée, alors dominante, en assez grand nombre pour que les offices municipaux eussent été partagés entre catholiques et protestants, depuis l'édit de pacification de 1576 jusqu'en 1585. Lors de la proscription, édictée à cette dernière date, qui obligea les protestants à abjurer ou à se démettre de leurs charges et offices, on comptait à Metz quatre-vingt-sept individus mis dans cette alternative. Presque tous sacrifièrent à leur foi religieuse leur situation avec ses avantages.

L'Église protestante de Metz, au moment de la suppression de 1585, avait trois pasteurs, Lachasse ou Chassanion depuis 1576, de Combles depuis 1580, et Buffet depuis 1582.

On peut, d'après ces indications, se faire une idée de la condition faite au protestantisme à Metz pendant les huit ou neuf années qu'embrasse notre chro-

nique, de 1580 à 1588. Le culte réformé est supprimé dans la ville pendant toute cette période; mais jusqu'en 1585 il est permis dans quelques villages; et les protestants de Metz le pratiquent à Montoy surtout, qui est pour eux le plus voisin. Après 1585, tout culte public leur est, quelque part que ce soit, interdit dans le pays. Une tolérance non avouée ne tarde pas cependant à prévaloir en fait à leur égard, sous les dehors d'une sévérité calculée; et il leur est permis de se rendre, pour les baptêmes et les mariages au moins, à Courcelles qui est un peu plus loin. Ce petit territoire, enclavé dans le Pays-Messin auquel il était étranger, devait à cette condition le privilège d'échapper, plus ou moins complètement, à l'action du gouvernement français de Metz.

On voit, par ce qui vient d'être dit, ce qu'était la situation de Metz au double point de vue politique et religieux, quand a été écrite la *Chronique de Buffet*, publiée ici par M. de Bouteiller.

Dans l'Introduction qui accompagne sa publication du *Journal de Jean Le Coullon*, M. de Bouteiller rappelle que le manuscrit de ce Journal et celui de la *Chronique de Buffet*, réunis alors dans un même volume, avaient été acquis à la vente de la Collection Emmery par M. l'abbé Perrin, curé d'Ancy, qui les lui avait légués ultérieurement. M. de Bouteiller s'était en retour imposé le devoir de les publier. Il a pu s'acquitter de cette double obligation. Il a fait plus :

après l'impression du manuscrit de Jean Le Coullon il en a fait don à la bibliothèque de la ville de Metz. Quant au manuscrit de Buffet, une note écrite par notre ami sur le feuillet de garde du volume, lui assure la même destination : dernier témoignage de ses sentiments de constante sollicitude et d'inaltérable attachement pour notre chère et malheureuse ville.

AUG. PROST.

DE METS

EN PARTICULIER

Comme j'ay remarqué en d'autres cayers ce qui s'est passé de plus notable et signalé en France, Allemagne, Italie, Pologne et autres endroits de l'Europe, depuis l'an de ma naissance 1544[1] jusques à l'an..., et ce tant en fait politique qu'ecclésiastique : aussi ay-je voulu remarquer ici tout ce qui est advenu en la ville de Mets [non tant seullement] depuis l'an 1580, que j'encommençay à y habiter[2], mais aussy depuis l'an 1542, que m^r Guillaume Farel, ministre en Suisse, y vint prescher[3] selon la réformation de l'Évangile, dix ans devant que le roi Henri second entrast dans ladite ville. Combien qu'à cause de l'antiquité de la ville de

Mets, je reprendray un peu les choses de plus hault, pour réfuter l'opinion et erreur certaine de quelques historiens[4] qui disent que les bourgeois de Mets auroyent esté seulement seigneurs de la ville depuis l'an mil nonante six, que Godefroy, duc de Bouillon et de Lorraine, la leur vendit, et à l'évesque de Liège le duché de Bouillon, pour subvenir aux frais de son voyage en la Terre Sainte contre les infidèles, en la compagnie de Hugues le Grand, frère du Roy de France. Et devant que réfuter ceste opinion, mettray en avant quelques tesmoignages des plus anciens autheurs, pour prouver l'antiquité de la ville de Mets. [P. 2 en blanc.]

L'an 1580

SOUS HENRY 3, ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE

[P. 3.] L'an 1580 au commencement d'avril, j'arrivay à Mets venant de Marseille[5]; et y estoit l'estat de la ville assez paisible, et vivoient ceulx d'une et d'aultre Religion en très bonne vie et concorde sous le gouvernement de monsieur de Piennes[6], qui pour lors y avoit pour son lieutenant monsieur de Teval[7]; et pour chef de la justice du Roy y estoit estably monsieur Viart[8].

Les villes de Toul, Verdun et Marsal[9] estoyent pour lors bien correspondantes avec celle de Mets en ce qui concernoit le service du Roy.

Or, comme j'ay touché au cayer des affaires de France, que sur la fin de l'année 1579 le prince de Condé se retira à la Fère en Artenois[10], ville appartenant au roy de Navarre, sise en son gouvernement de Picardie, et j'ay fait mention audit lieu qu'en l'année 1580 le siège fut mis devant ladite ville; aussi ne sera-t-il inopportun de marquer ici que quelques troupes de la garnison de Mets s'acheminèrent en France audit siège soubz la conduite du gouverneur de Marsal, qui estoit le sieur de La Routte[11], le sergent major de Sainte-Colombe[12], qui y vint, et autres.

Touchant l'estat ecclésiastique, ceux de la religion catholique apostolique et Romaine y estoient plus à leur aise que ceux de la religion Réformée, par raison que les susdits de la Religion avoient leur exercice en un lieu esloigné de la ville d'une grande lieue, nommé Montoy[13], où ils estoient contraints d'aller avec beaucoup d'incommodités, depuis la défense qui leur fut faicte de prescher en leur temple de la rue de la Chèvre[14] par l'ordonnance des estats de Blois tenus l'an 1576, comme l'avons remarqué en ladicte année

1581

[P. 4.] L'an suyvant, qui estoit 1581, passa sous les mesmes gouverneurs. Aussi y fut changée la justice selon l'ordre accoustumé [15], moitié catholique, moitié de la Religion.

Sur la fin de l'année, monsieur de Teval se retira en sa maison en Anjou; et arriva à Mets monsieur de La Verrière [16], qui y avoit jà commandé par aultre fois, et ce le 4 de décembre, demeurant tousjours au gouvernement de la citadelle [17] le sieur de Sainte-Colombe.

1582

Au commencement de ceste année, monsieur de Teval estant parti de Mets au mois de décembre pour s'en aller en sa maison, passa en Court et fut faict chevalier de l'ordre du St-Esprit, comme 5 ou 6 aultres marqués au cayer des affaires de France et d'Allemagne.

Le mesme repos continua à Mets ceste année soubs messieurs de La Verrière, Sainte-Colombe, et le président Viart qui s'en alla en France et fut long temps absent.

Monsieur le duc d'Espernon [18] arriva à Mets

ceste année le 3e d'avril, qui n'en avoit encor le gouvernement, mais y venoit comme colonel de l'infanterie françoise, et y fut receu honorablement tant par les lieutenants du Roy que par Messieurs de la Justice.

Touchant l'estat ecclésiastique, ceulx de la Religion continuèrent en leur mesme exercice, et au lieu accoustumé [19]. Seulement fut descouvert ceste année un certain maistre d'eschole de village [20] qui avoit donné dans plusieurs erreurs condamnées tant par les catholiques que ceux de la Religion, desquelles estant convincu fut [p. 5] finalement bruslé en Champassaille le 28 de juin. Le discours de ses erreurs pour lors imprimé est parmi mes papiers, cotté du n° 22.

L'onzième de juillet, l'abbé de Saint-Vincent [21], ayant appelé à disner avec soy un gentilhomme de Lorraine nommé monsieur de Guebelange, avec lequel il avoit controverse pour certaines terres, desquelles estant entrés en discours sur la fin du disner, le susdit abbé ayant usé de quelques propos oultrageux et injurieux au susdit Guebelange, fut par luy poignardé et receut trois coups au sternon, sur la région du cœur, desquelz coups le susdit abbé fut longtemps malade; et se sauva le gentilhomme hors de la ville

ayant faict son coup. Mais il ne laissa depuis de lui couster une bonne somme d'argent, tant en la poursuitte de sa grâce devers le Roy qu'à l'amende qu'il paya au susdit abbé et à Messieurs de la Justice de Mets.

Au mois de novembre les eaux furent merveilleusement grandes en cette ville.

Les deux fils de monsieur d'Andelot [22], appelés de Montfort et de Tenley, nepveux de monsieur le comte de Salme, passèrent en ceste ville venant d'Allemagne, et en l'absence de monsieur de La Verrière, qui estoit allé à Nancy le jour de leur arrivée, monsieur de Sainte-Colombe, gouverneur de la citadelle, les vint voir en leur logis du Porte-Enseigne [23], les mena a la citadelle, leur faisant toutes les courtoisies qui luy fut possible; et ce à cause de leur feu père auquel le susdit sieur de Sainte-Colombe se disoit grandement obligé.

Sur la fin de l'année, le calendrier fut raccourcy [24] et envieilli fut de dix jours tout par un coup : car [p. 6] du 10 de décembre on vint incontinent au 20. Ceste mutation grégorienne apporta grande confusion en la chrestienté; aussy est-ce le propre office de l'Antechrist de changer les saisons selon la prophétie de Daniel, comme je

l'ay démontré amplement[25] au traité dédié au Roy, pour la correction des abus et usage des biens ecclésiastiques.

Ceste année se tint la diette impériale à Augsbourg où l'Empereur se trouva en personne, l'électeur de Saxe, de Brandebourg et aultres, de laquelle je traite plus au long au cayer de France et d'Allemagne; seulement je noteray icy ce qui appartient à ceste ville C'est que l'un des articles proposés en la susdite diette fut tel qu'on adviseroit aux moyens de recouvrer les villes et éveschés distraicts de l'Empire[26], comme Mets, Toul, Verdun, Cambray et aultres : auquel article on s'arresta fort peu, et en fut remise la conclusion à un aultre temps plus commode.

Quant à ceux de la Religion de Mets, ils n'estoyent ignorans des grandes menées et conspirations qui se dressoyent contre ceux de la Religion[27]; ce qu'ils apperçeurent clairement, tant en ce qu'on avoit attenté contre la personne de Monsieur, frère du Roy, contre le prince d'Orange, qui fut blessé ceste année, et ce qu'on attentoit contre le roy de Navarre, prince de Condé, contre Genève où une notable trahison fut descouverte ceste année, qu'en ce qu'au mois de juin il passa grand nombre d'Italiens et Espagnols

aux portes de Mets [28], qui alloyent aux Pays-Bas. A ces occasions, le 15 d'aoust, jour de la Notre-Dame, célébrèrent un jeusne et se trouva un très grand peuple à Montoy, qui y furent depuis le matin jusques au soir, afin de prier Dieu [p. 7] qu'il luy pleust appaiser son ire, qu'il destornist les tempestes et orages qui les menaçoyent.

1583

Au commencement de l'année 1583, monsieur le duc d'Espernon fut fait chevalier du Saint-Esprit, avec d'autres notés au cayer des affaires de France.

Sur la fin du mois de mars, le Païs Messin se ressentit un petit de la guerre de Cologne [29], parce que les soldats qu'y menoit monsieur de Briey logèrent sur les villages dudit païs, où ils firent beaucoup de dégasts et insolences, contre la promesse que les chefs en avoient faicte à monsieur de La Verrière, assavoir de passer oultre et de ne s'y arrester.

Au moys de may, mourut monsieur de Clemery [30], non sans soubçon de poison.

Monsieur de Boillon passa par Metz [31] le

8 de juin de ceste année pour aller boire certaines eaux en Allemagne pour sa santé.

Ceste année monsieur le duc d'Espernon fut pourveu de ce gouvernement, et envoya le sieur de Montcassin [32] pour gouverneur de la citadelle en retirant dudit lieu le sieur de Sainte-Colombe : et arriva à Mets le 16 juillet le susdit sieur de Montcassin.

Monsieur le duc d'Espernon y arriva 10 jours après, assavoir le 26 du mois susdit, auquel Messieurs de la Ville firent une entrée magnifique; et s'y firent plusieurs escarmouches par les soldats de la garnison, tant hors de la ville que dedans, au combat du fort dressé en Champassaille [33]; car il y venoit lors au tittre de gouverneur, et avoit mandé le Roy qu'on le receut comme sa propre personne. Aussy luy fut présenté le dez [p. 8], à ciel magnifique, soubs lequel néantmoins il ne se voulut mettre, entrant en la Grande Eglise. Et partit mon susdit seigneur d'Espernon de Mets le 3 du mois d'aoust ensuivant.

Quant à l'estat ecclésiastique, il ne fault passer sous silence les belles processions qui se firent par les catholiques, aussi bien à Mets qu'en toute la Lorraine et la France; et estoit

aisié à voir qu'elles menaçoyent de quelque insigne changement et mutations aux affaires d'estat : et de fait la Ligue fut bastie bien tost après; mais par ce que j'en ay escrit la façon es mémoires de la France, il suffira d'avoir tousché maintenant le temps et la saison qu'elles se firent.

Aussi pour le regard de ceulx de la Religion, l'emprisonnement de leurs trois ministres [34] et l'occasion d'iceluy doit estre remarqués : ce qui advint au 20 du mois d'aoust, 17 jours après le départ de monseigneur le duc d'Espernon, auquel temps monsieur le président Viart sollicita monsieur de La Verrière de faire emprisonner les susdits trois ministres, messieurs de Chassie, Buffet et de Combes [35], ce qui fut quasi aussi tost exécuté que pensé. Le susdit sieur président les accusoit d'avoir usurpé sur l'estat et juridiction des Magistrats, ayant permis à un homme duquel la femme avoit esté convaincue d'adultère de se remarier. C'est un point de doctrine auquel les catholiques ne sont d'accord avec ceux de la Religion, et se fondent lesdits catholiques sur le passage de saint Mathieu duquel ils concluent qu'il n'est licite à l'homme qui a répudié sa femme de se remarier, et n'ont esgard à ce qui est adjousté dans saint Mathieu, « sinon pour forni-

cation », et abusent de ce passage. Quelle horrible tyrannie! Désespérer et gehenner ainsi les consciences, admettant bien les divorces mais à telle condition qu'on s'abstienne d'une part et d'autre du mariage après une telle séparation, [p. 9] et que personne ne se puisse remarier du vivant de l'autre. Mais n'estant mon but de disputer ici de la théologie, mais remarquer simplement ce qui advint pour lors, je remettray au discours que j'en feis pour lors, cotté parmi mes papiers du n° 23, parmi lequel trouverez inséré l'extrait des registres du Conseil du Roy touchant l'emprisonnement des susdits trois ministres et leur eslargissement. Seulement je diray qu'il y pensa avoir pour lors de la sédition à Mets, parce que le peuple s'assembla en grandes troupes, allèrent aux logis du gouverneur et président, et qui eust creu quelques uns, ausquels je diray en passant que le sieur de La Routte, gouverneur de Marsal, servoit de soufflet par haine qu'il portoit au sieur de La Verrière et au susdit président, et promettoit de servir de chef de parti. Mais pour le mesme jour lesdits ministres estant eslargis des prisons et mis en maisons bourgeoises, la furie du peuple s'appaisa, retenu par les plus apparens bourgeois de la Religion, qui estant

assemblés trouvèrent bon d'envoyer en Court le s^r de Verny [36], pour remonstrer à Sa Majesté et à son Conseil tout ce que dessus. Et partit le susdit s^r de Verny le 3 de septembre de Mets, et y retourna le 3 d'octobre ayant esté promptement expédié en Court. Et retourna avec l'entier eslargissement des ministres, n'ayant esté trouvée bonne en Court la procédure des susdits sieurs de La Verrière et président, voire même des principaux du Conseil du Roy, qui dirent au susdict s^r de Verny qu'ils jugeoyent bien que c'estoit là un des traits du président Viart, qui ne pouvoit demeurer en repos, sans qu'il ne brouillast tousjours quelque chose; et sur tout monseigneur le duc d'Espernon, qui ne faisoit que partir du susdit lieu, trouva le fait fort estrange. [P. 10.] Et de faict en feit bien ressortir depuis les principaux autheurs; mais d'autant plus ce bel exploict fut trouvé estrange en Court à cause du lieu où cela advenoit, asçavoir ceste ville qui est soubs la protection esclairée de toute l'Allemagne et où il convient que les gouverneurs se comportent avec autant de prudence et jugement qu'en pas un autre gouvernement de la France, qu'aussi pour lors il y avoit de mervilleuses deffiances par tout, et qu'à dire le vray il estoit question

d'un point de doctrine, tellement que les ministres devoyent aussi bien estre emprisonnés pour ne croire la messe, le purgatoire, l'invocation des morts, prières des saints et autres telles choses qui sont en grand nombre, comme pour ce divorce, concédé par l'expresse parole de Dieu, authorite des plus doctes théologiens de nostre temps, mesme des loix romaines, comme je l'ay remarqué au discours sus allégué.

Voylà ce qui advint de remarquable à Mets tant en l'estat politique qu'ecclésiastique l'an 83.

1584

Venons à l'année 1584, célèbre par la mort de Monsieur, frère du Roy, et par celle du prince d'Orange, desquelles je noteray le jour aux Mémoires de la France, en laquelle advinrent peu de choses remarquables à Mets. Seulement pour l'estat politique est à noter le despart de mons^r^ de La Verrière de Mets, et l'arrivée de mons^r^ de Termes[37] audit lieu et toutefois soubs monseigneur le duc d'Espernon.

Monsr de Termes vint à Mets au mois d'aoust; incontinent après l'arrivée duquel le s^r^ de La Verrière s'en despartit, qu'on estimoit n'y jamais

devoir revenir. Ce qu'il fit toutefois contre l'espérance de beaucoup de gens, et retourna le 20 descembre; et partit dudit lieu mons^r de Termes le 23 du susdit, qui, durant [p. 11] les quatre mois qu'il fut à Mets fut fort magnifique, logea à la Haulte Pierre [38] et tenoit une belle cour, feit beaucoup de debtes à la Ville, lesquelles il paya fort bien quelques années après.

Ceste année au mois de juin passèrent forces Italiens et Espagnols par la Lorraine et évesché de Mets où mesme on leur dressa estappes, et ce pour aller au Païs Bas.

Monsr de Lorraine continua des édits rigoureux contre ceux de la Religion [39], qui estoyent en ses païs et commenda à tous ceux qui ne voudroyent faire leurs Pasques d'en sortir : qui fut cause que quelques bons et honnestes bourgeois de Saint Nicolas se retirèrent, les uns à Mets, les autres à Strasbourg.

Le greffier de la Ville (Mangin le Goullon) [40], qui estoit l'un des plus entendus au fait de la police et qui avoit l'oreille de tous les gouverneurs, mourut ceste année, le 12 d'avril, d'une maladie fort subite et qui l'emporta en vingt quatre heures au grand mescontentement de beaucoup de gens de bien.

Moururent aussi le 20e du susdit mois en une mesme nuit, estant néantmoins malades de diverses maladies, deux abbesses fort notables et renommées[41], asçavoir : Madame de Sainte-Glossène, qui layssa l'abbaye à sa niepce qui estoit sa coadjutrice; et Madame de Sainte-Marie, propre sœur de madame de Marcossey, qui résigna l'abbaye à madame de Saint-Pierre sa sœur, qui depuis l'octroya à madame de Marchaumont, belle-sœur de mons^r de La Verrière, qui pour lors estoit à Poissy, vint depuis à Mets; où ayant esté quelque temps soubs madame de Saint-Pierre qui tenoit les deux abbayes, finalement en fut mise en possession.

Voylà quant à l'année 1584 pour les faits politiques.

Touchant l'ecclésiastique ceux de la Religion y furent en repos. L'évesque de Mets s'en alla sur la fin de cette année à Mayence pour y desservir son canonicat[42] [p. 12].

1585

Première année de la Ligue.

L'an 85, qui fut le premier de la décadence et ruine de ce beau et florissant royaume de France,

aussi fut l'origine des maux et calamités qui survinrent depuis aux pauvres bourgeois de Mets, d'une playe qu'il convient présenter, afin que la postérité cognoisse comment les iniquités de quelques meneurs passionnés ont quasi ruiné ce pauvre estat. Car c'est une chose toute notoire et manifeste que si ceux de la Religion eussent esté chassés de Mets comme l'on vouloit, que la ville s'en alloit ligueuse; si aussi le s^r de Guyse fust venu à bout de ses intentions, aussi bien en la ville de Mets qu'en celles de Verdun, Thoul et Marsal, il n'y a doute qu'il n'eust eu moyen d'exécuter beaucoup de choses qu'il ne put, et par ce qui en ceste histoire doibt estre sur tout remarquée la singulière bonté de Dieu et sa grande bienveillance envers le pauvre peuple de Mets et sur tous ceux de la Religion. Je noteray jour par jour les menées et attentats de leurs adversaires.

Comme donc sur la fin de mars les chefs de la Ligue se saisirent de quelques places en France, aussi mons^r de Guyse avec l'aide des forces de mons^r de Lorraine, se saisit premièrement de Verdun le 22 d'avril jour de Pasques [43], et bientost après de Thoul où la capitulation fust telle : que le s^r de Cadillan et sa compagnie retourneroyent

à Mets et qu'on leur donroit escorte : ce qui fut observé.

Cependant messieurs les gouverneurs de Mets estoient advertis de tous endroits d'estre sur leurs gardes, et cependant mons^r de La Verrière dans la ville et mons^r de Montcassin à la citadelle ne s'accordant pas trop bien l'un avec l'autre, pensèrent perdre la ville : mais Dieu y besoigna malgré eux, descouvrant ceux des capitaines 44 qui avoient intelligence avec le duc de Guyse, tellement que le 15 de may quelques soldats sortirent de nuit de la ville, et le lendemain, qui estoit le 16, l'enseigne du capitaine La Fosse, qui se nommait Saint-Félix et estoit de Thoulon en Provence, fut [p. 13] mis en prison et en sortit quatre jours après.

Sur ces entrefaites arriva de la Cour mons^r de Houlles, mestre de camp et frère de mons^r de Montcassin, qui passa parmi le camp et les troupes de mons^r de Guyse où il entendit du susdit s^r de Guyse que la ville de Mets estoit à sa dévotion par les bonnes intelligences qu'il avoit dedans, et que s'il vouloit persuader mons^r de Montcassin son frère de lui laisser la citadelle, outre ce qu'il l'en lairoit gouverneur il lui bailleroit encore une bonne somme d'escus.

Là dessus, ledit s^r de Montcassin eut diverses pensées, ne sachant bonnement de quel côté se tourner, ayant d'un costé les bruits de la mort de mons^r le duc d'Espernon, d'autre costé les belles promesses qu'on luy faisoit; et dit on que sur ces grandes irrésolutions sa femme lui remonstroit beaucoup de choses, entre autres de la bresche qu'il feroit à sa réputation, puis comment il seroit cause de la perte et destruction de beaucoup de gens de bien qui estoient dans la ville de Metz auxquels principalement on en vouloit. Enfin se résolut, par le moyen de son frère mons^r de Houlle, de descouvrir par subtil moyen qui estoient les capitaines de Mets desquels s'asseuroit mons^r de Guyse, ce que le susdit s^r de Houlle exécuta fidèlement et tira les vers du nez du s^r de Chambley [45] qui venoit souvent à Mets pour cette affaire. Ce qu'estant descouvert, on fut estonné que le mardy 22e de may sortirent de la ville de Mets l'après disnée le capitaine Missard avec La Raillerie son lieutenant, et une partie de ses argolets [46]; et fut cependant le capitaine La Fosse donné en charge à dix soldats, mais à l'instant il trouva moyen d'avoir un cheval et eschappa.

Ce mesme jour, on reprint prisonnier Saint-

Félix, l'enseigne de La Fosse, lequel on avoit fait sortir deux jours auparavant, parce que il n'estoit encore temps de [p. 14] desclarer ce qu'on prétendoit de faire. Fust aussi pris le capitaine Forest, guidon du s^r de La Routte, gouverneur de Marsal.

Le jeudi ensuivant furent inventoriés les biens et meubles des susdits capitaines, desquels ne leur fut fait aucun tort et leur fut depuis tout rendu.

Or ce soir, qui estoit le 23 de may, arriva en la citadelle, vers les 10 heures de nuit, le s^r de Chambley, qui conversa bien au long avec mons^r de Montcassin de beaucoup de choses, mais surtout de la reddition de la place à mons^r de Guyse, qui n'estoit pas esloigné avec ses troupes et ne demandoit qu'à entrer par la porte d'Enfer[47], pour selon la muraille de la citadelle entrer dans la ville. C'estoit un bon moyen de surpendre le susdit s^r de Guyse et de l'enfermer là dedans, puis les saluer des plus grosses pièces de la citadelle; mais Dieu ne mit au cœur du s^r de Montcassin ce stratagème, qui véritablement eust esté héroïque et eust certainement immortalisé son nom plus qu'il n'a fait par les actes que verrez ès années suivantes.

Seulement le s^r de Montcassin, retenant pour ceste nuit le s^r de Chambley, le remit au matin à parler de ces affaires là, et là-dessus feit venir à la citadelle mons^r de La Verrière, pour lors gouverneur de la ville, le sergent-major qui estoit mons^r Du Hal[48], le capitaine des portes et autres, et devant eux feit proposer au s^r de Chambley sa demande. Lors commença à dire que mons^r de Guyse l'avoit prié de porter ceste parole à mons^r de Montcassin de luy rendre la citadelle de Mets, et qu'il luy feroit telle et [p. 15] si belle récompense qu'il auroit occasion de contentement. Auquel incontinent mons^r de La Verrière, prenant la parole, respondit : « Comment, monsieur de Chambley, pour un gentilhomme comme vous, venant de si bon lieu, « n'avez-vous pas de honte de porter telle parole « à un tel seigneur que mons^r de Montcassin? « Pensez-vous qu'il veuille estre traistre à son Roy « et fausser le serment qu'il luy doit » ? Et autres tels propos, auxquels enfin il adjousta qu'il mériteroit qu'on le retint prisonnier et qu'on lui fist trancher la teste. Mais mons^r de Montcassin prit là-dessus la parole et dit qu'il estoit fidèle serviteur du Roy et qu'il seroit bien marry de faire chose qui fust contre son honneur : et au reste,

pour ce qu'il luy avoit donné assurance et sauf conduit, qu'il supplioit mondit s^r le gouverneur qu'aucun tort ne fust fait à sa personne, à cause de l'amitié particulière qu'ils avoyent contractée ensemble. Seulement fut enchargé le susdit s^r de Chambley de dire à mons^r de Guyse, au nom des susdits gouverneurs tant de la ville que de la citadelle, qu'ils estoyent fidèles serviteurs du Roy, qu'ils emploieroyent leur vie pour la défense de ceste ville et place, et se feroyent plus tost hacher en pièces que de commettre un si lasche tour; qu'ils n'estoyent point gens qui se laissoyent gagner ou corrompre par or ni argent. Mesme mons^r de La Verrière demanda au susdit s^r de Chambley que c'est qu'il leur en conseilleroit, s'ils luy en demandoient son advis; et fut contraint le susdit s^r leur respondre qu'ils ne le devoyent faire en aucune façon, mais demeurer fidéles à leur Roy. Sur quoy adjousta le susdit s^r de Chambley que mons^r de Guyse faisoit tel estat de la ville de Mets qu'il n'estimoit rien à son prix Verdun, Thoul et Marsal, [p. 16] et confessa franchement que le susdit s^r de Guyse luy avoit dit qu'il n'avoit rien en ce païs, et qu'il ne pouvoit parvenir en ses desseins et entreprises sans avoir la ville de Mets.

Voylà quel fut en somme le pourparler des dits s^rs gouverneurs pour Sa Majesté en la ville et citadelle de Mets avec le s^r de Chambley, qui s'en retourna à la meisme heure et bien vite.

Or ici ne fault omettre une chose fort remarquable, c'est que devant que mons^r de La Verrière estoit entré à la citadelle, il prit une frayeur au s^r de La Routte, mestre de camp, qu'on luy alloit faire son procès, tellement qu'il ne pensa plus qu'à se sauver; et mesmes le soir auparavant avoit commencé d'entrer en crainte, ayant entendu qu'on devoit donner la question à La Forest et à Saint-Félix, parce qu'il craignoit qu'ils confessassent ce qu'il ne voudroit, de sorte qu'il estoit tellement effrayé qu'il s'alla jetter aux pieds de madame de La Verrière et luy demanda pardon; de là s'en alla près madame de Clervant [49], s'y mit à genoux, luy dit qu'on l'alloit chercher pour luy trancher la teste; qu'il la prioit de demander sa grâce et intercéder pour luy. De quoy fut fort estonnée la susdite dame, qui avoit fait par le passé telle estime de la prudhomie et fidélité dudit s^r de La Routte qu'elle n'eust jamais pensé, ni beaucoup d'aultres, qu'un tel acte et projet fust tombé en sa pensée et entendement, attendu qu'il avoit esté nouris page du feu roy

Charles, que le Roy d'alors l'aimoit, et aussi mons^r d'Espernon, auquel il devoit son avancement; et n'y avoit pas grand espace de temps que son frère, le gouverneur de Marsal, ayant esté à l'extrémité de maladie, et son estat estant jà couru et demandé en Court, le [p. 17] susdit maistre de camp en fut incontinent pourveu par le Roy, à la réquisition et prière de mons^r le duc d'Espernon. Là-dessus madame de Clervant estant une femme sage et accorte, tira tout ce qu'elle peut du susdit de La Routte, qui luy respondoit à tous coups qu'il méritoit la mort pour ce qu'il n'avoit desclaré la trahison qui se devoit faire à Mets, que cela seul méritoit griefve punition comme crime de lèse-Majesté, protestant cependant qu'il avoit empesché par deux fois qu'on n'exécutast la mauvaise volonté qu'on portoit à ceux de Mets; mais pour ce que son frère, le gouverneur de Marsal, estoit de la Ligue, il ne l'avoit voulu desclarer. Pendant lesquels discours mademoiselle de Montoy alla trouver mons^r de La Verrière pour obtenir la grâce du susdit maistre de camp, laquelle elle impétra. Et sortit à sa faveur le vendredi 24 de may, et disoit qu'il iroit trouver le Roy et mons^r le duc d'Espernon pour se justifier; mais

il n'en feit rien : qui feit bien juger qu'il estoit innocent de l'affaire, comme la fin l'a démontré.

Or ce jour mesme au soir arrivèrent le s^r de Tuyes, frère de mons^r de Montcassin, et le capitaine S^t....., nepveu de m^r de Sainte-Colombe, qui venoyent expressement de la Cour pour parler tousjours aux gouverneurs de faire bonne garde de ceste place pour le Roy et pour mons^r d'Espernon, qui se portoit bien; et disoyent qu'il n'y avoit plus espérance de paix; que le Roy, estant deuement informé, tant par mons^r de Ledieu, gouverneur de Verdun [50], que par aultres, que mons^r de Guyse ne prétendoit à autre chose sinon à lui oster la couronne, estoit sur la défensive et attendoit ses promesses, et faisoit armer sa noblesse, voulant aller luy-mesme à la guerre pour rompre la teste à son ennemi. Ce qui resjouit fort messieurs les gouverneurs, et les encouragea à faire tousjours mieux pour le service du Roy, et envers la postérité mériteront une louange immortelle d'estre demeurés fermes et constans au service du Roy et avoir [p. 18] conservé la ville à son obéissance.

Le 26 du mois susdit, fut despesché en Court le capitaine S^t....., pour faire entendre à Sa

Majesté comment les affaires passoyent en ce gouvernement : ce qui resjouit fort Sa Majesté, qui avoit tenu ceste ville pour perdue, selon les faux bruits qu'en faisoyent courir ceux de la Ligue; et de fait Sa Majesté despescha de rechef le susdit capitaine, qui arriva à Mets le 25 de juin avec lettres de créance de Sadite Majesté tant aux gouverneurs qu'à Messieurs de la Ville, lesquels mons^r le duc d'Espernon remercioyt de la bonne fidélité qu'ils avoyent eue au service du Roy, les exhortant d'y continuer.

Incontinent après l'arrivée du susdit sieur capitaine, la compagnie du s^r de La Routte fut donnée au capitaine Villeneuve, et celle du capitaine La Fosse au s^r Poincenot, son lieutenant.

Le 10 de juin, le lundi d'après la Pentecôte, il entra à Mets 400 Suysses, lesquels mons^r de La Verrière avoit fait venir si secrètement et avec telle dextérité qu'ils furent aux portes de Mets avant qu'on fust adverti de leur venue; ce qui estonna fort messieurs les capitaines de prime face, et de fait s'accordèrent ensemble de ne les laisser entrer, et s'adressèrent à mons^r de Houlle, m^re de camp, pour empescher la susdite entrée, sinon qu'on leur monstrast le mandement du Roy; ce qui estoit aisé à faire à mons^r de La Verrière qui

n'eust voulu entreprendre telle chose sans l'exprès commandement de Sa Majesté, laquelle ne pouvant secourir la ville de Mets à l'occasion des passages occupés et saisis par les Ligueurs, donna charge à son ambassadeur en Suisse de dresser promptement cette compagnie qui vint fort à propos pour aider à la conservation de la place.

Le 28 dudit mois sortirent de ceste ville environ 120 chevaux, qui mirent en fuite la compagnie du capitaine Bouligny[51], environ à trois lieues de ceste [p. 19] ville; et y eut quelques 8 ou 10 hommes de tués et beaucoup de butin gagné, lequel mons^r de Lorraine redemanda le lendemain par un trompette : ce qui fut accordé, attendu que ceux qui furent deffaits estoyent advoués de mons^r de Lorraine.

Le dimanche d'après, 30 de juin, sortirent de bon matin environ quatre vingts chevaux, que conduisirent mons^r de Houlle, qui s'en alla du costé d'Allemagne et passa par Strasbourg, Basle, Genève, d'où s'en alla en Daulphiné et Provence. Et ce jour mesme sortit aussi mons^r. de Tuyes, avec le capitaine S^t..... et 5 hommes, qui prinrent le chemin de Jamets et arrivèrent en sûreté à Paris[52].

En ce temps, on conclut la paix à Lagny-sur-Marne, de laquelle je parleray ailleurs : qui fut

cause incontinent après, assavoir le 8 juillet, qu'il arriva un courrier à Mets qui avoit mandement du Roy à mons^r de La Verrière pour faire eslargir les prisonniers, comme de fait ils le furent le jour ensuyvant; et mesme les meubles et argent des fugitifs leur furent rendus.

Et parce que devant que la paix fut conclue, peu de portes s'ouvroient à Mets et se faisoyent deux corps de garde des Suisses en la ville, assavoir un en Chambre [53] et l'aultre en Champassaille, le 12 de juillet lesdits corps de garde cessèrent; on commença à rouvrir les portes et aux gardes d'icelles furent mis 20 Suisses pour chasque jour. Ceux de la Religion de Mets oyans la paix et l'édit de réunion [54], n'estoient pas sans peine, cognoissant bien à quelles gens ils avoient affaire et combien on leur en vouloit; pourtant s'advisèrent de despescher à mons^gr le duc [p. 20] un messager exprès avec lettres bien confectionnées, pour supplier mondit seigneur au milieu de telles et si grandes tempestes d'avoir esgard à leur fidélité au service du Roy, et à leurs privilèges et franchises. Auxquelles lettres mondit seigneur fist response très favorable, et d'abondance escrivit à mons^r de La Verrière la volonté du Roy et son intention, qui estoit telle, assavoir

qu'en ces temps turbulents il ne fust rien innové au Païs Messin pour le fait de la Religion jusques à nouveau mandement : ce qui resjouit fort ceux de la Religion, mais leurs adversaires remuèrent ciel et terre pour la troubler et tascher de faire publier l'édit à Mets, ne considérant point les conséquences d'une telle affaire.

Et pourtant les catholiques, sachant que la volonté du Roy estoit telle, de laisser paisibles ceux de la Religion en ce gouvernement, à la sollicitation de quelques uns qui pensoyent se beaucoup prévaloir du changement, assemblèrent l'Estat[55], composé lors comme il pleut à ceux qui menoyent les affaires, et y appellèrent ceux qui estoyent ennemis de l'Estat, quelques patriotes qu'ils soyent; tellement que mess^rs^ du Clergé et les Gentilshommes qui sont aux gages de mons^r^ de Lorraine[56], députèrent entre eux le primicier, le s^r^ de Rachecourt et Noblet[57] pour aller en Court. Ce qu'ils firent sans le communiquer à beaucoup de bons catholiques qui prévoyoient combien cela estoit préjudiciable à leurs franchises et libertés de demander que les éditz du Roy eussent lieu par deçà, ce qui n'avoit encore esté pratiqué. Néantmoins, les susdits députés partirent de Mets le 9e d'aoust [p. 21] pour aller

en Court, afin de demander que l'édit du Roy eust lieu à Mets, et que tous ceux qui avoyent estat et offices en fussent privés s'ils ne se vouloyent retourner à la foi catholique, apostolique et Romaine, voire qu'ils fuissent contraints de sortir de leurs maisons et païs.

Ceux de la Religion, voyans les poursuites de leurs adversaires, se résolurent aussi d'envoyer quelques uns en Court, et députèrent à cet effet les s^rs^ Joly et Du Bois [58] avec bonnes et amples instructions de tout ce qu'ils avoyent à requérir; et escrivirent d'abondance tant à mons^r^ le duc d'Espernon qu'à mons^r^ de Termes. Et partirent les susdits députés de la Religion le lundi 12e d'aoust, et arrivèrent à Paris le dimanche 18e dudit mois. Leurs adversaires furent unis au conseil du Roy, où ils se deschargèrent ouvertement de la hayne qu'ils avoient de longtemps conceue contre eux, donnant à entendre beaucoup de mensonges comme entre autres que, aussitost que l'édit seroit publié audit Mets, tous ceux de la Religion qui auroyent charges et offices se détourneroyent du giron de notre mère sainte Esglise. Ceux de la Religion là-dessus furent interrogés et leur demanda-t-on leur cas par escript, où ils firent beaucoup de belles

remonstrances auxquelles on eut peu d'esgard ; et obtindrent leurs adversaires un mandement par lequel tout exercice de la Religion est prohibé et défendu à Mets et Païs Messin, et que tous ceux qui ont offices et estats soient tenus d'abjurer leur religion devant leur vicaire [p. 22] ou esvesque, ou à faulte de ce seront privés de leurs dits estats, comme plus en plein est contenu au susdit mandement qu'apportèrent le sieur de Raichecourt et Noblet le 3e de septembre.

Le jeudi ensuyvant, qui estoit le 5 de septembre, le baillif de Nancy et le sr de Raichecourt [59] pour la Noblesse, le mre eschevin Copperez, les sis Praillon, Noblet [60] et quelques autres accompagnés des principaux du Clergé, vindrent trouver monsr de La Verrière pour obtenir que ce mandement fust mis à exécution. Il fut ordonné sur le champ que ledit mandement seroit leu en la présence du lieutenant de Roy en la chambre du Palais [61] et par les carrefours.

Ceux de la Religion, avertis d'une telle résolution, ayant aussi copie du susdit mandement qui leur avoit esté octroyé de la Court, prévoyant le grand inconvénient qui pourroit advenir d'une telle publication, et surtout ayant esgard à la bresche qui se faisoit à leurs libertés et franchises

par icelle, supplièrent bien humblement mondit s^r de La Verrière d'en surseoir la publication jusqu'à ce qu'ils eussent parlé au Roy; remonstrant comment leurs adversaires avoient obtenu subrepticement ce mandement au grand préjudice de leurs combourgeois, ayant donné faux à entendre à Sa Majesté beaucoup de choses, comme : que c'estoit l'Estat qui le requéroit, que les susdits de la Religion se retourneroient pour la pluspart à la religion catholique, apostolique et Romaine après la publication de l'édict.

Ce que n'estant accordé auxdits de la Religion par le susdit gouverneur, ils le supplièrent de ne trouver mauvais s'ils s'opposoyent à la susdite publication, et en demandoyent acte pour avoir leur recours au Roy. Ainsi donc mons^r de La Verrière ayant fait assembler [p. 23] en sa maison les Estats tellement quellement rassemblés y feit publier ce mandement, et là en fut faicte l'opposition par ceux de la Religion, laquelle ils ne daignèrent regarder.

Après, le s^r président vint en la chambre du Palais, où ayant fait assembler entre ceux de la noblesse, les s^rs de Villers, d'Ancerville, de Gournay, le bailly de Nancy, Raichecourt [62], le Mre Eschevin, les Conseillers et Treize de la jus-

tice[63], ensemble les abbés et principaux chanoines, fist une grande harangue pour exhorter à n'avoir dorénavant qu'une religion, alléguant beaucoup de témoingnages des anciens et payens qui avoient tousjours aspiré à ce but : et fut sa harangue assez hors de propos parce qu'il conféroit des religions payennes avec la chrétienne, qui seule est la vraye religion. Or ceux de la Religion, quelque mandement qu'on leur fist, ne se voulurent trouver à tel acte, sinon qu'enfin le susdit s^r président en envoya quérir quelques particuliers comme le s^r de Grosyeux, Grandjambe, André Travalt, Therion, Golet et Le Braconnier[64]; les vouloit faire asseoir en leurs places, ce qu'ils ne voulurent faire, mais s'opposèrent de rechef comme ils avoient fait le mardi matin et prièrent qu'on vise leur opposition : ce que ne voulut faire le susdit sieur président.

Le samedi ensuyvant, qui estoit le 7 de septembre, le susdit mandement fut publié par les carrefours et lieux publiques, chose non accoustumée en une ville impériale et qui est soubs la protection du Roy, de laquelle protection il n'est parlé aucunement ès dites lettres et mandement, ains de l'authorité souveraine et pleine puissance que le Roy a sur eux.

...Voylà comment ceux-là qui devoyent maintenir leurs [p. 24] privilèges et franchises y faisoyent telle brèche qu'il sera bien difficile de la réparer, assemblant à l'Estat ceux qui par les loix du païs n'en pouvoyent estre, attendu que la pluspart d'iceulx estoyent officiers et aux gages de Messieurs de Lorraine. Mais la haine qu'ils portoient à ceux de la Religion leur faisoit postposer tout devoir, puis l'intention qu'ils avoyent de faire tomber cest Estat en autres mains que celles du Roy, si tant est qu'ils peussent venir à bout de leurs desseings.

Ce que ceux de la Religion prévoyant très bien ne se lassèrent et n'espargnèrent leurs courses, et envoyèrent de rechef en Court des principaux de la Noblesse et du Tiers-Estat, et ce jusques au nombre d'une douzaine, pour faire entendre à Sa Majesté comment les choses se passoyent, la supplier de les entretenir en leurs franchises et libertés. Et partirent de cette ville, bien instruits, le 10 de septembre, les s^rs de Verny, Braconnier, Saverez, Le Bonhomme, Gérard, Remion et autres [65].

Il faut noter que le jour de devant estoit parti Noblet du costé des catholiques, qui avoit assez d'adjuteurs en Court : car le primicier et le coad-

juteur Praillon, qui embrassoient fort ceste affaire, n'en bougeoyent.

Le mois estant expiré, qui estoit le terme préfix donné à ceux de la Religion pour se réduire ou quitter leurs estats, les principaux du Clergé et autres du Tiers Estat, orgueilleux ennemis de ceux de la Religion, et très mal affectionnés aux libertés et franchises de leur patrie, s'assemblèrent pour présenter requeste à mons^r le gouverneur, tendante aux fins de faire [p. 25] mettre en exécution le susdit mandement de Sa Majesté, n'ayant aucun esgard au détriment qu'ils procuroyent à leur patrie ni à ce que les députés de ceux de la Religion estoyent en Court, monstrant en cela une animosité et passion plus que démesurée. Au contraire, ceux de la Religion présentèrent requeste à mondit s^r le gouverneur, le suppliant de surseoir l'exécution dudit mandement de Sa Majesté jusques à ce qu'ils eussent lettres du Roy et qu'ils seussent ce que pourroyent obtenir en Court les députés de ceux de la Religion. Ce que le susdit s^r gouverneur les ratifia.

Cependant les députés de la Religion qui estoyent en Court n'expédioyent pas beaucoup, ayant par manière de dire ciel et terre contraires, car mons^r le duc du Maine[66] estoit en Court, puis

les principaux du conseil du Roy ne se donnoyent pas beaucoup de peine de ceux de Mets : de sorte qu'ayant esté entretenus trois journées toutes entières et remis de jour à aultre pour estre ouis en leurs plaintes et doléances, jamais ne purent avoir ce crédit, tant le temps leur estoit contraire ; et furent contraints à fin de présenter leur requeste et supplication au Roy tendante aux fins de révoquer le mandement qui estoit contrevenant à leurs franchises et libertés, à la protection que le Roy leur avoit jurée, et seroit à la totale ruine et subversion du païs : comme j'ay la dite requeste parmi mes papiers où cela se pourra voir au long.

Mais nonobstant toutes les dites remonstrances fort pressantes et de grand poids, les susdits de la Religion ne purent obtenir autre chose sinon que, le lendemain qu'ils eurent présenté leur [p. 26] requeste, un beau décret qui portoit en somme que : pour toutes les dites remonstrances de ceux de la Religion, le Roy n'avoit pu estre esmeu de changer son mandement du 23 d'aoust, et qu'il ne vouloit permettre qu'il y eust aucun exercice en l'enclos de la ville de Mets ni Païs Messin ; ni que ceux qui estoient pourveus des charges, offices et estats tant royaux que de la

ville, les exerçassent; et qu'il entendoit que sondit mandement fut de point en point observé. Lequel décret estonna fort ceux de la Religion, auxquels il sembloit qu'on les gratifieroit de quelque chose, en considération des services qu'ils avoyent faits au Roy en ces dernières émotions; et ne se purent tenir d'en parler tout hault devant les principaux du privé conseil de Sa Majesté. Mais il leur fut respondu qu'encores estoyent-ils bien heureux que le Roy les traitât si doucement, au prix de ceux de France qui estoyent contraincts d'abandonner leur païs et maisons et qu'eux y pouvoyent vivre en toute seureté.

Voyant donc les susdits députés qu'il ne faisoit bon pour eux en Court, s'en retournèrent en leur ville, où ils arrivèrent le mardi 15 d'octobre, non sans avoir passé beaucoup de dangers.

Deux jours après leur arrivée, le jeudi 17 d'octobre, furent adjournés par devant monsieur le gouverneur tous ceux de la Justice, et tous les Officiers pour le samedi en suyvant 19e du dit mois.

A quoi ceux de la Religion ne firent refus, mais y allèrent franchement et de bon couraige, aimant mieux quitter leurs estats que renoncer Dieu et

abjurer leur religion. Monsr de Montcassin, pour lors gouverneur de la citadelle, se trouva alors au logis de mons^r le gouverneur, comme aussi monsieur [p. 27] le président et quelques capitaines. Et en ceste assemblée le susdit président prit la parole et commença à remontrer comme on avoit patienté jusqu'à cest jour à mettre en exécution le commandement de Sa Majesté, à la requisition de ceux de la Religion, lesquels ne montrant aucune expédition de ce qu'ils avoyent obtenu en Court, monsieur le gouverneur et luy estoyent contraints de passer oultre, comme ayant receu lettres de Sa Majesté pour la troisième fois, les quelles il exhiboit.

A quoy ceux de la Religion respondirent qu'ils supplioyent monsieur le gouverneur et mondit sieur le président de surseoir l'exécution dudit mandement jusqu'à l'arrivée de monsieur le duc d'Espernon, qu'on attendoit de jour à aultre : ce qu'ils ne voulurent octroyer, ains commandèrent à tous ceux de la Justice et Officiers de ville qui estoyent de la Religion de n'exercer aucunement leurs charges, sinon qu'ils voulussent faire profession de la religion catholique apostolique et Romaine. Défense fut faite aussy à tous gentilshommes ayant haute justice d'avoir leurs maires

de la Religion, mais leur fut fait commandement exprès de les changer, et tous aultres officiers de la Religion : en quoy le susdit sieur président oultrepassoit les ordres de Sa Majesté.

A tous lesquels mandements Jehan François[67], procureur de ceux de la Religion, s'opposa en leur nom et remontra que cela estoit contrevenir aux promesses que le Roy leur avoit faites de les maintenir en leur franchise et liberté, mettant en avant les services que ceux de la Religion avoyent faits par le passé tant aux emprunts qu'il avoit faits, desquels ils avoient tousjours forny la meilleure partie, qu'aux aultres charges où ils ne s'estoyent aucunement espargnés ni leurs moyens; adjoustant sur la fin de son exposition qu'il désiroit savoir dudit sieur président si le Roy les privoit de leursdits estats pour aucune [p. 28] malversation en iceux ou qu'ils en fussent incapables.

A quoy le susdit sieur président respondit que ce n'estoit cela, tant s'en fault, qu'ils en estoyent très capables et que c'estoit sinon pour cause de la Religion.

Sur quoy respliqua le susdit Jehan François que le Roy pourroit faire d'eux ce qu'il luy plairoit; mais que quant à eux, ils ne quitteroyent jamais leursdits estats, espérant qu'un

jour le Roy recognoistroit l'innocence de leur cause, et l'importunité voire animosité de leurs adversaires.

Nonobstant tout cela, le susdit sieur président ne laissa d'appeller tous les officiers l'un après l'aultre, leur demandant de quelle religion ils vouloyent faire profession doresnavant : en quoy tous, depuis le plus grand jusques au plus petit, se monstrèrent fort constans, ce qui est fort louable au peuple de Mets et recommandable à la postérité. Car ceux de la Religion avoyent les plus belles charges, desquelles ils aimoyent mieux estre privés que de faire bresche à leur conscience · ce qui rendit confus leurs adversaires, qui avoyent fait entendre à Sa Majesté qu'aussitost que son édit et mandement se publieroit à Mets, la plus grande et saine partie de ceux de la Religion se retourneroyent incontinent à l'Église catholique. Voilà ce qui fut fait le samedi 19 d'octobre.

Le dimanche ensuyvant, le susdit sieur président qui n'avoit point de repos envoya le prévost des mareschaux à Courcelle[68] pour y défendre le presche, auquel le ministre et maire dudit lieu demandèrent copie de l'exploit, attendu que ce n'est Païs Messin et que la jurisdiction du susdit sieur président ne s'estendoit jusques là. Mais la

susdite copie leur fut refusée, et aussy ceux de la Religion n'y laissèrent de continuer leur exercice.

[P. 29]. Ceci fut cause que le mercredi ensuyvant 23 d'octobre, le susdit sieur président manda par devers soy quelques bourgeois qui avoyent estés à Courcelles pour y faire baptizer leurs enfans, leur défendit expressement de ce plus faire; aultrement que leurs biens seroyent confisqués au Roy et qu'ils seroyent chastiés en leurs corps, car le Roy n'entendoit qu'aucun bourgeois de Mets fist exercice de la nouvelle Religion ni dedans le païs ni hors icelui : sentence fort rude et difficile à supporter.

Estans donc les povres gens de la Religion réduits à telles extrémités et angoisses, pour le comble de leur malheur, c'est qu'ils voyoient leurs adversaires tousjours de plus en plus animés contre eux et qui taschoyent de les molester en diverses façons. Car les catholiques qui feignoyent d'estre les plus zélés, taschoyent d'esbranler quelques uns de la Religion pour leur faire abjurer la Religion et suivre la Romaine. Et de fait il est bien difficile qu'en une si grande multitude il ne s'en trouve tousjours quelques-uns qui se desvoyent du droit chemin, car quelques uns d'entre le même

peuple, gens de basse condition, de peu de jugement et discution, se laissèrent esbranler : dont les susdits catholiques dressoyent de grands triomphes, comme s'ils eussent gagné une signalée victoire. De l'aultre costé, ceux du clergé ne cessoyent de faire instance envers monsieur de La Verrière et le susdit sieur président, qui de son costé n'avoit nécessité d'estre piqué à ce faire, y estant assez enclin de son naturel, comme les histoires de France en font foy et surtout celles de Blois, afin de mettre l'édit et mandement du Roy en exécution.

Et remarqueray une chose notable et signalée de ceste année mémorable, afin que la postérité connoisse leur animosité, et oultrance desmesurée en ceste affaire et que le lecteur juge comment, quand on leur baille un pied de liberté, ils en prennent quatre. Ils firent donc si activement que, s'estans assemblés quelques uns des principaux d'entre eux assistés de ceux de la Justice, esleurent le primicier pour faire l'estude de ce dire [p. 30]; qui usa de paroles piquantes et injurieuses envers les susdits gouverneurs, usans mesmes de ces mots : « qu'on voyoit qu'ils prestoyent l'espaule à ceux de la Religion[69]; c'est pour accomplir le dire de l'Apocalypse où il est

parlé de ces sauterelles qui sortent du puis de l'abysme, qui ont des queues de scorpions, ce qu'ils ont bien montré en ces dernières années ».

Mais laissons ce propos pour revenir à l'estat misérable auquel se voyoyent réduits ceux de la Religion par l'extrême colère de leurs compatriotes, par coy lesquels ne pouvoient plus avoir recours qu'au refuge des princes voisins. Et ici se descouvrira encore mieux la grande misère desdits de la Religion, car ils avoyent leurs ennemis dedans la ville et dehors; et si quelques-uns se mettoyent en chemin pour aller vivre paisiblement ou sur les terres du comte Philippe de Nansau, ou du duc des Deux-Ponts, ou du duc Casimir 70, ils estoyent inquietés, guettés et espiés par les chemins et volés par ceux de la garnison de Marsal ou très rudement rançonnés. Et pour l'exemple allegueray la prise du sr de Moron et de sire Nicolas de Lassus 71, qui estant allés en ces quartiers susdits pour pourvoir à leurs affaires, à leur retour le 7 de novembre, au sortir du pont à Chaussy, furent poursuivis par trois ou quatre voleurs de Marsal jusques à Pange et delà mesme audit lieu; et s'estendoit mesmes leur rage et furie sur les femmes. Pour augmentation de laquelle, selon les propos rudes et piquants, desquels avoit

usé le primicier le 13 de novembre, fut encore conclu un voyage entre eux, afin de nous molester davantage, car nous n'avions pas assez de mal à leur gré. Partantd eputèrent pour le Clergé le sieur de Foës [72], et pour le Tiers Estat le sieur Copperez, pour aller en Court et poursuivre le bannissement de ceux de la Religion hors de la [p. 31] ville.

Que le lecteur considère ici combien est différente l'affection de nos conbourgeois avec leurs autres compatriotes, d'avec celle de ceux qui estoient l'an 155., qui escripvoyent à Sa Majesté que si on mettoit ceux de la Religion dehors, ils s'en yroient plaindre à l'Empire, et que là dessus ils seroyent mis au boing [73] et n'oseroyent trafiquer sans extresme danger : de quoy j'ay inséré la copie es années précédentes, pour noter ceste variété d'affections dont j'ay parlé.

Parmi donc de si grandes misères où se voyoyent réduits lesdits de la Religion et dedans et dehors la ville, se comportoient en toute patience et douceur, ne pouvans aucunement remédier aux entreprinses que brassoyent contre eux leurs adversaires, attendans leur secours d'en haut. Et de fayt les ardentes prières qui se faisoyent par chaque famille, au grand crèvecœur

de leurs adversaires qui ne pouvoyent empescher cela, furent exaucées de Dieu; et ne furent longtemps en telles extrémités : car la venue de monsieur le duc d'Espernon, qui arriva à Metz le vendredi 6 décembre, fut comme un soleil qui dissipa les espesses ténèbres, et raffermit un peu les courages desdits de la Religion à demi esperdus.

Premièrement ceux de la Religion allèrent audevant de luy, et se séparèrent d'avec les catholiques leurs compatriotes, puisque les autres les tenoyent comme brebis rogneuses et indignes de vivre de l'air de leur commune patrie, et luy proposèrent leurs plaintes et doléances, ayans fait porter la parole au s^r greffier de la ville.

Le dimanche ensuyvant, 8 décembre, lesdits de la Religion vinrent encores trouver mondit s^r le duc d'Espernon, luy présentèrent quelques remonstrances, et luy demandèrent audience qui leur fut [p. 32] accordée au lundi matin ensuyvant, où Jehan François triompha à haranguer pour ses compatriotes, remonstrant leur misérable estat et l'animosité de leurs adversaires, et beaucoup de choses qu'il seroit long à réciter. Et n'eurent pour lors lesdits de la Religion, autre response de mondit seigneur, sinon qu'il leur feroit entendre la volonté du Roy qui les

traiteroit enfin comme un bon pasteur son troupeau.

Le jeudi ensuyvant, qui estoit le 12 décembre, ceux de la Religion furent appellés à la Haulte Pierre; et là leur fut proposé l'intention et volonté du Roy par le s^r président, qui estoit que tous fussent réunis et vescussent paisiblement en leur maison sans aucun exercice de Religion; somme toute leur fut déclaré qu'il falloit que le mandement et édit du Roy fut exécuté de point en point : de sorte que lesdits de la Religion, se voyans traités si rudement, ne peurent faire aultre response sinon qu'ils auroyent leur recours à Dieu, à leurs pleurs, larmes et gémissemens, attendans en patience la paix générale qui leur rendroit l'exercice de leur Religion et restitueroit un chacun en son estat et office.

Mais d'autant que la harangue dudit s^r président fut fort ambigüe et qu'elle laissoit ceux de la Religion en une merveilleuse perplexité, la plupart desdicts de la Religion furent d'advis pour estre esclairés du point des baptesmes et des mariages, d'en présenter la requeste à mondit seigneur affin qu'il leur fut loisible de les célébrer à tout le moins hors du Païs Messin.

Et fut présentée la dite requeste, le mardi 24 dé-

cembre, veille de Noël, jour que le Maistre Eschevin fut créé[74], laquelle fut envoyée au Roi [p. 33]; et fut la response favorable à ceux de la Religion, comme nous dirons au commencement de l'année 1586.

Quant aux prisonniers qui estoyent à Marsal, assavoir mons. de Moron et le s^r de Lassus, on leur demandoit grande ransson; et encores que le Roy en eust escrit particulièrement au s^r de La Routte, si est ce qu'il ne faisoit aucun compte de les rendre; et est à présumer qu'ils ne l'eussent esté sans l'arrivée de monseigneur le duc d'Espernon à Mets, qui incontinent y envoya le s^r de La Coste[75] qui obtint au mandement du susdit Seigneur leur entière délivrance. Et arrivèrent les susdits prisonniers à Mets le mercredi unzième de décembre, et la femme de mons. Buffet[76] fut aussy relaschée, qui alla trouver son mari en Allemagne. Et le susdit s^r de La Routte s'en vint à Mets pour faire la soubmission requise à mondit seigneur, où il fit bien de la chattemitte et du malade, ayant une jambe bien enveloppée.

Le 14 décembre, madame de Vaudemont arriva à Mets[77] pour y estre commère d'un des enfans de mons. de Montcassin, qui fut baptizé avec grande

magnificence le dimanche ensuyvant 15 dudit moys, estant compère mons. le duc d'Espernon; et repartit la susdite dame le mardi ensuyvant.

La Justice des 13 fut créée le 23 décembre, et le Maistre Eschevin le 24 du moys susdit[78], et furent les catholiques [p. 34] promeus aux charges publiques, de la suffisance desquelz je ne parle, car chacun sçait assez l'horrible confusion qu'il y eut pour lors en l'administration de la justice.

Monsr de La Verrière et mons^r le président, qui avoient acquiescé à la réquisition de nos adversaires pour nous faire mettre hors de la ville, en furent eux meismes mis dehors; et ceux de la Religion y demorèrent en leurs maisons, jouissans des baptesmes et mariages par le commandement du Roy et ordonnance de monseigneur le duc d'Espernon. Et partit le susdit s^r de La Verrière de Metz, le jeudi 26 de décembre, et s'en alla attendre à Nancei mons^r le duc d'Espernon, estant fort contristé de ce départ et ne pouvant voir installer en sa place mons^r de Montcassin, lequel il pensoit n'avoir sy bien fait son debvoir que luy à la conservation de la place. Le président aussy eut son congé, et ne retourna depuis à Mets, comme nous dirons en son lieu 79.

Monseigneur le duc d'Espernon alla à Verny, puis à Enery [80] pour adviser à ces places et à leur entretenement; pourveut aussi au lieu du s^r de Montcassin au gouvernement de la citadelle du s^r de Soboles [81], qui s'y comporta en sorte que l'on peut bien dire à bon droit Dieu s'estre servi de la prudence et grande sagesse dudit seigneur pour maintenir cest estat, comme vous verrés és années suyvantes.

Voylà ce qui se passa ceste année, tant pour l'esgard de l'estat politique qu'ecclésiastique de la ville de Metz.

1586

Seconde année de la Ligue.

Venons à l'année 1586, le premier jour de laquelle mons^r le duc d'Espernon appella les principaux du Clergé pour leur déclarer l'intention et volonté du Roy, touchant ceux de la Religion, auxquels il permettoit [p. 35] l'exercice des baptesmes et mariages hors du Païs Messin, et vouloit qu'ils s'entretinssent les uns avec les aultres comme leurs compatriotes et conbourgeois : nouvelle fort désagréable à ceux du Clergé. qui ne se peurent tenir d'en murmurer;

et le plus hardi d'entre eux print la parole, assavoir le s^r de Saint-Vincent[82], monstrant manifestement le mescontentement qu'ils recevoyent d'une telle espreuve, mais néantmoins leur fut respondu que telle estoit la volonté du Roy, à laquelle il ne falloit contredire.

Le second de janvier qui estoit un jeudi, ceux de la Religion furent mandés vers monseigneur le duc d'Espernon, qui leur fit entendre comme la volonté et intention du Roy estoit de les gratifier en leur permettant l'usage des baptesmes et mariages hors du Païs Messin où bon leur sembleroit, les admonestant de se comporter en toute modestie avec leurs compatriotes. Ceci fut une estrenne autant agréable à ceux de la Religion, qu'elle fut désagréable à leurs adversaires qui s'estoyent promis toute aultre chose.

Alors donc cependant, ceux de la Religion commencèrent à sentir le fait de l'espérance qu'ils avoyent conceue, que la venue de monseigneur le duc d'Espernon leur apporteroit toute asseurance de leurs personnes et moyens, et quelque meilleur establissement en leurs affaires; et parmi de si grandes misères et tempestes louèrent Dieu de la grace singulière qu'il leur faisoit de le pouvoir invoquer en toute liberté sans estre con-

trains de rien faire contre leur conscience, chose merveilleusement desplaisante à leurs adversaires [p. 36] qui se veirent frustrés par ce moyen de leurs entreprises et intentions.

Monseigneur le duc d'Espernon, ayant ainsi mis bon ordre à toutes choses et laissé de belles ordonnances aux gens de guerre, partit de Mets le jeudi 9 de janvier, allant coucher à Nommeni et le lendemain diner à Nancei, emmenant avec soy le seigneur de La Verrière et le sieur président, tous deux assez mal satisfaits de ce changement qu'ils n'attendoyent; laissant, comme nous avons dit, au gouvernement de la ville mons^r de Montcassin, et le s^r de Soboles à celui de la citadelle, et le s^r de La Routte à Marsal, auquel il fit délivrer deux monstres à Mets pour le paiement de ses soldats.

Depuis le départ de mondit seigneur le duc d'Espernon, ceux de la Religion furent un peu en repos, et ne furent molestés ni inquiétés en l'exercice de leur religion qui leur estoit accordé; seulement leur faschoit-il de se voir dépossédés de leurs charges et estat pour y estre introduits gens du tout incapables desdites charges; néantmoins puisque la calamité du temps estoit telle, ils le supportèrent patienment.

Devant le départ de mondit seigneur fut despesché en Alemagne, pour certaines affaires le s^r de Novian[83] qui en retourna le 10e de février, mais néantmoins demeura tousjours neutre durant la Ligue, ne se meslant ni d'un party ni de l'aultre.

Le jeudi 20e de février le chasteau de Silly fut pris par les gens de mons^r de Duilly[84], et le jour d'après repris par les harquebusiers de Mets; mais ce fut [p. 37] une guerre particulière, laquelle je passe légièrement.

J'ay parlé en l'histoire de France et d'Allemagne, d'une notable ambassade que les princes protestans et le roy de Danemarck envoyèrent en France[85]. Les ambassadeurs de laquelle passèrent par Mets le 12 d'avril, et estoit le chef de l'ambassade le prince de Monbéliard qui logea chez mons. Chaudon, les autres chez mademoyselle Des Serres, chez Gouru et au Portenseigne; et les traita magnifiquement mons^r de Montcassin à la Haulte Pierre. Ils partirent de Mets le mardi 15e dudit mois pour s'en aller en France.

Le premier jour de may, lorsqu'on plantoit le may en la grande court de la Haulte Pierre, le capitaine Cadillan receut un coup d'arquebusade en la gorge[86], qui le fit tomber sur son espieu et

mourir subitement. Sa compagnie fut donnée depuis au seigneur de La Coste qui venoit de Carmagnolles.

Le 20 du moys susdit mons^r de La Verrière, qui avec son beau-frère mons^r Bregi et autres honnestes gentilshommes alloit en Saxe, pour au nom de Sa Majesté condoloir la mort du vieil duc de Saxe et congratuler au josne duc son estat d'électeur, passa par Metz et y séjourna six jours, partant le 26 dudit moys; et ne retourna du susdit voyage que le mercredi 23e juillet, passant de rechef par Metz et y sejournant jusques au mardi 29e du mois susdit. Le susdit s^r receut beaucoup d'honneur et de carresses en ce voyage et vit beaucoup de singularités.

Le 28e de may, passèrent près de ceste ville 7 ou 800, qu'Italiens qu'Espagnols, qui alloyent pour la Ligue[87].

Le second du mois de juin, mourut en Court le coadjuteur Praillon, ne survivant pas longtemps [p. 38] après l'instante poursuitte qu'il faisoit en Court l'an précédent assistant les s^rs de Rachecourt, primicier, Noblet et aultres députés de Mets pour chasser leurs compatriotes hors de la ville.

Le quatriesme du susdit moys, passèrent à

Corny quelques lansquenetz que le sieur de Cresle menoit au Roy, et furent dix ou douze en ce païs à manger le bon homme attendant leur colonel, qui enfin partit d'ici le 16e de juin.

Et mourut ce jour mesme monsr de Saint-Prins à Mets[88], et le 18e jour dudit mois le sr Anthoine Golz, sr de Mussi, de Novian et de Grosyeux.

Le samedi 14e ou 15e de juillet, les six vieilles compagnies de gens de pied[89] partirent de Mets, assavoir celles de Bernet, Colombiers, Guerrier, Poincenot, Pardillan et Villeneufve.

Et le jeudi 24e dudit moys partirent les deux compagnies de cheval, assavoir celles de monsr de Sobolles et de monsr de Cadillan, pour aller trouver le Roy et monseigneur le duc d'Espernon.

Le samedi 21 juillet repassa par Mets monsr le prince de Montbéliard; et en partit le mercredy ensuyvant, s'en retournant de la Court avant que les ambassadeurs fussent ouïs pour ses affaires particulières.

Au moys d'aoust on apperceut manifestement que Marsal ne tenoit plus pour le Roy mais pour la Ligue, encores qu'on s'en fust tousjours dobté auparavant; mais les actions du sr de La Routte et les grandes familiarités et accointances qu'il

eut avec monseigneur de Lorraine monstrèrent alors manifestement tout ce qu'il avoit dans le cœur.

[P. 39]. Le lundi 29 septembre fut banni de la ville de Mets le procureur Bastaille [90] par mons^r le prevost, et ce pour son insolence et fière response, tant envers le s^r de Villers, maistre eschevin [91], qu'aultres de la justice. Il trouva ceste sentence fort rude parce qu'il estoit condamné à sortir le jour meisme, et disoit qu'on le condamnoit de puissance absolue; mais c'estoit une juste punition de son oultrecuidance et présomption, car le grand et petit conseil furent assemblés à ce jugement [92], et en fut la sentence exécutée.

Les ambassadeurs des princes protestans qui avoyent esté ouis en Court le 10e d'octobre, repassèrent par Mets le 22 dudit et en partirent le 23e, qui estoit un jeudi, entre 9 et 10 heures du matin. Le Roy n'estoit content ni satisfait d'eux, ny eux du Roy; ainsy estoient toutes choses disposées à la guerre.

Environ ce temps, mons^r Praillon [93] fit un voyage en Allemagne pour les affaires de Sa Majesté, au lieu de son frère le coadjuteur naguères décédé; duquel voyage il retourna le 10 de novembre en la mesme année.

Et de rechef partit le susdit s^r Praillon avec le s^r de Talange capitaine d'Ennery [94], pour s'en aller en Court le 26 de décembre.

Le 16e dudit mois fut tenaillé et roué un soldat à Metz pour avoir tué un autre soldat, son compagnon, dans son lict.

Voylà ce qui se passa de notable audit Metz l'an 1586; venons à l'année 1587.

1587

[P. 40]. Ceste année ceux de la Religion furent aussi en repos à Metz et ne laissoyent de négocier, aller et venir en Lorraine, Allemagne et aultres lieux, comme s'il n'y eust pas eu de guerre.

Une chose remarquable fut veue à Nancy un jeudi 19e février, asçavoir trois soleils au ciel, vray présage et advertissement des malheurs que le pauvre peuple reçut en Lorraine cette année-là, par le passage de l'armée des Protestans [95].

L'abbaye de Saint-Vincent vint entre les mains de mons^r de Montcassin, gouverneur de Metz [96], qui en receut une bonne somme de deniers comptans, et trouva l'abbaye bien fournie de bled et de vin; et ce par la mort du feu abbé qui décéda à Paris le 18e de mars.

Le 19e dudit mois de mars fut ordonné par mons^r le gouverneur aux paisans d'acheter des armes [97].

Vint aussi un homme à Metz, nommé François Le Camus, qui avoit deux crocodiles, l'un desquels estoit long de quatorze pieds; et les mena en Allemagne.

Le 22 dudit moys monseigneur de Lorraine feit publier un édit et ordonnance contre ceux de la Religion [98], qu'on trouvera parmi mes papiers cottée du numéro 26.

En ce temps, Sedan estoit assiégé [99] et comme environné par les troupes de mons^r de Guyse, comme nous dirons ailleurs, qui fit que souventeffois les soldats se licencièrent de venir jusques sur le Païs Messin, comme de fait le lundi deuxième de Mars, ils vinrent prendre [le maître] de la petite Estappe [100] dans sa maison avec ses chevaux qu'on eut beaucoup de peine de ravoir; enfin touttefois il retourna sain et sauf le vendredi 27e de mars, sans rançon.

Au commencement d'avril, on commença à abattre [p. 41] les fauxbourgs de Nancy [101].

Le quinzième d'avril retourna le sieur Ozanne de la Court, et le 19e le s^r de La Busle [102], qui rapportèrent nouvelles à mons^r nostre gouver-

neur et aux capitaines de l'arrivée de monseigneur le duc d'Espernon en Court, après son voyage de Provence : qui fut occasion de quelque salve et de quelques pièces d'artillerie qui furent tirées, comme aussi il s'y fit plusieurs jeux à la Haulte Pierre en signe de resjouissance.

Au commencement de may, retournèrent à Mets les compagnies de mons^r de Sobolles et du s^r de Cadillan, qui venoyent de Provence et se venoyent rafraischir par deçà.

Le 7e de juin, un dimanche au soir vint mons^r de Pange en sa maison proche de Mets. C'estoit un des pilliers et bastisseurs de ligue de Lorraine, avec Rosne et Bassompierre [103].

Le 25e de ce mois, mons^r de Bouillon et mons^r de Givry passèrent proche de Metz la Mozelle, assavoir à Arcancei [104], avec environ quatre cens chevaux et quelques gens de pied ; et s'en allèrent rendre en la plaine d'Alsaice pour attendre l'armée des Protestans qui s'apprestoyent de longtemps pour le secours du Roy de Navarre.

Le 4e de juillet, fut publié un édit à Mets [105], par lequel il estoit commandé aux compagnies d'ordonnance de France et de Lorraine de se trouver, les uns à Chaumont dans le 20e de juillet, les

aultres à Gyen sur Loire au mesme jour. Il s'y publia aussi plusieurs autres édits et mandements du Roy pour la convocation du ban et arrière ban, que trouverez cottés parmi mes papiers des n°s 27, 28, 29 [p. 42], lesquels édits et ordonnances n'avoient accoustumé d'estre publiés à Metz, ville de protection, mais estoyent si agréables aux catholiques Romains qu'ils ne se donnoyent pas beaucoup de peine de leurs libertés et franchises, moyennant qu'ils puissent desplaire à leurs compatriotes qu'ils voyoyent à regret; et ne servoyent de rien par deçà tels édits, sinon de les rendre plus fiers et animés contre ceux de la Religion desquels ils se proposoyent tousjours l'entière ruine devant leurs yeux.

En ce temps, fut prins et arresté à Mets par ceux de la garnison mons^r de Coussy Remon, comme aussi le s^r de Illet [106], un aultre qui estoit à mons^r de La Boulaye, lesquels toutteffois on lascha quelque temps aprés.

Le s^r de Villers le jeune et Ozanne, grenetier de la ville, retournèrent de la Court le 10 de juillet et [furent] rentrez le 14. Ils estoient allés pour avoir permission de Sa Majesté de pouvoir prendre aux greniers d'icelle quelque quantité de bled, pour la grande cherté qui estoit par la ville;

mais ce voyage fut inutile pour n'avoir esté leurs patentes faites comme il appartenoit.

Au mois d'aoust l'armée des Protestans vint en Lorraine, comme nous dirons ailleurs; et le 23 du susdit mois les Bourguignons, qui venoyent pour servir mons^r de Lorraine [107], passèrent par le Païs Messin et logèrent aux portes de la ville.

Le 5 de septembre, on renvoya le s^r Jehan de Villers en Court pour avoir de l'argent pour la garnison [108], et à cest effect y fut envoyé le s^r de La Bastide et puis le capitaine Mermans [109].

[P. 43] Lundi 7 de septembre, la compagnie de mons^r de Montcassin partit pour aller en France [110]; et ce mesme jour, Colombat, estant hors de la porte, tira un coup de pistolle au capitaine Mayence, mais il ne l'atteignit [111]. Un mois après, on les fit tous deux sortir de la ville par le commandement de mons^r le duc d'Espernon qui les manda; et partit l'un le 21 d'octobre, l'aultre le 22 dudit mois.

En ce mois de septembre, mons^r de La Crase, aultrement dit de Scharfestein [112], fut arresté prisonnier à Worms à la réquisition du duc Casimir.

Le jeudi 12 novembre, les reitres du Ringrave [113]

passèrent à Moulins [114] pour aller trouver le Roy, et y pensa avoir de l'émotion audit Moulins par l'indiscrétion d'un reitre qui tira sa pistolle à un de la garnison de Mets.

Vers la fin de ce mois, on assembla les parroisses à Mets pour adviser aux moyens d'avoir de l'argent [115]; et sur ces entrefaites arriva fort à propos le s^r de Villers qui apporta 3500 lb. pour la garnison.

Le lundi 7 décembre, la compagnie de mons^r de Montcassin retourna à Mets [116], et fut justement trois mois dehors.

Et le mardi 8e dudit mois partit le capitaine des Suisses.

Le samedi 12 décembre, la femme du capitaine Colombat fut sentenciée et fit amende honorable [117], la torche au poin, nuds pieds et la serviette sur sa teste, condamnée à estre deux ans aux sœurs de la Magdelaine.

Voylà ce qui se passa ceste année tant pour l'estat politique qu'ecclésiastique, en laquelle moururent beaucoup d'honnestes bourgeois tant en l'armée et à la routte d'icelle que à la ville [118], comme le s^r de Verny, mons^r de Polly, le secrétaire Horet, mons^r de Grosieulx, le s^r Saveré, François Busselot, Jehan Pion, Michel d'Arlon et

beaucoup d'aultres, et entre les chanoines moururent [p. 44] l'official, le thrésorier, mons^r Imbert, mons^r Dominique et Candida Luna.

1588

Venons à l'année 88, en laquelle y eut beaucoup de remuemens en divers lieux, comme j'ay marqué ailleurs, selon les prédictions de Regiomontanus [119], desquels ne fut exempte la ville de Mets où s'y passa d'estranges choses, comme je deduiray par la suitte du temps.

L'année commença audit Mets par la resjouissance que firent les catholiques Romains de l'armée des Protestans qui s'estoit misérablement dissipée d'elle meisme [120], et des horribles cruautés perpétrées par les Lorrains et Ligueurs au conté de Monbéliard, car un samedi 16e de janvier, la grosse cloche qu'on appelle Mute en sonna [121]; et le dimanche suyvant les processions générales s'en firent comme aussi les feux de joye, et se tirèrent beaucoup de pièces d'artillerie en signe de joye.

Le lundi premier de février mourut madame de Saint-Pierre [122], laissant pour abbesse sa niepce jà de longtemps coadjutrice, fille de mons^r de Marcossay.

Monsr Joly ayant fait un voyage en Allemagne au mois de janvier [123], en fit un aultre avec le sieur La Coste en février, pour y négotier quelques affaires d'importance.

Depuis le 4 de février jusques au 12 et 13 dudit mois le Païs Messin fut fort vexé et molesté par les soldats de la Ligue [124] qui s'approchèrent de Mets et premièrement corurent jusques à Courcelles; puis vindrent à Montoy, Arganssy et Flanville; le 10 passèrent la rivière à Argansy. Aultres arrivèrent à Ancy et à Ars sur Mozelle avec deux gros canons et les tirèrent vers Jamets, où ils ne peurent encores besogner pour ce mois à cause des grandes froidures. Et par tant s'en allèrent les susdites troupes ravager aux environs de Sedan, comme nous dirons en son lieu.

[P. 45] Au mois de mars furent despeschées plusieurs ambassades de Sa Majesté à Nancei vers mons^r de Lorraine, et premièrement mons^r de Rieux qui déclara à mondit s^r de Lorraine que Sa Majesté prenoit Sedan et Jamets en sa protection [125]; et de là le susdit sieur de Rieux s'en alla à Sedan et Jamets pour assurer les susdites deux places de la bonne volonté du Roy.

Puis au bout de dix jours y vinrent aussi les s^rs de Belière et de La Guische [126], après avoir parlé

à mons^r de Guyse et pour mesme effect. Mais mons^r de Lorraine ne quitta son entreprinse et pour tout cela ne cessa d'assiéger Jamets [127]; et au commencement de ce mois se fit le stratagème de la hotte, comme vous verrez en l'histoire dudit siège parmi mes papiers, où verrez comment le 21 de mars, le capitaine Mangeot, dit Vermine, fils de l'hoste de la Couppe de Metz, le capitaine Hurgat, Poincignon et aultres furent tués [128].

Le 15 de mars, les s^rs de La Coste et Joly allèrent vers mons^r le duc des Deux-Ponts et vers mons^r le prince Casimir, pour continuer la négociation encommencée les mois précédens; et retournèrent du susdit voyage le dernier du mois.

Le 23 du mois susdit, retourna de la Court le primicier, comme fit aussi le s^r de Villers et le s^r Copperez, où ils avoyent tasché par tous moyens d'oster à ceux de la Religion ce peu de liberté qu'ils avoyent; mais ils n'en peurent venir à bout.

Le 28, mons^r le Rhingrave, qui passa par Mets pour aller en France au mois de novembre de l'année passée pour le service du Roy, repassa par Mets et se retira en Alemagne.

Au commencement du mois d'avril, le duc du

Maine fut à Nancy pour conférer avec monseigneur de Lorraine [p. 46], et renoua la Ligue; et se monstrèrent le moys suyvant les effetz de leur conférence, ès barricades de Paris.

Le 4 du mesme mois d'avril, madame de Montcassin fut envoyée en Court par mons^r le gouverneur son mary, pour remonstrer à Sa Majesté la nécessité en laquelle estoit ceste garnison; elle mena avec elle mons^r le capitaine René et quelques aultres.

Mentionnons que le s^r de La Coste eut à y faire voyage, pour rendre raison en Court où il appartenoit, de son voyage d'Alemagne. Si est ce que pour n'avoir occasion d'accompagner la susdite dame de Montcassin, il partit un jour après elle et prit la poste.

Le jeudi 14e d'avril avant Pasques, mons^r de Soboles, l'escuyer, arriva de la Court à Metz et vint quérir mons^r son frère, gouverneur de la citadelle, qui avoit un grand désir de parler au Roy et à mons^r le duc d'Espernon; et partirent ensemble incontinent après Pasques.

Devant Pasques les Lorrains furent bien battus et à Sedan et à un assault de Jamets, comme verrez plus amplement en l'histoire desdites places.

Ceux de Jamets ayant contraint les Lorrains

de lever le siège [129] furent après plus libres et alloyent courir jusques à Saint-Mié et ailleurs, mesmes le 29 d'avril vindrent jusques à Sacy, y prindrent mons^r de Bioncourt lui quatrième qui avoient de beaux chevaux et la bourse bien garnie; et à l'occasion de ladite prinse, mons^r de Montcassin feit amener prisonnier à Mets l'hoste dudit Sacy nommé Botines, dont touteffois on le disoit innocent.

Le dernier du mois, mons^r de La Coste retourna [p. 47] de la Court.

Le lundy 2 de may arrivèrent en ceste ville Le Breton avec le sire Sevinet de Paris, pour adviser à contenter tous ceux auxquels mons^r de Termes devoit quelque chose : ce qui fut fait, et resta un chacun satisfait.

Le 5 et 6 de may monsieur de Montcassin recommença à demander de l'argent [130], qui fut cause que le samedi 7 l'Estat s'assembla pour y adviser; où le primicier fit une harangue qui ne pleut à tout le monde, et ce à l'occasion que mons^r le gouverneur envoyoit visiter les caves et greniers des bourgeois, et de six queues de vin en vouloit prendre une pour le Roy. Or, mondit sieur le gouverneur sachant que l'Estat estoit assemblé, y fit trouver mons^r Du Hal, sergent

major, en la présence duquel le susdit primicier ne laissa de haranguer en faveur de la bourgeoisie, comme il est homme disert et éloquent, mais turbulent et séditieux s'il y en a un au monde. Le principal point de sa harangue tendoit à monstrer à l'Estat les oultrages et insolences qui se commettoyent en la ville et Païs Messin par la garnison. Pour à quoy parvenir, alla recherchant les affaires de bien loin, asçavoir du temps que ceux de Mets se donnèrent au Roy, ce qui se fit à condition que Sa Majesté les maintiendroit en leurs privilèges, franchises et libertés, qui sont néantmoins tous les jours mises à néant, que la pauvreté est grande entre les bourgeois, leurs bourses espuisées, qu'on ne sauroit faire sortir ni bled ni vin sans payer gabelle, qu'après qu'on a espuisé leurs bourses, on vient à leurs caves, qu'on viendra après en leurs greniers, puis enfin qu'on prendra le pavé des rues; que la condition des Chrestiens est meilleure entre les Turcs, car qui veit jamais (disoit-il) une telle chose [p. 48] de constraindre un peuple à payer une garnison? « Le Roy l'a mise comme il a voulu (disoit-il), nous ne luy avons pas demandée ni limitée. Il l'a mise si grande et si petite qu'il a voulu. Mais quelle raison y a-t-il que

nous la payons? Le peuple n'est-il pas assez foulé par la fourniture des maisons et autres ustensiles gastées ordinairement par les soldats? Nous veult on sucer jusques à la moelle des os? Enfin, de deux choses l'une : ou il faudra que nous quittions tout et nous en allions, ou bien que la garnison sorte, puisque le Roy n'envoye point d'argent pour la payer. C'est à faire à un lieutenant de Roy d'aller en Court et remonstrer a Sa Majesté les nécessités de la garnison, le danger qu'il y a qu'elle ne se mutine, et par conséquent la perdition de la ville. On y voit bien aller d'aultres gouverneurs, mais c'est assez à ceux ci qu'ils en trouvent à quelque prix que ce soit ». Et là dessus addressant sa parole au sergent major le vise de ces mots : « Prenez garde, prenez garde, monsieur le sergent major, à ces choses; vous n'estes pas asseuré d'estre tousjours en cest estat, vos enfans n'en ont pas lettres; cependant vous voyez combien de choses s'agissent contre la liberté du païs, et pourtant il fault aller en Court tous les 3 ou 4 mois dix et douze des plus notables et crier que tout est perdu. Car par cy devant nous avons estés molestés, parce qu'ayant des assignations, aussitost l'argent estoit enlevé par d'aultres. Et puis monsieur

le duc d'Espernon s'en venoit dire : « *Eh bien!* « *mons*r *le primicier, que voulez-vous que je* « *vous face? Voulez-vous de mon sang? — Non,* « *monseigneur, car nous demandons de l'argent* ». « Et enfin disoit mondit seigneur qu'il n'y sçavoit que faire et qu'il alloit remettre cette place entre les mains du Roy ». Il n'oublia pas en la susdite harangue de parler [p. 49] bien à la révérance des bourgeois qui alloyent par les rues contre leurs propres concitoyens. Sur quoy mons^r le Maistre Eschevin luy ayant répliqué que cela estoit de sa charge, il dit qu'il falloit obéir en choses justes.

Or, ceste harangue offensa fort mons^r le gouverneur qui commanda que le lundy ensuyvant, qui estoit le lundi 9, l'Estat se rassemblast à fin qu'il feit ses plaintes et doléances de la harangue du primicier, laquelle il disoit tendre à sédition, d'autant qu'il avoit dit qu'on estoit pirement traité en ceste ville qu'on n'estoit sur la terre et autres belles choses; mais l'Estat estant assemblé et doléances estant faites de la susdite harangue, personne n'y respondit rien.

Et quelques jours après, l'Estat se rassembla, assavoir le jeudy 12 de may, où il fut conclu que le primicier, le maistre eschevin Copperez et

mons^r Praillon iroyent en Court pour remonstrer les nécessités de la garnison. Mais ils ne partirent point devant le premier jour de juin; et pour cest effect partit aussi le s^r de La Coste pour aller en Court et aussi pour aultre sujet [131] encore, qu'on eust ouy nouvelles assurées des barricades de Paris et de l'émotion qui y estoit survenue depuis l'arrivée de mons^r de Guyse : de quoy Clasquin, qui estoit de la compagnie de monsieur le duc d'Espernon, avoit apporté certaines nouvelles, estant parti de Paris le 14e jour d'après l'émotion.

Ce qu'entendant, mons^r le gouverneur feit venir toutes les paroisses les unes après les aultres à l'Evesché, et leur fit prester le serment de fidélité au Roy [132], ce qui se fit à la fin de may; auquel temps aussi assavoir le dimanche 29, retourna de la Court madame la gouvernante [133] qui vint depuis Fevry jusques à Mets en 4 jours.

[P. 50] Les députés de Mets allans pour tel sujet trouvèrent les choses tellement oultrées en France, qu'ils commencèrent à agir contre ceux de la Religion de Mets, contre ce qu'ils avoyent promis à l'Estat.

Le jeudy 16 de juin, le capitaine La Coste et Cochart retournèrent de la Court [134] où ils lais-

sèrent les choses bien confuses; et bientost après, assavoir le 27 de juin, allèrent en Alemagne le susdit s^r de La Coste et le s^r Joly, tant pour le sujet des négotiations jà commencées, que pour faire entendre aux princes voisins l'estat des affaires de France.

Arriva aussi en ce temps là le s^r de Ledieu [135] qui s'en retourna quelques 4 jours après son arrivée. Et passa aussi par ceste ville le s^r de Stivau qui alloit en Alemagne pour haster le secours de Jamets [136]; et de fait le s^r de La Noue se trouva à Heidelberg pour mesme effet, mais les choses se succédèrent comme il sera dit ailleurs.

Le maistre eschevin Copperez et le primicier qui estoyent passés à Paris, estans partis de Mets le premier de juin, arrivèrent à Rouen le 17 du mesme mois. Monsr Praillon partit longtemps après eux, assavoir le lundi 29 de juin, et ne se joignit à leur négotiation.

Monsr de Soboles, gouverneur de la citadelle de Mets, retourna de Poitou le mesme 27e jour de juin [137]; et ne fut son voiage sans danger, et son retour fut fort salutaire à la ville de Mets, comme nous verrons sur la fin de l'année. Aussi avoit-il parlé au Roy et à mons^r le duc d'Espernon et sceu leurs intentions.

Le 25 de juin, les lansquenets de mons^r de Lorraine [p. 51] qui alloient à Jamets, passèrent à Archancey [138].

Le mercredi premier de juillet arriva en ceste ville le thrésorier des réparations, nommé Viellars, qui venoit de Paris [139]; et assura le premier que la paix s'en alloit faire entre le Roy et mons^r de Guyse.

Ce meisme jour Rolet le chanoine, qui estoit parti le jour auparavant avec l'ausmosnier de mons^r le duc d'Espernon [140], revint en ceste ville; qui avoit esté pris prisonnier par quelques gens masqués qui le laschèrent et retindrent l'aultre : qui feit croire à plusieurs que c'estoit une chose apostée et faite à la main.

Le lundi 4e juillet retournèrent d'Allemagne les s^rs de La Coste et Joly, accompagnés de Regnauld de Flavigny et du capitaine Pol [141].

Le mesme jour on receut lettres à Mets de la part du maistre eschevin Copperez et du primicier, qui mandoient que le Havre tenoit pour la Ligue, que le Roy ne pouvoit encore rien faire pour ceste garnison, qu'on ne parloit plus de mons^r le duc d'Espernon, mais qu'arrivoit un aultre gouverneur par deçà [142] et que la paix s'en alloit faire.

Ces nouvelles furent cause et aultres circonstances que les s^rs de La Coste et Olivier furent despeschés vers mons^r le duc d'Espernon et partirent le mercredi 6 de ce mois.

Le jeudi 14 et vendredi 15 on eut nouvelles asseurées à Mets de la paix susdite.

En ce temps là fut pris le capitaine La Gravolette pour s'en estre allé sans congé de la ville et avoir desbauché quelques soldats de la garnison.

[P. 52] Le jeudi 20 du mois susdit furent mis en prison environ 10 ou 11 que sorciers que sorcières [143], et le vendredi 21 en furent encore pris 5.

Ce mesme jour mons^r de Briey et le capitaine Flavigny furent pris à Saint-Avo par le chevalier de La Routte [144]; mais au bout de huit jours le s^r de Briey fut délivré, et Flavigny mené à Nancy d'où on eut bien de la peine de le retirer.

Le mardi 26 du mois, mons^r le capitaine Sauboles avec Du St Cerge retournèrent de devers mons^r le duc d'Espernon [145].

Ce mesme jour, mons^r Praillon, qui estoit parti longtemps après le primicier et Copperez, retourna aussi devant eux et confirma la paix.

Le vendredi 29 mons^r le marquis d'Auré et sa femme passèrent par Mets [146] et logèrent à l'auberge.

Le mesme jour arriva le maistre eschevin Copperez de la Court; et le samedi 30, qui estoit le lendemain de son arrivée, les bourgeois présentèrent requeste à mons^r le gouverneur contre le susdit Copperez [147] pour avoir proposé et demandé des choses au Roy, dont il n'avoit charge de l'Estat; et demandoyent par leur dite requeste qu'il restituast à la ville la somme de 1500 fr. qu'ils avoyent despendu inutilement en ce voyage; et requeroyent aussi qu'on lui fist rendre conte du passé. Maguin qui estoit revenu avec luy fut interdit de ses estats [148], et luy fut commandé de sortir hors de la ville, mais à la requisition de ceux du Clergé, cela fut modéré par le lieutenant de Roy.

Le mercredi [149].....

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

1 — Page 1, ligne 7 : *Depuis l'an de ma naissance, 1544.*

Cette indication a son importance pour prouver que François Buffet est, comme nous le croyons, l'auteur de la présente chronique. Sa déclaration sur ce point est parfaitement d'accord avec ce qu'il dit ailleurs, qu'à la date du 4 février 1555 il était âgé de dix ans, sept mois et quatorze jours. Nous avons signalé ces particularités et nous en avons fait ressortir les conséquences dans notre Introduction.

2 — Page 1, ligne 11 : *Depuis l'an 1580, que j'encommençay à y habiter.*

Cette déclaration fournit une des objections qu'on a opposées à l'opinion que François Buffet fût l'auteur de la chronique, parce qu'on sait d'une manière certaine qu'étranger à Metz par son origine, il n'y est arrivé qu'en 1582, comme pasteur. Il faut alors admettre qu'il est venu deux fois, et à deux ans d'intervalle, à Metz; une première fois en 1580, avec l'intention de s'y fixer; une seconde fois en 1582 pour y prendre la charge pastorale.

Nous avons donné dans notre Introduction une explication, croyons-nous satisfaisante, de ces particularités.

3 — Page 1, ligne 13 : *Depuis l'an 1542, que M. Guillaume Farel, ministre en Suisse, y vint prescher.*

Farel, qui vivait en Suisse depuis plusieurs années, était arrivé à Metz le 3 septembre 1542, appelé dans cette ville par les protestants, qui s'y étaient graduellement fort multipliés dans toutes les classes, dans les classes même les plus relevées. Ses prédications ayant été interdites par le magistrat, il s'était, au bout de quelques jours, retiré à Montigny, puis à Gorze, sous la protection de Guillaume de Furstemberg, envoyé dans ces quartiers par la ligue des protestants d'Allemagne. Rappelé au printemps suivant, Furstemberg est obligé de quitter la place. Son départ est suivi à bref délai par l'arrivée d'un parti de Lorrains, qui, sous la conduite de Claude de Guise, envahissent Gorze le jour de Pâques (25 mars) 1543, et dispersent les protestants. Farel blessé peut s'échapper, et il regagne la Suisse, d'où il était venu. Furstemberg ne s'était antérieurement éloigné qu'après avoir obtenu des Messins le libre exercice du protestantisme dans leur ville; engagement confirmé par un traité formel conclu le 16 mars 1543, mais annulé bientôt par un édit du 13 octobre suivant, qui interdit dans la cité le nouveau culte. L'édit du 13 octobre ne fut jamais rapporté. Ce sont ses dispositions qu'invoquaient ultérieurement les catholiques contre les protestants, lesquels avaient bénéficié d'une certaine tolérance dans les premiers temps de la domination française, après 1552. Depuis son départ en 1542, Farel ne

reparut qu'une seule fois à Metz, en 1565, pour y visiter pendant quelques jours seulement l'Église qu'il y avait vue naître vingt-trois ans auparavant.

4 — Page 2, ligne 3 : *Pour réfuter l'opinion et erreur certaine de quelques historiens.*

L'auteur de la chronique s'élève ici avec raison contre une opinion qui a joui, vers la fin du quinzième siècle, d'un certain crédit. « Godefroy de Bouillon, dit un chroniqueur de ce temps, Philippe de Vigneulles, vend aux nobles bourgeois de Metz, ses sujets, Metz étant d'ancienneté la capitale du duché de Lorraine et de tout le royaume d'Austrasie, leur franche liberté pour une grande somme. » Le chroniqueur paraît avoir emprunté aux histoires de Robert Gaguin cette opinion, dans laquelle on ne doit voir qu'une pure conception de lettré, et nullement une tradition populaire. L'assertion est d'ailleurs dénuée de tout fondement historique. Godefroy de Bouillon n'a jamais exercé ni souveraineté, ni aucune autorité à Metz. Il était, à la fin du onzième siècle, duc de basse Lorraine. C'est Thierry, fils de Gérard d'Alsace, qui était à la même époque investi de cet office dans la haute Lorraine. On trouve même Thierry qualifié quelque part duc de Metz, *Theodericus, dux Metensis* (1105). Les Messins n'ont en outre jamais acheté à personne leur liberté. Vers la fin du onzième siècle, et au douzième surtout, ils étaient de fait sous la dépendance de leurs évêques, et ils n'ont guère commencé à s'en affranchir qu'au treizième siècle seulement, mais par de tout autres procédés qu'à prix d'argent.

5 — Page 2, ligne 18 : *J'arrivay à Mets venant de Marseille.*

L'auteur de la chronique renouvelle en ces termes la déclaration de son arrivée à Metz en 1580, déclaration qui soulève des difficultés dont nous avons parlé tout à l'heure (note 2), sur la question de savoir si cet auteur est François Buffet. A ces difficultés il en ajoute, prétend-on, une encore, en disant ici qu'il venait de Marseille. On assure que Buffet n'aurait pu venir que de Bourgogne, où il s'était signalé par de nouveaux écarts de doctrine depuis sa rétractation du 2 janvier précédent. Le fait est qu'on ignore absolument où il a pu aller en quittant la Bourgogne et avant de se rendre à Metz. La seule question pour ce qui regarde cette ville est de savoir s'il a pu y arriver en avril 1580; et nous croyons avoir démontré dans notre Introduction que cela est parfaitement admissible. Il affirme en outre qu'il arrivait alors de Marseille; ce qu'on ignorait jusqu'à présent. On ne peut qu'enregistrer le fait pour le moment, sans avoir le droit de le révoquer en doute.

— Page 2, ligne 22 : *Sous le gouvernement de monsieur de Piennes.*

M. de Piennes est le quatrième gouverneur de Metz depuis la prise de possession de la ville par Henri II. Le premier avait été M. de Gonor (1552-1553); le second, le maréchal de Vieilleville (1553-1571); le troisième, le duc de Retz (1571-1573). Le quatrième gouverneur de Metz appartenait à une famille d'origine flamande, où il figure au treizième degré, à partir d'un Wautier, s^r d'Hallwin et de Rosbeck, qui vivait au commencement du quatorzième siècle. Charles d'Hallwin, s^r de Piennes,

était marquis de Maignelais. Henri III le créa duc en érigeant pour lui un duché-pairie sous le nom de Hallwin, en 1581. Il était conseiller au Conseil d'État et au Conseil privé, capitaine de 30 lances (1571-1572), puis de 100 hommes d'armes des ordonnances, chevalier des ordres du roi de la première promotion, 31 décembre 1578, lieutenant général et gouverneur de Picardie, puis de Metz et Pays-Messin. Il avait épousé Anne Chabot, fille de l'amiral et de Françoise de Longwy-Givry; celle-ci, remariée en secondes noces à Jacques Pérusse d'Escars, devait donner le jour au cardinal de Givry, qui fut plus tard évêque de Metz (1608-1612). M. de Piennes était en 1558 dans l'armée du duc de Guise devant Thionville, lors de la prise de cette place. Il conserva pendant près de dix années, de 1573 à 1582, le gouvernement de Metz. Il était donc bien près de le quitter quand notre chronique le mentionne à la date de 1580. Il n'y avait du reste pas beaucoup résidé, et y avait eu pour lieutenant général commandant en son absence M. de Thévalle, remplacé au mois de décembre 1581 par M. de La Verrière. M. de Piennes vécut encore une dizaine d'années au moins, après avoir abandonné, en 1582, le gouvernement de Metz. Il avait eu cinq fils et cinq filles. On sait qu'après avoir perdu son fils aîné, mort sans alliance des suites d'un duel en 1581, et le troisième tué à Coutras en 1587 sans avoir eu d'enfants, il vit périr également le second, tué de même en 1592. On est moins certain qu'il vécût encore quand les deux derniers périrent, à leur tour, à Doullens, en 1595, sans laisser de postérité, et quand le dernier représentant mâle de cette nombreuse famille, Charles, issu de son second fils, fut enlevé à l'âge de sept ans, en 1598, six années après la mort de son père. Il ne restait plus alors, de la descen-

dance masculine de M. de Piennes, qu'une sœur de cet enfant, Anne, qui vécut jusqu'en 1641, et qui, après un premier mariage déclaré nul avec Henri Nogaret de la Valette, épousa Charles de Schomberg, à qui elle porta le titre de duc d'Hallwin, créé pour son aïeul.

7 — Page 2, ligne 23 : *Son lieutenant, M. de Teval.*

Jean de Thévalle, seigneur dudit lieu, d'Aviré, Bouille, Créans, etc., conseiller d'État, capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances, chevalier des ordres du roi en 1582, fut lieutenant général au gouvernement de Metz pour M. de Piennes jusqu'en décembre 1581. Il avait rempli le même office sous le gouverneur précédent, M. le duc de Retz, et même auparavant, sous le maréchal de Vieilleville, en 1569, ou dès 1568, est-il dit aussi. Il est bon de faire observer cependant sur cette dernière particularité, qu'il n'en est rien dit dans le livre de Carlois des Mémoires de Vieilleville, où il est néanmoins très souvent question de M. de Thévalle. C'était en 1554, suivant Carlois, un jeune gentilhomme de belle espérance, neveu du maréchal, qui venait de l'amener à Metz. Dès lors Thévalle ne quitte plus guère M. de Vieilleville : à Metz en 1555-1556; au siège de Thionville ensuite en 1558. Le maréchal l'envoie au roi en 1558, 1559; mais il le retient et l'emmène avec lui en Normandie en 1560, puis à Vienne dans son ambassade en 1562, en Normandie encore et en Angleterre, ainsi qu'à Metz de nouveau en 1563. Lorsque, en la même année, le maréchal quitte cette ville, c'est M. d'Auzance qu'il y laisse comme lieutenant au gouvernement, et non pas M. de Thévalle. Pour ce dernier, il l'emmène une troisième fois en Normandie, et plus tard en Poitou en 1568. Ce serait après cela seulement que M. de Thévalle aurait, en 1568 ou

1569, reçu le commandement de Metz. Carlois n'en parle pas cependant; mais son silence, comme son témoignage, ne doivent jamais, on le sait, être pris en considération qu'avec réserve. Ajoutons que dans la partie de son écrit qui correspond à ces dernières années, il est fort peu question de Metz, où M. de Thévalle a pu alors prendre la charge qu'on l'y voit exercer encore sous les deux successeurs de M. de Vieilleville, le duc de Retz et la marquis de Piennes. M. de Thévalle était du Maine, ou d'Anjou suivant notre chronique (p. 4); il avait épousé Radegonde de Fresneau, dame de Créans et de la Grilardière, qui ne lui donna qu'une fille, Jacqueline. Cette femme, restée seule héritière de sa maison, en porta les droits à Charles de Maillé, baron de Brezé, qu'elle épousa en 1597.

8 — Page 2, ligne 24 : *Monsieur Viart.*

Jacques Viart, sr de Villecazin et de Candé, conseiller du roi en son Conseil privé et d'État, président pour Sa Majesté au gouvernement de Metz, de 1568 à 1606, était dans cette ville le chef de la justice du roi, comme il est dit dans notre chronique. Il avait eu pour prédécesseurs dans cet emploi, de 1552 à 1554, Charles de Marillac, maître des requêtes de l'hôtel; de 1554 à 1557, François de Laubespine, président au Grand Conseil; de 1557 à 1568, Antoine de Senneton, conseiller au Parlement de Paris; et du 8 avril au 30 septembre 1568 le sr Du Val. L'office de président royal à Metz datait, on le voit, de l'occupation même de la ville par Henri II. Le président avait primitivement pour unique fonction d'administrer la justice aux sujets du roi qui se trouvaient à Metz, et de juger, de concert avec les Treize, les démêlés qui pouvaient s'élever entre eux et les habitants; ceux-ci

pour leurs propres affaires continuant à ressortir exclusivement comme par le passé à leurs magistrats. Le président royal tend cependant à ruiner graduellement cette juridiction spéciale, en attirant à lui les affaires elles-mêmes des bourgeois. Il reçoit en outre la juridiction d'appel des justices particulières du pays. Son action s'étendant, un procureur général lui est adjoint en 1592. Ainsi se prépare la suppression de l'ancienne magistrature messine, effectuée au siècle suivant par les créations successives du Parlement en 1633 et du bailliage royal en 1641. A la première de ces deux dates, le président royal cesse lui-même d'exister. Jacques Viart, qui avait conservé cet emploi jusqu'en 1606, y avait eu pour successeurs, de 1606 à 1622, Lazard de Selve, sr de Breuil et Marignan, conseiller du roi; et, de 1622 à 1633, Michel Charpentier, également conseiller du roi en ses conseils, qui est le dernier titulaire de la charge. Le rôle du président royal à Metz s'accuse dans plusieurs circonstances relatées par notre chronique. Il s'y montre l'ardent protecteur des catholiques contre les protestants (p. 10, 12, 31, 37, 39, 41, 45, 47, 50). On le voit en 1583 poursuivre les trois ministres et provoquer leur incarcération (p. 10), puis, en 1585, faire assembler les Trois-États de la ville et les haranguer sur le fait de la religion (p. 31). Sa résidence à Metz n'était d'ailleurs pas continue; il s'en éloigne notamment en 1582 pour une absence prolongée, est-il dit dans notre chronique (p. 4), et en 1585 il quitte de nouveau la ville, où les protestants se flattent de l'espérance, qui fut d'ailleurs trompée, de ne plus l'y revoir (note 79).

9 — Page 3, ligne 1 : *Les villes de Toul, Verdun et Marsal... avec celle de Mets.*

Metz, Toul et Verdun sont les trois villes impériales de la région dont Henri II s'était saisi en 1552, sur l'invitation des princes protestants d'Allemagne ligués contre Charles-Quint. Le roi les avait occupées comme Protecteur de l'empire, et c'est à ce titre qu'il y exerçait alors l'autorité. Il en fut quelque temps ainsi, jusqu'à ce que, vers 1585, Henri III en vint à y trancher franchement du souverain et à en prendre ouvertement le rôle, comme le fait remarquer pour Metz l'auteur de notre chronique (p. 32). Quant à Marsal, c'était une petite place qui dépendait du temporel de l'évêché de Metz, membre également du Saint-Empire, où le roi prétendait exercer aussi le même protectorat. M. de Vieilleville avait mis en 1555 pour gouverneur à Marsal le s^r de Salcède, un de ses capitaines. En 1580, ce poste était occupé par le sieur de La Routte (note 11), qui devait à quelque temps de là prendre chaudement contre le roi le parti de la Ligue, mais qui lui était fidèle alors, et qui, en 1580, conduisit à l'armée royale devant La Fère, les troupes empruntées à la garnison de Metz pour le siège de cette ville (note 10). Marsal fut par lui à un certain moment au pouvoir des ligueurs. Toul et Verdun tombèrent aussi entre leurs mains. Metz seul put s'en garder et rester au roi, grâce pour une bonne part, suivant notre chronique (p. 16), aux nombreux protestants que renfermait cette ville.

10 — Page 3, ligne 6 : *La Fère en Artenois.*

La ville de La Fère, dont il est ici question, est une petite place dépendant de la province de Picardie, dont

le prince de Condé possédait en titre depuis longtemps le gouvernement, sans avoir jamais pu l'exercer en réalité. La paix de Monsieur en 1576, celle de Bergerac en 1577, avaient successivement reconnu son droit; mais le parti catholique s'était appliqué et avait réussi à lui en interdire la jouissance. La guerre civile se rallumant en 1579, le prince de Condé avait réussi, le 30 novembre de cette année, à s'emparer par surprise de La Fère. Après en avoir réglé l'occupation, il s'en était éloigné au mois de mai 1580 pour aller chercher des secours dans les Pays-Bas et en Angleterre, où il n'en obtint d'ailleurs aucun. Il avait laissé à La Fère une garnison commandée par Isaac de Vaudray, le second fils du fameux s^r de Mouy, assassiné précédemment à Niort par Maurevel. La ville ne tarda pas à être investie par une armée royale, composée de gens appelés de différents lieux. De la garnison de Metz s'y était rendu un petit corps de troupes, sous la conduite du capitaine de La Routte, gouverneur de Marsal, avec le sergent-major de Sainte-Colombe. Les opérations, ouvertes le 7 juillet, étaient dirigées par le maréchal de Matignon, qui y mit, dit Brantôme (V, 167), « sa lentitude accoustumée », et l'entreprise fut conduite de telle sorte qu'on l'appela *le siège de velours*. La place dut néanmoins se rendre le 12 septembre. Aussi à son retour en France, au mois de novembre suivant, le prince de Condé ne revint pas en Picardie, mais dans le midi, en Languedoc et en Guienne, d'où il ne s'éloigna plus guère jusqu'à sa mort, en 1588. L'auteur de notre chronique, en faisant allusion au siège de La Fère, rappelle qu'il en a fait mention dans son *Cahier des affaires de France*. Cet écrit ne nous est point parvenu.

11 — Page 3, ligne 14 : *Le sieur de La Routte.*

Notre chronique mentionne deux frères de ce nom : l'un, dit le chevalier, gouverneur de Marsal à cette époque, l'autre maître de camp, capitaine d'une compagnie de la garnison de Metz (p. 25). Nous ignorons quelle était leur origine. Il est dit dans la chronique protestante de Metz (f. 385 v°), que le gouverneur de Marsal était le plus jeune des deux frères. Il était connu de Brantôme, qui, dans ses *Couronnels françois* (V, 328), le traite de vaillant capitaine, en signalant sa mort en 1589, à la prise de « Marçaut » par les gens du roi. C'est de Marsal qu'il s'agit. Le fait est raconté avec des détails intéressants empruntés à la chronique de Saint-Clément par les Bénédictins, dans leur *Histoire générale de Metz* (III, 127). Sous l'influence des princes lorrains, le gouverneur français de Marsal, encore fidèle au roi lors du siège de La Fère en 1580 (note 10), avait embrassé le parti de la Ligue. En 1586, dès 1585 même, son attitude se dessinait dans ce sens. En 1589, sur un ordre du roi, deux capitaines de la garnison de Metz, messieurs de Mommas et de Saubole le jeune, s'emparent de Marsal par surprise; le gouverneur est tué dans l'action. La Routte, gouverneur de Marsal, avait épousé, est-il dit quelque part, Oriane, héritière de Clémery, et aurait eu d'elle, ajoute-t-on, une fille, mariée à George-Frédéric du Hautoy, à qui elle porta ce domaine, resté depuis lors dans la famille de ce dernier (note 30). Quad il fut tué à Marsal, La Routte avait avec lui un fils, âgé de neuf à dix ans, dont nous ignorons la destinée. Nous ne savons pas non plus ce que devint son frère. Celui-ci avait été page de Charles IX, et plus tard l'un des favoris du roi Henri III, et de M. d'Epernon également, à qui il devait son avan-

cement, est-il dit dans notre chronique (p. 22, 23). Il était maître de camp (note 44) et commandait une compagnie à Metz en 1585. Compromis alors dans les tentatives d'embauchage exercées par les ligueurs sur la garnison de Metz, il put échapper à une mise en jugement, mais il perdit sa compagnie, donnée alors au capitaine Villeneuve (p. 25). Après cela nous n'entendons plus parler de lui.

12 — Page 3, ligne 15 : *Le sergent major de Sainte-Colombe.*

Brantôme signale trois frères de ce nom. Ils étaient d'une ancienne maison de Béarn, mais, disait-on, bâtards, à ce qu'il rapporte (V, 327, 328). Il parle d'eux en diverses circonstances. Il dit que l'aîné fut tué en 1574 au siège de Saint-Lô, que le second l'avait été en 1562 à la prise de Rouen, enlevé par François de Guise, et que le plus jeune était aussi à cette affaire avec une compagnie qu'il y avait amenée de la garnison de Metz. C'est de ce dernier qu'il est question ici. Nous serions tenté de rapporter à lui seul, plutôt qu'à aucun des deux autres, tout ce que Carlois dit, dans les mémoires de Vieilleville, d'un capitaine de Sainte-Colombe, fort attaché au maréchal, qu'on ne le voit guère quitter jusqu'en 1568. Le capitaine de Sainte-Colombe est mentionné par Carlois dès 1552, avec le roi Henri II, en Alsace (I, 425). Il est cité après cela parmi les capitaines de compagnies des vieilles bandes composant la garnison de Metz en 1553 et 1555 (II, 130, 211). Le capitaine de Sainte-Colombe suit Vieilleville au siège de Thionville en 1558 (II, 363), puis au siège de Rouen en 1562, comme il vient d'être dit. Là, Vieilleville l'attache plus étroitement à sa personne, en mettant sous sa charge 100 arquebusiers à cheval dont

il fait sa garde (III, 93). Nous retrouvons Sainte-Colombe encore investi du même commandement et avec Vieilleville en 1568, dans la dernière campagne du vieux maréchal en Poitou, contre les protestants (III, 195). Est-ce après la mort de Vieilleville (1571) qu'il aurait été, comme le dit Brantôme (III, 412), capitaine de la garde de Henri, roi de Navarre, et commandant du château de Bergerac? Sainte-Colombe serait après cela revenu à Metz, où il avait longtemps servi déjà; car c'est l'ancien capitaine des gardes du roi de Navarre qui, suivant Brantôme, aurait été ultérieurement gouverneur de la citadelle de Metz. Notre chronique signale Sainte-Colombe qualifié sergent-major en 1580, comme se rendant alors au siège de La Fère (p.3). En 1581-1582, il est dit dans ce document gouverneur de la citadelle (p. 4 et 6), où il avait remplacé M. de Chastellux, et où il est remplacé lui-même, en 1583, par M. de Montcassin (p. 9). La chronique ne parle plus de lui ensuite que pour mentionner en 1585 un sien neveu, chargé alors par le roi d'une mission à Metz. Le neveu est désigné dans cette circonstance par une simple initiale, et nommé le capitaine S^t^.... (p. 24 et 26). Il se pourrait bien que ce personnage fût le fils d'un des frères de M. de Sainte-Colombe, et qu'il eût par conséquent porté le même nom que lui.

13 — Page 3, ligne 21 : *Montoy*.

Montoy, situé à 5 ou 6 kilomètres de Metz, était un des domaines de la famille messine des Chaverson, dont la dernière, dame Philippe, première femme de Robert de Heu, l'avait transmis à sa fille unique, Catherine de Heu, épouse de Claude-Antoine de Vienne, sieur de Clervant, baron de Coppet (note 49). C'est ainsi que Montoy se trouvait, au milieu du seizième siècle,

entre les mains de ce fougueux partisan de la religion nouvelle. Dès 1559, il y amenait de Genève le prédicant Pierre de Cologne; mais dans l'année même le protestantisme ayant été interdit à Metz et ses partisans proscrits, Pierre de Cologne avait gagné Heidelberg et M. de Clervant s'était retiré à Deux-Ponts. Cependant, de 1560 à 1569, les idées nouvelles avaient graduellement regagné le terrain perdu, et le nouveau culte, toléré, reparaît à Montoy, où il se maintient du mois d'octobre 1571 à pareille époque de 1572. A cette dernière date, une nouvelle interdiction l'y supprime encore pendant six années, après lesquelles il y est rétabli en 1578 et conservé jusqu'en 1585. C'est à cette période que se rapporte ce qui est dit de Montoy, sous les dates de 1580 et 1582, dans notre chronique (p. 3 et 8). L'édit royal du 18 juillet 1585 contre les protestants est étendu à Metz par lettres spéciales du 23 août suivant, et publié dans la ville le 7 septembre, après quelques hésitations ce semble à en faire l'application. Le temple de Montoy est fermé de nouveau; il en est de même de tous les autres, à Metz et dans le Pays-Messin. Les choses restent en cet état jusqu'aux mesures réparatrices dues à Henri IV en 1590, 1592 et 1597; mesures, confirmées en 1598 par l'édit de Nantes, qui devait assurer la paix religieuse dans le royaume pendant près d'un siècle. L'édit de proscription de 1585 avait été exécuté à Metz, mais non sans quelques hésitations, comme nous venons de le dire. Une certaine tolérance avait continué au début en ce qui concerne notamment l'exercice du culte à Montoy. Suivant la *Chronique protestante de Metz*, le ministre de Combles n'ayant pas tout d'abord quitté ce lieu, les deux autres ministres n'avaient pas tardé à l'y rejoindre et avaient célébré publiquement avec lui la Cène, le

dimanche 1er septembre 1585. Le même document nous apprend à cette occasion que l'affluence fut telle à Montoy ce jour-là, qu'on dut faire en plein air, sur la place devant le pressoir dit-elle, le prêche, au lieu de le faire comme à l'ordinaire, dans le château de M. de Clervant. Au mois d'octobre suivant cependant, l'édit ayant été publié à Metz dès le 7 septembre, M. de Combles dut quitter Montoy, où le culte cessa, et il se retira dans le Palatinat (note 54). Le village de Montoy n'est pas le seul dans le pays où ait été, au seizième siècle, exercé le culte protestant; d'autres sont dans le même cas, Courcelles-Chaussy, par exemple, qui réclamait ce privilège comme étant en dehors du Pays-Messin (note 68). Lorsque le culte nouveau était interdit dans la ville même, il fut souvent toléré dans ce village. Il fut aussi institué en différents temps à Silly, à Buy, à Coin-sur-Seille, à Ancy, à Scy, à Lessy, aux deux Lorry devant Le Pont et devant Metz, à Burtoncourt, etc. Il avait été également autorisé parfois dans certaines localités du voisinage immédiat de la cité, à Saint-Pierre-aux-Champs, lieu dit la Fosse au Serpent, près de la porte Saint-Thiébaut, à La Horgne au Sablon, ainsi qu'à Saint-Privat ou Saint-Ladre et à la Grange d'Agnel, annexes de Montigny.

14 — Page 3, ligne 24 : *Leur temple de la rue de la Chèvre.*

Le temple de la rue de la Chèvre, dont l'emplacement fut donné ultérieurement (1642) par le roi aux Jésuites, se trouvait dans le lieu même où ceux-ci construisirent l'église, annexée alors à leur maison, perdue ensuite par eux quand ils furent à leur tour expulsés, en 1768, et devenue de nos jours la paroisse de Notre-Dame. C'était le second temple qu'eussent possédé à Metz les

protestants. Ils avaient primitivement fait leur prêche dans des maisons particulières, puis dans des églises, à Saint-Pierre-aux-Images, près de la cathédrale, au cimetière des Jacobins, à la chapelle du Neufbourg dépendant de l'hôpital Saint-Nicolas. Il en fut ainsi jusqu'à l'interdiction de 1543. Ultérieurement, les protestants avaient été, en 1561, autorisés à bâtir au Retranchement (arsenal d'artillerie actuel) leur premier temple, démoli en 1569 en vertu de l'édit de proscription du 6 avril de cette année. Sept ans plus tard, en conséquence de l'édit de pacification du 14 mai 1576, ils élevaient le temple de la rue de la Chèvre, fermé au bout de quelques mois et démoli par ordre du roi 20 ans après (1597), à la suite d'une émotion populaire. Il fut alors accordé aux protestants d'établir dans la ville un troisième temple, en Chambières, dans la maison de Hateplate, où il a subsisté depuis 1597 jusqu'en 1664. A cette date, permission fut donnée de relever le temple du Retranchement, qui a duré depuis lors jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1688. De nos jours, le culte protestant fut, à la restauration des autels, installé dans l'église des Trinitaires, qui lui est encore affectée, et tout récemment le gouvernement allemand lui a en outre consacré, pour l'usage spécial de la garnison, un édifice construit à cet effet sur les terrains du nouveau front Saint-Vincent, achetés par la ville à l'État en 1869. L'édifice occupe la portion de ces terrains, destinée par l'administration de cette époque à une installation modèle des écoles municipales. Pendant toute la période qu'embrasse notre chronique (1580-1588), les protestants, on le voit, n'eurent pas de temple dans la ville de Metz; ils purent d'abord user de ceux au moins qui existaient dans les villages des environs, à Montoy notamment, où était le plus proche (note 13);

mais l'édit d'interdiction de 1585 ayant fait fermer ceux-ci également, ils n'en eurent plus aucun jusqu'aux mesures de tolérance, qui, à partir de 1590, permirent de rétablir le prêche au dehors de la ville, et un peu plus tard, en 1597-1598, comme il vient d'être dit, au dedans de son enceinte.

15 — Page 4, ligne 4 : *Fut changée la justice, selon l'ordre accoustumé.*

Le partage des offices, à Metz, entre catholiques et protestants, était alors d'institution assez récente. C'était une conséquence de l'édit de pacification de 1576. La Justice, comme on disait, comprenait, avec le Maître-échevin, les Treize et les Conseillers-échevins, tous renouvelés à peu près annuellement par le gouverneur ou son lieutenant dans le cours de l'été, à une date qui n'était pas absolument fixe. En 1581, la Justice fut créée, le 21 juillet, par M. de Thévalle, qui commandait alors à Metz, à la place du gouverneur (note 7). Il nomma pour Maître-échevin Didier de Viller; pour Treize Jacques Praillon, Wiriat Copperel, Regnault Golz, Gaspard Braconnier, Jean d'Abocourt, Claude Guérard, Jean de Viller, Jean Le Bonhomme, George Feriot, Didier Stevenin, Jean de Lucembourg, Antoine Pion, Nicolas Lucquin; et pour Conseillers du Maître-échevin Mathieu de Mondelange, Jean Howat, François Travault, André Travault, Joseph de Cuvery, Claude Noblet, Claude de Flavigny, Nicolas Mengin, Thomas Duchat, Pierresson Chardot, Jacques Estienne dit Salnerez, Drowin Goullet, Didier Loixillon, Pierre Grandjambe, Jacquemin Annel, Didier Braconnier, Pierresson Lawalle, Jean Auburtin, Collignon Couppat, Nizier Machon, Louis Guérard, et Jean Bruillart dit Marieulles. Ces

officiers restèrent exceptionnellement un peu plus de deux années en charge, n'ayant été changés que le 2 août 1583 par le duc d'Épernon. Ce n'est pas sans intention que nous avons fait l'énumération qui précède; le rapprochement de ces noms et de ceux des vieilles familles de paraige, qu'on trouve partout dans les monuments de notre histoire, montre d'une manière saisissante un des caractères de la révolution de 1552, après laquelle les emplois publics passèrent absolument des mains des anciens membres de l'aristocratie à celles d'hommes nouveaux, appartenant tous à la petite bourgeoisie.

16 — Page 4, ligne 8 : *Monsieur de La Verrière.*

Christophe-Philippe de Senneton, seigneur de La Verrière, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, son conseiller en ses conseils d'État et privé, capitaine de 30 hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de camp de ses armées, ambassadeur extraordinaire près l'empereur et les princes du St Empire, lieutenant de roi au Pays-Messin, Toul et Verdun, bailly et capitaine de Sens, était né en 1531; il mourut en 1601. Il avait épousé, en 1573, Marie, fille de Cosme Clausse, chevalier, sr de Marchaumont, en Picardie, née en 1542, mariée une première fois, en 1559, à Florimond Robertet, sieur de Fresne, dont elle était veuve en 1569. Elle survécut aussi à son deuxième mari, n'étant morte elle-même qu'en 1626. La famille de Mme de La Verrière, Marie de Marchaumont, était très nombreuse. Deux de ses frères, Nicolas et Cosme, furent l'un après l'autre évêques de Châlons, de 1572 à 1624, et une de ses sœurs, Philippe, religieuse à Poissy, vint prendre à Sainte-Marie de Metz, vers 1584, la crosse abbatiale

qu'elle abandonna en 1591 à une de ses nièces, Claude de Marchaumont (note 41). Nous ne savons pas si c'est à la famille de Mme de La Verrière ou à celle de son mari que se rattache un sieur Brégi, beau-frère, suivant notre chronique (p. 52), de ce dernier, qu'il accompagne dans son ambassade en Allemagne en 1586. M. de la Verrière commande à Metz comme lieutenant de roi, en l'absence du gouverneur, sous MM. de Piennes, de Rambouillet et d'Épernon, quatrième, cinquième et sixième titulaires de cette charge. Notre chronique dit (p. 4) qu'il y arrive à la fin de 1581, mais qu'il y avait déjà commandé antérieurement. On l'y voit, en effet, le 29 juillet 1578, créer la justice en qualité de lieutenant pour Sa Majesté, en l'absence de M. de Piennes et de M. de Thévalle. Il est suppléé lui-même dans ce commandement par M. de Termes, du mois d'août au mois de décembre 1584 (note 37), puis remplacé à la fin de 1585 par M. de Montcassin, qui commandait à ce moment dans la citadelle. En 1589, M. de La Verrière est envoyé par le roi à Verdun pour y remplacer dans le commandement de cette ville M. de Lieudieu, suspect aux catholiques. D'accord avec ce fait, notre chronique donne à penser par plus d'un trait que M. de La Verrière était fort contraire aux protestants. Il était, bien que franchement catholique et très travaillé par les fauteurs de la Ligue (p. 20, 21), fidèlement attaché au parti du roi; ce qui explique la haine que lui portait, suivant la chronique (p. 11), le gouverneur de Marsal, La Routte, ligueur déclaré (note 11).

17 — Page 4, ligne 11 : *Au gouvernement de la citadelle.*

La citadelle de Metz avait été construite sur l'avis

très pressant du maréchal de Vieilleville, qui en recommandait au roi l'établissement comme indispensable au maintien de son autorité dans la ville. Il ajoutait que cette création procurerait une notable économie dans les frais de l'occupation française, en permettant de réduire la garnison, qui coûtait, disait-il, plus de 40,000 francs par mois, et qui pourrait être dès lors ramenée de vingt-quatre compagnies de pied à huit, et de deux compagnies de chevaux à une seule. La citadelle aurait été commencée en 1556 et n'aurait été achevée qu'en 1563, si l'on s'en rapportait à Carlois, dont la chronologie n'est pas toujours très sûre. Dès 1558, dit-il en outre, elle était déjà « quasi en défense ». La citadelle avait un commandant particulier nommé par le gouverneur. Après Mr de Vadancourt, qui fut le premier officier investi de cette charge, elle avait passé à M. de Chastellux, qui vint l'occuper en 1569, et auquel succéda M. de Sainte-Colombe. Celui-ci possédait en 1581 et 1582, dit notre chronique (p. 4, 6), ce commandement, remis en 1583 entre les mains de M. de Montcassin (p. 9, 17, 37), que remplace en 1585 M. de Saubole (p. 48). A celui-ci enfin succède, en 1590, son propre frère, qui n'y était que son second, pendant que lui-même commandait dans la ville. Appuyés l'un sur l'autre, les deux Saubole régnèrent en maîtres dans la ville et dans la citadelle, et on eut quelque peine à les en déloger après de criants abus, une vingtaine d'années plus tard (note 81).

18 — Page 4, ligne 23 : *M. le duc d'Espernon.*

Le duc d'Épernon, l'un des favoris de Henri III, appartenait à une famille originaire de Toulouse, les Nogaret, anoblis au quatorzième siècle et devenus seigneurs de La Valette au quinzième. Jean-Louis Nogaret de La Va-

lette avait acheté assez récemment du roi de Navarre la baronnie d'Épernon, érigée pour lui en duché-pairie par Henri III, au mois de novembre 1581. Jean-Louis de La Valette, premier duc d'Épernon, pair et amiral de France, chevalier des ordres du roi en 1582, premier gentilhomme de la chambre, colonel de l'infanterie française, gouverneur de Provence et de Guienne, gouverneur et lieutenant général du roi aux villes et pays de Metz, de Toul et de Verdun, était né en 1554 et mourut en 1642. Il avait épousé en 1587 Marguerite, fille aînée et héritière de Henri de Foix, comte de Candale, morte en 1593, à l'âge de vingt-six ans. Le duc d'Épernon n'était pas encore gouverneur de Metz quand notre chronique (p. 4) y signale sa première apparition en 1582. Il ne fut pourvu qu'en 1583 de cette charge, qu'il conserva jusqu'en 1613. Il la transmit alors à son deuxième fils, Bernard de La Valette, de qui elle passa en 1635 au troisième, Louis, cardinal de La Valette. Le duc d'Épernon ne résida jamais d'une manière permanente à Metz, où il vint souvent toutefois, et où il était représenté dans son gouvernement par des lieutenants ou commandants. Nous avons nommé M. de La Verrière, qu'il y trouva en 1583 (note 16), et qu'après un intérim rempli en 1584 par M. de Termes, il remplaça par M. de Montcassin à la fin de 1585. A M. de Montcassin fut substitué, en 1588, le capitaine La Bastide, auquel succéda, en 1590, M. de Saubole, expulsé en 1603 (note 81). Le poste fut alors occupé, en 1603 par M. de Liancourt, en 1606 par M. de Montigny, que suppléa dans ses absences M. d'Arquian, son frère, et en 1610 enfin par M. de Bonouvrier. Celui-ci vit la fin du gouvernement du duc d'Épernon à Metz, en 1613.

19 — Page 5, ligne 8, : *Au lieu accoustumé.*

Le culte nouveau était depuis 1577 interdit dans l'intérieur de Metz, mais à partir de 1578 toléré pour les protestants de la ville à Montoy, où il fut supprimé aussi en 1585, comme nous l'avons expliqué précédemment (notes 13 et 14). C'est Montoy que désignent ici les expressions : *au lieu accoustumé.*

20 — Page 5, ligne 10 : *Un certain maistre d'eschole de village.*

Ce maître d'école est Noël Journet, dont le supplice est raconté dans cinq quatrains plus que médiocres d'une continuation de la chronique rimée; continuation qui forme la première partie (1551-1635) de la chronique de Jean Bauchez, rédigée en prose pour les années 1635-1650. Noël Journet fut brûlé pour ses doctrines, que condamnaient les protestants aussi bien que les catholiques. « Pourtant, est-il dit dans la chronique rimée, qu'aux enfants et aultres il exortoit à faulce religion et à une faulce loy..... (et)..... alloit contre Dieu..... en oultre contre les articles de nostre saincte foy..... (et) quand bruller on le voulust, on luy fit jecter de luy-mesme ses livres au feu. » Ses livres étaient vraisemblablement de simples manuscrits. « Un livret..... escrit premièen charactères incognus et puis en lettres ordinaires et usitées. » Ainsi en parle Meurice dans son *Histoire de l'Hérésie à Metz*, où il donne (p. 404 à 409) des détails étendus sur cette aventure. Nous savons par lui que Noël Journet, originaire de Sézanne, avait été soldat à Metz, dans la compagnie du capitaine Sainte-Colombe, avant d'être maître d'école à Sainte-Ruffine; qu'il fut brûlé le 29 juin 1582; et que ses doctrines furent réfutées par le ministre

messin La Chasse ou Chassanion, dans un livre imprimé l'année suivante à Strasbourg. C'est évidemment de cette réfutation que parle l'auteur de notre chronique en disant (p. 5) : « Le discours de ses erreurs pour lors imprimé est parmi mes papiers, cotté du n° 22. »

21 — Page 5, ligne 16 : *L'abbé de Saint-Vincent.*

Le personnage dont il est ici question est Claude-Jacques de Léocourt, abbé de Saint-Vincent, élu en 1549, mort dans un âge avancé le 4 octobre 1582, est-il dit dans le *Gallia christiana* (XIII, 923). Notre chronique nous révèle, dans la scène de violences qu'elle mentionne brièvement, la cause de cette mort. Le vieil abbé avait été poignardé à la suite d'une altercation, le 11 juillet, par un gentilhomme, le s^r de Guébelange, qui venait de souper avec lui. Les différends entre eux remontaient loin. Nicolas d'Einville, sieur de Guébelange, habitait près de Metz un château, à Sorbey, où il avait des terres qui relevaient de la Seigneurie de Courcelles-sur-Nied, appartenant à l'abbaye de Saint-Vincent. De cette situation était née mainte querelle. Dès 1559, on voit M. de Guébelange prendre fait et cause pour un de ses hommes de Sorbey, qui avait saisi un cheval sur un sujet de l'abbé. Des faits de ce genre avaient pu se renouveler souvent. Un peu plus tard, M. de Guébelange avait refusé de payer, pour l'acquisition d'une métairie à Sorbey, certains droits réclamés par le seigneur abbé. Celui-ci, prétendant que ce domaine y était soumis comme terre de roture, avait fait saisir la métairie. C'est dans ces circonstances que, se trouvant à son château de Courcelles, le vieil abbé y reçoit un jour à souper son irascible voisin, et, après certains propos trop vifs, parait-il, qu'il ose lui faire entendre, est poignardé

par lui dans un mouvement de colère du fougueux gentilhomme. Il meurt trois mois plus tard. Une autre victime était tombée en même temps sous les coups du sr de Guébelange, Jean des Moynes, châtelain de Courcelles et maire pour l'abbé audit lieu, lequel avait voulu vraisemblablement défendre son maître, et, frappé lui-même, était resté mort sur la place. Nicolas d'Einville fut jugé par les Treize de Metz et condamné, le 19 novembre suivant, à 14 ou 15 mille livres d'amende et indemnités partagées entre la veuve avec la fille du châtelain, et François-Philippe de Léocourt, neveu et successeur du vieil abbé, défalcation faite d'une part attribuée au roi et aux hôpitaux. Ces sommes, considérables pour le temps, étaient imputées sur la valeur des biens que le meurtrier possédait à Sorbey. Ses domaines en ce lieu furent vendus en conséquence. L'année suivante, on voit en disposer un bourgeois de Metz, Jean Howat, Aman et Conseiller du Maître-échevin, qui en fait « gagière », — mode de possession spécial à la Coutume de Metz, — pour une somme de 20,000 livres, au profit du nouvel abbé de Saint-Vincent, François-Philippe de Léocourt, lequel en est ainsi de fait le véritable acquéreur. Les détails de cette affaire sont consignés dans un petit dossier conservé aux Archives départementales de Metz (fonds Saint-Vincent), où nous avons trouvé entre autres pièces une expédition authentique du jugement rendu à ce sujet par les Treize, le 19 novembre 1582.

22 — Page 6, ligne 8 : *Les deux fils de M. d'Andelot.*

M. d'Andelot, frère cadet de l'amiral de Coligny, est le quatrième fils du maréchal du Châtillon et de Louise de Montmorency, sœur du connétable. François de Châ-

tillon, sr d'Andelot, né en 1521, mort en 1569, avait épousé : 1° en 1547 Claude de Rieux, née en 1526, morte en 1561, fille de Claude, sr de Rieux, et de Catherine de Laval; 2° en 1564, Anne de Salm, fille de Jean, comte de Salm, et de Louise de Stainville. Anne de Salm était alors veuve elle-même de Balthazar d'Haussonville, grand maître de l'hôtel du duc de Lorraine. M. d'Andelot eut huit enfants, deux fils et deux filles de chacune de ses deux femmes. Les fils de la première étaient Paul ou Gui, comte de Laval et de Montfort, né en 1555, mort en 1586, et François, sr de Rieux, mort en 1586; ceux de la seconde étaient François, sr de Tanlai, né en 1565, tué en 1586, et Benjamin, sr de Sailly et de Courcelles, mort également en 1586. Les deux fils de M. d'Andelot qui, revenant d'Allemagne, passent à Metz en 1582, sont, comme on le voit, les deux aînés de chacune de ses deux femmes, Paul ou Gui, comte de Laval et de Montfort, alors âgé de vingt-sept ans, et François, sr de Tanlai, qui en avait vingt. Notre chronique les dit neveux de M. le comte de Salm. C'est là une qualité qui n'appartenait qu'au second seulement, à cause de sa mère, Anne de Salm. Le premier était tout à fait étranger à cette parenté.

23 — Page 6, ligne 15 : *En leur logis du* Porte-Enseigne.

Le *Porte-Enseigne* était une hôtellerie qui a laissé son nom à une rue de Metz, où elle était située. Le souvenir en a duré ainsi jusqu'à nos jours, qu'il a été effacé pour satisfaire à la manie toute moderne de changer systématiquement le nom des rues. Celle qui a Metz avait conservé le nom ancien du Porte-Enseigne, est la portion de la rue Serpenoise actuelle, comprise entre la

BIBLIOTHECA Ottaviensis

rue Chaplérue et la rue de la Tête-d'Or, autre souvenir d'une ancienne hôtellerie également.

24 — Page 6, ligne 21 : *Le calendrier fut raccourcy.*

Il s'agit de la réforme du calendrier, prescrite par une bulle du pape Grégoire XIII, fulminée le 24 février 1582, et publiée la même année à Metz par ordre du roi Henri III. Il avait été décidé qu'au 10 décembre 1582 on compterait le 20, et que le lendemain serait la fête de saint Thomas.

25 — Page 7, ligne 1 : *Comme je l'ay démontré amplement.*

L'auteur de la chronique mentionne incidemment ici un traité qu'il dit avoir dédié au roi « pour la correction des abus et usage des biens ecclésiastiques ». Ce traité, si on le possédait avec le nom de son auteur, résoudrait d'une manière absolument indiscutable la question controversée de savoir qui est l'auteur de la chronique. Un écrit dédié au roi a vraisemblablement dû être imprimé. Nous l'avons vainement demandé à la Bibliothèque nationale, où les recherches le plus obligeamment faites pour cet objet sont restées sans résultat.

26 — Page 7, ligne 12 : *Les villes et évesché distraicts de l'Empire.*

Les réclamations du Corps germanique, contre l'occupation de Metz, Toul et Verdun par la France en 1552, se produisirent dans les diètes et furent même souvent articulées par les ambassadeurs jusqu'à la cession formelle de ces villes et de leurs dépendances, stipulée par le traité de Westphalie en 1648.

27 — Page 7, ligne 19 : *Grandes menées et conspirations, qui se dressoyent contre ceux de la Religion.*

L'auteur de notre chronique mentionne à ce sujet les attentats contre la personne de Monsieur, frère du roi, contre le prince d'Orange, contre le roi de Navarre, contre le prince de Condé, et contre la ville de Genève.

Monsieur, frère du roi, était François, cinquième fils de Henri II, qui a porté successivement les titres de duc d'Alençon, puis de duc d'Anjou. Il était né en 1554, et mourut en 1584. Le duc d'Anjou n'était pas ouvertement de la Religion, mais ses opinions le portaient de ce côté, et ses visées politiques le rapprochaient du parti des protestants. En 1581, il était allié au prince d'Orange et prétendant à la main de la reine d'Angleterre. Le fait signalé ici pourrait être une conspiration ourdie, assurait-on, par les Guise contre ce prince, en même temps que contre Henri III, son frère; entreprise pour laquelle Salcède fut écartelé en 1582. La mort du duc d'Anjou devait ouvrir, deux ans plus tard, à Henri IV, l'accès au trône de France.

Le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, dit le Taciturne, était alors un des champions le plus en vue du protestantisme. Marié quatre fois successivement à Anne d'Egmont, à Anne de Saxe, à Charlotte de Bourbon et à Louise de Coligny, il eut de nombreux enfants, et mourut, en 1584, assassiné par un jeune Franc-Comtois, Balthazard Gérard, de Nogarol, près Besançon. Ce n'est pas de ce fait qu'il peut être question ici, mais d'un attentat antérieur dirigé contre le prince d'Orange par un «maraud biscaïen» nommé Jehan Jaurégui, dit Brantôme (II, 167), qui relate l'aventure, comme à son ordinaire, sans prendre le soin d'en marquer la date. On sait

d'ailleurs que le fait se rapporte au 18 mars 1582. L'assassin avait tiré sur le prince, qui en réchappa, un coup de pistolet dans l'oreille. Il fut tué sur place par les gentilshommes présents, et l'on trouva, est-il dit, sur lui « force billetz et oraisons luy faisant acroyre qu'il seroit invincible et invisible ». La tête du prince d'Orange avait été mise à prix à 25,000 écus d'or par le roi Philippe II, le 15 mars 1580.

Le roi de Navarre, qui devait être notre Henri IV, et dont on pouvait déjà prévoir les chances futures de régner, d'après la situation où se trouvait réduite la maison royale de France, fut à plusieurs reprises, comme le prince d'Orange, l'objet de tentatives d'assassinat ourdies, assurait-on, à l'instigation du roi d'Espagne, dont elles devaient servir les interêts politiques. A l'occasion d'une de ces tentatives, rapportée à l'année 1583 par Busbec, on en cite deux autres antérieures, l'une par un apostat nommé Gavaret, l'autre par un capitaine espagnol. C'est sans doute à l'une de ces entreprises, sinon à toutes deux, qu'il est fait allusion ici.

Hénri, prince de Condé, fils de Louis, assassiné à Jarnac en 1569, était né en 1552, et devait mourir en 1588. Il était vers 1582 le chef le plus actif et le plus influent du parti protestant en France. Nous ne connaissons cependant à cette époque aucune entreprise contre lui analogue à celles dont le prince d'Orange et le roi de Navarre avaient été l'objet. Les griefs mentionnés à cette époque par notre chronique en ce qui le concerne ne peuvent guère être que l'acharnement avec lequel il était combattu par le parti catholique, et tout spécialement le déni de justice qui lui avait fait jusque-là refuser impitoyablement la prise de possession de son gouvernement de Picardie, quoique tous les traités, la paix de Bergerac

notamment, en 1577, eussent reconnu les droits incontestables qu'il y avait. La surprise par lui de La Fère, en 1579, et la reprise, dont nous avons parlé, de cette place par l'armée royale en 1580 (note 10), sont les traits les plus accentués de cette situation.

Pour ce qui est de la notable trahison ourdie mais déjoués en cette année 1582 contre Genève, il s'agit d'une des nombreuses entreprises tentées par le duc de Savoie contre l'indépendance de cette ville. En 1581, on avait essayé de corrompre, par l'offre d'une somme considérable, Michel Roset, syndic de Genève, qui depuis trente ans maniait presque toutes les affaires de la république. Michel Roset avait repoussé l'odieuse proposition de trahir son pays. D'autres batteries avaient en conséquence été dressées. L'année suivante est découvert un complot, machiné par un s^r^ Desplans, de Thonon, qui s'était fait recevoir bourgeois de Genève. Ayant sa demeure près de la porte de Rive, il avait introduit et caché dans sa maison quelques partisans, qui devaient égorger la garde de la porte et ouvrir celle-ci le 18 avril 1582 aux soldats du duc de Savoie. Le complot fut découvert, et Desplans fut décapité le 23 avril avec trois complices, Pierre Taravel, Jean Balard et Ami Lambert. Le coup avait manqué. Trois mois plus tard, il est tenté de nouveau. Un Dauphinois, Antoine Larchier, qui habitait Thonon, fait entendre au duc de Savoie qu'il a noué des intelligences avec les principaux citoyens. Le duc, croyant surprendre la ville, fait avancer des troupes sous la conduite du comte de Raconis; mais celui-ci est trahi par un capitaine Lance, qui commandait à une porte par laquelle on devait entrer, et qui vend le secret au Conseil de la cité. Une embuscade est dressée à la porte, qui reste ouverte;

mais, sur certains indices, le comte de Raconis s'arrête à temps et peut se retirer. C'est à la trahison de Desplans, croyons-nous, qu'il est fait allusion dans notre chronique.

28 — Page 8, ligne 1 : *Il passa grand nombre d'Italiens et Espagnols aux portes de Mets.*

Ces bandes d'Italiens et d'Espagnols qu'on voit passer aux portes de Metz au mois de juin 1582 sont des renforts qui vont rejoindre dans les Pays-Bas l'armée d'Alexandre Farnèse, en lutte, pour le compte de Philippe II, contre Guillaume, prince d'Orange. Celui-ci tenait le parti des États généraux et commandait alors leurs armées avec plus de courage et de dévouement que de succès. Les mêmes passages de troupes sont signalés encore dans notre chronique et s'expliquent de même à la date de 1584 (p. 14).

29 — Page 8, ligne 15 : *La guerre de Cologne.*

La guerre de Cologne avait été suscitée, en 1582, par l'archevêque électeur Gebhard qui, après avoir rompu avec le catholicisme, pour adopter les articles de la confession d'Augsbourg, et après s'être marié, en épousant Agnès de Mansfeld, prétendait conserver son archevêché et la dignité avec les prérogatives électorales qui y étaient attachées. Il avait trouvé une vive opposition dans le chapitre de sa cathédrale, auquel s'était joint le sénat de Cologne. Les catholiques, d'une part, et les protestants, de l'autre, se trouvaient ainsi naturellement aux prises. On avait des deux côtés réuni des soldats, et la guerre avait éclaté dès l'automne 1582. Elle devait se terminer par la retraite de Gebhard, en 1584, à la suite d'échecs

successifs, précipités à la fin par la prépondérance écrasante du nouvel archevêque Ernest de Bavière, élu au mois de mai 1583. Au printemps de cette année, la lutte était encore à ses débuts; les soldats mercenaires arrivaient de tous côtés pour y prendre part dans les deux camps. Nous ne saurions dire auquel se rendaient ceux qui, suivant le témoignage de notre chronique, passent par le Pays-Messin à la fin de mars, sous la conduite de M. de Briey. Nous serions peut-être fixés à cet égard, si nous connaissions mieux ce personnage, qui pourrait bien avoir appartenu à la famille de Briey de Landres, maison ancienne du Barrois, qui a duré jusqu'à nos jours. M. deBriey était-il catholique ou protestant? C'est une question que ne suffit pas à résoudre la connaissance de cet autre fait également relaté par notre chronique (p. 72), que, le 20 juillet 1588, un Sr de Briey, en compagnie du capitaine Flavigny, sont enlevés, y est-il dit, et faits prisonniers à Saint-Avold par La Routte, gouverneur de Marsal (note 144). La Routte était catholique, mais il était en même temps fougueux ligueur, et il courait sus aux catholiques du parti royal, aussi bien qu'aux protestants. Il y a cependant lieu de tenir compte, dans cette circonstance, d'une particularité qui nous est révélée ailleurs : c'est qu'en 1590 le capitaine Flavigny leva chez les réformés de Metz une compagnie pour le service du roi. On peut conclure de là que Flavigny était réformé lui-même. Le sr de Briey, son compagnon d'infortune en 1588, pourrait bien avoir été, comme lui, protestant; et ainsi aurait pu l'être également M. de Briey, si c'est le même personnage, signalé comme se rendant, en 1583, à la guerre de Cologne. Ce seraient, dans ce cas, des soldats probablement protestants eux-mêmes qu'il y aurait conduits alors, lesquels séjournent et font

dégât, dit-on, dans les villages du Pays-Messin, malgré la promesse de leurs chefs de se borner à y passer sans s'y arrêter.

30 — Page 8, ligne 23 : *Au mois de may mourut M. de Clémery.*

Ce personnage pourrait être François de Clémery, mineur en 1576, sous la tutelle de sa mère, Anne de Harange, dite dame de Clémery, et veuve alors d'un sr de Clémery, qui était protestant et qui vivait en 1562. A ces indications, nous joindrons, sans savoir s'il est possible de les y rattacher, celles qui, d'après la généalogie de la famille du Hautoy donnée par La Chenaye-Desbois, nous montrent la seigneurie de Clémery passant comme héritage à trois générations successives de femmes, pendant la seconde moitié du seizième siècle : 1° Oriane, dame de Clémery, épouse du sr de La Routte, gouverneur de Marsal (note 11); 2° leur fille Madeleine de La Routte, dame de Clémery, épouse de Georges-Frédéric du Hautoy; 3° la fille de ces derniers, Henriette du Hautoy, dame de Clémery, épouse de Théodore du Hautoy, appartenant à une branche séparée, depuis cinq ou six générations, de la famille dont était le père d'Henriette. Celle-ci et son époux auraient, paraît-il, vécu au commencement du dix-septième siècle et transmis Clémery à leurs descendants, dont l'un, Jean-Baptiste-Gaston du Hautoy, leur arrière-petit-fils, chambellan de Léopold duc de Lorraine, obtint en 1728 l'érection en marquisat des terres unies à cet effet de Belleau, Clémery et Begnécourt.

31 — Page 8, ligne 24 : *M. de Boillon passa par Metz.*

M. de Bouillon, que notre chronique signale, en 1583, comme passant à Metz et allant, pour sa santé, prendre les eaux en Allemagne, est Guillaume-Robert de La Marck dont nous aurons à parler encore un peu plus loin (notes 99 et 104). Né en 1562, il était en 1583 âgé de vingt et un ans et devait mourir sans alliance, cinq ans plus tard, le 1er janvier 1588. Guillaume-Robert de La Marck était souverain de la principauté de Sedan, que sa sœur et héritière Charlotte de La Marck, morte également sans enfants, transmit par testament à son mari Henri de La Tour-d'Auvergne. Devenu veuf, celui-ci épousa une seconde femme, Elisabeth de Nassau, qui lui donna plusieurs enfants, entre autres le grand Turenne.

32 — Page 9, ligne 5 : *Le sieur de Montcassin.*

Jean de Lupiac, seigneur de Montcassin, du Grez, de Duranci, etc., chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil privé et d'État, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, successivement commandant de la citadelle de Metz, puis lieutenant général au gouvernement de cette ville, appartenait à une famille de Gascogne. Cela aurait suffi peut-être pour attirer sur lui l'attention et la faveur du duc d'Epernon, originaire du même pays; mais il y avait de plus entre eux, paraît-il, des liens de parenté. Girard, en son histoire du duc d'Epernon (II, 255), dit qu'ils étaient cousins; Meurisse, dans son *Histoire de l'Hérésie* (459), les fait même cousins germains. Le Père Anselme (III, 854) indique seulement l'alliance de fait entre les deux familles. Il dit

qu'un Bernard de Lupiac, baron de Montcassin, avait épousé, en 1551, Hélène, fille de Pierre Nogaret, tante du duc d'Épernon. A ces renseignements, nous ajouterons que M. de Montcassin avait épousé Jeanne de La Tour de Caduin, qui lui donna, à notre connaissance, un fils et une fille au moins : un fils François Raymond, né en 1580, postulé malgré son jeune âge pour l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, à la mort de François-Philippe de Léocourt, en 1587, mais qui n'obtint pas les bulles (note 96) ; une fille, Hélène, qui épousa en 1605 Math. de Montesquiou, seigneur de Saintrailles. Cette fille pourrait bien être l'enfant né à Metz en 1585, dont le duc d'Epernon, dit notre chronique (p. 46, 47), fut le parrain, et Mme de Vaudémont la marraine (note 77). M. de Montcassin avait deux frères que notre chronique nous fait aussi connaître : M. de Tuyes (p. 24, 26) et M. de Houlles, qualifié maître de camp (p. 17, 25, 26). M. d'Epernon, au lendemain de sa nomination au gouvernement de Metz, y avait envoyé M. de Montcassin pour prendre, à la place de M. de Sainte-Colombe le commandement de la citadelle. Arrivé à Metz le 16 juillet 1583, M. de Montcassin conserva deux ans et demi le poste de la citadelle, qu'il laissa, le 26 décembre 1585, à M. de Saubole. Il prend à cette date, comme lieutenant général, le commandement de la ville en remplacement de M. de La Verrière, avec lequel il ne vivait pas en très bonne intelligence (p. 17). M. de Montcassin, à la citadelle, avait été, vers cette époque, fort travaillé par les émissaires de la Ligue. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point il avait eu besoin en cette circonstance d'être raffermi dans son devoir envers le roi par ses deux frères, M. de Tuyes et M. de Houlles, que la cour lui avait successivement

envoyés avec force recommandations, cette année même 1585 (p. 17, 24, 25, 26), et, en outre, par sa femme, à qui ce rôle est formellement attribué par notre chronique (p. 18). Il aurait été, paraît-il, un instant assez irrésolu, influencé par certains bruits qu'on avait fait courir de la mort du duc d'Epernon, son protecteur (p. 18). Quant à Mme de Montcassin, c'était, à ce qu'il semble, une femme de tête qui savait se faire écouter par son mari, et à qui l'on voit même celui-ci confier, en 1588, une mission en cour (p. 64, 69). Il s'agissait de la solde de la garnison de Metz, pour laquelle le roi n'envoyait pas d'argent, et qu'on prétendait faire payer par les habitants, en déguisant, sous le nom d'avances et d'emprunt, les levées de deniers exécutées pour ce service. Ces abus en avaient entraîné d'autres qui auraient été, paraît-il, le fait du commandant lui-même, accusé de malversations à cette occasion. C'est ce que disent formellement, dans leur *Histoire générale de Metz* (III, 126), les Bénédictins, qui paraissent suivre, sur ce point, la chronique de Saint-Clément. Ils relatent aussi des soupçons de trahison à sa charge en faveur des Lorrains et des ligueurs. Toujours est-il que, sur l'ordre du duc d'Epernon, Montcassin est inopinément arrêté, le 31 octobre 1588, par M. de Saubole, commandant de la citadelle. Le commandement de la ville passe au sr de La Bastide, premier capitaine de la garnison, que devait remplacer, en 1590, M. de Saubole lui-même (notes 17 et 81). Nous ne savons pas quelle fut la suite de cette affaire pour M. de Montcassin. Il n'en est point parlé dans notre chronique, dont la copie tronquée que nous possédons s'arrête brusquement au 30 juillet 1588. Nous ne saurions dire non plus si M. de Montcassin perdit alors sa compagnie. Elle devait être à Metz, car elle y est signalée

l'année précédente par notre chronique elle-même, où il est dit (p. 59, 60) que cette compagnie partit, le 7 septembre 1587, pour aller en France, et qu'elle revint dans la ville le 7 décembre, après une absence de trois mois. Celui des deux frères de M. de Montcassin qui, dans notre chronique, est appelé M. de Houlles pourrait bien être ce cousin du duc d'Epernon que son historien Girard (p. 106) nomme Houeilles, et qu'il qualifie maître de camp, en disant qu'il fut tué à côté du duc, à Gergeau, en 1588.

33 — Page 9, ligne 15 : *En Champassaille.*

Le Champassaille, ou plutôt Champ-à-Seille, était la plus grande place de Metz : c'était un espace primitivement resté libre entre ses murailles et le cours de la Seille; de là son nom. Au treizième siècle, le Champ-à-Seille fut enfermé dans l'enceinte. La place se dessina en carré et se garnit de maisons portées sur des arcades dont il reste encore par fragments quelques rares spécimens. C'était un lieu propice pour les grandes assemblées populaires, où s'accomplissaient certains actes de la vie publique, où se donnaient les fêtes, où avaient lieu quelquefois les exécutions criminelles. Noël Journet y fut brûlé en 1582 (note 20), est-il dit dans notre chronique (p. 5). L'emplacement du Champ-à-Seille est occupé aujourd'hui par les casernes Coislin, construites au siècle dernier par l'évêque de ce nom, en vue d'affranchir les habitants du logement des soldats. Pour un si grand avantage, Metz n'hésita pas alors à faire le sacrifice de cette belle place; et c'en était un grand pour une ville aussi étroitement resserrée dans la ceinture de ses fortifications.

34 — Page 10, ligne 8 : *L'emprisonnement de leurs trois ministres.*

Cet épisode est raconté en grand détail par Meurisse en son *Histoire de l'Hérésie, à Metz* (p. 431-436). Le récit de l'évêque de Madaure est naturellement fait dans un autre esprit que celui de notre chronique, et mérite, à ce titre, d'en être rapproché; mais il n'en diffère par rien d'essentiel. Nous constaterons seulement qu'il assigne la date du 17 août, au lieu de celle du 20, à l'emprisonnement des trois ministres. Il contient, de plus, le texte de l'avis du conseil d'Etat du 15 septembre 1583, conformément auquel une lettre patente du roi ordonna leur élargissement, effectué le 7 octobre suivant. Meurisse nous apprend aussi le nom de l'individu qui, en se remariant après avoir répudié sa femme pour cause d'adultère, avait été l'occasion de cette aventure. Il se nommait Liénard le Masson. Il avait été emprisonné aussi et fut également relaxé. Dans cette circonstance, ainsi que dans une autre dont nous parlerons plus loin, Buffet est nommé à la troisième personne, comme s'il n'était pas lui-même l'auteur du récit. On comprend qu'il puisse en être ainsi dans l'exposition d'un fait ayant un caractère d'intérêt général, tandis qu'ailleurs, quand il parle de choses qui lui sont personnelles, comme la date de sa naissanee, celle de son arrivée à Metz, ou la mention d'un traité composé par lui, il s'exprime différemment et parle plutôt, dans ce cas, à la première personne (notes 1, 2, 25).

35 — Page 10, ligne 15 : *MM. de Chassie, Buffet et de Combes.*

Notre chronique nomme ainsi les trois pasteurs que pos-

sédait alors l'Église réformée de Metz : Jean de Lachasse ou Chassanion, qui y était depuis 1576; François Descombres ou de Combles, depuis 1580, et François Buffet, depuis 1582 seulement. Lachasse était originaire du Velay. Il avait prêché à Meaux dès 1556, puis, pendant nombre d'années, dans le midi de la France, avant d'arriver à Metz, en 1576. On ne sait ni où ni comment il a fini. De Combles, dont on ne connaît pas l'origine, était notablement plus jeune. Né vers 1557, il n'avait pas beaucoup plus de vingt ans quand il prit l'office pastoral, à Montoy, en 1580. Il est mort en avril 1633. Lors de la suppression du libre exercice de la Religion dans Metz, en 1585, M. de Combles se retira d'abord à Burtoncourt, d'où il revint presque aussitôt à Montoy; mais il dut, avant la fin de l'année, s'en éloigner (note 54), et il resta dès lors en Allemagne depuis ce moment jusqu'en 1593. De retour à Metz à cette dernière date, il fut encore, en 1597, l'objet de rigueurs de la part de M. de Saubole, et dut se retirer alors à Courcelles jusqu'en juillet 1598. Après cela, sa carrière pastorale ne fut plus interrompue par aucun contretemps de ce genre jusqu'à sa mort, en 1633. Quant à Buffet, né en 1544, un peu plus âgé, par conséquent, que le précédent, c'était un homme fait et en pleine maturité quand il commença à prêcher à Metz en 1582. Il y est mort le 1er juin 1611 et a eu pour successeur le célèbre Paul Ferry. Nous n'avons rien à ajouter à ce qui est dit de lui dans notre Introduction.

36 — Page 12, ligne 2 : *Le sieur de Verny.*

Ce surnom appartenait alors à Daniel de Barisey, écuyer, sr de Verny, Augny, Charly, voué de Montigny. Son père, Michel de Barisey, d'une famille ori-

ginaire du Barrois, était venu au commencement du seizième siècle s'établir à Metz, où il avait été reçu au Paraige de Jurue, et deux fois nommé Maître-échevin, en 1532 et en 1536. Michel de Barisey avait embrassé la réforme et était mort en 1563. Il avait épousé une fille de Regnault de Gournay, sr de Villers, et en avait eu quatre fils, Regnault, François, Daniel et Jean. François et Jean moururent, croit-on, sans enfants; Regnault laissa un fils, Salomon, et deux filles, Marie et Rachel. Daniel dont il est ici question eut trois filles seulement, Marie, née en 1571, dame de Pournoy la Grasse, Augny et Jouy; Judith, née en 1572, dame de Verny, Berlise, Voisage, etc.; Aimée, née en 1578, dame de La Horgne au Sablon. Daniel mourut en 1587, comme nous le voyons par notre chronique (p. 60). Il était du petit nombre des hommes de Paraige qui, après 1552, étaient restés à Metz, où il avait une grande situation, et où avaient pu contribuer à le fixer ses attaches pour la religion nouvelle qu'il professait. Ses filles portèrent ses biens dans les familles de Roucy, de Chastenay, et d'Aumale. La dame de Verny, épouse de Gaspard de Chastenay, sr de Lanty, ne lui donna qu'une fille, Aimée, mariée en 1614 au comte de Montgommery, dont les fils vivaient encore dans la deuxième moitié du dix-septième siècle. Tout ou partie de la seigneurie de Verny avait dû être aliéné, on ne saurait dire à quelle époque précisément ni dans quels termes, par les héritiers et successeurs de Daniel de Barisey. On trouve, en effet, des sieurs de Verny dans plusieurs familles de la bourgeoisie messine, chez les Colin, les Flavigny, les Fériet, aux dix-septième et dix-huitième siècles. Le premier Fériet qui porte ce surnom est fils d'une Flavigny, de qui, peut-être, il tenait son droit. C'est un Fériet, conseiller

au parlement de Metz, qui possédait Verny au moment de la Révolution. Le château avait été assez récemment reconstruit alors au-dessus du village, là où il est aujourd'hui. Précédemment, il était plus bas, au milieu des prés, où l'on voyait encore ses ruines, il y a trente ans. Au seizième siècle, le château de Verny était une petite forteresse qui, au témoignage de notre chronique (p. 48), jouait, comme celui d'Ennery, un rôle dans la défense du pays (note 80).

37 — Page 13, ligne 20 : *L'arrivée de M. de Termes.*

Jean de Saint-Lary de Bellegarde, s^r de Termes, appartenait à la famille de Saint-Lary, au comté de Comminges, et sortait d'une de ses branches, celle de Bellegarde, séparée de la souche commune vers la fin du quinzième siècle. Il était par sa mère, laquelle était nièce du maréchal de Termes, petit-neveu de ce personnage, qui l'avait institué son héritier, à charge de porter son nom. C'est sous ce nom qu'il est connu. Une sœur de M. de Termes, Jeanne de Saint-Lary, épouse de Jean Nogaret de La Valette, était la mère du duc d'Épernon. On voit quels liens le rattachaient à ce gouverneur de Metz. Il avait été lieutenant de 30 lances de la compagnie de son père, puis capitaine de 50 hommes d'armes; il fut fait chevalier des ordres du roi en 1584, et mourut l'an 1586 en Dauphiné, où il servait en qualité de maistre de camp. M. de Termes arrive à Metz au mois d'août 1584 pour y remplacer dans son commandement M. de La Verrière, pendant une absence qui ne dura que quatre mois. En raison de sa condition élevée probablement, il prenait cette charge, non pas à titre de simple lieutenant au gouvernement, mais en qualité de lieutenant de roi en la ville de Metz et Pays-Messin, comme le

fait observer Meurisse dans son *Histoire de l'Hérésie* (p. 436). M. de Termes soutint ce rôle, paraît-il, avec un certain faste, et fit dans la résidence de la Haute-Pierre, où, nous dit-on, « il tenait une belle cour », des dépenses considérables qu'il ne put pas solder. Ses dettes furent ultérieurement réglées, est-il relaté dans notre chronique (p. 65), et acquittées par des gens d'affaires envoyés de Paris pour cet objet en 1588, après la mort du personnage. M. de Termes n'était resté à Metz que du mois d'août au mois de décembre 1584. Son départ suivit de trois jours le retour de M. de La Verrière, qu'on s'était flatté, dit notre chronique (p. 14), de n'y plus revoir, mais qui y reparut le 20 décembre 1584. Il y resta encore une année et plus, jusqu'au 26 décembre 1585, qu'il y fut remplacé par M. de Montcassin (notes 16 et 32).

38 — Page 14, ligne 6 : *A la Haulte Pierre*

La Haute-Pierre était un grand logis situé sur la crête d'un escarpement qui dominait la Moselle, à son entrée dans la ville. Au quinzième siècle, il appartenait au chapitre de la cathédrale; on ne sait rien de plus ancien sur son compte. Son nom doit être rapproché du nom de la Pierre-Hardie, qui est celui d'une rue peu distante où ont subsisté jusque dans les temps modernes des restes considérables d'édifices antiques, dont le souvenir paraît s'être conservé dans la qualification qu'elle leur aurait empruntée. Peut-être en était-il de même de la Haute-Pierre. L'enceinte gallo-romaine de Metz passait, en effet, très près de là; ce qui donne à penser qu'il avait pu se conserver dans le voisinage quelque morceau de la vieille muraille dont la présence aurait motivé la dénomination qui s'est attachée à ce lieu. Au

commencement du seizième siècle, l'hôtel de la Haute-Pierre fut habité par le duc de Suffolk, cet hôte étrange que Louis XII avait dû éloigner de ses États pour satisfaire aux exigences du roi d'Angleterre, et qu'il avait adressé à ses bons amis les bourgeois de Metz. Le logis de la Haute-Pierre avait été concédé par le chapitre de la cathédrale au noble étranger vers la fin de son séjour à Metz, à la condition, est-il dit, d'en relever les édifices. Le duc de Suffolk, la *Blanche Rose*, comme on le nommait à Metz, mena dans cette ville une vie singulière qui a fixé l'attention de nos chroniqueurs. Quelques scandales causés par ses galanteries l'obligèrent même à y abréger son séjour. Nous ne savons s'il eut le temps de faire faire à la Haute-Pierre les travaux qu'il s'était engagé à y exécuter, et s'il subsistait quelque chose des installations qu'il avait pu y créer, dans le logis où M. de Termes étala un peu plus tard ses magnificences (note 37). L'hôtel de la Haute-Pierre devait être ultérieurement à Metz la demeure définitive des gouverneurs. Il n'avait pas reçu tout d'abord cette attribution. Le maréchal de Vieilleville, au témoignage de Carlois, occupait l'ancien hôtel épiscopal de la Cour-l'Évêque, près de la cathédrale; mais à la fin du seizième siècle et depuis lors, les gouverneurs ont habité la Haute-Pierre, que le roi finit par acheter au chapitre. Les bâtiments en étaient devenus bien vieux dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. La reconstruction de l'hôtel tout entier fut décidée alors et confiée à Clérisseau. C'est à lui qu'on doit les somptueux édifices du Gouvernement qu'on y voit aujourd'hui. Ces bâtiments étaient à peine terminés que la Révolution éclatait : Metz n'avait plus de gouverneur. L'administration départementale fut installée dans l'hôtel du Gouvernement, où un peu plus

tard la Cour d'appel l'a remplacée. De là la triple dénomination de Gouvernement, de Département et de Palais de justice, qui aujourd'hui sert indifféremment à désigner le monument dans la langue populaire, à Metz.

39 — Page 14, ligne 14 : *Monsieur de Lorraine continua des édits rigoureux contre ceux de la Religion.*

Ces rigueurs dans l'ordre des faits spécialement religieux s'ajoutaient aux manœuvres d'un caractère plutôt politique par lesquelles on s'appliquait alors à développer la Ligue en Lorraine. Née en France depuis quelques années la Ligue offrait aux princes Lorrains un instrument tout à fait propre au service de leurs intérêts. D. Calmet signale à cette date de 1584 des conciliabules qui se tenaient près de Nancy, dans une maison appartenant au s^r de Bassompierre, et où les s^rs de Rhosne (note 103), de Menneville, de Mandreville, le baron de Sennecey et autres se rencontraient avec le duc de Guise et ses frères, le duc de Mayenne et le Cardinal. On préludait au fameux traité de Joinville signé le dernier jour de cette année même, auquel participèrent le cardinal de Bourbon et le roi d'Espagne, Philippe II. L'année suivante voit commencer des hostilités plus ou moins déclarées dans lesquelles ce ne sont plus simplement les catholiques et les protestants qui sont en présence, mais la Ligue soutenue à peu près ouvertement par les Lorrains d'un côté (note 51), le parti royal de l'autre. Les intrigues et les entreprises de la Ligue réussissent à Toul et à Verdun (note 43), ainsi qu'à Marsal. Elles échouent à Metz. Notre chronique mentionne quelques particularités qui se rapportent à ses menées dans cette dernière ville (p. 17 et 25). Pour résister aux assauts de la

Ligue, les protestants offraient, à Metz, un point d'appui qui n'était pas à dédaigner. On s'explique ainsi certains ménagements à leur adresse (notes 49 et 68), signalés par Meurisse dans son *Histoire de l'Hérésie*. La différence des traitements dont on usait dans ces termes à leur égard, soit à Metz, soit en Lorraine, donne la clef de l'observation consignée dans notre chronique sur les rigueurs exercées alors contre ceux de la Religion dans ce dernier pays.

40 — Page 14, ligne 20 : *Le greffier de la ville.*

Le greffier de la ville, dont la mort est signalée par notre chronique à la date du 12 avril 1584, est Mangin le Goullon. Il appartenait à une famille de la petite bourgeoisie messine dont la physionomie est un peu faussée, en vue de lui donner dès le seizième siècle de l'importance, dans la *Biographie du parlement de Metz*, de M. Em. Michel. Les Le Goullon ont été, de père en fils, simplement secrétaires de la ville de Metz pendant cent ans, à partir de l'occupation française, à peu près. En 1553, l'office était encore rempli par leur prédécesseur, Me Adrian. Les Le Goullon étaient protestants. Après la révocation de l'Édit de Nantes, un des membres de la famille qui était conseiller au parlement abjura, obtint un peu plus tard, en 1700, dans cette cour, la charge de Procureur général où son fils lui succéda en 1717. Au seizième siècle, on trouve Mangin Le Goullon secrétaire-greffier de la Cité en 1554, dont le père du même nom que lui paraît être mort vers cette époque. Le secrétaire-greffier de 1554 est qualifié ensuite greffier de la justice en 1564, greffier des Treize en 1581, secrétaire de la ville en 1565. On le voit honoré du titre de secrétaire ordinaire de la reine Catherine en 1583. C'est celui dont notre chro-

nique mentionne la mort le 12 avril 1584, avec l'indication du grand crédit que ses connaissances et son expérience de praticien semblent lui avoir acquis près des gouverneurs français. Il paraît aussi leur avoir fait quelquefois des avances d'argent pour le service du roi. Vient ensuite le fils de ce Mangin, Jérémie Le Goullon, greffier de la ville en 1585, 1596, 1599, et en 1601, greffier des Treize en 1627; c'est celui dont il est question un peu plus loin dans notre chronique (p. 44); puis Charles Le Goullon, fils de Jérémie, seigneur de Hauconcourt, mort avant 1654, propriétaire, est-il dit quelque part, des greffes civil et criminel du Bailliage en 1641. C'est le sr de Hauconcourt qui, au témoignage de Paul Ferry, était à cette époque, on ne voit guère à quel titre, possesseur du *Grand cartulaire de la Cité*, recueil authentique de nos atours, précieux manuscrit du quatorzième siècle qui avait certainement appartenu aux archives de la ville, et qui n'est rentré que de nos jours dans ses dépôts après avoir appartenu à Paul Ferry, qui paraît l'avoir tenu de Ch. Le Goullon, puis à la fin du siècle dernier à Dom Jean-François. Il est maintenant à la Bibliothèque de Metz (fonds hist. n° 1). La famille Le Goullon n'a rien de commun avec celle de Jean Le Coullon dont M. de Bouteiller a parlé à propos du journal de ce dernier, publié par lui en 1881.

41 — Page 15, ligne 4 : *Deux abbesses fort notables et renommées.*

Les deux abbesses mortes fortuitement à Metz dans la même nuit, le 20 avril 1584, sont Madeleine du Châtelet abbesse de Sainte-Glossinde (1539-1584), et Blanche d'Haussonville, abbesse de Sainte-Marie (1550-1584). L'abbesse de Sainte-Glossinde, Madeleine du Châtelet, fut

remplacée par Françoise du Châtelet, sa coadjutrice et sa cousine germaine, qu'elle avait pu, en se conformant aux usages, introduire à Sainte-Glossinde à titre de nièce, qualification que lui donne la chronique. Quant à l'abbesse de Sainte-Marie, Blanche d'Haussonville, propre sœur de Mme de Marcossey, comme le relate notre chronique, elle était en effet la sœur, non seulement d'Anne d'Haussonville, abbesse de Saint-Pierre de Metz (note 122), à qui elle aurait transmis, est-il dit, son abbaye de Sainte-Marie, mais encore de dame Claude d'Haussonville, épouse de Gaspard de Marcossey. Cette dame de Marcossey devait un peu plus tard hériter de la baronie d'Haussonville, à la mort de Jean d'Haussonville, dernier mâle de cette ancienne maison de la Chevalerie Lorraine. Nous ajouterons en passant que la fille de dame Claude d'Haussonville, Anne de Marcossey, apporta la baronie d'Haussonville, qu'elle tenait de sa mère, à son époux Claude d'Averhoult, et que leur fille Gabrielle d'Averhoult la fit entrer par son mariage dans la famille Cléron qui en prit le nom et qui le porte encore aujourd'hui. Pour ce qui est de Blanche d'Haussonville, nous ne trouvons nulle part, notamment dans le *Gallia christiana*, la mention de la résignation que, suivant notre chronique, elle aurait faite de son abbaye de Sainte-Marie à sa sœur, l'abbesse de Saint-Pierre, laquelle l'aurait tenue quelque temps, est-il ajouté, avant de la remettre à Mme de Marchaumont appelée de la maison de Poissy, que le *Gallia Christiana* donne comme ayant succédé immédiatement à Blanche d'Haussonville, morte dans la nuit du 20 avril 1584. On peut s'expliquer le rôle d'intermédiaire que notre chronique prête dans cette circonstance à l'abbesse de Saint-Pierre, et se rendre compte des influences qui purent en décider, pour favoriser la transmission de la

grande abbaye de Sainte-Marie à une religieuse de Poissy, étrangère à notre pays, en considérant que cette religieuse était belle-sœur de M. de La Verrière, lequel commandait alors à Metz, comme lieutenant de roi. Nous avons déjà signalé ces conditions de famille, en parlant ci-devant de M. de La Verrière (note 16), mais ce que nous n'avons pas dit alors, c'est que la parenté de Mme de La Verrière avec madame Philippe de Marchaumont, abbesse de Sainte-Marie, était ignorée du P. Anselme qui, dans le tableau donné par lui de la famille de Marchaumont (VIII, 946), mentionne bien cette dame Philippe de Marchaumont, religieuse de Poissy, mais ne connaît ni ses attaches, ni sa destinée ultérieure.

42 — Page 15, ligne 20: *L'évesque de Mets.... à Mayence pour y desservir son canonicat.*

L'évêque de Metz dont il est ici question est Charles, cardinal de Lorraine, fils du duc Charles III et de Claude de France, fille du roi Henri II. Né en 1567, il tint à Metz le siège épiscopal dès sa tendre enfance, en 1578, et le conserva jusqu'en 1607. Meurisse (p. 643) dit de lui que « ayant obtenu par dispense du Saint-Siège des canonicats aux églises cathédrales de Mayence, de Trèves et de Strasbourg, il s'y en alla faire ses stages, et se soubmit à toutes les lois exactes et rigoureuses, ausquelles les stagiers de ces églises sont subjects ». C'est d'un de ces stages fait à Mayence qu'il est parlé à la date de 1584 dans notre chronique. Le jeune prélat avait alors dix-sept ans.

43 — Page 16, ligne 24 : *Mons. de Guyse... se saisit premièrement de Verdun, le 22 d'avril, jour de Pasques.*

En 1585, le 22 avril était le lendemain et non pas le jour de Pâques. Nous avons signalé précédemment (note 39) les visées des ligueurs sur les villes de Metz, Toul et Verdun, l'échec de leurs entreprises sur la première, leur réussite dans les deux autres. L'intrigue y a autant de part que la force. Partout la Ligue trouve des sympathies mises en jeu au nom des intérêts de la religion, et plus ou moins combattues par le sentiment de la fidélité au roi. A Verdun, le jour de Pâques, 21 avril 1585, la ville est envahie par une troupe de ligueurs, au devant desquels le commandant pour le roi, Lieudieu (note 50), se jette résolument. Le bailli de Verdun Saint-Ignon, perclus de goutte, se fait porter dans sa chaise sur la place publique et ose exciter le peuple contre le commandant qu'il accuse de vouloir livrer la ville aux huguenots. Le populaire s'émeut ; le commandant abandonné est obligé de s'enfermer dans sa maison, et le lendemain, 22 avril, date consignée dans notre chronique, le duc de Guise arrive avec ses gens. La ville est gagnée. A Toul, les portes s'étaient fermées d'abord ; l'intrigue les fait ouvrir au bout de neuf jours de résistance. Un capitaine de Cadillan qui y tenait pour le roi avec sa compagnie obtient qu'on le laisse au moins libre de sortir, et il se replie sur Metz avec sa troupe. Dans cette dernière place, où il y avait une garnison nombreuse et deux commandants, l'un dans la ville, l'autre dans la citadelle, les choses ne se passent pas de même. Notre chronique entre à ce sujet dans quelques détails.

44 — Page 17, ligne 9 : *Ceux des capitaines.*

Pour comprendre l'importance du rôle que pouvaient jouer dans ces circonstances les capitaines de la garnison de Metz, il faut se rappeler ce que c'était qu'un capitaine au seizième siècle. Le capitaine était le chef militaire par excellence. Les troupes régulières consistaient en compagnies jadis de cavaliers dites des ordonnances du roi, en compagnies diverses maintenant, composées soit de gens d'armes ou cavaliers, soit de piétons. La compagnie était l'unité de formation; elle était sous le commandement supérieur d'un capitaine qui avait sous ses ordres un lieutenant pouvant le remplacer et un enseigne qui portait l'étendard. Il existait des emplois militaires supérieurs depuis ceux de Connétable, de Maréchal de France, de Maistre de camp, jusqu'à celui de Sergent-major, sans parler des Colonels dont on commençait à parler; mais tous ces emplois étaient exercés par des capitaines, généralement pourvus en même temps d'une compagnie. Le maréchal de Vieilleville, quand il était gouverneur de Metz y avait sa compagnie de gens d'armes. Plus tard, dans une situation analogue, M. de Montcassin y avait la sienne dont il est parlé dans notre chronique (p. 59). Gagner les capitaines, c'était gagner ceux qui étaient en fait les maîtres des soldats. Ajoutons, pour aider à l'intelligence de certains textes, qu'au seizième siècle, suivant le témoignage de Brantôme (II, 121), il était d'usage en France de qualifier capitaines tous les officiers d'une compagnie, non seulement le capitaine proprement dit, mais encore le lieutenant et l'enseigne. On voit quelle portée pouvait avoir cette expression, les capitaines. Pour être fixé sur ce qu'elle signifiait alors à Metz, il faudrait savoir ce que comptait

de compagnies à ce moment la garnison de cette place. Nous aurons un peu plus loin (note 89) occasion de nous occuper de cette question, et nous verrons qu'à l'époque où nous sommes, entre 1580 et 1588, la garnison de Metz pouvait comprendre une quinzaine de compagnies tant de piétons que de chevaux; ce qui, à trois officiers par compagnie, porte le nombre de ceux-ci à une cinquantaine au moins, en y comprenant ceux qui avaient des emplois en dehors du service des compagnies, comme le capitaine des portes par exemple (p. 20), le sergent-major de la place, les commandants de la ville et de la citadelle (notes 6, 7, 17, 18, 48).

45 — Page 18, ligne 17 : *Tira les vers du nez du sieur de Chambley.*

Les tentatives d'embauchage faites à Metz en 1585, à l'instigation du duc de Guise, sont racontées en détail par Meurisse, en son *Histoire de l'Hérésie à Metz* (p. 440-442), et dans des termes qui ne permettent guère de douter qu'il n'ait connu et suivi sur ce point notre chronique, sinon la *Chronique protestante de Metz*, qui s'accorde très bien avec elle. Il parle, comme ces chroniques, du gentilhomme lorrain qui s'était fait l'agent de cette intrigue; mais il ne le nomme pas. Il est dit ici que c'était le sr de Chambley. Chambley était le titre d'une des branches de la famille lorraine de Haraucourt, dont La Chenaye-Desbois nous donne la généalogie. Cependant le manque de dates nous empêche d'identifier complètement d'après son travail le personnage que nous avons en vue, et nous laisse hésiter pour cela entre Perrin et Jean, son fils : Perrin de Haraucourt, fils de Jacques mort en 1543, sgr de Chambley et en partie de Bayon et de Brémoncourt, bailli et gouverneur de

Hattonchatel, époux d'Ève de Lucy; Jean de Haraucourt, fils de Perrin, sgr de Chambley, Dombasle, Brémoncourt et Busy en partie, époux d'Élisabeth de Bossut, morte à Metz en 1639.

46 — Page 18, ligne 22 : *Le capitaine Missard avec La Raillerie, son lieutenant, et une partie de ses argolets.*

Le capitaine Missart est un de ces officiers de la garnison de Metz dont il a été parlé dans une des notes précédentes (note 44). Nous n'avons rien de plus à dire de lui, non plus que de son lieutenant La Raillerie, sinon que la troupe qu'ils commandaient était une compagnie d'arquebusiers à cheval, ce qu'indique la dénomination d'argolets, donnée ici à ces soldats. Missart et La Raillerie s'étaient laissé gagner par les agents du duc de Guise, dit Meurisse (p. 441), ainsi que le capitaine La Fosse et son enseigne Saint-Félix, et le capitaine La Routte, maistre de camp, frère du gouverneur de Marsal ligueur déclaré. Ces officiers étaient tous de la garnison de Metz et réussirent à s'échapper, sauf l'enseigne Saint-Félix, auquel il faut joindre le guidon du gouverneur de Marsal, Forest, qui était venu témérairement intriguer à Metz et qu'on y avait saisi. Missart et La Raillerie étaient sortis de la ville suivis d'une partie de leurs gens, compromis avec eux probablement. La Fosse, malgré dix soldats qui le gardaient, put sauter sur un cheval et se sauver. Il perdit seulement sa compagnie, qui fut donnée à Poincenot, son lieutenant. Le capitaine La Routte avait confessé sa faute, et on le laissa aller (p. 23); mais sa compagnie lui fut ôtée également, et elle fut donnée au capitaine Villeneuve (p. 25). Nous ignorons quel fut finalement le sort de Saint-Félix et de Forest

ou La Forest, seuls restés sous les verrous (p. 22). On peut rapprocher ces indications de ce qui est dit plus loin des compagnies composant la garnison de Metz (note 89).

47 — Page 19, ligne 18 : *La porte d'Enfer.*

L'ancienne enceinte de Metz était garnie de tours. A l'angle saillant sud-ouest de cette enceinte s'en trouvait une, dite tour d'Enfer, comprise ultérieurement dans la fortification particulière de la citadelle, et enfermée dans un de ses quatre bastions. La citadelle avait deux portes, l'une regardant la ville, l'autre tournée vers la campagne. Celle-ci était ouverte près de ce bastion ; de là le nom de porte d'Enfer qui lui est donné ici. Ce que demandait M. de Guise au commandant, M. de Montcassin, c'était, à ce qu'il semble, qu'on lui permît de franchir la barrière extérieure de cette porte, pour se glisser avec son monde dans la ville, en suivant le pied du mur de la citadelle. C'est là que, l'ayant attiré, en prêtant l'oreille à ses propositions, on aurait pu, dit l'auteur de la chronique, l'exterminer lui et sa troupe en les foudroyant du haut de la muraille. « Mais Dieu, ajoute-t-il, ne mit au cœur du s^r^ de Montcassin ce stratagème, qui... eust certainement immortalisé son nom » (p. 19).

48 — Page 20, ligne 6 : *Le sergent-major, qui estoit mons^r^ Du Hal.*

Nous avons précédemment nommé, dans la note 44 sur les capitaines, l'emploi de sergent-major comme étant un de ceux que pouvait remplir un de ces capitaines. Le sergent-major, dit Brantôme, est l'ancien sergent de bataille, chargé de la mise en ordre de l'armée avant le combat, prenant le mot et l'ordre du général en

chef et les transmettant aux capitaines, qui lui doivent l'obéissance. C'était, comme on le voit, ce qu'on appellerait aujourd'hui un chef d'état-major. De même qu'une armée, une place de guerre devait avoir son sergent-major. Carlois nous parle de celui de Metz au temps où Vieilleville y était gouverneur. Ce sergent-major avait, dit-il, autorité sur les capitaines de la garnison; son office était de maintenir la discipline, de dresser les soldats, de régler leur service, de visiter jour et nuit les corps de garde sur les murailles et dans la ville, d'assister aux exécutions de justice avec une escouade fournie par les capitaines (II, 186, 193, 199, 305, 307). C'était, dit-il, encore, une fort honorable charge (II, 130). Le duc de Guise, en quittant la ville après le siège, avait installé à Metz dans cet office le capitaine Nicolas de Bragues. M. de Vieilleville y avait nommé un peu plus tard un capitaine Saint-Chamans, qui l'occupait en 1555 et en 1557. M. de Lachapelle-Biron ayant été envoyé à Metz par le roi, en 1556, pour commander en l'absence du maréchal, celui-ci, le recevant avant son départ, lui présente après dîner, est-il dit, le sergent-major et tous les capitaines, les commissaires et contrôleurs des guerres et de l'artillerie, les trésoriers, payeurs, munitionnaires, clercs des vivres, et, ajoute Carlois, jusqu'aux canonniers (II, 243). Nous ne savons pas qui fut le successeur de M. de Saint-Chamans, après lui sergent-major à Metz. Notre chronique nous apprend que Sainte-Colombe l'était en 1580 (p. 3). Il remplace vers cette époque Chastellux à la citadelle, et il est remplacé lui-même dans l'emploi de sergent-major par Du Halt, que nous y trouvons en 1585 et en 1588 (p. 20, 65). Celui-ci devait l'occuper longtemps, et il ne le quitta qu'avec la vie, comme on le voit par son épitaphe, relevée vers la

fin du siècle dernier dans la cathédrale de Metz par Dom Dieudonné. Elle est conçue en ces termes : « Cy devant gist Jean Du Halt, escuyer, qui pour sa valeur et fidélité à nos rois honnoré de plusieurs belles charges, entre aultre de celle de sergent-major en ceste cité de Metz et ès villes de Toul, Verdun et Marsal, qu'il a exercée 31 ans, au contentement d'un chascun, est enfin mort riche de biens, d'honneurs et d'années, le 8 de may 1610.» Nous ne savons s'il existe quelque lien de parenté entre le sergent-major Du Halt et Charles Du Halt, chanoine de la cathédrale de Metz en 1591, mort en 1593.

49 — Page 22, ligne 17 : *Madame de Clervant.*

Mme de Clervant était Catherine de Heu, dame de Grimont, de Montoy et de Retonfey, fille de Robert de Heu, mort en 1553, et de sa première femme, Philippe Chaverson dame de Montoy, dont Catherine était l'unique enfant et l'héritière. Robert de Heu épousa une seconde femme, Claude du Châtelet, qui lui donna un fils et trois filles. Cette femme était veuve alors de Claude Ier de Vienne, sr de Clervant, dont elle avait eu un fils du même nom que son père. Ce fils est Claude II de Vienne, sr de Clervant, qui épousa en 1553 Catherine de Heu, fille du premier lit du second mari de sa mère. Il en eut quatre fils, François, Gédéon, Alexandre, Isaac, et trois filles, Marie, Louise et Nicole. Converti à la religion nouvelle, l'époux de Catherine de Heu est un des fauteurs du protestantisme à Metz, dans les développements qu'il y prend à partir de l'occupation française. Clervant est d'abord éloigné par Vieilleville. Rappelé ensuite, il ose installer dans sa maison de Montoy (1559) un ministre, Pierre de Cologne. Mais à la tolérance première succèdent bientôt les rigueurs. M. de Senneterre, qui commande

pour le maréchal, de 1559 à 1561, signifie dès cette année 1559 à Clervant de faire cesser toute assemblée chez lui, sous peine de voir raser sa maison. Clervant, obligé de se soumettre, se retire à Deux-Ponts, puis à Strasbourg. Il revient ensuite à Metz en 1561; il quitte après cela le pays pour se jeter en France dans la mêlée des guerres civiles. Il conduit vers 1567 à Condé 8 enseignes de gens de pied et 4 cornettes de cavalerie de vieux soldats tirés de Metz et des environs, et ne reparaît plus que rarement dans le pays, à partir de cette époque, jusqu'à sa mort en 1588. Menant la vie d'un partisan et courant les aventures, il avait laissé à Metz, à ce qu'il semble, sa femme et ses enfants. C'est ainsi que Mme de Clervant s'y trouve en 1585, et qu'elle reçoit alors les supplications du maistre de camp La Routte. Il est permis de croire que Mlle de Montoy, qui d'après notre chronique figure dans le même épisode (p. 23), est une de ses filles. Montoy était de son héritage. C'est dans cette maison que son mari avait institué le prêche en 1559; c'est là qu'après une interruption de plusieurs années le nouveau culte avait été rétabli en 1571-72, puis, après une interdiction nouvelle qui avait duré six ans, relevé encore en 1578 et conservé jusqu'au mois de septembre 1585 (note 13). Au mois de mai de cette année il y subsistait encore, lorsque nous voyons La Routte invoquer le crédit de Mme de Clervant et de Mlle de Montoy. On peut voir dans cette particularité un des traits de la situation faite en ce moment dans Metz aux protestants par les assauts que donne à l'autorité royale la Ligue, à laquelle se ralliait tout ce qui existait de fougueux catholiques (note 39). Quelles que soient sa cause et son étendue, ce crédit était à ce moment même bien près de s'éclipser. Deux ou trois mois plus tard, le protestantisme était de nouveau

proscrit à Metz, et Mme de Clervant était même obligée de s'éloigner. Il est dit qu'elle avait dû se réfugier pendant la Ligue à Bâle, où l'on sait qu'est morte alors une de ses trois filles, Marie.

50 — Page 24, ligne 12 : *Monsr de Ledieu, gouverneur de Verdun.*

M. de Lieudieu commandait à Verdun, lorsque M. de Guisé et les ligueurs s'en étaient emparés en 1585 (note 43). Nous ne saurions dire précisément quel rang il occupe dans la série des gouverneurs français de la ville, depuis que Henri II y avait laissé Tavanne avec ses troupes en 1552. On y voit Boucard, révoqué en 1561; M. de Losse qui le remplace, suppléé en son absence par M. de Manègre et par le capitaine Ligne; puis Lieudieu, signalé en 1576. Ce dernier est encore à Verdun quand la ville est, ainsi que nous venons de le rappeler, livrée aux ligueurs en 1585. Nous avons dit comment il est réduit alors à l'impuissance par l'accusation portée contre lui de vouloir mettre Verdun aux mains des protestants. Il pourrait se faire que cette accusation ne fût pas absolument dénuée de fondement, et que la fidélité de Lieudieu au roi dans cette circonstance eût, en présence des ligueurs et des Lorrains, subi quelque atteinte, suite de secrètes tendances au moins, sinon d'attaches formelles du commandant de Verdun pour les nouvelles doctrines. Ce qui justifierait cette appréciation, c'est que quatre ans plus tard, au commencement de février 1589, les États de la ville de Verdun, ayant juré de conserver et de défendre chez eux la foi catholique, sollicitent et obtiennent du roi de révoquer de son commandement le sr de Lieudieu, qui s'y trouvait encore et qui leur était suspect. Le 16 février 1589, M. de La Verrière arrive à

Verdun pour le remplacer. M. de La Verrière, quoique bon catholique, s'était montré à Metz l'adversaire décidé de la Ligue (note 16); ce n'était pas là ce que voulaient en écartant Lieudieu les États de Verdun. Au mois de mars 1589, quelques semaines après avoir obtenu du roi son remplacement, ils se déclarent prêts à se joindre à l'Union des princes et des villes catholiques, c'est-à-dire à la Ligue, et font serment de ne recevoir ni gouverneur ni garnison que de la part du duc de Lorraine.

51 — Page 26, ligne 10 : *La compagnie du capitaine Bouligny.*

Il s'agit ici d'un des petits faits qui caractérisent la situation que nous avons indiquée précédemment (note 39). Sans être en guerre déclarée avec le duc de Lorraine, on était à Metz sur le qui-vive de son côté, et souvent aux prises avec ses gens; on était attentif aux entreprises de tout genre des ligueurs; et les ligueurs pouvaient compter sur l'aide et le concours des Lorrains; ce n'étaient que surprises, courses et embuscades. Ainsi s'explique le coup de main dont il est ici question. Dans une reconnaissance poussée à trois lieues de la ville, une troupe de cavaliers de la garnison de Metz tombe sur une bande qui courait à travers le pays et la met en déroute. C'étaient des hommes appartenant au duc de Lorraine. Celui-ci réclame le butin fait sur les siens; on le lui rend sans difficulté. Le fait est caractéristique. Nous ne connaissons d'ailleurs pas autrement le capitaine Bouligny, qui commandait les Lorrains dans cette affaire.

52 — Page 26, ligne 24 : *Qui prinrent le chemin de Jamets et arrivèrent en sûreté à Paris.*

Jamets était de la souveraineté de Guillaume-Robert

de La Marck (note 31), un des tenants du parti protestant. On était chez lui et dans le rayon de son action à l'abri de toute entreprise des ligueurs et des Lorrains; de là l'itinéraire adopté par les gens du roi pour se rendre de Metz à Paris. La seigneurie de Jamets était originairement un fief de l'église de Verdun, venu par mariage aux La Marck. A l'extinction de cette famille, bien près de s'accomplir au moment où nous sommes, la seigneurie de Jamets passa, en vertu des dispositions testamentaires du dernier de cette maison, au duc de Montpensier, qui la vendit au duc de Lorraine. Elle fut ensuite cédée par le duc au roi de France. Louis XIV la fit entrer dans l'apanage du prince de Condé.

53 — Page 27, ligne 10 : *Un en Chambre et l'aultre en Champassaille.*

Nous avons dit précédemment (note 33) ce que c'était que Champassaille, la place du Champ-à-Seille. Chambre est le nom d'une grande place également, située d'un autre côté de la ville, entre la cathédrale et la Moselle. Ces deux points occupés, la ville était gardée. Le nom de la place de Chambres, c'est ainsi qu'on doit l'écrire, a été, pour sa signification et son origine, l'objet de bien des hypothèses. Ce nom est représenté dans la latinité du douzième siècle par les mots *thalami, cameræ,* qui désignaient les chambres ou logements disposés pour les chanoines de la cathédrale, à l'époque où, se relâchant de la règle que leur avait donnée au huitième siècle l'évêque Chrodegang, ils tendent à abandonner la vie commune qu'elle leur imposait. On disait alors, les textes authentiques en font foi, *in thalamis,* comme on a dit depuis en Chambres. Nous avons signalé et expliqué ces

faits dans un travail sur *la Cathédrale de Metz*, aujourd'hui en cours d'impression.

54 — Page 27, ligne 15 : *Ceux de la Religion de Mets oyans la paix et l'édit de réunion.*

Il s'agit de la paix de Nemours, conclue le 7 juillet 1585 entre Henri III et la Ligue, et de l'édit du 18 de ce mois, par lequel, pour unir tous ses sujets dans une même foi, le roi ordonnait aux religionnaires de se convertir dans les six mois ou de sortir du royaume. Quoique Metz ne fût pas encore considéré comme étant du royaume, les protestants y étaient fondés à craindre un traitement analogue à celui infligé à leurs frères qui étaient sujets du roi. En effet, dès le 23 août, des lettres patentes du roi étendaient à Metz l'application de l'édit du 18 juillet. Cette mesure avait été adoptée sur les instances pressantes des catholiques, et malgré tous les efforts en sens contraire des protestants, encore bien que dans le principe le roi eût fait répondre à ceux-ci, par l'intermédiaire du duc d'Épernon, que, jusqu'à nouveau mandement, il entendait que rien ne fût innové au Pays-Messin pour le fait de la religion. Finalement, les protestants de Metz durent se soumettre. Le seul avantage qui leur restât sur ceux du royaume était de n'être pas chassés de leur pays; mais il leur fut enjoint de s'interdire tout exercice public de leur culte et de quitter leur siège dans les États ou assemblée des Trois-Ordres, ainsi que les charges et offices dont ils étaient pourvus. On en comptait 87 qui se trouvaient dans ce dernier cas : 6 Treize, 8 conseillers du Maître-échevin, 18 amans, 2 greffiers, 3 procureurs, 3 notaires royaux, dont l'un était en outre grainetier de la ville, 9 sergents, 2 maîtres de la bullette, 5 quartiers, 9 bannerots, 14 douzeniers, 2 officiers du bureau des

pauvres, 3 messagers et 3 portiers. Le développement de ces faits est très bien exposé dans l'*Histoire de l'Hérésie à Metz*, par Meurisse (p. 442-459). Le tableau qu'en fournit notre chronique (p. 27-47) contient sur ce sujet quelques détails de plus qui donnent du prix à son témoignage. Elle signale l'accueil favorable fait par le duc d'Épernon aux lettres de doléance qui lui sont adressées à cette occasion. Mais elle n'est pas encore suffisamment explicite sur certaines hésitations apportées d'abord à Metz à l'exécution de l'édit. L'exercice semble d'abord toléré à Montoy. Le ministre de Combles n'en avait pas bougé. Les deux autres, Lachasse et Buffet, qui dans le premier moment avaient cru devoir s'éloigner, reviennent bientôt, et tous trois se retrouvent en ce lieu de Montoy pour un prêche solennel, en présence d'une affluence considérable, le dimanche 1er septembre 1585; mais après la publication de l'édit à Metz, le 7 septembre, ou même un peu plus tôt peut-être, cette tolérance avait cessé (note 13). Ces particularités, qu'on ne trouve pas dans l'*Histoire de l'Hérésie à Metz* de Meurisse, sont consignées dans la *Chronique protestante*, conservée à la Bibliothèque de Metz (fonds hist., n° 117).

55 — Page 28, ligne 13 : *L'Estat composé lors comme il pleut à ceux qui menoyent les affaires.*

L'État ou les États, les Trois-États, ainsi nommait-on l'assemblée des Trois-Ordres, organe politique nouveau, étranger au régime des anciennes institutions de la cité, où l'on ne connaissait rien de semblable avant 1552. Les Trois-Ordres avaient été organisés depuis lors par imitation de ce qui existait en France. On y avait donné, comme dans le royaume, le premier rang aux membres du clergé, qui dans la république messine n'avaient aucun

rôle que ce qui restait pour la forme aux abbés des maisons de bénédictins et au princier de la cathédrale de leur ancien droit d'élire le Maître-échevin. On avait composé le corps de la noblesse de quelques membres encore présents des anciens Paraiges et de gentilshommes de diverse origine fixés dans la ville à différents titres. On avait appelé enfin à composer le tiers état, cette bourgeoisie à laquelle les institutions antérieures refusaient toute ingérence dans la conduite des affaires publiques, et sur laquelle tout roulait ou à peu près maintenant. Il régnait un certain arbitraire dans le recrutement de ces corps. C'est à cette situation qu'il est fait allusion ici.

56 — Page 28, ligne 18 : *Les gentilshommes qui sont aux gages de Monsieur de Lorraine.*

L'auteur de la chronique entend parler ainsi de certains membres de l'ancienne aristocratie des Paraiges messins qui occupaient des charges et emplois rétribués chez le duc de Lorraine, comme Regnault de Gournay, par exemple, qui était conseiller d'État de Son Altesse, et bailli de Nancy, et qui néanmoins siégeait dans le corps de la noblesse des Trois-Ordres de Metz; les deux frères, Philippe et Jacques de Raigecourt qui étaient dans le même cas, conseillers d'État, et de plus, chambellans et maîtres d'hôtel de S. A. de Lorraine (note 62).

57 — Page 28, ligne 19 : *Le primicier, le s^r de Rachecourt et Noblet.*

Ces trois députés des États, envoyés en cour, c'est-à-dire au roi, par les catholiques, appartenaient le premier à l'ordre du clergé, le second à la noblesse, le troisième

au tiers état. Le princier de la cathédrale dont la dignité était la première du chapitre était alors, et depuis 1576, Antoine Fournier, évêque de Basilie, vicaire général et suffragant de l'évêché (note 130). Le sr de Rachecourt, ou plutôt de Raigecourt, était l'un des trois frères, Nicolas, Philippe et Jacques qui représentaient alors cette ancienne famille des Paraiges de la cité. Nicolas portait le titre de sr de Brémoncourt, et Philippe celui de sr d'Ancerville. Ce serait le troisième, Jacques, sr de Marly, Pournoy, etc., qui pourrait le plus probablement être le sr de Rachecourt mentionné ici (note 62). Claude Noblet appartenait à la bourgeoisie. Créé Maître-échevin le 19 décembre 1600 il mourut le 5 février 1601, ayant été frappé d'apopléxie sur son siège de justice le 31 janvier précédent.

58 — Page 29, ligne 10 : *Les sieurs Joly et Du Bois.*

Ces deux personnages étaient protestants et appartenaient à la bourgeoisie messine. De ce Dubois nous n'avons pas grand'chose à dire. On trouve trois individus de ce nom, de 1560 à 1618, dans les documents du temps, avec les prénoms de François, de Jean et de Jean le jeune. Les Joly ont plus de notoriété, grâce surtout à celui dont il est question ici, Pierre Joly, ultérieurement procureur général près le siège du président royal à Metz. On l'appelle, en 1585, Pierre Joly le jeune, parce que son père portant le même prénom que lui vivait encore; il n'est mort qu'en 1591. M. de Bouteiller a donné dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* (tome XII) une notice généalogique très bien étudiée sur les Joly, qui étaient originairement des paysans. Il a retrouvé leurs ascendants à partir d'un premier Pierre Joly qui vivait à Maizeroy en

1460, et dont le fils Collignon, maire dudit lieu en 1490, est le père d'un Didier Joly, maire de Frécourt, mort en 1556. Le fils de Didier est Pierre Joly l'ancien, notaire à Metz, mort en 1591, qui est le père de Pierre Joly le jeune, s^r de Bionville, plus tard procureur général, député en cour par les protestants de Metz en 1585.

59 — Page 30, ligne 12 : *Le baillif de Nancy et le Sr de Raichecourt pour la noblesse.*

Nous avons dit tout à l'heure ce que c'était que le s^r de Raichecourt (note 57). Le bailli de Nancy était comme lui un membre de l'ancienne aristocratie des Paraiges messins, Regnault de Gournay, de la branche des Gournay de Villers (note 62), conseiller d'État du duc de Lorraine, investi en 1576 de la charge de bailli de Nancy. Il vécut jusqu'en 1613, marié successivement à Agnès Desch, veuve de Pierre de Beauvau, s^gr de Panges, et à Louise d'Apremont.

60 — Page 30, ligne 14 : *Le maître eschevin Copperez, les sieurs Praillon, Noblet et quelques autres.*

Après les noms qui précèdent et qui désignent deux gentilshommes de l'ordre de la noblesse, ceux-ci sont les noms de trois bourgeois appartenant à l'ordre du tiers état, à la tête duquel figuraient les magistrats de la cité, le Maître-échevin avant tous les autres, dans l'assemblée des États. Copperez cité ici est Wiriat Copperel qui se trouve quatre fois sur la liste des Maîtres-échevins de Metz à cette époque, en 1576, en 1585, en 1586 et en 1587. On rencontre son nom dans les documents messins de 1576 à 1600, et celui de Jean Copperel, s^r de

Thury, son fils croyons-nous, de 1588 à 1615. Nous avons déjà parlé de Claude Noblet (note 57). Quant à Praillon, mentionné ici sans prénom, ce doit être Jacques Maître-échevin en 1578-80, en 1588-1600 et en 1604, fils de Michel qui avait porté le même office en 1554, en 1556 et en 1558, mais qui était mort avant 1579. Cette famille de Praillon est une de celles qui ont le plus marqué dans la bourgeoisie messine aux seizième et dix-septième siècles. On signale avant 1552 déjà un Jean Praillon, secrétaire des Treize, à qui l'on attribue des écrits historiques et notamment, sans aucune preuve du reste, la grande chronique rédigée de son temps, il est vrai, qui était encore dans sa famille au siècle suivant. Après Jean Praillon viennent Michel et Jacques que nous venons de nommer, plus Jean-Baptiste qui pourrait bien être le frère de Michel et l'oncle de Jacques, et qui a été abbé de Bourg-Moyen au diocèse de Blois, puis de Saint-Symphorien de Metz, mort en 1590. L'abbé de Saint-Symphorien était secrétaire interprète du roi à Metz pour la langue germanique. Il avait pris pour son coadjuteur, à l'abbaye de Saint-Symphorien, un sien neveu qui portait comme lui le prénom de Jean-Baptiste et qui était vraisemblablement fils de Michel, Maître-échevin en 1554, 1556 et 1558, et frère de Jacques, le Maître-échevin de 1578-80. Le coadjuteur mourut avant son oncle. C'est lui que, dans plusieurs passages (p. 34, 52), notre chronique nomme le coadjuteur Praillon, et dont elle mentionne la mort pendant une mission en cour le 2 juin 1586 (p. 52). Nous ne savons comment se rattache aux précédents, sans douter cependant de sa parenté avec eux, Philippe Praillon, sr de Tragny et de Sorbey, Maître-échevin de Metz en 1633-36 et en 1638-39, conseiller du roi et lieutenant général au

bailliage de Metz en 1641, mort en 1645. C'est lui qui possédait alors la fameuse chronique dont le manuscrit est aujourd'hui à la bibliothèque d'Épinal, acquise à sa mort avec toute sa bibliothèque par un gentilhomme allemand, M. Kolb de Wartemberg, entre les mains de qui Paul Ferry l'a vue, comme il le dit dans ses *Observations séculaires*.

61 — Page 30, ligne 20 : *En la chambre du Palais.*

La chambre du palais était la salle principale de ce qu'on appellerait ailleurs l'hôtel de ville. Le palais était situé sur une place de médiocre étendue qui servait de parvis à la cathédrale. Il avait été construit au commencement du quatorzième siècle par la Cité, pour les assemblées de ses magistrats qui y rendaient la justice. C'est là que s'installa ultérieurement le parlement institué en 1633. Les services municipaux furent alors refoulés dans une dépendance du vieux palais donnant sur la rue dite alors Derrière-le-Palais, aujourd'hui la rue du Palais, où cet hôtel de ville, tout à fait insuffisant, subsista, dans les conditions les plus mesquines, jusqu'à la construction de celui qui existe maintenant sur la place ouverte, au milieu du siècle dernier, par la destruction du cloître de la cathédrale et de ses dépendances, la place d'Armes actuelle.

62 — Page 31, ligne 25 : *Entre ceux de la noblesse, les s^rs de Villers, d'Ancerville, de Gournay, le bailly de Nancy, Raichecourt.*

Tous les personnages mentionnés ainsi appartiennent à deux familles seulement de l'ancienne aristocratie des Paraiges messins, les Gournay et les Raigecourt. La vieille famille des Gournay s'était partagée au commen-

cement du seizième siècle en quatre branches ayant pour chefs, Thiébault, Regnault, Michel et Gaspard, fils du riche et puissant François de Gournay, qui avait eu vingt-huit enfants. Ces branches étaient distinguées par des surnoms empruntés pour chacune d'elles à la seigneurie qui formait la principale pièce de son héritage. De là les Gournay de Talange, ceux de Villers-la-Quénexy, ceux de Beu, ceux de Buzy plus tard de Friauville. Les Gournay, qui vivaient à Metz à l'époque où nous sommes, sont les Gournay de Villers, dont était chef alors le fils de Regnault l'auteur de la branche, Nicolas, chevalier, seigneur de Villers-la-Quénexy, Secourt, Génicourt, Jouy, etc., qui vécut jusqu'en 1592. C'est lui qui est nommé ici le sr de Villers. Il avait eu de sa femme, Anne du Châtelet, deux fils et deux filles : Regnault, qui lui succéda dans la seigneurie de Villers, conseiller d'État du duc de Lorraine et, depuis 1576, bailli de Nancy, qualité sous laquelle il est désigné ici, et Pierre qui devait hériter de la seigneurie de Secourt, gentilhomme de la chambre du cardinal de Lorraine, évêque de Metz. C'est Pierre qu'on appelle ici M. de Gournay. Les deux filles de Nicolas de Gournay, sgr de Villers, Philippe et Madeleine, avaient épousé deux frères, Philippe et Jacques de Raigecourt, le premier désigné dans notre chronique par son titre de sgr d'Ancerville, et l'autre sous son nom de Raigecourt. Les cinq personnages qui représentent ici la noblesse messine sont, comme on le voit, le vieux Nicolas de Gournay, ses deux fils et ses deux gendres. Nous venons de dire ce qu'étaient les premiers dans la famille de Gournay. Disons deux mots de la place occupée par les deux derniers dans celle de Raigecourt. Leur père, Antoine de Raigecourt, sgr d'Ancerville, Bayonville, Corny, etc.,

s'était trouvé, à un certain moment, le seul héritier mâle de cette vieille famille, au neuvième degré de la descendance de Philippe de Raigecourt qui avait été Maître-échevin en 1243. Antoine, mort en 1570, avait laissé trois fils et deux filles religieuses. Les trois fils étaient : Nicolas, écuyer, sgr de Brémoncourt, etc.; Philippe, chevalier, sgr d'Ancerville, etc.; Jacques, sgr de Marly, etc. Tous trois étaient conseillers d'État du duc de Lorraine; le premier était, de plus, bailli et gouverneur d'Épinal; le deuxième fut bailli d'Allemagne; le troisième gouverneur de Bitche. Ces deux derniers sont les gendres de Nicolas de Gournay que nous venons de nommer. Ils paraissent avoir, seuls des leurs, résidé à Metz à cette époque; on comprend pourquoi ils y étaient restés fixés. Leur frère, le sgr de Brémoncourt, quoiqu'il ait vécu jusque dans le courant du dix-septième siècle, n'y figure pas. Le vieux Nicolas de Gournay, ses fils et ses gendres ont l'attitude de catholiques décidés dans les affaires du temps. Il n'y a plus de Gournay maintenant, mais il y a encore des Raigecourt. C'est, ajouterons-nous, la dernière famille des anciens Paraiges messins dont il subsiste aujourd'hui des représentants. Ils appartiennent à la descendance de Philippe, sgr d'Ancerville et de sa femme, Philippe de Gournay, par Bernard, second fils de ceux-ci. Bernard est le père de François qui a été créé comte de Raigecourt en 1636; titre que ses descendants ont continué à porter.

63 — Page 32, ligne 1 : *Le maître eschevin, les conseillers et Treize de la justice, ensemble les abbés et principaux chanoines.*

Cette énumération comprend, après les représentants de la noblesse en l'assemblée des Trois-Ordres, qui

viennent d'être nommés, quelques-uns de ceux du tiers état et du clergé : pour celui-ci, des chanoines et les abbés de bénédictins qui avaient toujours fait à Metz une certaine figure; pour le tiers état, les hommes investis des premières magistratures, exclusivement réservées jadis aux membres des Paraiges, entièrement occupées maintenant, à bien peu d'exceptions près par ceux de la bourgeoisie, depuis 1552 (notes 15, 64). Ces magistratures avaient subi, outre ce nouveau mode de recrutement, des modifications graves depuis la même époque. La plus importante était leur création à peu près annuelle par le gouverneur. Leur juridiction avait été en même temps amoindrie et se trouvait de plus en plus menacée par les entreprises du président royal. Un demi-siècle encore, et l'installation du parlement, puis celle du bailliage, allaient leur porter le coup mortel.

64 — Page 32, ligne 14 : *Le s^r de Grosyeux*, *Grandjambe*, *André Travalt*, *Thérion*, *Golet et Le Braconnier*.

Ces individus sont des protestants appartenant à l'assemblée de Trois-Ordres ou Trois-États. Le s^r de Grosyeux pourrait être Regnault Golz, Goz ou Gô, riche marchand qu'on voit en 1578 passer un marché pour les fournitures de la garnison, et qui figure sur les listes de nos magistrats, à partir de cette époque. Nous ferons observer seulement que ces listes nous offrent le nom de Regnault Golz, Goz ou Gô, jusqu'en 1599. Le s^r de Grosyeux étant mort suivant notre chronique, en 1587 (p. 60), il faudrait admettre, ce qui du reste n'a rien d'invraisemblable, que le prénom de Regnault a été porté alors par deux individus distincts, le père et le fils probablement. A propos de ce surnom de Grosyeux, il y a lieu de

remarquer que, dans la bourgeoisie de Metz, on commençait alors à prendre, comme on le voyait faire dans la noblesse, des surnoms empruntés aux seigneuries dont on était possesseur. Les Golet ou Goulet, dont nous trouvons ici un représentant, devaient à ce titre prendre un peu plus tard le surnom de Rugy que leurs descendants portent encore aujourd'hui. Grandjambe, Travalt, Thérion, Le Braconnier sont des noms qu'on rencontre fréquemment sur les listes de magistrats de cette époque. Tous appartiennent à la bourgeoisie messine. Les Travalt de ce temps passent cependant pour être de la même famille que ceux dont les noms figurent pendant la première partie du seizième siècle au Paraige du Commun. Un de ces derniers, Treize en 1552, est l'un des deux magistrats de la Cité — l'autre est Androuin Roucel — qui à l'exclusion de tous les autres furent conservés dans la ville par le duc de Guise, pendant le siège.

65 — Page 33, ligne 23 : *Les s^rs de Verny, Braconnier, Saverez, Le Bonhomme, Gérard, Remion et autres.*

Ces députés des protestants de Metz au roi appartiennent presque tous à la bourgeoisie. Le premier d'entre eux cependant était de l'ordre de la noblesse. C'était Daniel de Barisey, écuyer, s^gr de Verny, etc., dont nous avons parlé précédemment (note 36). Les autres étaient de simples bourgeois dont on voit figurer les noms sur les listes de magistrats de cette époque ; celui de Saverez notamment, ou Sauerez, que peut-être il faudrait plutôt lire Sanerez, et qui y figure sous la forme Saulneré (Jean) de 1576 à 1579, nommé encore sur les listes Jean Estienne dit Salnerez, en 1580, 1581, et Solnery dans l'*Histoire de l'Hérésie* de Meurisse (p. 449). Ailleurs son nom

est écrit Sandré, et dans la *Chronique protestante*, Scandrez.

66 — Page 34, ligne 26 : *Monsr le duc du Maine estoit en Court*

Le personnage nommé ici, aussi bien qu'à la page 64, le duc du Maine, est évidemment Charles de Lorraine, duc de Mayenne, frère de Henri duc de Guise et du cardinal. Il est très naturel de le voir à cette date de 1585, au lendemain de la paix de Nemours, tout puissant à la cour de Henri III, et y faisant les affaires des catholiques, comme un peu plus loin, en 1588, intriguant en Lorraine pour y ranimer la Ligue (p. 64).

67 — Page 38, ligne 5 : *Jehan François, procureur de ceux de la Religion.*

Jehan François était un de ceux que menaçait particulièrement le mandement du roi du 23 août 1585, publié le 7 septembre de cette année, par lequel il était enjoint à tous ceux de la Religion « qui estoient pourveus des charges, offices et estats, tant royaux que de la ville », comme il est dit dans notre chronique, de les quitter immédiatement (p. 34-35). Il était précisément dans ce cas. On conserve aux archives de Metz (carton 63-14, 3) un atour du 22 décembre 1582 nommant conseiller de la Cité et son pensionnaire aux gages de 100 francs messins, Jehan François, procureur en la Justice de Metz, en remplacement de Jehan d'Abocourt nommé procureur général de l'évêché. Il était chargé par ses coreligionnaires, comme on le voit dans notre chronique, de répondre au président Viart après renouvellement et signification définitive de cette notification, le 19 octobre 1585, « que le roy pourroit faire d'eux ce qu'il luy plairoit; mais que

quant à eux, ils ne quitteroyent jamais leurs dits estats, espérant qu'un jour le roy recognoistroit l'innocence de leur cause (p. 38-39) ». Sur quoi le président, après appel nominal de tous ceux que la mesure atteignait, prononça contre eux, séance tenante, l'arrêt d'exécution des Lettres patentes publiées à Metz, le 7 septembre précédent, et ordonna que les officiers protestants seraient remplacés dans le mois, « s'ils ne se réduisaient ». Il s'en trouva 87 (note 54). Meurisse nous en donne le détail dans son *Histoire de l'Hérésie* (p. 453), à quoi il ajoute que les catholiques revêtus de ces charges furent obligés de les restituer bientôt après à ceux qui en avaient été dépouillés (p. 458). Nous rappelons ici ces indications parce qu'elles sont omises dans notre chronique dont l'auteur se contente de dire : « Ceux de la Religion avaient les plus belles charges, desquelles ils aimoyent mieux estre privés que de faire bresche à leur conscience (p. 39). » Au renouvellement de la justice qui eut lieu deux mois plus tard, les Treize furent créés le 23 décembre, et le Maître-échevin le 24, par le duc d'Epernon présent à Metz pour quelques jours. Les catholiques seuls furent pourvus de ces emplois. Wiriat Copperel fut fait Maître-échevin; les Treize furent Didier de Viller, Jacques Praillon, Claude Jalon, Jean Aubertin, Nicolas Lucquin, Christophe Lescuyer, Didier Sthévenin, Jean Bruillart de Marieulles, Jacquemin Annel, Pierresson Lawalle, Jean de Lucembourg, mort le lendemain et remplacé par Jean Thiérion, Nicolas Rouyer, Jean Breyart; et les conseillers, Jean Howat, François Travault, Claude Noblet, Jean de Viller, Nizier Machon, François Dubois, Florentin Mengeot, Nicolas Magnin, Florentin Maréchal, Jean Bertrand, Jean Bertrand de Saint-Jure, Demange Floze.

68 — Page 39, ligne 22 : *A Courcelle pour y défendre le presche.*

Courcelles-Chaussy sur la Nied française, à quelques lieues au levant de Metz, n'était pas du Pays-Messin. C'était une enclave appartenant pour une part notable à la baronie de Créhange, mouvance de Lorraine, érigée un peu plus tard en comté immédiat de l'empire par l'empereur Mathias, en 1617. Cette part de Courcelles venait de la seigneurie de Mengen; une autre part, la Vouerie, était de la seigneurie de Raville, dans la mouvance du Luxembourg. De cette situation complexe résultaient à la fois et les droits que l'annexion de la Lorraine (1735-1766) donnèrent ultérieurement sur Courcelles à la France, et les prétentions conservées par l'Empire sur ce territoire, jusqu'à l'abandon qu'en fit l'impératrice-reine par le traité de 1769. En 1585, et pendant les années suivantes, quand les religionnaires de Metz entendaient, grâce à la situation politique de Courcelles, y exercer librement leur culte, c'est sur l'indépendance de la baronie lorraine de Créhange, vis-à-vis des gouverneurs français de Metz qu'ils fondaient leurs prétentions. Elles devaient être bientôt cruellement déçues par l'invasion et les violences des ligueurs Lorrains en 1588. Le culte protestant qui subsistait alors à Courcelles ne s'y est néanmoins jamais perdu, et de nos jours le village possède encore une petite communauté qui lui est restée attachée.

69 — Page 41, ligne 25 : *On voyoit qu'ils prestoyent l'espaule à ceux de la Religion,*

Ces récriminations, pour être injustes dans leur esprit, n'en étaient pas moins fondées. Les rigueurs exercées

contre les protestants, conformément aux édits et mandements du roi, étaient en fait adoucies par quelque tolérance, dont notre chronique laisse percer l'aveu, et dont la réalité ressort très clairement des allégations passionnées à cet égard de Meurisse en son *Histoire de l'Hérésie* (p. 460), d'accord avec le langage prêté ici au princier Fournier contre les officiers du roi. Après avoir interdit toute pratique du nouveau culte au dehors aussi bien qu'au dedans de la cité, on le toléra à Courcelles et à Silly. Il pouvait y avoir à cette conduite des causes politiques qui mériteraient qu'on s'y arrêtât (note 39). On fut, dit Meurisse, « contraint d'espargner alors les huguenots, afin qu'ils servissent de contre-poids aux ligueurs (p. 460-461). »

70 — Page 42, ligne 15 . *Sur les terres du comte Philippe de Nansau, ou du duc des Deux-Ponts, ou du duc Casimir.*

Les trois princes nommés ainsi étaient protestants; leurs domaines qui confinaient au Pays-Messin et qui même pour quelques pièces y formaient des enclaves, offraient naturellement un refuge aux religionnaires de Metz persécutés.

Ce qui est appelé dans ce passage « les terres du comte Philippe de Nansau », c'est le comté de Sarbruck. Ce comté, qui était originairement et dès le onzième siècle un fief de l'Église de Metz, avait successivement appartenu : 1° à une famille du même nom éteinte au treizième siècle; 2° à une branche de celle de Montbelliard à laquelle l'avait apporté en mariage, au treizième siècle, l'héritière de la famille précédente; 3° à une branche de la maison de Nassau qui l'avait reçu de la même manière, au quatorzième siècle, de l'héritière de ces Montbelliard.

Ceux-ci avaient pris dès le treizième siècle le nom et les armes de Sarbruck. Ils avaient acquis aussi à cette époque la seigneurie de Commercy. De là les Sarbruck sires de Commercy; et tandis qu'une femme représentant les aînés de cette famille portait, au quatorzième siècle, Sarbruck aux Nassau, les cadets continuaient la descendance masculine de la race à Commercy, où ont subsisté jusqu'au seizième siècle des Sarbruck, tandis qu'il n'y en avait plus, mais des Nassau seulement, à Sarbruck même. Quant à la famille de Nassau d'où s'était détachée dès le onzième siècle celle de Gueldre, elle s'était partagée au treizième siècle en deux branches qui ont subsisté jusque dans les temps modernes, Nassau-Idstein et Nassau-Dillembourg. A la branche des Nassau-Idstein appartiennent les rameaux de Nassau-Sarbruch, de Nassau-Wisbaden, et de Nassau-Weilbourg. Les Nassau-Sarbruck ont pour auteur un Jean de Nassau-Idstein qui avait épousé au quatorzième siècle l'héritière, comme nous venons de le dire, du comté de Sarbruck, Jeanne, fille unique de Jean de Sarbruck (Montbelliard) et de Gisèle, fille de Pierre de Bar, sire de Pierrefort. Le comte Philippe de Nassau, mentionné dans notre chronique, est l'arrière-petit-fils de cette Jeanne de Sarbruck, morte en 1381. Le comte Philippe ne laissa qu'une fille; mais il avait un frère, le comte Albert, qui avait trois fils, et ceux-ci ont continué la famille des Nassau à Sarbruck.

Les terres du duc de Deux-Ponts étaient un ancien comté, vendu vers la fin du quatorzième siècle par son dernier héritier mâle à un prince de la maison de Bavière, Robert le Vieux, comte palatin du Rhin. Deux-Ponts est ainsi réuni au Palatinat, et un peu plus tard érigé en duché. Ce double domaine du Palatinat et du duché de Deux-Ponts passe, après Robert le Vieux, à son

neveu Robert II. Au quinzième siècle, deux des petits-fils de ce dernier se partagent l'héritage. L'aîné Louis prend le Palatinat; l'autre, Étienne, le duché de Deux-Ponts. Les fils d'Étienne donnent naissance aux deux rameaux de Simmern et de Deux-Ponts, dont le premier, le rameau de Simmern, arrive vers le milieu du seizième siècle à la possession du Palatinat lui-même, par Frédéric III, père de Louis VI et du prince Jean-Casimir dont il va être parlé. Quant au rameau de Deux-Ponts, il se continue dans le duché de ce nom, et donne des rois à la Suède au milieu du dix-septième siècle. Il est représenté vers la fin du seizième par Jean Ier, fougueux calviniste, né en 1550, héritier du duché de Deux-Ponts en 1569, et mort en 1604 seulement. C'est de lui qu'il est question dans notre chronique.

Ce qu'on appelle ici les terres du duc Casimir, ce sont les terres du Palatinat du Rhin, dont le souverain était alors un enfant, Frédéric IV, né le 5 mai 1574, qui avait succédé en 1583 à son père Louis VI, dont il vient d'être fait mention, sous la tutelle du frère de celui-ci, Jean-Casimir. C'est le tuteur du comte Palatin en état de minorité à cette époque, qui dans notre chronique est nommé tantôt le prince, tantôt le duc Casimir. La famille de ces comtes Palatins était, avons-nous dit tout à l'heure, une branche de la maison de Bavière, à laquelle appartenait aussi le duc de Deux-Ponts, comme nous venons de l'expliquer.

71 — Page 42, ligne 19 : *La prise du sr de Moron et de sire Nicolas de Lassus.*

Les prisonniers rançonnés ainsi par les ligueurs de Marsal sont deux bourgeois de Metz qui revenaient d'Allemagne, dit la *Chronique protestante*. Suivant une

indication que nous devons à M. O. Cuvier, le persévérant investigateur des documents relatifs à l'histoire de la réforme à Metz, ce seraient deux religionnaires : le premier, Nicolas Rollin, sr de Moron ou Mouron et de Xonville; le second, Nicolas Lassus, orfèvre, graveur de la Monnaie à Metz. Le sr de Moron aurait été, dit la *Chronique protestante*, mis par La Routte, gouverneur de Marsal, à douze mille écus de rançon, Lassus à mille seulement. M. d'Épernon prit cette affaire à cœur et réussit à faire élargir les deux prisonniers, comme il est relaté un peu plus loin dans notre chronique (p. 46). Bien que protestant, l'orfèvre Lassus a gravé, nous dit-on, en 1593, un grand sceau avec les figures de saint Étienne et de saint Clément. On conserve aux archives de Metz un atour du 20 février 1580, nommant maître Nicolas Lassus, l'orfèvre, pour succéder à Thirion Le Coullon, graveur de la Monnaie de Metz (carton 133-4, 3). Nous ne savons pas si ce Thirion Le Coullon était de la même famille que Jean Le Coullon, l'auteur du journal publié par M. de Bouteiller en 1881. On ne trouve pas son nom dans le tableau généalogique de la famille qui accompagne cette publication. Quant à Nicolas Rollin, sr de Moron, Faul Ferry le cite, dans ses *Observations séculaires*, comme député par ceux de la Religion, en 1579 et en 1588. Il mentionne aussi un Daniel de Moron, sr de Chonville (Xonville), mort en 1608, qui pourrait bien être le fils du premier. Paul Ferry a relevé aussi un mandement du bailli de Saint-Mihiel donnant, en 1588, mainlevée d'une saisie de biens exécutée sur le sr de Moron et autres, accusés d'avoir fait adhésion aux ennemis de S. A. le duc de Lorraine. Cette mainlevee est accordée sur une attestation des magistrats de Metz que l'accusation est dénuée de fondement.

72 — Page 43, ligne 5 : *Députèrent pour le Clergé le s^r de Foës et pour le Tiers Estat le sieur Copperez.*

Le sieur de Foës pourrait être ou Gilles Foës, écolâtre de la cathédrale depuis 1555, qui résigna, au cours de 1585, son office en faveur de Jacques Foës, probablement son neveu, lequel en fut pourvu le 22 mars 1586; si ce n'est ce Jacques Foës lui-même alors archidiacre de Marsal. Ce dernier, qui était pourvu d'un canonicat à la cathédrale de Metz depuis le 21 août 1573, fut élevé à la dignité de grand doyen le 17 mars 1598; il mourut le 14 octobre 1627. Le grand doyen du chapitre de Metz, mort en 1627, était le fils du célèbre médecin Anuce Foës, né en 1528 et mort à Metz en 1595, dont l'écolâtre Gilles Foës pouvait être le frère. Le grand doyen avait aussi un frère, François, mort en 1636, médecin comme l'était leur père. Nous trouvons en même temps sur les listes de nos magistrats un Martin Foës et un Georges Foës, tantôt parmi les Treize, tantôt dans le Conseil; le premier de 1569 à 1578, le second de 1606 à 1615. Cette famille des Foës est, au sein de la bourgeoisie messine d'alors, celle qui est le plus largement représentée sur les listes du chapitre de la cathédrale de Metz, à partir du seizième siècle. Elle y compte, du seizième au dix-huitième, une quinzaine de titulaires en tête desquels Gilles (1510-1541) et Jean (1519-1544).

Un travail généalogique inédit de M. d'Hannoncelles que nous avons eu autrefois entre les mains établit que les Foës venaient de Gorze et qu'ils étaient arrivés à Metz dans la première moitié du seizième siècle; que le fameux médecin Anuce Foës, né en 1528, était le fils du premier qui s'y fixa; et que celui-ci avait deux frères chanoines de la cathédrale de Metz. Ces deux frères

pourraient bien être le Gilles et le Jean que nous venons de signaler; et l'un d'eux aurait été, suivant M. d'Hannon, celles, le fondateur de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette dite chapelle des Foës, dans le cloître de la cathédrale. Ces indications sont en partie confirmées par le testament que nous possédons de ce Gilles Foës, chanoine et coutre de la cathédrale, mort en 1541. Le testament, aujourd'hui aux archives départementales de Metz (G. 503, 2), est de 1540. Gilles Foës y nomme ses deux frères, Jacquemin, demeurant alors à Gorze, et Jean Foës, comme lui chanoine de la cathédrale; plus, leur sœur, Jennon, femme de Jehan Urbain, cordonnier. Gilles fait par son testament d'importantes donations à la chapelle Notre-Dame-de-Lorette, mais rien n'indique dans cette pièce qu'il en soit le fondateur ni même qu'il le connaisse. Jacquemin, frère des deux chanoines Gilles et Jean, et encore habitant à Gorze en 1540, pourrait bien être le père du médecin, Anuce Foës, et le premier, suivant d'Hannoncelles, qui fût venu, mais après 1540 seulement, habiter Metz. Anuce Foës avait un frère, Nicolas Foës le boucher, dont la descendance s'est continuée jusqu'à une femme qui épousa un d'Huart. Quant au médecin, né en 1528, mort en 1595, il est, nous l'avons dit tout à l'heure, le père de Jacques, chanoine en 1573, mort en 1627, et de François, médecin comme son père, mort en 1636. Madeleine, fille ou petite-fille de ce François Foës, épousa le frère du maréchal Fabert et vécut jusqu'en 1693. Jacques, le fils du médecin Anuce, reçu chanoine en 1573, archidiacre de Marsal en 1581, écolâtre en 1586, grand doyen en 1598, mort en 1627, est un de ceux de sa famille qui ont le plus marqué dans le chapitre de Metz.

Quant au sieur Copperez, nous hésitons pour l'iden-

tifier entre deux individus portant le même nom, qui vivaient alors et dont nous avons déjà parlé : Wiriat Copperel, quatre fois maître échevin de 1576 à 1587, et Jean Copperel, sr de Thury, qui pourrait être son fils, et qui paraît à plusieurs reprises sur les listes de nos magistrats de 1588 à 1615 (note 60).

73 — Page 43, ligne 15 : *Ils seroyent mis au boing.*

Le sens de ce passage est évidemment *mis au ban de l'Empire;* situation qui plaçait hors de toute défense ou protection ceux qui s'y trouvaient condamnés. Le mot *boing*, très nettement écrit, est tracé avec une correction ce semble affectée dans le manuscrit, d'une exécution généralement très lâchée, que nous avons sous les yeux. Nous ne savons comment expliquer cette forme singulière. Elle ne vient peut-être que de la mauvaise lecture du mot *ban* dans un document auquel l'auteur l'aurait emprunté sans le comprendre. De là l'espèce d'affectation avec laquelle il aurait reproduit ce mot dans sa copie.

74 — Page 46, ligne 2 : *Le mardi 24 décembre, veille de Noël, jour que le maistre eschevin fut créé.*

Au temps de l'indépendance de la cité et sous le régime de ses anciennes institutions, l'élection du Maître-échevin avait lieu régulièrement le 21 mars, jour de la Saint Benoît. Après 1552 et surtout depuis la cession du droit des électeurs ecclésiastiques au roi en 1556, l'ancien mode d'élection fut changé, le Maître-échevin fut à la nomination du gouverneur, et la date de sa création, dominée par toutes sortes de circonstances, n'eut plus rien de fixe. Cette création cessa même d'être annuelle. Pour la période qui est embrassée par notre chronique, de 1580 à 1588, voici les particularités qui se rappor-

tent à cet ordre de faits. En 1580, le Maître-échevin était Jacques Praillon, nommé une première fois le 29 juillet 1578 par M. de La Verrière, lieutenant pour Sa Majesté en l'absence des s^rs de Piennes et de Thevalle; renommé en 1579 le 21 juillet par le s^r de Thevalle, gouverneur; et en 1580 le 1er août pour la troisième fois par le s^r de Thevalle encore et le président Viart. En 1581, Didier de Viller est nommé Maître-échevin le 26 juillet par le s^r de Thevalle, gouverneur. En 1582 il n'y a pas de création nouvelle. En 1583 Didier de Viller est renommé le 2 août par le duc d'Épernon, lieutenant général à Metz. En 1584 il n'y a pas non plus de changement. En 1585 Wiriat Copperel est nommé le 24 décembre par le duc d'Épernon, gouverneur. Il est maintenu sans création nouvelle en 1586 et 1587. En 1588 enfin Jacques Praillon est nommé le 25 août par M. de Montcassin, lieutenant général au gouvernement de Metz. Après cette date il n'y a plus de renouvellement de la justice jusqu'à sa création pour huit années encore, le 24 août 1592, par M. de Saubole, gouverneur de la citadelle et commandant en la ville et pays en l'absence de M. le duc d'Épernon, lequel alors nomme encore Maître-échevin Jacques Praillon, qui tenait déjà l'office depuis 1588, et qui le garda jusqu'en 1600.

75 — Page 46, ligne 14 : *Le sieur de La Coste.*

La Coste est un capitaine de la garnison de Metz à qui fut donnée la compagnie du capitaine Cadillan tué fortuitement le 1er mai 1586 (p. 51). En 1585, La Coste semble attaché à la personne du duc d'Épernon, qui le charge alors de la mission dont il est ici question, d'aller traiter à Marsal de la mise en liberté des s^rs de Moron et Lassus dont on a vu précédemment la mésaventure

note 71). Il y a quelque raison de penser que La Coste était protestant, s'il est permis de fonder une pareille conjecture sur cette considération, qu'en 1588 il accompagne à plusieurs reprises en Allemagne, pour des négociations avec le duc de Deux-Ponts et le prince Jean-Casimir notamment, Pierre Joly qui était de la Religion, comme on sait. Le capitaine La Coste semble avoir été fort employé en missions de ce genre pendant toute cette année, 1588, postérieurement à l'époque où il a pu prendre le commandement de la compagnie du capitaine Cadillan. On cite d'abord en février sa première course en Allemagne avec Pierre Joly (p. 62), et une seconde en mars (p. 63); un voyage en cour au mois d'avril pour rendre compte de la négociation (p. 64, 65); voyage renouvelé en juin (p. 69); une troisième excursion en Allemagne avec Joly en juin (p. 70, 71); et à peine revenu, en juillet, une mission près du duc d'Épernon (p. 72) (notes 123, 131, 134, 141). Nous ne savons pas si ce capitaine La Coste est celui dont parle Brantôme (IV, 35), et qui était, dit-il, capitaine au régiment de Bussy lors de la révolte de ce régiment.

76 — Page 46, ligne 18 : *La femme de mons^r^ Buffet fut aussy relaschée.*

Il n'est pas question dans ce qui précède du fait qui se révèle ainsi, que la femme de Fr. Buffet ait été prise par les gens du gouverneur de Marsal. Meurisse en parle dans son *Histoire de l'Hérésie à Metz* (p. 458). Elle aurait été prise, dit-il, ainsi que d'autres, en tâchant de gagner l'Allemagne pour échapper à la situation difficile récemment faite à Metz aux protestants. La *Chronique protestante* dit, en effet, que la femme de Buffet, partant avec son enfant, fut arrêtée en voulant rejoindre son

mari en Allemagne. Buffet avait réussi à s'y rendre de son côté, et il est dit ici qu'après avoir recouvré la liberté, sa femme alla l'y retrouver. Nous tenons de M. O. Cuvier que Buffet était avec Lachasse à Otterberg près de Kaiserslautern, où il existait une église de réformés Wallons, c'est-à-dire de langue française. M. O. Cuvier nous fait connaître aussi le nom de cette femme. Elle se nommait Suzanne. Son père, Claude Collignon, était cordonnier en Fournirue.

77 — Page 46, ligne 25 : *Le 14 décembre madame de Vaudemont arriva à Mets.*

Madame de Vaudemont, dont il est ici question, est Catherine de Lorraine, veuve de Nicolas de Vaudemont, duc de Mercœur. Catherine, née en 1550, était fille de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, troisième fils du premier duc de Guise; sa mère était fille de Diane de Poitiers. Quant à Nicolas de Vaudemont, créé duc et pair au titre de Mercœur par le roi Charles IX en 1569, c'était le deuxième fils d'Antoine, duc de Lorraine et de Renée de Bourbon. Il avait été marié trois fois : 1° en 1549, à Marguerite d'Egmont, morte en 1554; 2° en 1555, à Jeanne de Savoie-Nemours, morte en 1568; 3° en 1569, à Catherine de Lorraine. Il avait eu de sa première femme plusieurs enfants morts en bas âge, et Louise, mariée en 1575 au roi de France Henri III. Il eut ensuite de chacune de ses deux autres femmes un fils. A sa mort, en 1577, le fils de sa deuxième femme, Philippe-Emmanuel, prit le titre de duc de Mercœur, et sa troisième femme, Catherine de Lorraine qu'il laissait veuve, reprit celui de comtesse de Vaudemont. C'est elle qui est nommée ainsi en 1585 dans notre chronique. Elle avait alors trente-cinq ans. C'était une très grande dame; et elle faisait

beaucoup d'honneur à M. de Montcassin qui n'était encore que commandant de la citadelle de Metz, en venant tenir sur les fonts un de ses enfants, ainsi qu'au duc d'Épernon lui-même, en consentant à lui donner la main pour cette cérémonie (note 32).

78 — Page 47, ligne 5 : *La justice des Treize fut créée le 23 décembre, et le Maistre Eschevin, le 24 du moys susdit.*

Après 1552, le tribunal des Treize et le conseil du Maître-échevin furent comme le Maître-échevin lui-même à la nomination du gouverneur, et comme lui renouvelés chaque année, plus ou moins régulièrement. Les Treize et les membres du conseil étaient créés la veille du jour où l'était le Maître-échevin. Nous avons fourni précédemment à propos de l'élection de celui-ci quelques explications applicables à l'élection des Treize et du conseil (note 74).

79 — Page 47, ligne 26 : *Le président... ne retourna depuis à Mets, comme nous dirons en son lieu.*

Cette forme négative, dont nous avons vérifié l'exactitude sur le manuscrit, exprime une espérance qui ne s'est pas réalisée. Le président Viart revint à Metz où il est resté jusqu'en 1606 (note 8). L'auteur de la chronique dit qu'il reprendra ce sujet. Si nous n'en trouvons plus rien ultérieurement dans le manuscrit que nous avons de son ouvrage, c'est que ce manuscrit est une copie tronquée contenant seulement, nous l'avons montré dans notre Introduction, la moindre partie de l'œuvre primitive, les 52 premières pages d'un original qui en avait 125. C'est dans celles qui ont disparu qu'était consigné

vraisemblablement ce qui est annoncé ici touchant le président Viart.

80 — Page 48, ligne 2 : *Monseigneur le duc d'Espernon alla à Verny puis à Énery.*

Verny et Ennery sont deux villages situés à une douzaine de kilomètres de Metz, le premier au sud, l'autre au nord de cette ville; Verny, dans le bassin de la Seille, Ennery dans celui de la Moselle. L'un et l'autre possédaient un château ayant au seizième siècle, comme on le voit, une certaine importance militaire. Il existe encore des restes importants du château d'Ennery; il ne subsiste plus rien de celui de Verny, où le château actuel est dans un autre emplacement, en haut du village. L'ancien était dans le bas. Ses derniers débris, que nous avons encore vus à l'état de ruines il y a une trentaine d'années, ont complètement disparu aujourd'hui. Nous avons eu occasion d'en dire quelques mots précédemment déjà (note 36).

81 — Page 48, ligne 5 : *Du sieur de Soboles.*

Ainsi est signalée la première apparition à Metz d'un personnage qui a joué dans cette ville un certain rôle, à une époque surtout qui est de beaucoup postérieure à celle embrassée par notre chronique. Les exactions et l'attitude prise finalement à Metz par M. de Saubole obligèrent un jour le duc d'Epernon à venir l'assiéger, en 1603, dans la citadelle, pour mettre fin à son arrogante tyrannie; et le roi Henri IV dut lui-même venir à Metz en cette même année pour y effacer les dernières traces de ces désordres. On était loin de là en 1585. L'auteur de notre chronique ne connaît de M. de Saubole que sa prudence et sa grande sagesse, et voit en lui un instrument en

quelque sorte de la bonté divine. M. de Saubole était d'une race illustre, celle des comtes de Comminges; il appartenait à une branche de la famille, détachée de la souche à la fin du quinzième siècle, et dont son aïeul Aimery était le chef. Jean, né en 1510, fils d'Aimery, eut lui-même trois fils : Roger, François et Nicolas. Roger est celui dont il est ici question. Roger de Comminges, sgr de Saubole, né en 1553, avait commencé à servir à seize ans. A vingt-cinq ans, il était capitaine de cinquante arquebusiers reîtres; en 1585, gouverneur de Saint-Béat. C'est à la fin de cette année que le duc d'Epernon lui donne le commandement de la citadelle de Metz, à la place de M. de Montcassin qui reçoit alors celui de la ville. Trois ans plus tard, Montcassin est, sur un ordre de M. d'Epernon, arrêté le 31 octobre 1588 par Saubole (note 32), et remplacé dans le commandement de la ville par le capitaine La Bastide qui, ayant été tué en 1590, en laisse le gouvernement à Saubole lui-même. Celui-ci remet alors la citadelle à son frère François. En réalité il est le maître et dans la citadelle et dans la ville à la fois; et alors commence cette tyrannie qui devait finir en 1603, comme nous venons de l'indiquer. Peu de temps auparavant, M. de Saubole avait épousé, en 1600, Isabeau de Coucy, dame de Vervins, qui lui donna un fils. Des deux frères de Roger, le plus jeune, Nicolas, capitaine de cinquante chevau-légers, meurt en 1590. L'autre, François, qui a vécu jusqu'en 1624 est celui qui lui sert de second à la citadelle de Metz, de 1590 à 1603. Il est appelé quelque part le Boiteux. Dans notre chronique, où il est quelquefois question de lui, il est qualifié l'écuyer (p. 164), ou le capitaine (p. 72). C'est lui qui est nommé ainsi en 1588, tandis que son frère est désigné par son titre de gouverneur de la

citadelle (p. 64, 70). C'était probablement à François le capitaine, plutôt qu'à Roger le gouverneur, qu'appartenait la compagnie de chevaux qui faisait partie de la garnison de Metz et qu'on voit partir avec celle de Cadillan pour se joindre aux troupes royales dans les opérations de guerre en 1586, puis revenir à Metz, la campagne finie, en 1587. C'est Saubole le jeune qui, en 1590, fut chargé avec Mommas, autre capitaine de la garnison de Metz, d'enlever Marsal, et qui réussit dans ce coup de main où le gouverneur de la petite place, M. de La Routte, fut tué, comme nous l'avons dit (note 11).

82 — Page 49, ligne 2 : *Le sr de Saint-Vincent.*

L'abbé de Saint-Vincent désigné ainsi est François-Philippe de Léocourt, mort en 1587, coadjuteur depuis 1568 et successeur en 1582 de son oncle Claude-Jacques, dont nous avons précédemment relaté le meurtre, par Mr de Guébelange, à cette date (note 21).

83 — Page 51, ligne 3 : *Le sr de Novian.*

Il est permis, croyons-nous, de voir dans le sr de Novian (Novéant), mentionné ici comme envoyé en Allemagne en janvier 1586, Anthoine Golz, sr de Mussi, de Novian et de Grosyeux qui, suivant notre chronique (p. 53), serait mort le 18 juin de cette année même, et qui pourrait bien être le même qu'Antoine Gô, le marchand, garde des vivres du roi en 1560, signalé quelque part comme un Lorrain d'origine, réfugié de Saint-Nicolas. Nous avons déjà nommé précédemment (note 64) un Regnault Golz, Goz ou Gô, sr de Grosyeux, qui, suivant notre chronique également (p. 60), est mort dans le courant de l'année 1587. Anthoine Golz et Regnault Golz, Goz ou

Gô nous semblent, malgré les variations d'orthographe de leur nom, appartenir à la même famille.

84 — Page 51, ligne 8 : *Le chasteau de Silly fut pris par les gens de mons^r de Duilly.*

Silly est un village situé à douze kilomètres environ de Metz, dans la vallée de la Nied française. Duilly est l'équivalent de Deuilly, autre forme du même nom adoptée dans les mémoires de Vieilleville. Deuilly est un des titres de seigneurie de la maison du Châtelet. Pierre du Châlelet, baron de Deuilly, grand sénéchal de Lorraine, bailli de Nancy, mort en 1556, avait épousé Bonne Baudoche, dame de Silly, fille de Claude Baudoche, un des derniers représentants de cette grande famille des Paraiges messins. On voit quels intérêts les s^rs de Deuilly pouvaient avoir dans le pays de Metz, et à Silly en particulier. Le grand sénéchal de Lorraine avait un fils unique, Olry, qui avait épousé, en 1555, la deuxième fille du maréchal de Vieilleville dont il eut un fils, Claude, et deux filles. Claude mourut sans hoirs en 1589, le dernier mâle de sa branche. C'est de lui probablement qu'il est question ici. Le double coup de main sur le château de Silly, enlevé le 20 février par les gens de M. de Deuilly, repris le lendemain par ceux de la garnison de Metz, pourrait sembler un des épisodes de la petite guerre de partisans dont nous avons parlé (note 51), qui existait alors dans le pays entre les Lorrains ligueurs d'une part, et les Français du parti royal de l'autre; d'autant plus que si Olry de Deuilly, le gendre de Vieillevelle, était à ce que dit Brantôme protestant (V. 50), son fils Claude était catholique et très Lorrain. Il mourut au siège de Dieppe où il portait dans l'armée de la Ligue la bannière de Henri de Lor-

raine, marquis de Pont-à-Mousson. Il convient cependant de tenir compte, dans l'appréciation des faits touchant Silly, de ce que dit notre chronique (p. 51), que la prise du château et sa reprise en 1586 se rapportent à une guerre particulière, c'est-à-dire vraisemblablement ayant pour cause quelque intérêt privé.

85 — Page 51, ligne 15 : *Une notable ambassade que les princes protestans et le roy de Danemarck envoyèrent en France.*

Les ambassadeurs des protestants d'Allemagne apportaient peut-être en France la réponse aux ouvertures que le roi de Navarre avait faites aux princes allemands pour nouer avec eux une ligue offensive et défensive, après le traité de Nemours (7 juillet 1585) et l'édit de proscription qui l'avait suivi. Le roi de Danemark, dont il est ici question était un des chefs du parti protestant en Allemagne, et le prince de Montbelliard, un de ses principaux adhérents. Ce roi de Danemark était Frédéric II qui mourut en 1588, fils d'Éric XIV qui avait aboli le Catholicisme et institué le Luthérianisme dans ses États en 1536. Quant au prince de Montbelliard, c'était Frédéric de Wurtemberg né en 1557. Il avait alors vingt-neuf ans. Le comté de Montbelliard était entré dans sa famille au commencement du siècle précédent par le mariage du bisaïeul de son père avec l'héritière de ce comté. Le comté de Montbelliard était devenu ainsi, dans la maison de Wurtemberg, le titre de la branche cadette dont Frédéric était l'héritier. La mort sans hoirs d'un de ses cousins, Louis III dernier représentant de la branche aînée, en 1593, le fit lui-même quelques années plus tard duc de Wurtemberg, et il vécut jusqu'en 1606. Il est assez singulier et très digne d'attention de

voir l'accueil fait dans cette circonstance aux princes protestants allemands par un officier du roi Henri III, le gouverneur de Metz, qui les traite magnifiquement, est-il dit, à la Haute-Pierre. C'est là un des traits de la conduite qu'imposait aux catholiques du parti royal en France l'hostilité de ceux du parti de la Ligue. La Ligue triomphait en ce moment. Elle avait obtenu du roi la proscription des protestants. Ceux du royaume étaient chassés, sans qu'on regardât comme des ennemis, bien au contraire, ceux du dehors. Cependant on ne réussit, paraît-il, pas à s'entendre avec eux dans cette circonstance (p. 54). M. Chaudon, Mlle Des Serres, chez qui descendent à Metz les princes allemands, en 1586, doivent être des notables protestants de cette ville. Gouru pourrait bien n'être qu'un hôtelier; le Porte-enseigne est une auberge dont nous avons parlé précédemment (note 23). Nous avons parlé aussi de la Haute-Pierre, résidence du gouverneur (note 38).

86 — Page 51, ligne 26 : *Le capitaine Cadillan receut un coup d'arquebusade en la gorge.*

La plantation solennelle du mai, dont il est ici question, était une fête traditionnelle d'un caractère populaire qui n'était pas spéciale à Metz. C'était un hommage à la personne dont la demeure était honorée par cette cérémonie. Il est dit ici qu'on le plante dans la grande cour de la Haute-Pierre. On sait que la Haute-Pierre était à Metz la résidence du gouverneur (note 38). Notre chronique, en relatant la mort du capitaine Cadillan dans cette circonstance, nous laisse ignorer si elle était le résultat d'un accident ou d'un crime. Il semble ressortir de certaines indications fournies ultérieurement par cette chronique, qu'il y avait alors à Metz

deux capitaines du nom de Cadillan. Celui dont il vient d'être question a pour successeur le capitaine La Coste qui est dit se trouver à la tête d'une compagnie de gens de pied en cette année 1586 (note 89); et en même temps une compagnie de chevaux est également commandée à Metz par un capitaine de ce même nom de Cadillan, qui, au mois de juillet 1586, quitte la ville pour aller opérer jusqu'au mois de mai 1587 avec l'armée royale (p. 53 et 57), et de nouveau le 4 juillet suivant, dit la *Chronique protestante*. Nous ne savons pas lequel des deux avait été précédemment détaché de la garnison de Metz avec sa compagnie, et momentanément envoyé à Toul qu'il fut contraint de rendre au duc de Guise en 1585 (note 43). Nous ignorons également si c'est de l'un d'eux qu'il est question dans ce que dit Brantôme (V, 288 et 347) d'un Cadillan qui était une douzaine d'années auparavant l'un des capitaines de Philippe Strozzi, et commandait sous ses ordres une compagnie ayant appartenu antérieurement au capitaine La Motte, dont il était alors le lieutenant.

87 — Page 52, ligne 18 : *7 ou 800 qu'Italiens qu'Espagnols qui alloyent pour la Ligue.*

Le traité de Nemours (7 juillet 1585) avait satisfait les ligueurs, mais l'édit de proscription qui en était la suite avait fait reprendre les armes aux protestants. L'année 1586 est une année de préparation, dans laquelle on réunit ses forces de part et d'autre. On nous signale ici, au cours de cette année, le passage en France de bandes d'étrangers catholiques, Italiens et Espagnols. L'Allemagne envoyait ses reîtres et ses lansquenets aux deux partis. Notre chronique nous parle (p. 53, 59) de ceux amenés au roi cette année même par M. de Cresle, et

l'année suivante par le Rhingrave, en même temps qu'arrivaient, par l'Alsace et la Lorraine (p. 55, 56, 57), les corps protestants qui furent détruits à Auneau par le duc de Guise (24 novembre 1587)

88 — Page 53, ligne 6 : *Monsr de Saint-Prins à Mets.*

Mr de Saint-Prins était un gentilhomme étranger fixé à Metz par le mariage. Flory de Marteau, s^r de Saint-Prins, chevalier de l'ordre du roi, avait épousé successivement Barbe Desch et Anne Desch sa cousine germaine, qui appartiennent à la dernière génération d'une ancienne famille des Paraiges messins. Barbe avait un frère, Jacques Desch, écuyer, s^r des Étangs, et voué de Montigny-lez-Metz, mort jeune, sans alliance, et le dernier mâle de sa race. Barbe et Jacques d'une part, Anne et une sienne sœur, Agnès, de l'autre, étaient enfants de deux frères, Renault et Jacques. M. de Saint-Prins, devenu veuf de Barbe, sa première femme, épousa tardivement, et quand il avait déjà des cheveux blancs, est-il dit, Anne cousine de sa première femme, qui était au contraire fort jeune. Elle était née en 1537 et elle mourut, âgée de soixante-sept ans, en 1604. Sa sœur Agnès, morte en 1581 longtemps avant elle, avait été successivement mariée : 1° à Pierre de Beauvau, chevalier, seigneur de Pange, premier gentilhomme de la chambre du prince François de Lorraine, grand prieur de France ; 2° à Regnault de Gournay, chevalier, seigneur de Villers, Génicourt, etc., conseiller du duc de Lorraine, bailli de Nancy, dont il est quelquefois question dans notre chronique, et dont nous avons parlé (note 62).

89 — Page 53, ligne 10 : *Les six vieilles compagnies de gens de pied.*

Ce passage nous fournit l'occasion de nous demander en quoi consistait alors la garnison de Metz. Trente ans plus tôt, après le siège, il y avait à Metz, suivant Carlois (II, 120 et 276), 24 compagnies des vieilles bandes, plus 2 compagnies d'arquebusiers à cheval, 2 de cavalerie légère et une de gens d'armes. C'est en partie pour en diminuer le nombre, et alléger ainsi les frais de l'occupation montant alors, est-il dit, à plus de 40000 francs par mois, que Vieilleville demandait au roi, en 1556, et obtint la construction à Metz d'une citadelle. A l'époque où nous sommes, la citadelle existait depuis longtemps déjà; la garnison était réduite en conséquence, conformément aux prévisions du vieux maréchal. Il est bon de déclarer en passant que les renseignements, fort incomplets du reste, que nous avons sur cet objet ne concernent que le nombre des compagnies et nullement celui des hommes, lequel était très variable dans ces corps : il pouvait s'élever à plusieurs centaines. La compagnie d'ordonnance comprenait originairement 100 hommes d'armes et environ 500 auxiliaires. Nous avons dit précédemment deux mots des compagnies, à propos des capitaines qui les commandaient (note 44). Revenons à l'appréciation du nombre des compagnies qui formaient, au moment où nous sommes, la garnison de Metz. Notre chronique nous parle, à la date de 1586, des six vieilles compagnies de gens de pied, commandées par les capitaines Bernet, Colombiers, Guerrier, Poincenot ci-devant La Fosse, Pardillan, et Villeneuve ci-devant La Routte. Elle mentionne ensuite les deux compagnies de chevaux des capitaines Saubole et Cadillan, en tout, 8 compagnies

qu'on fait partir momentanément de Metz (p. 53). Il n'était pas possible qu'on eût, dans cette circonstance, ne fût-ce même que pour peu de temps, dégarni complètement la ville; il dut y rester nécessairement un certain nombre de compagnies, après le départ de celles que nous venons d'énumérer. La *Chronique protestante* dit formellement qu'il en resta sept : celles des capitaines La Bastille (La Bastide), Savolle, Momas, La Coste (ancienne compagnie de Cadillan), Verdussen, Cochat et Duprey (note 134). Pour les années suivantes, il en est d'autres encore dont il est parlé dans notre chronique; celle de M. de Montcassin, lieutenant général au gouvernement de Metz en 1587 (p. 59), et celle du gouverneur lui-même, M. le duc d'Épernon, en 1588 (p. 69). Il est de plus question vers la même époque de plusieurs capitaines différents de ceux que nous venons de nommer, lesquels peuvent avoir eu aussi à Metz des compagnies sous leurs ordres. On signale ainsi dès 1585 le capitaine Missard (p. 18), et un peu plus tard les capitaines Mermans, Mayence, Colombat en 1587, les capitaines Pol, René, La Gravolette, Cochart, Olivier, Flavigny, Hurgat, Mangeot en 1588 (note 134). Quelques-uns cependant de ceux-ci, mais pas tous probablement, avaient pu remplacer quelqu'un de ceux de 1586; quelques-uns aussi pourraient avoir figuré, en dehors du commandement des compagnies, dans le service de la place de Metz, comme sergent-major ou capitaine des portes, par exemple. On ne saurait donc se faire, d'après ces données, une idée précise de la composition de la garnison de Metz en ce moment. Au moins ressort-il des indications fournies par notre chronique, jointes à celles contenues dans la *Chronique protestante*, qu'en 1586 cette garnison pouvait être d'une quinzaine de com-

pagnies à peu près (note 44). Aux appréciations qui précèdent il faut joindre la mention des troupes appelées parfois à renforcer accidentellement cette garnison, comme la bande des 400 Suisses qui y sont introduits en 1585 par M. de La Verrière, ainsi que le rapporte notre chronique (p. 25 et 27).

90 — Page 54, ligne 5 : *Le procureur Bastaille.*

Nous ne connaissons pas autrement le fait qui est ici relaté. La *Chronique protestante* de Metz n'en dit rien. Nous ignorons dans quelles circonstances il s'est produit, et ce qu'est cette « fière response » faite au Maître-échevin par le procureur Bastaille. Le personnage lui-même nous est inconnu; les tables de Paul Ferry ne le mentionnent pas. Il n'y a pas lieu de penser qu'il se rattache à un titre quelconque à l'ancienne famille du même nom qui figure dans les Paraiges messins jusqu'au quinzième siècle, et qu'on croit s'être éteinte à cette époque. Il n'est plus question d'elle, en effet, après Jean Bataille, sgr de Talange, mort dans le courant de ce siècle, qui n'a laissé que trois filles. C'est la troisième, Jacomette, héritière probablement des deux autres, qui, par son mariage avec le riche François de Gournay, porta la seigneurie de Talange dans la famille de celui-ci. Nous avons dit comment cette seigneurie devint ensuite, dans la descendance de François de Gournay, le titre d'une des quatre branches issues des fils de ce personnage (note 62).

91 — Page 54, ligne 8 : *Le sr de Villers, maistre eschevin.*

Indépendamment du sr de Villers, mentionné dans notre chronique (p. 31) parmi les membres de la no-

blesse messine, et dont nous avons parlé précédemment (note 62), lequel était un Gournay, il y avait alors à Metz des Viller qui étaient de la petite bourgeoisie et qui figuraient dans le tiers état. C'est de ceux-ci qu'était le Maître-échevin cité ici, peut-être à tort du reste, car en 1586 le Maître-échevin était Wiriat Copperel, nommé le 24 décembre 1585. Mais Didier de Viller l'avait été depuis 1581 jusqu'à la fin de 1585, et antérieurement déjà en 1563, en 1565, en 1569 et en 1573. Pour cette famille bourgeoise, Viller, comme Villers pour la noble famille de Gournay, était un surnom. Le nom de la famille bourgeoise était Henriat. Les Henriat étaient de ces gens de petite condition que les événements de 1552 avaient fait passer à Metz du deuxième rang au premier. Leur notoriété commence avec le Maître-échevin Didier de Viller, signalé pour la première fois en 1554 sur la liste des Treize de cette année, où il est qualifié Didier de Viller l'écrivain; à quoi Paul Ferry ajoute dans ses *Observations séculaires* (XVI, 365) : « Son vrai nom était Henriat. On le trouve en effet quelquefois nommé Didier dit de Viller. Le Treize de 1554 est pourvu une deuxième fois du même office en 1556, et de nouveau en 1560; il figure parmi les conseillers du Maître-échevin en 1555 et en 1557; il est enfin huit fois Maître-échevin, comme nous l'avons dit, de 1563 à 1585. Notre chronique le mentionne dans le passage que nous avons cité. Elle nomme en outre, à la date de 1587, Jean de Viller ou le s^r de Viller le Jeune (p. 58, 59, 60), qui paraît être le fils de Didier désigné avec lui dans un document de 1590, où il est question des sieurs de Viller père et fils. Jean de Viller, Maître-échevin en 1601 et en 1607, avait, suivant M. de Bouteiller, épousé Pauline, fille du procureur général Pierre Joly.

Or Pauline Joly était veuve avant 1613; ce n'est donc pas son époux qui est le Jean-Baptiste de Viller, Maître-échevin de 1620 à 1623, de 1626 à 1629 et en 1631, mort pendant qu'il était en charge, le 22 juin 1632. Nous ne doutons pas que Jean-Baptiste ne soit de la même famille que les précédents, sans savoir précisément comment il se rattache à eux. Il en est de même d'un Paul de Viller, signalé en 1610. Nous ignorons également s'il existe quelque lien entre les Henriat de Viller et un Jean de Viller l'aîné, de Luxembourg, cité par Paul Ferry en ses *Observations séculaires* (XVI, 488, 6), et mentionné en 1583, qui est peut-être le même que Jean de Luxembourg, mort le 25 décembre 1585, le lendemain du jour où il venait d'être nommé Treize.

92 — Page 54, ligne 14 : *Le grand et petit conseil furent assemblés à ce jugement.*

Dans le régime en vigueur à Metz depuis 1552, les Treize exerçaient la justice en première instance; puis au petit conseil, composé des échevins dits aussi conseillers du Maître-échevin, il appartenait de connaître en appel de leurs jugements. Le grand conseil était composé des Treize réunis aux échevins : ils formaient ensemble ce qu'on appelait le corps de la justice. Les expressions de grand et petit conseil, employées ici dans notre chronique, ne sont pas, à ce qu'il semble, d'une complète exactitude; l'écrivain entendait dire probablement que les deux degrés de juridiction avaient été successivement épuisés dans la cause en question. A prendre au pied de la lettre ce qu'il dit, les conseillers du Maître-échevin, qui exerçaient la juridiction au deuxième degré, auraient été joints aux Treize, qui l'exerçaient au premier degré, et constituaient réunis à eux ce qu'on appelait le grand

conseil, pour juger simultanément le procureur Bastaille. Il est peu probable que les choses se soient passées ainsi. Les attributions du grand conseil n'étaient, croyons-nous, nullement judiciaires, mais administratives; elles étaient analogues à celles de l'assemblée des Trois-Ordres, ou Trois Etats, mais avec une moindre compétence, à s'en rapporter au texte d'un document, de l'an 1600 à peu près, conservé en manuscrit à la bibliothèque de la ville de Metz, et intitulé *État des autorités de Metz* (fonds hist., 222), où il est dit : « Il convient faire assemblée des Trois Estatz pour affaires importans le service du Roy ou le bien publicque, ausquelz le corps de la justice que l'on appelle le grand conseil, qui sont les aultres eschevins Conseil et Treizes, ne puisse pourvoir sans lesdits Estats... » etc.

93 — Page 54, ligne 22 : *Monsr Praillon.*

Celui qui est désigné ainsi en 1586 est vraisemblablement Jacques Praillon, quinze fois Maître-échevin, de 1578 à 1579, de 1588 à 1600, et en 1604, fils de Michel qui avait aussi porté cet office en 1554, en 1556 et en 1558, et frère, est-il dit ici, de Jean-Baptiste Praillon, le coadjuteur de Saint-Symphorien, mort cette année même (p. 52); l'un et l'autre neveux de l'abbé de Saint-Symphorien (note 60).

94 — Page 55, ligne 2 : *Le sieur de Talange, capitaine d'Ennery.*

Nous avons dit précédemment (note 80) ce qu'était Ennery, petite place forte du Pays-Messin, assez importante pour que le duc d'Épernon ait jugé à propos d'aller s'assurer lui-même de l'état de ses défenses, avant de quitter Metz au commencement de la présente année

1586 (p. 48). Quant au sr de Talange, qui est dit ici en être le capitaine ou commandant, peut-on voir en lui un arrière-petit-fils de Thiébault de Gournay, l'auteur de la branche des Gournay-Talange? Thierry, petit-fils de ce Thiébault, était mort vers 1571. Il était, on a lieu de le croire, de la Religion, et avait laissé, outre son fils Daniel, qui est dit quelque part capitaine du château de Vry, et qui fut tué en duel en 1599, un fils naturel, Balthasar, qu'il convient peut-être de reconnaître dans un personnage dit Barthélemy de Talange, et qualifié aussi capitaine du château de Vry en 1578. Vry, qu'on appelait « la petite Metz », était une place qui dès le quinzième siècle avait un rôle militaire dans le voisinage de la cité. Le capitaine du château de Vry de l'an 1578 pourrait bien être devenu celui du château d'Ennery en 1586, et avoir transmis le premier de ces deux commandements à son frère Daniel d'abord, à son fils Flory ensuite, qu'on sait avoir été tous deux capitaines du château de Vry. Flory de Gournay-Talange, né vers 1577, mort en 1656 à l'âge de soixante-dix-neuf ans, était bien jeune en 1586; et à cette date son père n'aurait guère pu lui assurer que sa survivance à Vry, en prenant le commandement d'Ennery. Il y a une certaine dose d'hypothèse dans ces suppositions. L'incertitude qu'elles nous laissent nous oblige d'ajouter qu'on pourrait chercher encore le capitaine qui commandait en 1586 au château d'Ennery, dans une famille de Talange, qui paraît avoir existé alors au sein de la petite bourgeoisie messine, à côté des Gournay-Talange, comme il y avait des Viller de cette condition secondaire à côté des Gournay-Villers (note 91). A cette famille bourgeoise de Talange appartiendrait probablement Claude de Talange, qui figure en 1555 dans le conseil du Maître-échevin, et en

1556 dans le corps des Treize, à une époque où les familles de Paraiges, l'ancienne aristocratie, avaient déserté les magistratures de la cité. Il serait difficile, en effet, de reconnaître dans le conseiller de 1555, dans le Treize de 1556, au milieu des hommes nouveaux qui se partageaient alors ces fonctions (note 15), un Claude de Gournay, chevalier, sgr de Talange et autres lieux, précédemment Maître-échevin en 1537, époux de Catherine, fille du baron de Créhange, et aïeul de Daniel et de Balthazar, dont il vient d'être question.

95 — Page 55, ligne 18 : *Le passage de l'armée des Protestans.*

Le passage d'une armée étrangère est une des grandes calamités qui puisse fondre sur un pays. Ce malheur était proche pour la Lorraine à ce moment. Dans les pages suivantes de la chronique, il est question de quelques particularités qui s'y rapportent. Il s'agit de l'arrivée d'une armée envoyée par les protestants d'Allemagne au secours de ceux de France, en vertu du traité de Fridelsheim, conclu le 11 janvier 1587, au nom du roi de Navarre, avec le prince Jean-Casimir (note 70). Cette armée se réunit en Alsace dans le courant de l'été 1587. Les Allemands, commandés par le baron de Donaw (Fabrice de Dohna), sont rejoints par des bandes suisses que conduit M. de Clervant, et par un corps de protestants français amenés par Robert de La Marck, duc de Bouillon. Notre chronique signale (p. 57) le passage de ceux-ci aux environs de Metz pour gagner l'Alsace, le 25 de juin 1587. Dès le mois de mars de cette même année, on fait armer les paysans autour de Metz (p. 56). Nancy se met en état de défense, et au mois d'avril on commence à en raser les faubourgs, est-il dit dans notre

chronique (p. 56). Le 25 août, l'armée protestante pénètre en Lorraine, puis au mois de septembre en Champagne. Le duc de Guise l'attendait dans l'intérieur du royaume. Le 24 novembre, il lui inflige à Auneau (dans la Beauce), une défaite mémorable qui l'anéantit.

96 — Page 55, ligne 20 : *L'abbaye de Saint-Vincent vint entre les mains de mons^r de Montcassin.*

Il a été question précédemment de la mort de Claude-Jacques de Léocourt, abbé de Saint-Vincent, assassiné en 1582 (note 21). Il s'agit maintenant de la succession de François-Philippe de Léocourt, son neveu, qui avait été son coadjuteur depuis 1568, et qui l'avait remplacé en 1582. François-Philippe était mort à Paris le 18 mars 1587, et dès le 24, les religieux, assemblés capitulairement, élisaient, pour lui succéder, un enfant. On comprendra sous quelle influence cette singulière nomination avait pu se faire, quand on saura que cet enfant était François-Raymond de Lupiac, fils de M. de Montcassin, lieutenant général au gouvernement de Metz en ce moment (note 32). L'abbaye était, malheureusement pour le jeune François-Raymond, convoitée par un concurrent redoutable, Mgr le cardinal de Lorraine, Charles II, évêque de Metz. Pendant près de deux ans, M. de Montcassin sollicite vainement à Rome les bulles d'institution pour son fils. Il est mis en échec par le crédit du cardinal, qui finalement obtient lui-même du pape la collation de la riche abbaye en 1588. M. de Montcassin y avait trouvé, suivant notre chronique, une bonne somme d'argent et force provisions en blés et en vins. Son fils meurt peu de temps après, est-il dit. Les religieux élisent alors leur prieur Jean Humbert, qui se met en possession et se voit frappé en conséquence par les foudres pontifi-

cales. Il ne cède pas néanmoins et finit par avoir raison. Une cession en forme du cardinal de Lorraine, en 1595, met fin au débat, et Jean Humbert obtient de Clément VIII, en 1596, les bulles si longtemps refusées. La querelle avait duré huit années.

97 — Page 56, ligne 3 : *Acheter des armes.*

L'ordre donné dès le mois de mars 1587 par le gouverneur, aux paysans des environs de Metz, de se pourvoir de moyens de défense, est digne d'attention. Il a évidemment pour cause les appréhensions causées par l'arrivée que l'on croyait imminente des protestants allemands se rendant en France, comme nous l'avons dit (note 95).

98 — Page 56, ligne 10 : *Édit et ordonnance contre ceux de la Religion.*

Cet édit, promulgué le 22 mars 1587 par le duc de Lorraine contre les protestants de ses États, était comme un acte de défi à l'adresse des protestants d'Allemagne, dont les forces se préparaient en ce moment à pénétrer par là en France. Ce pouvait être aussi une mesure de précaution pour leur enlever le concours que leur auraient nécessairement prêté ceux de leurs coreligionnaires qu'ils auraient rencontrés sur leur passage.

99 — Page 56, ligne 12 : *Sedan estoit assiégé.*

La principauté de Sedan, voisine des États du duc de Lorraine, et l'un des boulevards du protestantisme français, était naturellement l'objet des hostiliés intéressées et des Lorrains et des ligueurs tout à la fois. Le duc de Guise, de son gouvernement de Champagne, la

menaçait de très près; de part et d'autre, on s'était déjà porté plus d'un coup. Au commencement de 1587, Guillaume-Robert de La Marck, jeune souverain de vingt-cinq ans, laisse ses deux places principales, Sedan et Jamets, sous la garde de deux serviteurs dévoués, Nueil et Schélandre, et se rend en Allemagne, pour presser la conclusion du traité qui se négociait entre le roi de Navarre et le prince Jean-Casimir (note 95). Pendant ce temps-là, les troupes du duc de Guise, maîtresses depuis l'année précédente de Douzy, resserrent de jour en jour leurs attaques contre Sedan; et ses soldats, maîtres du pays, étendent leurs courses jusqu'aux environs de Metz. C'est à cette situation qu'il est fait allusion ici.

100 — Page 56, ligne 18 : *La petite Estappe.*

Cette forme ancienne de langage fournit l'explication des formes modernes : les Petites Tapes et les Grandes Tapes, dont la première s'applique aujourd'hui à la localité nommée dans notre chronique la petite Estappe. Les deux Tapes, comme on dit aussi, sont deux métairies qui se touchent, situées à 4 ou 5 kilomètres seulement au nord de Metz, dans la vallée de la Moselle. Dans le vieux français, estappe désigne un lieu d'entrepôt ou de marché.

101 — Page 56, ligne 23 : *On commença à abattre les fauxbourgs de Nancy.*

Cette opération, rapportée ici aux premiers jours d'avril 1587, était une mesure de défense nécessitée par la menace d'invasion prochaine des protestants allemands, qui s'annonçaient alors en Alsace (note 95).

102 — Page 56, ligne 25 : *Le quinzième d'avril retourna le sieur Ozanne de la Court, et le 19e le sr de la Busle.*

Ce dernier nom est très douteux, la lecture en étant tout à fait incertaine dans le manuscrit. Quant au nom d'Ozanne, il se rencontre sur les listes de nos magistrats à cette époque. On y trouve François Ozanne, Treize en 1588, conseiller du Maître-échevin en 1592. Ozanne était en 1587, dit un peu plus loin notre chronique (p. 58), grenetier de la ville, c'est-à-dire gardien de ses greniers, garde de ses magasins. La similitude des noms donne lieu de penser qu'il peut exister des liens de parenté entre François Ozanne, le grenetier de 1587, et les d'Ozanne, Benjamin et son fils Daniel : le premier, substitut du procureur général au parlement de Metz, nommé avocat de la Cité en 1638; le second, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Sedan, après lequel viennent encore deux Daniel d'Ozanne, son fils et son petit-fils, l'un et l'autre conseillers au parlement de Metz.

103 — Page 57, ligne 14 : *Monsr de Pange en sa maison proche de Mets... Rosne et Bassompierre.*

Monsieur de Pange est Jean Ier de Beauvau, frère de Pierre, l'un après l'autre sgrs de Pange, tous deux fils de René de Beauvau, mort vers 1549, et de Claude Baudoche, dame de Pange, morte en 1541 ; si ce n'est Jean II de Beauvau, tué à Ivry en 1590, fils de ce Jean Ier. L'incertitude vient de ce que nous ignorons la date de la mort de Jean Ier de Beauvau. Quant à Pierre, son frère, il était mort avant 1586. Quel que soit celui de ces deux personnages, Jean Ier ou Jean II, qui est signalé ici

comme s^gr de Pange en 1587, on voit d'où lui vient cette seigneurie, apportée en mariage à René de Beauvau, père du premier, par sa femme Claude Baudoche, dont les frères sont les derniers qui aient porté ce nom d'une des plus grandes familles des Paraiges de Metz. La maison de Monsieur de Pange est le château de Pange, qui, reconstruit au siècle dernier, existe encore, à 12 kilomètres environ au levant de Metz, sur les bords de la Nied française. La manière, dont il est parlé dans notre chronique de Mr de Pange, montre qu'il était en Lorraine un des fauteurs de la Ligue, associé dans cette œuvre, est-il dit ici d'accord avec certain témoignage de D. Calmet (V, 789), à MM. de Rhosne et de Bassompierre. Le premier était Chrestien de Savigny, s^r de Rosnes, le second Christophe de Bassompierre, s^r d'Haroué et de Baudricourt, grand maître d'hôtel et chef des finances de Lorraine, père du célèbre maréchal de Bassompierre (note 39).

104 — Page 57, ligne 17 : *Monsr de Bouillon et mons^r de Givry passèrent proche de Metz la Mozelle... à Arcancei.*

Monsieur de Bouillon est Guillaume-Robert de La Marck, souverain de Sedan, dont nous avons parlé tout à l'heure (note 99), mort prématurément, quelques mois plus tard, le dernier de sa race. Monsr de Givry est Anne d'Anglure, s^gr de Givry, qui fut tué en 1594 au siège de Laon. Conformément au traité de Fridelsheim (11 janvier 1587), par lequel les protestants d'Allemagne s'engageaient à venir au secours de ceux de France, le rendez-vous avait été donné aux Allemands en Alsace, dans le voisinage de Strasbourg. M. de Clervant devait y amener, pour marcher avec eux, des Suisses, M. de Bouillon des

Français levés dans ses pays. C'est avec cette troupe que celui-ci passe, au mois de juin, dans les environs de Metz, non sans y commettre de graves désordres, que tait notre chronique, favorable au parti protestant, mais que signale la *Chronique de Saint-Clément*, rédigée dans un esprit contraire. Arcancei, aujourd'hui Argancy, où les gens de M. de Bouillon passent la Moselle, est un village situé sur cette rivière, à 4 ou 5 kilomètres au nord de Metz.

105 — Page 57, ligne 23 : *Le 4 de juillet fut publié un édit à Mets.*

L'ordonnance ainsi mentionnée par notre chronique enjoignait aux compagnies d'ordonnance de se replier de leurs garnisons sur l'intérieur du royaume pour s'y concentrer. Elle est d'accord avec la stratégie adoptée pour cette campagne, dans laquelle les protestants du dehors furent attirés jusque dans les provinces de l'Ouest, où le duc de Guise les attendait et les anéantit. La publication de l'ordonnance à Metz montre que la garnison de cette ville dut fournir son contingent à cette concentration.

106 — Page 58, ligne 18 : *Monsr. de Coussy Remon comme aussi le s^r^ des Illet.*

Nous ne connaissons ni M. de Cousty-Remon ni le sieur des Illet. Le fait de leur arrestation à Metz ne nous éclaire nullement sur leur caractère. Ce sont vraisemblablement des ligueurs. Ce pourraient être aussi des agents en relation avec les protestants du duc de Bouillon qui infestaient alors le pays. Cette particularité que ce s^r^ des Illet ou un autre — le passage est ambigu — arrêté en même temps aurait été à M. de La Boulaye, nous

rappelle que ce dernier nom est celui d'un capitaine signalé en 1584 et en 1586 dans les bandes protestantes du prince de Condé, mais bien loin de chez nous en Poitou et en Saintonge.

107 — Page 59, ligne 6 : *L'armée des Protestans vint en Lorraine... et... les Bourguignons, qui venoyent pour servir Monsr de Lorraine.*

Il s'agit de l'armée qui venait de se former en Alsace, composée des Allemands commandés par M. de Donaw (de Dohna), des Suisses conduits par M. de Clervant, des protestants français amenés par le duc de Bouillon, et qui pénètre alors en Lorraine par Saverne (note 95). Quant aux Bourguignons qui, nous dit la chronique, traversent en même temps le Pays-Messin pour s'unir aux Lorrains, ce sont vraisemblablement des troupes envoyées des Pays-Bas au duc de Lorraine et au parti de la Ligue par le duc de Parme, Alexandre Farnèse, qui commandait pour le roi d'Espagne dans cette contrée. Depuis le quinzième siècle, les gens de ces pays comme ceux du Luxembourg, ancien héritage de Bourgogne, étaient indistinctement pour les messins des Bourguignons.

108 — Page 59, ligne 11 : *L'argent pour la garnison.*

Le payement de la garnison a été, pendant toute cette seconde partie du seizième siècle, une des grandes difficultés de la situation à Metz. Du temps de Vieilleville, c'est déjà une source de graves embarras. Les habitants y avaient un intérêt direct, d'abord en raison des désordres toujours à craindre de soldats irrégulièrement payés, et ensuite parce que le roi les obligeait à se soumettre pour cet objet à des emprunts dont le caractère ne différait

finalement pas beaucoup de celui de lourdes contributions. Ces difficultés produisaient de temps en temps des crises aiguës dont les témoignages abondent. Les dernières pages de notre chronique sont consacrées au piquant tableau d'un de ces épisodes. Les commandants militaires n'avaient, à plus d'un point de vue, guère moins d'intérêt que les bourgeois au règlement de ces questions. Aussi voit-on dans cette circonstance deux capitaines de la garnison envoyés en cour, comme le sieur de Viller, pour le même objet.

109 — Page 59, ligne 12 : *Le sieur de la Bastide et puis le capitaine Mermans.*

La Bastide et Mermans, sont deux capitaines de la garnison de Metz envoyés alors, est-il rapporté, en cour, afin d'obtenir l'argent nécessaire à la solde des troupes. Nous ne savons rien de plus touchant Mermans. Quant à La Bastide, il était, en 1588, le plus ancien capitaine de la garnison, et lors de l'arrestation de Montcassin vers la fin de cette année, il fut à ce titre chargé du commandement de la ville. Il le possédait encore deux ans après, lorsque le 11 février 1590, dans une affaire avec les Lorrains qu'il avait poursuivis jusqu'aux portes de Boulay, il fut emporté par son cheval dans les barrières de la place, où il fut blessé à mort et fait prisonnier.

110 — Page 59, ligne 15 : *La compagnie de Monsr de Montcassin partit pour aller en France.*

Le lieutenant pour le roi au gouvernement de Metz avait en même temps dans cette ville sa compagnie. C'est là un fait qui justifie ce que nous avons dit précédemment du régime des compagnies de la garnison et du caractère des capitaines qui les commandaient (notes 44 et

89). Le départ signalé ici de la compagnie de M. de Montcassin est une des mesures indiquées précédemment (note 105), pour la concentration des troupes royales unies à celles du parti catholique dans l'intérieur du royaume, afin d'y recevoir en force l'armée des protestants d'Allemagne qui venait de franchir les Vosges et de pénétrer en Lorraine. Le retour à Metz de la compagnie de M. de Montcassin après trois mois d'absence est mentionné un peu plus loin (p. 60).

111 — Page 59, ligne 17 : *Colombat... tira un coup de pistolle au capitaine Mayence, mais il ne l'atteignit.*

Colombat et Mayence étaient deux capitaines de la garnison de Metz (note 89). L'appel des parties un mois plus tard devant le duc d'Epernon semble indiquer qu'il ne s'agissait entre ces deux hommes que d'une querelle. Quelques lignes que nous aurons à relever un peu plus loin dans notre chronique paraissent autoriser certaines conjectures à ce sujet (note 117).

112 — Page 59, ligne 23 : *Monsr de la Crase aultrement dit de Scharfestein.*

Sous cette forme singulière, il faut indubitablement reconnaître le nom défiguré du sieur Cratz de Scharfenstein, Cratz de Cherfestein dit la *Chronique protestante*, troisième mari de Jeanne de Ligneville, successivement veuve auparavant de deux seigneurs messins : 1° Richard de Raigecourt, oncle des deux Raigecourt, gendres du vieux Nicolas de Gournay, s^r de Villers, qui vivait alors à Metz et dont nous avons précédemment parlé (note 62); 2° Thierry de Gournay s^r de Talange, petit-fils de Thiébault, l'auteur de la branche des Gournay-Talange,

dont nous avons également indiqué l'origine (note 62). On nous dit qu'elle vivait en 1576 et en 1587 avec son troisième mari, Cratz de Scharfenstein. Ils devaient être l'un et l'autre protestants, car les enfants que Jeanne de Ligneville avait donnés à son second mari, Daniel, Esther, Suzanne de Gournay l'étaient, comme le prouveraient au besoin leurs prénoms. Nous n'en savons pas davantage sur le sr de Scharfenstein. Rien ne nous éclaire sur les motifs et les circonstances de son arrestation par ordre du prince Jean-Casimir en 1587. La *Chronique protestante* de Metz mentionne les lansquenets de Cratz en 1586.

113 — Page 59, ligne 26 : *Les reîtres du Ringrave.*

Les reîtres amenés au roi Henri III par le Rhingrave, en 1587, nous rappellent que ces mercenaires allemands ne se joignaient pas exclusivement en France aux troupes protestantes, mais que l'armée royale et catholique, les corps même employés par le duc et par les princes Lorrains en comptaient aussi dans leurs rangs (note 138). Les Allemands et leurs chefs, quelle que fût leur religion, servaient également les deux partis. Brantôme dit du Rhingrave Jean-Philippe, qu'il s'était habitué en France, qu'il s'y était même marié à la veuve du vicomte d'Uzès, et qu'il servit longtemps et fidèlement le roi, bien que protestant. Il le signale notamment comme l'ayant vu au pont de Charenton à la tête de six mille hommes de pied et d'une cornette de reîtres qu'il conduisait alors en Normandie, et qui contribuèrent à la reprise de Rouen en 1562, puis à celle du Havre en 1563 (note 146). C'était, dit l'historien, un « bon vieillard en forme de Couronnel armé de toutes pièces, la picque sur le col et marchant de très bonne grâce » (VI, 221). Il est difficile de croire que ce

bon vieillard de 1562 fût le même personnage que le Rhingrave vu avec ses reîtres au pont de Moulins en 1587. Nous n'avons malheureusement que de très insuffisants renseignements sur la généalogie des Rhingraves. Cette ancienne maison était représentée au seizième siècle par diverses branches, celle de Salm la principale, celles de Grumbach, de Dauhn, et de Morching (Morhange). Tout ce que nous pouvons ajouter à ce qui précède, c'est qu'un de ces Rhingraves fut tué à Montcontour en 1569 — c'était peut-être bien celui qui était à la prise du Havre en 1563 — et qu'un autre, celui dont il est ici question, était en 1587, comme l'avait été le premier, dans l'armée royale.

114 — Page 60, ligne 1 : *Passèrent à Moulins.*

Moulins est un village situé sur la Moselle en amont et à trois ou quatre kilomètres au sud-ouest de Metz. Les Baudoche y avaient un château qui subsiste encore et dont la cour intérieure conserve sculptées sur la pierre leurs armoiries. La seigneurie de Moulins a plus tard appartenu au maréchal Fabert. Une des singularités de cette localité est un grand pont de pierre d'une douzaine d'arches, aujourd'hui perdu dans les prairies, lequel existait déjà au treizième siècle, et a servi jusque dans la première moitié du dix-septième à passer en cet endroit la Moselle. La rivière très capricieuse dans son cours l'a complètement abandonné vers cette époque, et s'est creusé un nouveau lit un peu plus loin. Eu égard à l'époque relativement récente où a eu lieu ce fait très important pour le pays, il est fort étrange qu'on n'en connaisse pas la date précise. C'est sur ce pont que notre chronique fait passer le Rhingrave et ses reîtres le 12 novembre 1587.

115 — Page 60, ligne 7 : *Pour adviser aux moyens d'avoir de l'argent.*

Il s'agissait de payer la garnison. Nous avons parlé précédemment (note 108) des difficultés que soulevait alors cette grave question, à propos du départ du sr de Viller se rendant en cour pour cet objet; c'était le 5 septembre. On nous dit maintenant qu'à la fin de novembre il en revient porteur d'une somme de trois mille cinq cents livres ayant cette destination.

116 — Page 60, ligne 11 : *La compagnie de Monsr de Montcassin retourna à Mets.*

Cette compagnie avait quitté trois mois auparavant la garnison de Metz pour rejoindre l'armée royale en France. Rentrant à Metz, le 7 décembre 1587, il ne serait pas impossible qu'elle eût pris part aux opérations du duc de Guise, qui avaient amené la destruction à Auneau de la grande armée des protestants allemands, le 24 novembre précédent. Le capitaine des Suisses, que notre chronique nous dit en même temps être parti de Metz, le lendemain de la rentrée de cette compagnie, est sans doute le commandant des quatre cents Suisses introduits dans la ville par Monsr de La Verrières en 1585 (p. 25).

117 — Page 60, ligne 17 : *La femme du capitaine Colombat fut sentenciée et fit amende honorable.*

La femme du capitaine Colombat est, nous dit-on ici, jugée le 12 décembre, condamnée, obligée de faire amende honorable, et mise pour deux ans au couvent. Nous avons vu précédemment (note 111) que le 7 septembre le mari de cette femme avait tiré sur le capitaine Mayence un coup de pistolet, et qu'on n'avait pas, ce semble, jugé cet acte

comme celui d'un simple assassin. On est après cela naturellement porté à rapprocher les deux faits, et à les considérer comme s'éclairant l'un l'autre. On ne se tromperait guère, selon toute apparence, à considérer l'attentat du mari et la condamnation de la femme comme ayant une seule et unique cause, et à y voir les deux phases d'un petit drame conjugal, quoique notre chronique ne s'explique pas davantage à cet égard.

118 — Page 60, ligne 23 : *Ceste année... moururent... tant en l'armée... que à la ville.*

Le petit nécrologe annoncé ainsi pour l'année 1587 contient certains noms que nous connaissons, mais quelques autres aussi qui sont nouveaux pour nous. Le sieur de Verny est Daniel de Barisey (note 36); M. de Grosyeux est Regnault Golz (note 83); Michel d'Arlon pourrait bien être un clerc du palais dont on trouve ailleurs le nom sous la forme Michel Derlon l'écrivain. Le sieur Saveré est Jean Estienne dit Salverez ou Salnerez (note 65), qu'on voit figurer sur nos listes de magistrats dès 1576, mais qu'on n'y trouve plus après 1587. François Busselot et Jehan Pion portent également des noms qu'on rencontre sur les listes de magistrats messins de cette époque. Nous ne connaisons pas M. Polly, ni le secrétaire Horet. Pour ce qui est du clergé capitulaire dont quelques membres sont signalés après les personnages précédents comme étant morts aussi dans le courant de l'année 1587, nous rapprochons ce qui en est dit ici de ce qu'on trouve à ce sujet dans une liste des dignitaires et chanoines de la cathédrale, conservée parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Metz (fonds hist. 72). Nous ne trouvons cités sur cette liste comme étant morts en 1587 que les cinq individus suivants : Johannes Bruneval,

decanus, electus 1552; Johannes Gerardini thesaurarius, electus 1550; Humbertus Stephanus canon. electus 1567; Dominicus Jehos canon. elect. 1573; Sebastianus Candida Luna, elect. 1578. Les noms des trois derniers s'accordent parfaitement avec ceux de M. Imbert, de M. Dominique, et de Candida Luna donnés par notre chronique. Le trésorier mentionné par elle sans son nom est indubitablement Johannes Gerardini. Quant à l'official, ce pourrait être le cinquième membre du chapitre signalé sur notre liste comme étant mort dans l'année, Johannes Bruneval decanus. Il n'y a, croyons-nous, aucune impossibilité à ce qu'il ait associé à la dignité de doyen la charge d'official. Deux des trois chanoines, introduits avec le princier en 1553 par le cardinal de Lénoncourt dans le conseil du Maître-échevin, étaient en même temps officiaux de la grande et de la petite cour. François Philippe, chanoine élu en 1564 et qui résigna en 1569, était également official en 1565. C'est postérieurement à cette dernière date que l'aurait été probablement Jean Bruneval, reçu chanoine le 27 juillet 1552, et doyen le 1er août suivant, mort le 24 janvier 1587.

119 — Page 61, ligne 8 : *Selon les prédictions de Regiomontanus.*

Regiomontanus est le surnom, latinisé selon la mode du temps, de Jean Muller de Kœnigshoffen, savant homme du siècle précédent, né en 1436, mort en 1476. Il s'était appliqué aux sciences mathématiques, à la géométrie, à l'algèbre, à la trigonométrie, à la mécanique et à l'astronomie. Le pape Sixte IV l'avait mandé à Rome pour les travaux de la réforme du calendrier, en 1475. On a de lui plusieurs ouvrages de mathématiques et d'astronomie, publiés pour le plus grand nombre après sa mort. Nous

ne trouvons nulle part l'indication de celui dont il est ici question. Les prédictions de Regiomontanus pourraient bien être quelque ouvrage apocryphe, abusivement mis sous le nom de ce personnage pour donner crédit à une œuvre sans valeur.

120 — Page 61, ligne 14 : *L'armée des Protestans qui s'estoit misérablement dissipée d'elle meime.*

Il est évidemment question ici de la dispersion de l'armée des protestants allemands après la journée d'Auneau, le 24 novembre 1587. Les opérations militaires du duc de Guise passées ici sous silence y avaient grandement contribué. La conséquence de cette journée fut une véritable dissolution de la redoutable armée que nous avons vue se former, pendant la première partie de l'année 1587, en Alsace, où étaient venus se joindre aux contingents allemands les Suisses conduits par M. de Clervant, et un parti de protestants français amenés par le duc de Bouillon (note 95). Les Suisses signèrent une capitulation séparée le 2 décembre, et les autres se dispersèrent.

121 — Page 61, ligne 17 : *La grosse cloche qu'on appelle Mute en sonna.*

La Mutte est la cloche municipale de la cité de Metz. Elle est suspendue dans le grand clocher de la cathédrale qui a été construit pour elle aux frais de la ville. On a beaucoup disserté sur l'origine et la signification de son nom, sans être encore complètement fixé à cet égard. On sonnait la Mutte à Metz pour les actes principaux de la vie publique, pour les solennités d'ordre civil, et pour les fêtes religieuses. La première mention qu'on trouve

de la Mutte dans nos chroniques porte qu'elle fut fondue en 1381, pour remplacer la grosse cloche de Saint-Eucaire, qui jusqu'alors servait à Metz de *ban-cloche*. En la même année on construisait pour loger cette cloche de Mutte un clocher de bois formant le troisième étage de la tour orientale de la cathédrale, montée alors jusqu'à la naissance des toitures de l'église. Au siècle suivant, cette construction en bois était remplacée par un édifice de pierre surmonté de la flèche élégante qui subsiste encore avec lui. Après la première fonte de la Mutte en 1381, nos annales en mentionnent sept autres sous les dates de 1427, 1442, 1443, 1459, 1479, 1574 et 1605. La cloche fondue en 1605 est celle qui existe encore aujourd'hui. Elle a remplacé celle dont il est parlé ici sous la date de 1588.

122 — Page 61, ligne 22 : *Le lundi premier de février mourut madame de Saint-Pierre.*

L'abbesse de Saint-Pierre dont il est ici question est Anne d'Haussonville, dont nous avons déjà parlé (note 41). Elle était, avons-nous dit, sœur à la fois de Blanche et de Claude d'Haussonville : la première, abbesse de Sainte-Marie, morte en 1584; la seconde, épouse de Gaspard de Marcossey et en possession par extinction d'héritiers mâles de la baronie d'Haussonville. Mme de Marcossey n'eut elle-même que des filles. L'une, Anne de Marcossey, porta la baronie d'Haussonville aux Averhoult, de qui elle passa de même aux Cléron; l'autre, Jeanne de Marcossey, était religieuse. C'est celle-ci qui, après avoir été coadjutrice de sa tante Anne d'Haussonville, abbesse de Saint-Pierre, lui succède en ce moment.

123 — Page 62, ligne 2. *Monsr Joly ayant fait un voyage en Allemagne.*

C'est de Pierre Joly, le futur procureur général, comme nous l'avons dit précédemment (note 58), qu'il est ici question; et la suite de notre chronique (p. 69, 70, 71) montre qu'il s'agit de négociations avec les princes protestants dont les États étaient voisins du Pays-Messin, le duc de Deux-Ponts et le prince Jean-Casimir, tuteur de Frédéric IV, comte palatin, son neveu qui était alors un enfant de quatorze ans (note 70). Le capitaine La Coste (note 75) est souvent associé à Pierre Joly dans ces missions.

124 — Page 62, ligne 7 : *Le Païs Messin fut fort vexé et molesté par les soldats de la Ligue.*

Les déportements de l'année 1588 furent pour les Lorrains la revanche des violences exercées dans le pays l'année précédente par l'armée protestante, qui s'était formée en Alsace pour entrer en France. Les troupes royales de la garnison de Metz étaient paralysées en présence de ces excès, par l'union qui durait encore, bien près de se rompre cependant en ce moment, entre Henry III et les Guise. Les catholiques lorrains se jettent sur le pays. Ils paraissent aux abords même de Metz, nous dit-on ici; Montoy, Courcelles, où les religionnaires de la ville se rendaient pour les pratiques du culte, sont le théâtre de leurs ravages. Des atrocités sont commises à Courcelles notamment. Flanville, village voisin de Montoy, est pillé également. Ils franchissent la Moselle à Argancy, en aval de Metz, et remontent sur la rive gauche du fleuve, à Ars et à Ancy. Ce n'était qu'un passage. Les Lorrains gagnent la vallée de la Meuse. Leur objectif principal était la

principauté du duc de Bouillon. Ils se dirigent sur Jametz et sur Sedan.

125 — Page 62, ligne 22 : *Sa Majesté prenoit Sedan et Jamets en sa protection.*

Le duc de Bouillon, Guillaume-Robert de La Marck, venait de mourir le 1er janvier 1588, à Genève, où il s'était réfugié après la destruction de l'armée protestante à Auneau en 1587 (note 95). Dernier mâle de sa race, il abandonnait son héritage à sa sœur Charlotte qui n'avait que quatorze ans. Il ne pouvait convenir au roi de laisser cette riche proie aux Lorrains qui la convoitaient sous le couvert des intérêts catholiques. Ils étaient alors en pleine guerre contre le duc de Bouillon, et ils avaient porté les hostilités dans le pays même de leur adversaire. Pour les arrêter ou ralentir au moins leurs progrès, Henri III déclare prendre sous sa protection les deux places menacées et déjà serrées de près par les ennemis que favorisaient les événements. C'est ce que vient notifier au duc de Lorraine l'envoyé du roi, M. de Rieux, dont notre chronique nous signale l'arrivée en ce moment à Nancy. L'insuffisance de l'indication nous laisse hésiter, pour l'identification du personnage, entre deux frères, Guy et René de Rieux; le premier, sr de Châteauneuf qui était le titre de la branche, et le second, sr de Sourdeac, tous deux fils de Jean de Rieux, sr de Châteauneuf, qui, avant de se marier en 1548, avait été sans être prêtre, pendant près de vingt années, évêque de Saint-Brieuc. Guy et René étaient frères de la belle Châteauneuf, Renée de Rieux, qui, étant fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, avait été passionnément aimée par Henri III, encore duc d'Anjou, et qui mariée ensuite à un Florentin nommé Antinotti avait tué celui-ci de sa propre main en

1577 et s'était remariée à Philippe Altoviti, baron de Castellane, en Provence, capitaine des Galères. Le sr de Sourdeac, qu'on appelait encore le jeune Châteauneuf à la cour de Henri III, s'y était illustré par un duel fameux que raconte Brantôme (VI, 441), et où il tua un oncle de sa femme. Les deux frères étaient au nombre des favoris du roi. On s'explique ainsi la mission de confiance donnée par ce prince à l'un d'eux, chargé de venir à Nancy, au mois de mars 1588, signifier de sa part au duc de Lorraine le parti qu'il prenait à ce moment de mettre sous sa sauvegarde les États du feu duc de Bouillon. Cette déclaration du reste n'arrêta pas la guerre. L'incident pourrait bien être de ceux qui précipitèrent la rupture imminente alors entre Henri III et les Guise. On était à la veille de la journée des Barricades (12 mai), et l'année ne devaitpas finir que ne se fût produite la tragédie des États de Blois, le double assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal (23 et 24 décembre).

126 — Page 62, ligne 26 : *Vinrent aussi les srs de Belière et de La Guische.*

Le premier de ces deux noms, de Belière, très exactement rendu ainsi d'après le manuscrit, doit croyons-nous se lire de Bellièvre; l'autre nom paraît correct. L'envoi de ces deux nouveaux commissaires du roi, dix jours après l'arrivée du premier, M. de Rieux (note 125), marque combien il paraissait urgent d'arrêter les opérations des Lorrains autour de Jametz et de Sedan, et à quel point ceux-ci se montraient peu disposés à obéir aux injonctions du roi à cet égard. Pomponne de Bellièvre, sr de Hautefort, né en 1529, mort en 1607, est un des diplomates qui ont été le plus employés sous les règnes de Charles IX et de Henri III. Il avait notamment négocié

pour le premier de ces princes avec les Suisses en 1572, et avait suivi le second en Pologne en 1573; il avait été ensuite envoyé par lui en 1586, près d'Élisabeth, reine d'Angleterre, pour tâcher d'obtenir l'élargissement de Marie Stuart. En 1588, au lendemain de la mission que nous le voyons remplir à Nancy, il est chargé d'aller à Soissons porter au duc de Guise l'ordre du roi de ne pas rentrer à Paris, et s'acquitte fort mal, est-il dit, de ce mandat. Il avait dû, suivant notre chronique, s'aboucher avec ce prince au mois de mars 1588, avant de se rendre à Nancy. M. de La Guische était associé à lui dans cette mission, comme dans celle de Nancy. Philibert de La Guische, né vers 1540, mort en 1607, était alors, depuis dix années déjà, grand maître de l'artillerie. Bailli et capitaine de Mâcon en 1572, il avait alors refusé d'exécuter dans cette ville les ordres d'extermination contre les protestants, à la Saint-Barthélemy. Au mois de mai 1588, le duc de Guise étant rentré dans Paris, M. de La Guische, à la veille des Barricades, s'opposa, dit-on à l'intention manifestée par le roi de se défaire de ce redoutable agitateur.

127 — Page 63, ligne 3 : *Ne cessa d'assiéger Jamets.*

Le siège de Jametz par les Lorrains continua en effet, et aboutit à la prise de cette ville défendue avec acharnement par M. de Schélandre : Robert de Thin, baron de Schélandre (Schelinder ou Schelnders). Depuis le mois de décembre 1587, la place était investie par les Lorrains, sous les ordres de Jean d'Haussonville, remplacé un peu plus tard dans ce commandement par Jean de Lénoncourt. Malgré la vigueur de sa défense, Robert de Schélandre dut abandonner la ville après onze mois de siège. Il

se retira le 27 décembre 1588 dans le château, et là il fut obligé finalement de capituler le 25 juillet 1589. Le stratagème de la hotte, auquel notre chroniqueur fait allusion, est raconté dans un écrit du temps sur le siège de Jametz. Le 6 mars, un soldat de la garnison déguisé en paysan s'était fait enlever, par un poste de Lorrains, une hotte remplie de provisions recouvrant un sac de poudre que devait allumer, au premier mouvement pour le soulever, un rouet d'arquebuse bandé, caché au fond de la hotte. Le stratagème réussit et fit sauter le poste avec quarante soldats qui l'occupaient. L'ouvrage auquel nous empruntons ces détails est dû à un pasteur, Jean de Scoffier. La première partie du livre est consacrée au récit de la guerre faite par les Lorrains au duc de Bouillon de 1585 à 1588, et la seconde, au siège par eux de Jametz, après la mort du duc, en 1588-1589. Il existe une édition originaire de cet écrit, imprimée en 1590 sous ce titre : *Véritable discours de la guerre et siège de la ville et château de Jamets, le sieur de Schelande y commandant.* Cette publication a été reproduite dans le Recueil intitulé Mémoires de la Ligue, in-4°, t. III, 1758, p. 565-665.

128. — Page 63, ligne 9 : *Le capitaine Mangeot..... et aultres furent tués.*

Le capitaine Mangeot, le capitaine Hurgat et Poincignon, tous trois tués le 21 mars 1588 au siège de Jametz, nous sont inconnus. Le soin pris par l'auteur de notre chronique de mentionner leurs noms donne lieu de penser qu'ils étaient Messins et de plus protestants; ce qui les rangerait à Jametz du côté des défenseurs de la place plutôt que des assaillants. Le surnom de Mangeot et ce qui est dit de son origine en font un personnage assez vulgaire, quelque soldat de fortune probablement.

129. — Page 65, ligne 1 : *Ceux de Jamets ayant contraint les Lorrains de lever le siège.*

Le siège de Jametz ne fut réellement levé à aucun moment à partir de l'investissement, au mois de janvier 1588, jusqu'à la prise de la place. Il subit seulement quelques interruptions dans les opérations, notamment après un assaut infructueux donné le 16 avril, veille de Pâques. A la suite de cet échec, les assiégeants restèrent inactifs pendant près de deux mois, attendant des renforts et pouvant à peine empêcher les assiégés de tenir la campagne et de courir sur le pays pour se ravitailler. On comprend que, dans ces circonstances, le bruit ait pu se répandre et arriver à Metz que le siège était levé. C'est d'un bruit de ce genre que notre chroniqueur nous rend compte en parlant des pointes faites par les gens de Jametz jusqu'à Saint-Mihiel, et de leur apparition le 29 avril à Saci, est-il dit, où ils enlevèrent M. de Bioncourt. Ce Saci est peut-être Sancy, village aujourd'hui situé dans l'arrondissement de Briey, vers Audun-le-Roman, ou bien Saulcy, près de Tronville, dans le même arrondissement, du côté de Chambley. Quant à M. de Bioncourt ce pourrait être Nicolas de Guermange qu'on signale avec ce surnom sous les dates de 1561 et 1564, ou quelque membre de sa famille.

130. — Page 65, ligne 18 : *Monsieur de Montcassin recommença à demander de l'argent.*

Nous avons déjà parlé précédemment (note 108) de ces demandes d'argent pour le payement de la garnison. C'était l'assemblée des Trois Ordres, le corps des Trois États, l'Estat comme il est dit ici, qui était touché des affaires de ce genre. Les fréquents avis de ses délégués

en cour, dont notre chronique fait mention, ont surtout pour objet les négociations relatives à ces exigences. On ne se bornait pas à demander de l'argent; on prenait parfois des mesures pour se le procurer, les bourgeois se plaignant naturellement de n'en point avoir. Cette fois-ci le gouverneur avait fait visiter les caves et prétendait en tirer une partie de ce qu'elles contenaient, pour le faire vendre paraît-il, car c'est d'argent et non de fournitures de vivres qu'il s'agit. Le 7 mai 1588, les États s'assemblent, étant présent M. du Halt, le sergent-major, que le gouverneur y avait envoyé pour être apparemment bien informé de ce qui s'y passerait, car cet officier n'avait aucun rôle direct à y jouer. Le prenant cependant à partie, le princier de la cathédrale lui fait entendre un langage qui visait plus haut que lui assurément, et qui, sans grand résultat du reste, arriva on le sait à son adresse. Nos historiens signalent cette séance du 7 mai. Meurisse en son *Histoire de l'Hérésie* (p. 462) dit que le suffragant y fit une harangue qui ne plut point au gouverneur. Notre chronique nous donne de cette harangue une curieuse esquisse. Tout l'épisode y est présenté d'une manière très intéressante. Les annales de Metz ne renferment pas beaucoup de pages aussi vivantes. Ce suffragant, ce princier est Antoine Fournier, évêque de Basilie, dont nous avons parlé précédemment (note 57), « homme disert et éloquent, est-il dit ici, mais turbulent et séditieux s'il y en a un au monde. » Le ton de sa mercuriale ne dément pas les données de ce portrait. Un passage de son discours montre, ce qu'on sait d'ailleurs, que le roi ne demandait aux bourgeois leur argent qu'à titre d'emprunt; mais qu'une fois prêtées les sommes ne rentraient pas facilement. « Ci-devant, dit l'orateur, nous avons été payés en

assignations; mais quand nous nous présentions, nous trouvions l'argent déjà pris par d'autres. » On sait ce qu'était le système des assignations. Il consistait à délivrer, au lieu d'argent, à ceux à qui il en était dû au nom du roi, une sorte de commission pour recouvrer, à leurs risques et périls, des rentrées de toutes sortes auxquelles le trésor pouvait avoir droit : impositions, contributions, obligations de provinces, de villes, de particuliers, à des titres quelconques. On comprend ce qu'avait d'aléatoire un pareil régime. C'est ce dont se plaignait, au nom des États, le princier Antoine Fournier. Il avait fait aussi allusion à quelques divisions au sein de la bourgeoisie. Il y a lieu de penser qu'il s'agissait en cela de l'opposition existant entre les sectateurs des deux cultes.

131 — Page 69, ligne 5 : *Pour aller en Court et aussi pour aultre sujet.*

Il a été question dans la note précédente de l'objet de cette mission qui était la demande d'argent faite aux bourgeois par M. de Montcassin pour payer la garnison. Les commis délégués par les États dans cette circonstance sont le princier, pour l'ordre du clergé, et le Maître-échevin Copperel avec Jacques Praillon ancien Maître-échevin, qui appartiennent tous deux au tiers état. Il n'est désigné personne pour l'ordre de la noblesse. Le princier et le Maître-échevin partent le 1er juin, est-il dit un peu plus loin (p. 70). Mais M. Praillon ne quitte Metz que le 29 de ce mois seulement, et ne participe pas à leur négociation. Celle-ci du reste ne semble avoir abouti à aucun résultat. Le roi ne peut encore rien faire pour cette garnison, écrivent au commencement de juillet les délégués (p. 71); ce qui signifie qu'il ne fera rien non

plus pour soulager les bourgeois, et qu'enfin à ceux-ci incombera l'obligation de payer les soldats. Nous avons parlé précédemment de Wiriat Copperel et de Jacques Praillon (note 60). Nous avons parlé également de La Coste qui était un capitaine de la garnison (note 75) et qui alors se rend aussi en court, mais pour un autre objet, est-il dit.

132. — Page 69, ligne 16 : *Leur fit prester le serment de fidélité au Roy.*

Ce contre-coup à Metz de la journée des Barricades est digne de remarque. Il caractérise bien la situation des catholiques messins, maintenus par le gouverneur français entre les ligueurs et les protestants, également éloignés des uns et des autres. Cette situation explique l'état de guerre où l'on était dans tout le pays avec les Lorrains, et l'appareil de rigueurs tempérées par quelque tolérance dont on usait dans la ville, à l'égard des religionnaires. Le serment de fidélité au roi, demandé à ce moment par le gouverneur aux paroisses, est un trait tout à fait significatif de cette situation. Ce serment est prêté à la fin de mai, nous dit-on. La journée des Barricades est du 12 de ce mois; la nouvelle en avait été apportée à Metz par un soldat parti de Paris 14 jours après, suivant la chronique, c'est-à-dire le 26. Il avait dû mettre 3 jours au moins à ce voyage. Les mesures de précaution prises par le Gouverneur ne s'étaient pas fait attendre, on le voit.

133 — Page 69, ligne 18 : *Le dimanche 29 retourna de la Court madame la gouvernante.*

Mme la gouvernante, revenue à Metz le 29 mai, est Mme de Montcassin, qui était partie le 4 avril précédent

(p. 64), envoyée par son mari vers le roi pour cette grave affaire du payement de la garnison. Nous avons déjà parlé de Mme de Montcassin, Jeanne de La Tour de Caduin (note 32). Nous devons faire observer en passant que le nom du lieu, indiqué ici comme point de départ de son voyage de retour à Metz, est d'une lecture très incertaine dans le manuscrit. Nous venons d'en faire de nouveau la vérification. La première lettre F du mot s'y reconnaît seule d'une manière incontestable. Le nom tout entier ne pourrait-il pas être celui du château de Fresne, où l'on sait que le roi Henri III a résidé quelquefois à cette époque?

134 — Page 69, ligne 26 : *Le capitaine La Coste et Cochart retournèrent de la Court.*

La Coste, qui rentrait à Metz le 16 juin, en était parti, est-il dit quelques lignes plus haut, tout au commencement de ce mois. D'après Meurisse, en son *Histoire de l'Hérésie* (p. 463), il ne tarda pas à se remettre en route pour aller vers le duc d'Épernon, d'où il serait revenu, est-il dit, le 14 septembre, accompagné du capitaine Olivier, le personnage sans doute dont notre chronique parle un peu plus loin, mais sans lui donner cette qualification (p. 72). Au mois de juin, le compagnon de voyage du capitaine La Coste est nommé ici Cochart. La *Chronique protestante* de Metz signale à cette époque un capitaine Cochat, commandant une des compagnies de la garnison (note 89). Ce Cochat est peut-être le même que le Cochart, dont il est ici question.

135 — Page 70, ligne 7 : *Arriva aussi en ce temps-là le sr de Ledieu.*

Lieudieu, désigné ainsi, dont nous avons déjà parlé,

était encore à ce moment gouverneur de Verdun, d'où il ne fut éloigné que l'année suivante, à la sollicitation des catholiques, aux yeux de qui il était suspect (note 50).

136 — Page 70, ligne 11 : *Le s^r de Stivau, qui alloit en Alemagne pour haster le secours de Jamets.*

Le s^r de Stivau est le *Stivallius* de l'historien de Thou (liv. XC), le s^r d'Estivaux, qui, suivant le pasteur Scoffier, est envoyé le 12 juin par M. de Schélandre à La Noue, pour lui demander de hâter les secours dont on a un pressant besoin dans la place. La Noue était à ce moment en négociation, à Heidelberg, avec le prince Casimir pour cet objet. M. d'Estivaux revient à Jametz, avec la nouvelle que le prince Casimir lève des reîtres et des lansquenets, et que ces forces pourront être rendues à Jametz pour la fin de juillet. Les gens du prince Casimir vinrent, en effet, dit un annotateur de Scoffier, mais ils arrivèrent trop tard. Ce s^r d'Estivaux était un officier, dit l'historien, qui se trouvait dans Jametz depuis les premiers temps du siège.

137 — Page 70, ligne 22 : *Monsr de Soboles... retourna de Poitou le mesme 27e jour de juin.*

M. de Saubole est, en effet, signalé comme s'étant trouvé dans le courant de l'été de 1588 près du duc d'Épernon, à l'époque où, momentanément en disgrâce, il quittait la cour et se retirait sur la Loire d'abord, puis dans son gouvernement de Saintonge. Girard, l'historien de l'illustre personnage, affirme même que « l'aîné Saubole », comme il dit, était près du duc lors de la tentative faite à Angoulême pour l'assassiner, le jour de la Saint-Laurent, 10 août; mais il se trompe probablement sur ce point, car Saubole était rentré à Metz revenant de ces

pays à la fin de juin, d'après notre chronique, et il est peu probable qu'il en soit reparti aussitôt, de manière à se trouver le 10 août à Angoulême. La chronique semble même indiquer qu'il a passé à Metz le reste de l'année. Girard a pu supposer qu'il était à Angoulême près de M. d'Épernon, ayant vu quelque part qu'il était avec lui au moment où il quittait la cour et se retirait à Loches. En parlant du retour à Metz du gouverneur de la citadelle, et de ce qu'il y fit, le chroniqueur ajoute ces mots : « Comme nous le verrons à la fin de l'année. » Ce passage est un de ceux, et il en est plus d'un du même genre dans notre chronique, par lesquels on voit que l'auteur n'écrivait pas au jour le jour. La fin de l'année ne se trouve pas d'ailleurs dans notre manuscrit, lequel s'arrête au samedi 30 juillet 1588; copie incomplète d'un original beaucoup plus étendu, comme nous le montrons dans notre Introduction.

138 — Page 71, ligne 3 : *Les lansquenets de monsr de Lorraine... passèrent à Archancey.*

On peut, croyons-nous, prendre au pied de la lettre cette indication, et reconnaître dans ces lansquenets des Allemands, protestants peut-être, associés aux catholiques lorrains dans leur guerre contre la jeune souveraine de Sedan. Il y avait, nous l'avons dit, de ces mercenaires allemands de quelque religion qu'ils fussent, dans les deux camps en France (note 113). Cette interprétation est justifiée par un document emprunté à la Collection lorraine (n° 595), et cité par M. Buvignier dans son livre de *Jametz et ses seigneurs* (p. 53); c'est un état des troupes lorraines qui se trouvaient devant Jametz en 1588. On y compte 8 compagnies de lanciers italiens; mais on y voit aussi 5 compagnies de lansquenets commandées par le

marquis de Bade. Ceux-ci sont très vraisemblablement des Allemands, et c'est à ce corps sans doute qu'appartiennent ceux qu'on voit passer le 25 juin 1588 à Argancy. Il faut les reconnaître assurément encore dans les 1700 lansquenets que, suivant le pasteur Escoffier, M. de Schélandre apprend, le 30 juin, être arrivés pour renforcer l'armée lorraine. Notre chronique signale en plus d'un endroit Argancy, sur la Moselle, à quelques kilomètres au-dessous de Metz, comme étant le lieu de passage habituel des troupes qui traversaient le pays et auxquelles n'était pas accordée l'entrée dans la ville.

139 — Page 71, ligne 6 : *Le thrésorier des réparations, nommé Viellars, qui venoit de Paris.*

Le trésorier des réparations était le gardien des finances spécialement destinées aux travaux de construction et d'entretien des fortifications, service tout à fait distinct de celui des finances destinées à la solde des troupes. A celui-ci était préposé le trésorier de l'extraordinaire des guerres, à côté duquel un autre officier encore, le trésorier de l'artillerie, était chargé de la gestion des intérêts particuliers en rapport avec le titre qu'il portait. Cette distinction des trois services de finance, des réparations, de l'extraordinaire des guerres et de l'artillerie, s'accuse déjà très nettement à Metz dans les *Mémoires de Vieilleville*, où se trouve dépeinte, une trentaine d'années plus tôt, une situation vraisemblablement analogue à celle qui existait en 1588. Carlois, dans ces Mémoires (II, 279, 280), mentionne les deux frères du procureur général du roi en sa Chambre des Comptes, Robert et René du Moulinet, le premier, trésorier général des réparations et fortifications de Metz, Toul et Verdun, le second, trésorier de l'extraordinaire

des guerres dans les mêmes villes. En 1588, notre chronique nous montre le premier de ces deux emplois aux mains du sieur Viellars. En nous disant qu'il arrive de Paris le 1er juillet de cette année, elle ajoute qu'il rapportait la nouvelle que la paix était près de se faire entre le roi et le duc de Guise. Le 4 juillet, on reçoit le même avis par une lettre des délégués messins à la cour (p. 71); et une dizaine de jours plus tard, les 14 et 15 juillet, cette nouvelle revient à Metz par d'autres voies encore (p. 72). Ce sont « nouvelles asseurées », est-il dit cette fois. Le 26 juillet, M. Praillon, arrivant de France, rapporte également ces bruits (p. 72). Dehors trompeurs d'une situation dans laquelle un feint apaisement cachait de noirs desseins. Le roi et le duc se rapprochent, disait-on; oui, mais avant la fin de l'année l'un des deux ennemis aura été frappé par l'autre. Le 23 décembre, le duc de Guise est assassiné.

140 — Page 71, ligne 11 : *Rolet le chanoine..., avec l'ausmosnier de monsr le duc d'Espernon.*

La mésaventure du chanoine Rolet et de l'aumônier du duc d'Épernon est indiquée d'une manière insuffisante, qui ne permet pas de se prononcer sur les suppositions de guet-apens qu'elle paraît avoir fait naître. On ne nous dit pas non plus quelles en ont été les suites pour le dernier. Il ne semble pas qu'il doive être ici question d'une simple mise à rançon; c'est plutôt une entreprise dont le caractère donnerait une certaine importance au personnage qui paraît en avoir été le principal objet. Ne s'agirait-il pas dans cette circonstance d'un abbé d'Elbène, qui, à cette époque précisément, est signalé comme le confident du duc d'Épernon et fort en crédit auprès de lui? Il serait possible qu'en présence d'intrigues qui

devaient aller jusqu'à compromettre un instant sa situation politique, le duc eût été dans le cas de confier à l'abbé d'Elbène quelque mission pour Metz. L'amônier de M. d'Épernon ne pouvait, en effet, au mois de juillet 1588, se trouver qu'accidentellement dans cette ville, dont le duc était absent depuis le commencement de l'année 1586 (p. 50), c'est-à-dire depuis un an et demi déjà. D'un autre côté, on sait par Girard, l'historien du duc d'Épernon, que l'abbé d'Elbène accompagnait son maître quand celui-ci, quittant la cour, se retirait à Loches, en juin 1588, au lendemain de la journée des Barricades, et qu'il était avec lui également au mois d'août suivant à Angoulême. Entre ces deux dates de juin et d'août 1588, l'abbé d'Elbène a bien pu être envoyé à Metz par le duc, dont les ennemis l'y auraient fait suivre et l'y auraient surpris. Ainsi s'expliquerait, en partie au moins, le coup de main exécuté aux environs de Metz, dans les premiers jours de juillet 1588, par des gens masqués; aventure quelque peu mystérieuse, dont il est question dans notre chronique d'une manière trop succincte malheureusement. C'est là une simple conjecture que nous proposons sans y insister davantage. Pour ce qui est du chanoine Rolet, nous ne trouvons dans nos listes capitulaires personne qui porte, à cette date de 1588, ce nom probablement dénaturé. Les chanoines de ce temps dont les noms se rapprochent le plus de celui-là sont Jacob Grolet ou Groleti (1560-1589) et Jean Boulet (1587-1613). Il y a probablement là une correction à faire, sur laquelle nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer; nous nous contenterons de la signaler.

141 — Page 71, ligne 18 : *Accompagnés de Regnauld de Flavigny et du capitaine Pol.*

Le retour à Metz des sieurs de La Coste et Joly se rattache au fait des négociations conduites à cette époque en Allemagne par ces deux personnages, et dont il a été précédemment question (notes 75, 123). Nous avons dit ce qu'étaient La Coste (note 75) et Joly (note 58). Nous ne savons pas grand'chose de ceux qui sont dits les accompagner au mois de juillet 1588. Le capitaine Pol pourrait être Paul Bourgeois, dont il est question à la date de 1587, dans la *Chronique protestante*, ou un capitaine Paul l'Alleman, qu'on signale en 1606. Quant à Regnauld de Flavigny, ce peut être le capitaine Flavigny, qui avec le capitaine Pol, suivant la même chronique, lève deux compagnies bourgeoises de réformés messins en 1590 pour le service du roi. Les Bénédictins, dans leur *Histoire de Metz* (III, 135), parlent d'un capitaine Renaudin de Flavigny, qui est probablement celui-là même dont il est ici question. Il est mentionné une seconde fois dans notre chronique (p. 72) comme ayant été le 20 juillet, quinze jours après son retour à Metz, pris par le gouverneur de Marsal et mené prisonnier à Nancy. Il appartenait, on ne saurait en douter, à une famille de la bourgeoisie de Metz, les Flavigny, qui était de la Religion, et dont on trouve de nombreux représentants sur les listes de magistrats messins à cette époque, sous les prénoms de François en 1558, 1559, 1561, Antoine en 1560, 1562, 1567, Claude de 1563 à 1583, Jean de 1602 à 1618, Michel de 1602 à 1609, Paul en 1607. Il résulte des renseignements recueillis par Paul Ferry dans ses *Observations séculaires*, que ces Flavigny, appelés à prendre un rang distingué dans la

bourgeoisie messine, avaient pour auteur un Regnauldin de Flavigny, dit Regnauldin le boucher, vers la fin du quinzième siècle, père de Didier l'écrivain, dont les trois fils, Regnauldin le marchand, Buthemin le teinturier et Jean l'écrivain, vivaient au commencement du seizième. On connaît à Jean de Flavigny un fils du même nom que lui, et à Burthemin un fils nommé Regnauldin, père lui-même d'un autre Regnauldin de Flavigny. Ce dernier pourrait bien être celui dont il est question dans notre chronique.

142 — Page 71, ligne 25 : *Mandoient..... qu'on ne parloit plus de Monsr le duc d'Espernon, mais qu'arrivoit un aultre gouverneur par deça.*

Envoyée à Metz par le Maître-échevin et le princier qui étaient en cour, cette nouvelle était fausse ; mais elle s'explique ; elle est d'accord avec ce qu'on sait de l'histoire de ce temps. Le duc d'Épernon voyait temporairement pâlir à ce moment son étoile. Après sept années d'une faveur continue, celle-ci s'éclipsait alors. Elle devait reprendre bientôt un nouvel éclat. Le duc d'Épernon, ami du roi de Navarre en même temps que favori du roi Henri III, était le chef du parti des politiques. C'était un des hommes qui faisaient le plus formellement obstacle aux entraînements de la Ligue et aux intrigues des Guise. Il passait pour avoir donné au roi, en vue de se débarrasser de ceux-ci, des conseils qu'on n'avait pas eu la fermeté de suivre. Le duc de Guise ose alors venir jusque dans la capitale faire échec au souverain. Après la journée des Barricades, le roi se sauve à Chartres. Son ennemi lui propose un raccommodement dont la première condition est l'éloignement du duc d'Épernon. Le roi a la faiblesse d'y consentir. Le duc se retire dans

son gouvernement de Saintonge ; il se démet seulement de celui de Normandie qui est aussitôt donné au duc de Montpensier. On était au mois de juin 1588. M. d'Épernon ne devait reparaître qu'en 1589, après la tragédie des États de Blois. On comprend qu'au moment où il quittait la place, cette éclatante disgrâce, dont on pouvait exagérer la portée et les suites, ait engendré des bruits de tout genre, celui entre autres dont les envoyés messins se font l'écho, et dont notre chronique nous rend compte. Il n'est plus question du duc d'Épernon ; un nouveau gouverneur va être envoyé pour le remplacer, est-il dit (p. 71). Sur ces nouvelles, La Coste et Olivier sont expédiés le 6 juillet vers le duc (p. 72). Le capitaine Saubole et Du Saint-Cerge qui s'y sont rendus également reviennent à Metz, le 26 juillet (p. 72). Voilà ce qui, dans le document que nous étudions, se rapporte à cette situation.

143 — Page 72, ligne 11 : *Furent mis en prison environ 10 ou 11 que sorciers que sorcières.*

Les poursuites contre les sorciers sont fréquentes à Metz aux quinzième, seizième et même au dix-septième siècles. Nos chroniques en contiennent de nombreuses mentions à partir de 1372. Nous devons au célèbre Agrippa les détails d'un de ces procès dans lequel il est intervenu en 1519, et où il réussit à tirer des mains de l'official et de l'inquisiteur une pauvre femme de Woippy qu'ils voulaient brûler. A la Bibliothèque de Metz (mss. f. hist. 9), sont conservées quelques procédures de ce genre, comprises entre les dates de 1576 et 1622. M. de Bouteiller, dans un écrit intitulé *Les Sorciers de Plappeville*, donné par lui à la *Revue d'Austrasie* en 1856, et M. René Paquet, dans son curieux livre sur

Woippy, ont fait d'après ces documents un tableau intéressant de ces singulières affaires. Elles se produisaient surtout dans les villages répandus sur les coteaux qui dominent la Moselle aux abords de la cité, à Plappeville, à Lorry, à Woippy, à Saulny, à Norroy-le-Veneur, à Fèves, à Semécourt, à Maranges, ainsi qu'à Mézières et à Talange dans leur voisinage, et d'un autre côté à Vallières, à Vezon, à Saint-Jure. Ces groupements justifient une observation qui a été faite touchant le caractère en quelque sorte contagieux de ce désordre des esprits et des mœurs, véritablement inexplicable en certains points.

144 — Page 72, ligne 15 : *Monsieur de Briey et le capitaine Flavigny furent pris à Saint-Avo, par le chevalier de La Routte.*

Saint-Avold est un petit bourg de l'ancien département de la Moselle au levant de Metz et à 38 kilomètres à peu près de cette ville. Nous avons précédemment dit deux mots déjà de ce fait, à propos de Monsieur de Briey qu'il concerne. La capture faite de celui-ci en compagnie du capitaine Flavigny par La Routte, qui était ligueur, et qui conduit Flavigny à Nancy, nous a donné à penser que M. de Briey était non seulement du parti du roi, mais en outre protestant peut-être. Le capitaine Flavigny, avec qui se trouvait M. de Briey, était d'une famille protestante de Metz (note 141). Quant à M. de Briey lui-même, il pouvait appartenir, croyons-nous, aux Briey de Landres, ancienne famille du Barrois qui existe encore (note 29).

145 — Page 72, ligne 20 : *Le capitaine Sauboles avec Du Saint-Cerge retournèrent de devers Monsr le duc d'Espernon.*

Le capitaine Saubole était François frère cadet, comme

nous l'avons dit, de Roger de Saubole alors gouverneur de la citadelle (note 81). Le capitaine Saubole commandait à Metz de son côté une compagnie de chevaux. Nous ne connaissons pas du Saint-Cerge : quelqu'officier de la garnison probablement. La manière dont il est parlé ici de ces deux personnages semble impliquer qu'ils avaient été envoyés vers le duc d'Épernon. Rien n'en est dit dans ce qui précède. La chronique relate seulement un envoi de ce genre, mais de deux autres individus, les capitaines La Coste et Olivier (p. 72), à la suite des bruits qui avaient couru à Metz du prochain remplacement du gouverneur (p. 71). Nous avons parlé tout à l'heure de ces bruits. Nous en avons expliqué l'origine et le caractère (note 142).

146 — Page 72, ligne 25 : *Monsr le marquis d'Auré et sa femme passèrent par Mets.*

Sous cette forme dénaturée par les impressions de l'oreille sans doute, il faut peut être reconnaître le marquis d'Haurech ou Havrech, et sa femme : Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havrech, prince du Saint-Empire, comte de Fontenoy, S^gr^ de Bièvre, d'Acre et d'Everbeck, chevalier de la Toison-d'Or, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, et Diane de Dommartin, baronne de Fontenoy, dame de Fenestranges, Bayon, Théocourt, Oginvillier, Hardemont et Germiny. Charles-Philippe de Croy, né le 1er septembre 1549, était fils posthume de Philippe de Croy, duc d'Arschot, marquis de Renty et de sa deuxième femme Anne de Lorraine, fille du duc Antoine. La seigneurie d'Havrech ou Havré, qui était sa part de l'héritage paternel, avait été en 1574 érigée pour lui en marquisat par Philippe II, roi d'Espagne, qu'il avait servi dans plusieurs ambassades. Il

fut créé prince du Saint-Empire par l'empereur Rodolphe II. Le marquis d'Havrech reçut en engagement du duc de Lorraine, en 1598, les terres de Hombourg et de Saint-Avold. Il mourut en Bourgogne le 13 novembre 1613. Lorsqu'il passait à Metz le 29 juillet 1588, c'était un homme d'une quarantaine d'années. Diane de Dompmartin, son épouse, lui donna un fils qui était encore mineur à la mort de son père. Elle était, quand elle l'avait épousé, veuve de Jean-Philippe Rhingrave, comte de Salm, de qui elle avait une fille unique, Claudine, mariée à Robert de Ligne, comte de Barbançon, laquelle a vécu jusqu'en 1632. Ce J.-Ph. Rhingrave aurait été tué, paraît-il, en 1569, à Montcontour. On serait tenté de voir en lui ce bon vieillard dont Brantôme admirait, vers 1562, la tournure martiale à la tête de sa bande, dans une revue au pont de Charenton, lorsqu'il se rendait avec ses gens à l'armée de Normandie qui allait reprendre Rouen sur les Calvinistes (1562), et le Havre sur les Anglais (1563). Mais pour cela il ne faudrait pas admettre, avec Moreri, qu'il fût né en 1545; car en 1562 il n'aurait eu que 17 ans; ce qui n'est pas l'âge d'un vieux guerrier (note 113).

147 — Page 73, ligne 5 : *Les bourgeois présentèrent requeste à Monsr le gouverneur contre le susdit Copperez.*

A la suite des deux séances des États tenues les 7 et 9 mai 1588, au sujet des demandes d'argent faites aux bourgeois pour le payement de la garnison (note 130), il avait été décidé le 12 mai que le Maître-échevin Wiriat Copperel et le princier Antoine Fournier iraient en cour, afin de présenter au roi leur requête à ce sujet. Partis de Metz le 1er juin, ils avaient dû pousser jusqu'à Rouen, où ils étaient arrivés le 17 seulement (p. 70). Dès

le 4 juillet ils mandaient à Metz qu'il n'y avait rien à attendre du roi, qui ne pouvait envoyer d'argent pour payer la garnison (p. 71). La charge en retombait nécessairement sur les bourgeois. L'irritation était grande à Metz. Au retour des délégués, le 29 juillet, elle se tourne contre eux, contre le Maître-échevin surtout. Le princier, protégé par son caractère, était hors de toute atteinte. Wiriat Copperel est attaqué, et par les catholiques et par les protestants. Il avait, suivant ceux-ci, profité de sa mission pour leur nuire, ayant disait-on proposé au roi, ce dont il n'était nullement chargé, de les mettre hors de la ville et de confisquer leurs biens. Il avait en tout cas mal employé son temps, n'ayant rien obtenu, disaient les catholiques. Il était débiteur, concluaient les uns et les autres, de ce qu'il avait dépensé des deniers publics pour cette mauvaise besogne. Il fut en effet condamné à en faire la restitution. Les protestants se félicitaient de cet abaissement d'un de leurs adversaires les plus décidés. Le comble est mis à leur satisfaction par les ordres que rapportent à Metz au mois de septembre suivant les capitaines La Coste et Olivier, partis le 6 juillet (p. 72) sur les bruits qui couraient alors de la disgrâce de Monsr d'Épernon (note 142). Ils avaient trouvé le duc retiré de la cour et gagnant son gouvernement de Saintonge qu'il avait conservé aussi bien que celui de Metz, fort irrité contre les catholiques auxquels il devait cet échec, et plus que jamais attaché à l'idée que le salut du roi comme celui du royaume était dans un rapprochement avec le roi de Navarre. Ménager les protestants était un des points de cette politique. Les deux officiers qui venaient de le voir rapportaient à Metz, à M. de Montcassin, des instructions favorables aux religionnaires de cette ville, et, ce qui devait

plaire à tout le monde dans la circonstance, l'ordre d'ôter à Wiriat Copperel l'office de Maître-échevin, dont il jouissait depuis trois années. Les intentions du gouverneur avaient été prévenues à cet égard. Quand La Coste et Olivier arrivèrent à Metz le 14 septembre, la chose était déjà faite. Le 25 août précédent M. de Montcassin avait renouvelé la Justice, et il avait nommé Jacques Praillon Maître-échevin, à la place de Copperel.

148 — Page 73, ligne 12 : *Maguin qui estoit revenu avec luy, fut interdit de ses estats.*

Notre chronique signale ainsi pour la première fois le sieur Nicolas Maguin. C'était un bourgeois du parti catholique, qui figure à partir de 1585 sur nos listes de magistrats. Il avait été, cette année même, nommé du conseil du Maître-échevin ; et la Justice n'ayant été renouvelée ni en 1586, ni en 1587, il en était encore en 1588. Il avait dû figurer à ce titre dans les assemblées des Trois États du mois de mai de cette année, à la suite desquelles avait été décidé l'envoi en cour du princier et du Maître-échevin Copperel. Nicolas Maguin y avait accompagné celui-ci, paraît-il. Au retour, il est avec lui victime du ressentiment des bourgeois déçus de leurs espérances en la justice du roi. Nicolas Maguin devait se relever de cet échec. En 1592, il entre comme Treize dans la magistrature créée le 24 août de cette année par M. de Saubole, et reste en fonctions jusqu'au 18 décembre 1600. Nicolas Maguin avait été avec quelques autres bourgeois arrêté par ordre de M. de Saubole en 1590 (janvier-juin), sur des accusations heureusement reconnues sans fondement. Nous ne savons ce qui avait pu le compromettre. C'était au reste un homme qui ne craignait pas de se mettre en avant. En 1602, il est un des

courageux citoyens qui osent se porter accusateurs contre la tyrannie de Saubole. Il figure la même année sur la liste des Treize; on l'y trouve encore en 1604, en 1606, en 1608, en 1610; il est sur les listes du conseil en 1605 et en 1614. A cette dernière date, en même temps qu'il est du conseil, son fils, nommé comme lui Nicolas Maguin, est au nombre des Treize. Le vieux Nicolas Maguin figure parmi les commissaires, qui, en vertu des lettres patentes données par le roi en 1609 et renouvelées en 1611, sont chargés de la rédaction des Coutumes de Metz. Son nom est porté en effet, avec la date de 1612, sur un projet de rédaction de ces Coutumes conservé encore aujourd'hui à la bibliothèque de la ville (mss. f. hist., 14). Il avait été deux fois Maître-échevin en 1603 et en 1609. On retrouve Nicolas Maguin Maître-échevin de juin 1615 à mai 1618, puis premier de la liste des Treize créés le 16 mai 1618, à l'issue de cette magistrature de près de trois ans. Est-ce alors au père que nous avons affaire ou bien à son fils du même nom que lui, lequel avait débuté comme Treize en 1614? M. Emm. Michel, auteur de la *Biographie du Parlement de Metz*, croit que c'est Nicolas Maguin le père, qui est nommé Maître-échevin, et pour la troisième fois, dit-il, en 1615.

149 — Page 73, ligne 16 : *Le mercredi...*

Ce mercredi doit être un de ceux du mois d'août, la date qui précède étant celle du samedi 30 juillet. Ainsi se termine, aux trois quarts de la page recto de son folio 28, la copie tronquée que nous possédons de la chronique donnée ici au public. Cette copie vise en cet endroit la page 52 de l'original; et l'on sait, par une note de l'écrivain relevée par nous dans notre Introduction, que cet original avait 125 pages. Nous ne possé-

dons, on le voit, que la moindre partie de l'œuvre. Il n'est guère permis d'espérer, ajouterons-nous, que l'on en découvre jamais le reste. Paul Ferry, qui a eu entre les mains et qui a annoté la copie venue jusqu'à nous, ne paraît pas avoir connu l'original qu'elle reproduit en partie. Il n'eût pas manqué sans cela de le signaler ; et c'est ce qu'il ne fait pas. Or Paul Ferry est contemporain de l'auteur de l'écrit. Si cet écrit était perdu de son temps, il n'y a guère lieu de douter qu'il ne le soit définitivement du nôtre ; et si l'on n'en avait pas alors de copie complète, il faut renoncer vraisemblablement à l'espoir d'en retrouver une aujourd'hui.

TABLE DES MATIÈRES

A

Abbés (les), p. 135, 141, 142. Voy. l'introd.
Abocourt (d'), p. 91, 144.
Acre, p. 209.
Adrian. p. 118.
Agrippa (Corneille), p. 207.
Allemagne; p. 1, 4, 6, 7, 9, 12, 26, 46, 51, 54, 55, 56, 61, 63, 64, 70, 71, 93, 99, 112, 149, 155, 156, 205.
Allemands, p. 90, 162, 178, 180, 183, 201, 202. Voy. Protestants d'Allemagne.
Alsace, p. 57, 86, 165, 173, 176, 178, 180, 188, 190.
Altoviti. Voy. Castellane.
Aman, p. 48, 133.
Ambassade, p. 209.
Ambassade des princes protestants, p. 51, 53, 54, 162.
Ambassadeurs de France, p. 26, 62.
Amende honorable, p. 60, 185.
Ancerville (d'), p. 31.
Ancerville (de Raigecourt s^r d'), p. 136, 139, 140, 141.
Ancy, p. 62, 89, 190.
Andelot (d'), p. 6.
Andelot (F. de Chatillon s^r d'), p. 98.
Anglais (les), p. 210.
Angleterre, p. 80, 84, 101, 193.
Angoulême, p. 200, 201, 204.
Anjou, p. 4.
Anjou (le duc d'), p. 101, 191.
Annel, p. 91, 145.
Anselme (le Père), p. 107, 121.
Antinotti, p. 191.
Apocalypse, p. 41.
Apremont (d'), p. 137.
Arcancei. Voy. Argancy.
Archives départementales de Metz, p. 98, 152.
Archives municipales de Metz, p. 119, 144, 150.
Argancy, p. 57, 62, 71, 179, 190, 201, 202.
Argent, p. 59, 60, 65, 67,68.
Argolets, p. 18, 125.
Arlon (Michel d'), p. 60, 186.
Armes, p. 56, 175.

Armes (place d'), p. 139.
Arquebusiers, p. 41.
Arquebusiers à cheval, p. 125, 166.
Arquian (d'), p. 95
Arrière-ban, p. 58.
Arschot, p. 209.
Ars-sur-Moselle, p. 62, 190.
Artillerie, p. 57, 61, 62.
Artillerie (grand-maître de l'), p. 193.
Artillerie (trésorier de l'), p. 202.
Assignation, p. 67, 197.
Atour, p. 119, 144, 150.
Aubertin, p. 145.
Auburtin, p. 91.
Audun-le-Roman, p. 195.
Augny, p. 112, 113.
Augsbourg, p. 7.
Aumale (d'), p. 113.
Aumônier du duc d'Epernon (l'), p. 71, 203, 204.
Auneau (bataille d'), p. 165, 174, 185, 188, 191.
Auré (le marquis d'). Voy. Havrech.
Austrasie (l'), p. 77.
Austrasie (*Revue d'*), p. 207.
Auzance (d'), p. 80.
Avenarius (Johannes). Voy. l'introd.
Averhoult (d'), p. 120, 189.
Avocat de la Cité, p. 177.

B

Bade (marquis de), p. 202.
Bailli, p. 91, 122, 124, 141, 150, 193.
Bailli d'Allemagne, p. 141.
Bailli de Nancy, p. 30, 31, 135, 137, 139, 140, 161, 165.
Bailliage royal de Metz, p. 82, 139, 142. Voy. l'introd.
Balard (Jean), p. 103.
Bâle, p. 26, 130.
Ban, p. 58.
Ban-cloche (la), p. 189.
Ban de l'Empire, p. 43, 153.
Bannerots, p. 133.
Baptême, p. 40, 45, 46, 47, 48, 49.
Barbançon (R. de Ligne, cte de), p. 210.
Barisey (de), p. 112, 113, 143, 186.
Barricades (Journée des), p. 64, 69, 192, 193, 198, 204, 206.
Barrois (le), p. 113, 208.
Basilie (Évêque de). Voy. Fournier.
Bassompierre (de), p. 57, 117, 178.
Bastaille (le procureur), p. 54, 168.
Bataille, p. 168.
Bauchez. Voy. *Chronique de Jean Bauchez*.
Baudoche, p. 161, 177, 178, 184.
Baudricourt, p. 178.
Bavière (maison de), p. 105, 148, 149.
Bayon, p. 124, 209.
Bayonville, p. 140.
Béarn, p. 86.
Beauvau (de). Voy. Panges.
Bégnécourt, p. 106.
Bélière (de). Voy. Bellièvre.
Belleau, p. 106.

Bellegarde (de). Voy. Termes (de).
Bellièvre sr de Hautefort (Pomponne de), p. 62, 192.
Bénédictins (*Histoire de Metz* par les), p. 109, 205.
Bergerac, p. 87, 102.
Berlise, p. 113.
Bernet (le capitaine), p. 53, 166.
Bertrand, p. 145.
Beu (de Gournay sr de), p. 140.
Bibliothèque de Metz, p. 119, 134, 171, 186, 207, 213. Voy. l'introd.
Biens ecclésiastiques (traité des), p. 7, 100. Voy l'Introd.
Bièvre, p. 209.
Bioncourt (sr de), p. 65, 195. Voy. Guermange.
Bionville (Pierre Joly sr de), p. 137. Voy. Joly.
Bitche, p. 141.
Blanche Rose (le duc de Suffolk, dit la), p. 116.
Blé, p. 58.
Blois (États de), p. 3, 41, 192, 207.
Boillon. Voy. Bouillon.
Bonouvrier (de), p. 95.
Bossut (de), p. 125.
Botines, l'hôte du Sacy, p. 65.
Boucard, p. 130.
Boucher, p. 152.
Bouillon (duc et duché de), p. 2, 8, 57, 107, 173, 178, 179, 180, 188, 191, 192. Voy. La Marck.
Boulay, p. 181.
Boulet, chanoine (Jean), p. 204.
Bouliguy (le capitaine), p. 26, 131.
Bourbon (de), p. 101, 117, 156,
Bourgeois, bourgeoisie, p. 40, 66, 68, 73, 92, 135, 136, 137, 138, 142, 143, 151, 169, 172, 196, 198, 205, 210, 212. Voy. l'introd.
Bourgeois (Paul), p. 205.
Bourg-Moyen (abbaye et abbé de), p. 138.
Bourgogne, p. 78, 210.
Bourguignons, p. 59, 180.
Bouteiller (de), p. 119, 136, 150, 169, 267. Voy. l'introd.
Braconnier. Voy. Le Braconnier.
Bragues (le capitaine Nicolas de), p. 127.
Brandebourg (électeur de), p. 7.
Brantôme, p. 84, 85, 87, 101, 123, 126, 155, 161, 183, 192, 210.
Bregi (le sieur), p. 52, 93.
Brémoncourt, p. 124, 125.
Brémoncourt (de Raigecourt, sr de), p. 136, 141.
Breyart, p. 145.
Brézé (baron de), p. 81.
Briey, p. 195.
Briey (de), p. 8, 72, 105, 208. Voy. Landres.
Bruillard, p. 145.
Bruillart, p. 91.
Bruneval, doyen de la Cath. (Jean), p. 186, 187.
Buffet (François), p. 10, 46, 75, 78, 111, 112, 134, 156. Voy. l'introd.
Buffet (la femme de Mr), p. 46, 155. Voy. l'Introd.
Bureau des pauvres, p. 133, 134.

Burtoncourt, p. 89.
Busbec, p. 102.
Busselot (François), p. 60, 186.
Bussy (régiment de), p. 155.
Busy, p. 125.
Buvignier (*Jametz et ses seigneurs*, par) p. 201.
Buy, p. 89.
Buzy et Friauville (de Gournay s^r de), p. 140.

C

Cadillan (le capitaine de), p. 16, 51, 53, 57, 122, 154, 155, 160, 163, 164, 166, 167.
Cahiers et Mémoires de Buffet, p. 1, 3, 4, 7, 8, 10, 13, 51, 64. Voy. l'introd.
Calendrier, p. 6, 100, 187.
Calvinistes, p. 210.
Cambrai, p. 7.
Candale (de Foix de), p. 95.
Candida Luna, chanoine (Sébastien), p. 61, 187.
Canonniers, p. 127.
Capitaine des Portes, p. 20, 124, 167.
Capitaine des Suisses, p. 60.
Capitaines (les), p. 17, 18, 19, 24, 25, 26, 37, 50, 51, 52, 53, 57, 59, 60, 63, 64, 69, 71, 72, 79, 80, 83, 85, 86, 92, 114, 123, 124, 127, 154, 159, 164, 166, 171, 172, 181, 182, 185, 194, 209. Voy. l'introd.
Carlois (*Mémoires de Vieilleville*, par), p. 80, 81, 86, 94, 116, 127, 161, 166, 202.
Carmagnole, p. 52.
Carmes (les). Voy. l'introd.
Carrefours, p. 30, 32.
Casimir (le duc ou prince Jean), p. 42, 59, 63, 147, 149, 155, 173, 176, 183, 190, 200.
Castellane (Altoviti baron de), p. 192.
Cathédrale, p. 188.
Cathédrale de Metz (ouvrage sur la), p. 133.
Catherine de Médicis (la reine), p. 118, 191.
Catholiques, p. 3, 4, 5, 10, 28, 29, 31, 33, 37, 39, 40, 41, 44, 47, 58, 61, 76, 91, 93, 104, 122, 133, 135, 141, 145, 164, 182, 183, 191, 197, 198, 200, 211, 212. Voy. l'introd.
Cavalerie légère, p. 166.
Chabot (l'amiral), p. 79.
Chalon-sur-Saône. Voy. l'introd.
Châlons-sur-Marne, p. 92.
Chambellan du duc de Lorraine, p. 135.
Chambières, p 90. Voy. l'introd.
Chambley, p. 195.
Chambley (de), p. 18, 19, 20, 21, 22.
Chambley (de Haraucourt s^r de), p. 124.
Chambre des Comptes, p. 202.
Chambre du Palais (la), p. 30, 31.
Chambres (place des), p. 27, 132.
Champagne, p. 174, 175.
Champ-à-Seille (place du), p. 5, 9, 27, 110, 132.
Chanoines, p. 32, 60, 71, 128,

132, 141, 142, 151, 152, 186, 187, 203, 204.
Chapitre de la cathédrale, p. 115, 116, 136, 151, 152, 186, 187, 203, 204.
Chaplerue (rue), p. 100.
Chardot, p 91.
Charenton, p. 183,210.
Charges et offices, p. 39, 47, 50, 144, 145.
Charles de Lorraine, évêque de Metz, p. 121.
Charles III, duc de Lorraine, p. 121.
Charles IX, roi de France, p. 23, 85, 156, 192.
Charles-Quint, p. 83.
Charly, p. 112.
Charpentier (le président), p. 82,
Chartres, p. 206.
Chassanion. Voy. Lachasse.
Chassie. Voy. Lachasse.
Chastellux (de), p. 87, 94, 127.
Chastenay (de), p. 113.
Châteauneuf (de Rieux sr de), p. 191.
Châtelain, p. 98.
Chatillon (de), Voy. Andelot, Montfort, Rieux, Sailly, Tanlai.
Chaudon (M.), p. 51, 163.
Chaumont, p. 57.
Chaverson, p. 87, 128.
Cherté, p. 58.
Chevalier. Voy. Ordres du roi, Saint-Esprit, Toison-d'or.
Chevau-légers, 159.
Chevaux (compagnie de), p. 26, 53, 57, 123, 124, 125, 160, 164, 209.
Chèvre (temple de la rue de la), p. 3, 89, 90. Voy. l'introd.
Chrodegang, évêque de Metz, p. 132.
Chronique de Jean Bauchez p. 96.
Chronique dite *de Praillon* p. 138, 139.
Chronique protestante de Metz, 88, 124, 134, 144, 149, 150, 155, 164, 167, 168, 182, 183, 199, 205.
Chronique rimée, p. 96.
Chronique de Saint-Clément. p. 109, 179.
Citadelle, p. 4, 6, 17, 19, 20, 22, 87, 93, 94, 126 166.
Citadelle (gouverneur ou commandant de la), p. 4, 6, 9, 21, 22, 24, 25, 37, 46, 48, 50, 64, 70, 87, 93, 94, 107, 108, 109, 122, 124, 126, 154, 157, 159, 201. Voy. l'introd.
Clasquin, p. 69.
Claude de France, duchesse de Lorraine, p. 121.
Clausse. Voy. Marchaumont.
Clément VIII pape, p. 175.
Clémery, p. 106.
Clémery (de), p. 8, 85, 106.
Clercs des vivres, p. 127.
Clergé, p. 28, 30, 34, 41, 43, 48, 73, 134, 135, 141, 142, 151, 197. Voy. l'introd.
Clérisseau, p. 116.
Cléron d'Haussonville, p. 120, 189.
Clervant (Mad. de), p. 22, 23, 128, 129, 130.
Clervant (de Vienne sr de), p. 87, 88, 89, 128, 129, 130, 173, 178, 180, 188. Voy. l'introd.
Cloître de la cathédrale, p. 139.

Cochart (le capitaine), p. 69, 167, 199.
Cochat (le capitaine), p. 167, 199.
Coin-sur-Seille, p. 89,
Coislin (casernes), p. 110.
Coligny (de), p. 101.
Colin, p. 113.
Collignon (Claude), beau-père de Buffet, p. 156. Voy. l'introd.
Cologne, p. 8, 104,
Colombat (le capitaine), p. 59, 60, 167, 182.
Colombat (la femme du capitaine), p. 60, 185.
Colombiers (le capitaine), p. 53, 166.
Colonel, p. 5, 53, 123, 183.
Colonel de l'infanterie française, p. 95.
Combes (de). Voy. Combles.
Combles (de), p. 10, 88, 89, 111, 112, 134. Voy. l'introd.
Commandant de la ville, p. 91, 95, 122, 128, 159, 181. Voy. l'introd.
Commandement, p. 59, 108.
Commercy (de Sarebruck sire de), p. 148.
Commère (marraine), p. 46.
Comminges (comté de), p. 114.
Comminges (de). Voy. Saubole.
Commissaires des Guerres, p. 127.
Commissions des VII, des XIII, des XXVI. Voy. l'introd.
Commun (paraige du), p. 143.
Compagnie d'ordonnance. Voy. Ordonnance.
Compagnies (les), p. 16, 25, 52, 53, 57, 59, 60, 69, 85, 86, 94, 96, 105, 109, 114, 122, 123, 124, 125, 129, 131, 154, 155, 164, 166, 167, 179, 181, 182, 185, 205, 209. Voy. l'introd.
Comtes des paroisses. Voy. l'introd.
Condé (le prince de), p. 3, 7, 84, 102. 129, 132, 180.
Confiscation, p. 40.
Connétable, p. 123.
Conseil (le grand), p. 54, 170.
Conseil (le petit), p. 54, 170, 187, 213.
Conseil et conseiller du maître-échevin, p. 31, 91, 98, 133, 141, 145, 151, 157, 169, 170, 172, 177, 187, 213. Voy. l'introd.
Conseil et conseiller du roi, p. 29, 35, 36, 79, 80, 81, 82, 92, 107, 111, 138.
Conseil privé, p. 36.
Conseiller au parlement, p. 177.
Conseiller d'État du duc de Lorraine, p. 135, 137, 140, 141, 165.
Conseiller de la cité, p. 144.
Contrôleur des guerres, 127.
Copperel, p. 30, 43, 63, 68, 70, 71, 72, 73, 91 137, 138, 145, 151, 152, 153, 154, 197, 198, 210, 211, 212. Voy. Thury.
Copperez. Voy. Copperel.
Coppet (baron de), p. 87.
Cordonnier, p. 152, 156.
Cornette de cavalerie, p. 129, 183.
Corny, p. 53, 140.
Corps de garde, p. 27.
Coucy (de), p. 159.
Coupe (l'hôte de la), p. 63.
Couppat, p. 91.

Cour de France (la), p. 4, 12, 17, 23, 24, 28, 29, 30, 33, 34, 36, 37, 43, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 63, 64, 65, 67, 69, 73, 135, 138, 155, 177, 181, 185, 196, 197, 203, 206. 211.
Cour épiscopale (grande et petite, p. 187
Courcelles-Chaussy, p. 39, 40, 62, 89, 112, 146, 190. Voy. l'introd.
Courcelles-sur-Nied, p. 97.
Cour-l'Évêque, p. 116.
Couronnel. Voy. Colonel
Coussy-Remon (de), p. 58, 179.
Coutras (bataille de), p. 79.
Coutume de Metz, p. 98, 213.
Couvent (mise au), p. 60, 185,
Cratz. Voy. Scharfenstein.
Créhange (baronie puis comté de), p. 146.
Créhange (de), p. 173.
Cresle (de), p. 53, 164.
Crocodiles, p. 56.
Croy (de), p. 209.
Cuvery (de), p. 91.
Cuvier (Othon), p. 150, 156. Voy. l'introd.

D

Danemark (roi de), p. 51, 162.
Dauhn (Rhingraves de), p. 184.
Dauphiné, p. 26, 114.
Décret, p. 35.
Département (palais dit le), p. 117.
Députés, p. 28, 29, 33, 34, 36, 43, 52, 67, 69, 135, 151, 197, 203.
Derlon, 186.
Derrière-le-palais (rue), p. 139.
Desch, p. 137, 165.
Descombres. Voy. Combles (de).
Des Illet, p. 58, 179.
Des Moynes (Jean), p. 98.
Desplans de Thonon, p. 103, 104.
Des Serres (Mlle), p. 51, 163.
Deuilly (du Châtelet baron de), p. 51, 161.
Deux-Ponts (comté, puis duché de), p. 88, 129, 148, 149.
Deux-Ponts (duc de), p. 42, 63, 147. 148, 149, 155, 190.
Dieppe, p. 161.
Diète impériale, p. 7.
Dijon. Voy. l'introd.
Divorce, p. 10, 13.
Dombasle, p. 125.
Dom Calmet (*Histoire de Lorraine* de), p. 117, 178.
Dom Dieudonné, p. 128.
Dominique (Monsr), p. 61.
Dommartin (de), p. 209, 210.
Donaw ou Dohna (baron de), p. 173, 180.
Doullens, p. 79.
Douzeniers, p. 133.
Douzy, p. 176.
Doyen de la cathédrale, p. 186.
Du Bois, p. 29, 136, 145.
Duchat, p. 91.
Du Châtelet, p. 119, 120, 128, 140.
Duel, p. 79.
Du Halt (le sergent-major), p. 20, 65, 126, 127, 128. 196.
Du Hautoy, p. 85, 106.
Duilly (de) Voy. Deuilly.

Du Moulinet, p. 202.
Duprey (le capitaine), p. 167.
Duranci, p. 107.
Du Saint-Cerge, p. 72, 207, 208, 209.
Du Val, 81.

E

Ecclésiastique (État), p. 9.
Échevins, p. 170. Voy. l'introd.
Écolâtre de la cathédrale, p. 151.
Écus, p. 150.
Édits de Lorraine, p. 14, 56, 175.
Édits du roi, p. 28, 29, 31, 39, 41, 45, 57, 58, 88, 90, 91. 133, 134. 179. Voy. l'introd.
Egmont (d'), p. 101, 156.
Einville (d'). Voy. Guébelange.
Elbène (l'abbé d'), p. 203, 204.
Électeurs ecclésiastiques du maître-échevin, p. 153. Voy. l'introd.
Élisabeth, reine d'Angleterre, p. 193.
Emmery (bibliothèque et collection du comte). Voy. l'introd.
Empereur, p. 7, 146.
Empire (le Saint), p. 7, 43, 83, 100, 146.
Emprunts pour le roi, p. 38, 180, 196, 210,
Enceinte de Metz, p. 115, 126.
Enfer (tour et porte d'), p. 19, 126.
Engagement (terre en), p. 210.
Ennery, p. 48, 114, 158, 171.
Ennery (le capitaine d'), p. 55, 171, 172.
Enseigne de compagnie, p. 17, 19, 123.
Enseigne de gens de pied, p. 129.
Épernon (Nogaret de la Valette duc d'), p. 4, 8, 9, 10, 12, 13, 18, 23, 24, 25, 27, 29, 37, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 57, 59, 64, 68, 69, 70, 71, 72, 85, 92, 93, 94, 107, 108, 109, 114, 133, 134, 145, 150, 154, 155, 157, 158, 167, 171, 182, 199, 200, 201, 203, 204, 206, 208, 209, 211.
Épinal, p. 139, 141.
Escars (Pérusse d'), p. 79.
Espagne (roi d'), p. 180, 209.
Espagnols, p. 7, 14, 52, 104, 164.
Estienne. Voy. Salnerez et Stephanus.
Estivaux, Stivau, Stivallius (M. d'), p. 70, 200.
Etangs (les), p. 165.
État (l'). Voy. Trois-États.
État des autorités de Metz, p. 171.
État et office, p, 29, 30, 38, 45, 50, 73, 144.
Étendard, 123.
Évêché (palais de l'), p. 69.
Évêché de Metz, p. 14, 83, 144, 147.
Évêque de Metz, p. 15, 30, 77 79, 121, 140, 174.
Everbeck, p. 209.
Exécution de justice, 127.
Exploit, p 39.
Extraordinaire des guerres (trésorier de l'), p. 202.

F

Fabert (le maréchal), p. 152, 184.
Farel (Guillaume), p. 1, 76.
Farnèse (Alexandre), p. 180.
Fénestranges, p. 209.
Fériet, p. 113.
Feriot, p. 91.
Ferry (Paul), p. 112, 119, 139, 150, 168, 169, 170, 205, 214. Voy. l'introd.
Fèves, p. 208.
Fevry, p. 69.
Flanville, p. 62, 190.
Flavigny (de), p. 71, 91, 105, 113, 205, 206.
Flavigny (le capitaine de), p. 72, 105, 167, 205, 208.
Floze, p. 145.
Foës, p. 43, 151.
Foës (la chapelle des), p. 152.
Fontenoy, p. 209.
Forest (le capitaine). Voy. La Forest.
Fosse-aux-Serpents (la), p. 89
Fournier (Antoine), princier de la cathédrale, évêque de Basilie, suffragant de Metz. Voy. Princier.
Fournirne (rue), p. 156.
Franc (monnaie), p. 166.
Franc messin (le), p. 144.
France, p. 1, 3, 4, 7, 8. 9, 10, 13, 36, 51, 57, 59, 63, 69, 181, 190, 203.
Français, p. 173, 179, 180, 188.
François (Jehan), p. 38, 44, 144.
François II, roi de France. Voy. l'introd.
Frécourt, p. 137.
Fresne, p. 199.
Fresne (Robertet, sr de), p. 92.
Fresneau (de), p. 81.
Friedelsheim (traité de), p. 173, 178.
Froids, p. 62.
Furstemberg (de), p. 76.

G

Gabelle, p. 66.
Gaberel (*Histoire de l'Église de Genève*, par), Voy. l'introd.
Gagière, p. 98.
Gaguin (Robert), p. 77.
Gallia christiana, p. 97, 120.
Garde du maréchal de Vieilleville, p. 87.
Garnison de Metz, p. 9, 16, 58, 59, 60, 64, 66, 71, 72, 83, 85, 86, 94, 109, 124, 125, 161, 166, 179, 180, 181, 182, 185, 190, 195, 196, 197, 210, 211. Voy. l'introd.
Gascogne, p. 107.
Gavaret, p. 102.
Gebhard, archevêque de Cologne, p. 104.
Genève, p. 7, 26, 103, 191. Voy. l'introd.
Génicourt, p. 140, 165.
Gens d'armes, p. 123, 166.
Gentilhomme de la chambre, p. 140, 165, 209.
Gentilshommes, p. 28, 37, 52, 135.
Gérard, p. 33, 143.
Gérard (Balthazard), p. 101.

Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, p. 77.
Gérardin (Jean), trésorier de la cathédrale, p. 187.
Gergeau, p. 110.
Germiny, p. 209.
Girard (*Histoire du duc d'Epernon*, par), p. 107, 110, 200, 201, 204.
Givry (d'Anglure, sr de), p. 57, 79, 178.
Gô. Voy. Golz.
Godefroy de Bouillon, p. 2, 77.
Golet ou Goulet, Goullet, p. 32, 91, 142, 143. Voy. Rugy.
Golz, Goz, ou Gô, p. 53, 91, 160. Voy. Grosyeux, Noveant.
Gonor (de), p. 78.
Gorze, p. 76, 151, 152.
Goullet. Voy. Golet.
Gournay (de), p. 31, 113, 135, 137, 139, 140, 141, 168. Voy. Beu, Buzy, Secourt, Talange, Villers.
Gouru (le sieur), p. 51.
Gouvernement (Palais, dit le), p. 116, 117.
Gouverneur de Metz, p. 4, 5, 9, 11, 12, 17, 20, 21, 22, 24, 25, 31, 34, 37, 41, 50, 55, 56, 64, 65, 67, 68, 69, 71, 73, 78, 79, 91, 93, 94, 95, 108, 116, 119, 123, 142, 146, 153, 157, 163, 196, 198, 206, 207.
Goz. Voy. Golz.
Grand cartulaire de la cité, p. 119.
Grand doyen de la cathédrale, p. 151, 152.
Grandjambe, p. 32, 91, 142, 143.
Grand Prieur de France, p. 165.
Grande Église (la), p. 9.
Grange d'Agnel (la), p. 89.
Graveur de la monnaie de Metz, p. 150.
Greffier, p. 133.
Greffier de la ville de Metz, p. 14, 44, 118, 119.
Grégoire XIII, pape, p. 100.
Grenetier de la ville (le), p. 58, 133, 177.
Greniers de la ville, p. 58.
Grez (le), p. 107.
Grimont, p. 128.
Groleti, chanoine (Jacob), p. 204.
Grosyeux (Golz sr de), p. 32, 53, 60, 142, 160, 186.
Grumbach (Rhingraves de), p. 184.
Guébelange (d'Einville, sr de), p. 5, 97, 98, 160.
Gueldre (de), p. 148.
Guérard, p. 91.
Guermange (de), sr de Bioncourt, p. 195.
Guerre, p. 55.
Guerre particulière, p. 51.
Guerrier (le capitaine), p. 53, 166.
Guidon, p. 19.
Guienne, p. 84, 95.
Guise (le cardinal de), p. 117, 144, 192.
Guise (maison et duc de), p. 16, 17, 18, 20, 21, 24, 56, 62, 69, 71, 76, 79, 86, 101, 117, 122, 124, 125, 126, 127, 130, 143, 144, 156, 164, 174, 175, 176, 179, 185, 188, 190, 192, 193, 203, 206.
Gyen (Gien), p. 58.

H

Hallwin (duc d'). Voy. Piennes (de).
Hannoncelles (d'), p. 151, 152.
Harange (de), p. 106.
Haraucourt (de). Voy. Chambley.
Hardemont, p. 209.
Haroué, p. 178.
Hateplate, p. 90. Voy. l'introd.
Hattonchatel, p. 125.
Hauconcourt (Le Goullon, sr de), p. 119.
Haussonville (d'), p. 99, 119, 120, 189, 193. Voy. Averhoult et Cléron.
Haussonville (baronie d'), p. 120.
Hautefort (Pomponne de Bellièvre, sr de). Voy. Bellièvre.
Haute justice, p. 37.
Haute-Pierre (maison de la), p. 14, 45, 51, 57, 115, 116, 163.
Havrech, ou Havré, ou Auré (C. Ph. de Croy, marquis de), p. 72, 209.
Heidelberg, p. 70, 88, 200.
Henri II, roi de France, p. 1, 78, 81, 83, 86, 121, 130.
Henri III, roi de France, p. 79, 83, 85, 95, 100, 101, 133, 144, 156, 163, 183, 190, 191, 192, 199, 206.
Henri IV, roi de France, p. 88, 101, 102, 158. Voy. l'introd.
Henriat. Voy. Viller.
Heu (de), p. 87, 128.
Hombourg, p. 210.
Homme d'armes, p. 166.
Horet (le secrétaire), p. 60, 186.
Hôtel de ville, p. 139.
Houlles (de), p. 17, 18, 25, 26, 108, 110.
Howat, p. 91, 98, 145.
Huart (d'), p. 152.
Hugues le Grand, p. 2.
Humbert, abbé de Saint-Vincent (Jean), p. 174, 175.
Hurgat (le capitaine), p. 63, 167, 194.

I

Imbert (mons.), p. 61.
Impératrice-Reine, p. 146.
Impériale (ville), p. 32.
Infanterie française, p. 5.
Inquisiteur, p. 207.
Italie, p. 1.
Italiens, p. 7, 14, 52, 104, 164, 201.

J

Jacobins, p. 90.
Jalon, p. 145.
Jametz, p. 26, 62, 63, 64, 70, 71, 131, 132, 176, 191, 192, 193, 195, 200, 201.
Jametz (*Véritable discours de la guerre et siège de*), p. 194.
Jarnac, p. 102.
Jaurégui (Jehan), p. 101.
Jean Casimir. Voy. Casimir

Jean François (Dom.), p. 119.
Jéhos (Dominique), chanoine, p. 187.
Jésuites, p. 89.
Jeûne, p. 8.
Jeux publics, p. 57.
Joinville (traité de), p. 117.
Joly, p. 29, 61, 63, 70, 71, 136, 155, 169, 190, 205. Voy. Bionville.
Journet (Noël), p. 96, 110.
Jouy, p. 113, 140.
Jugement, p. 98.
Juridiction, p. 39, 142. Voy. l'introd.
Jurue (paraige de), p. 113.
Justice (la), p. 4, 6, 36, 37, 41, 47, 54, 91, 93, 118, 145, 170, 212.

K

Kaiserslautern, p. 156.
Kœnigshoffen (Jean Muller de), p. 187.
Kolb de Wartemberg, p. 189.

L

La Bastide (le capitaine), p. 59, 95, 159, 167, 181.
La Boulaye (de), p 58, 179.
La Busle (de), p. 56, 177.
Lachapelle-Biron (de), p. 127.
Lachasse, Chassie ou Chassanion, p. 10, 97, 111, 112, 134, 156. Voy. l'introd.
La Chenaye-Desbois, p. 106, 124.
La Coste (le capitaine de), p. 52, 69, 154, 155, 167, 190, 198, 199, 205, 207, 209, 211, 212.
La Coste (le sieur de), p. 46, 62, 63, 64, 65, 70, 71, 72, 164, 205.
La Crase (de). Voy. Scharfenstein.
La Fère, p. 3, 83, 84, 85, 87, 103.
La Forest (le capitaine), p. 19, 22, 125.
La Fosse (le capitaine), p. 17, 18, 19, 25, 125, 166.
Lagny, p. 26.
La Gravolette (le capitaine), p. 72, 167.
La Guische (de), p. 62, 192, 193.
La Horgne au Sablon, p. 89, 113.
L'Alleman (Paul), p. 205.
La Marck (de), p. 107, 132, 173, 176, 178, 191.
Lambert (Ami), p. 103.
Lance (le capitaine), p. 103.
Landres (de Briey de), p. 208. Voy. Briey (de).
Languedoc, p. 84.
La Noue (de), 70, 200.
Lansquenets, p. 53, 71, 164, 183, 200, 201.
Lanty (de Chastenay, sr de), p. 113.
Laon, p. 178.
La Raillerie (le lieutenant), p. 18, 125.
Larchey (Lorédan). Voy. l'introd.

Larchier (Antoine), p. 103.
La Routte (le capitaine et maistre de camp de), p. 22, 23, 25, 85, 125, 129, 166.
La Routte (le chevalier de), gouverneur de Marsal, p. 3, 11, 19, 22, 23, 46, 50, 53, 72, 83, 84, 85, 93, 105, 106, 125, 160, 208.
Lassus (de), p. 42, 46, 149, 150, 154.
La Tour d'Auvergne (de), p. 187.
La Tour de Caduin (de), p. 108, 199.
Laubespine (de), p. 81.
Laval (de), p. 99.
La Valette (de). Voy. Épernon.
La Valette (Nogaret de), p. 80.
La Verrière (de Senneton de), p. 4, 6, 8, 10, 11 13, 15, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 27, 30, 31, 41, 47, 50, 52, 79, 92, 95, 108, 114, 115, 121, 130, 131, 154, 168, 185.
La Verrière (Mme de), p. 22, 92, 93.
Lawalle, p. 91, 145.
Le Bonhomme, p. 33, 91, 143.
Le Braconnier, p. 32, 33, 91, 142, 143.
Le Breton, p. 65.
Le Camus (François), p. 56.
Lecoq. Voy. l'introd.
Le Coullon, p. 150.
Ledieu. Voy. Lieudieu.
Le Goullon, p. 14, 118, 119. Voy. Hauconcourt.
Le Havre, p. 71, 183, 184, 210.
Lenoncourt (le cardinal Robert de), p. 187.
Lenoncourt (Jean de), p. 193.
Léocourt (de), p. 97, 98, 108, 160, 174.
Léopold de Lorraine, p. 106.
Lescuyer, p. 145
Lessy, p. 89.
Lettres patentes, p. 133, 145.
Liancourt (de), p. 95.
Libertés et franchises de la ville, p. 34, 58, 66.
Liège (évêque de), p. 2.
Liénard Le Masson, p. 111.
Lieudieu (M. de), p. 24, 70, 93, 122, 130, 199.
Lieutenant au gouvernement, p. 91, 95, 114, 154, 181.
Lieutenant de compagnie, p. 123.
Lieutenant de roi, p. 30, 67, 73, 92, 93, 114, 121.
Lieutenant général, p. 79, 95, 107, 154.
Lieutenant général au bailliage, p. 138, 177.
Ligne (le capitaine), p. 130.
Ligneville (de), p. 182, 183.
Ligue (la), p. 10, 15, 16, 23, 25, 26, 51, 52, 53, 57, 61, 62, 64, 71, 83, 85, 93, 105, 108, 109, 117, 118, 122, 125, 129, 130, 131, 132, 133, 144, 146, 147, 149, 161, 163, 164, 175, 179, 180, 198, 206, 208.
Ligueurs. Voy. Ligue (la).
Livre (monnaie), p. 185.
Livre du Recteur (*le*). Voy. l'introd.
Loches, p. 201, 204.
Loixillon, p. 91.
Longwy-Givry (de), p. 79.
Lorraine (le cardinal de), p. 140, 174, 175.

Lorraine (le duc de), p. 14, 16, 26, 28, 33, 54, 56, 59, 62, 63, 64, 71, 117, 121, 131, 132, 135, 150, 156, 175, 180, 183, 191, 192, 201, 209, 210.
Lorraine (duché, pays et maison de), p. 5, 9, 14, 55, 57, 59, 77, 117, 118, 144, 146, 161, 165, 173, 180, 182. Voy. Pont-à-Mousson.
Lorrains, p. 61, 64, 100, 117, 130, 131, 132, 146, 160, 161, 175, 181, 190, 192, 193, 195, 198.
Lorry devant le Pont, p. 89.
Lorry devant Metz, p. 89, 208.
Losse (de), p. 130.
Louis XII, roi de France, p. 116.
Louis XIV, roi de France, p. 132.
Lucembourg (de), p. 91, 145.
Lucquin, p. 91, 145.
Lucy (de), p. 125.
Lupiac (de). Voy. Montcassin (de).
Luther. Voy. l'introd.
Luthériens, p. 162.
Luxembourg (duché et pays de), p. 146, 180.
Luxembourg (Jean de Viller de), p. 170.

M

Machon, p. 91, 145.
Mâcon (bailli de), p. 103.
Madeleine (couvent de la), p. 60, 185.
Magnin, p. 145.
Maguin (le sieur), p. 73, 212, 213.
Mai (plantation d'un), p. 51, 163.
Maignelais (d'Hallwin, sr de Piennes, marquis de), p. 79.
Maillé (de), p. 81.
Maine (duc du). Voy. Mayenne.
Maire de village, p. 98.
Maires, p. 37, 39.
Maires (les trois). Voy. l'introd.
Maistre de camp, p. 17, 22, 23, 25, 86, 108, 114, 123, 125.
Maistrot (Jacques), suffragant de Lyon. Voy. l'introd.
Maître d'école, p. 5, 96.
Maître des requêtes, p. 81.
Maître d'hôtel du duc de Lorraine, p. 135, 178.
Maître-Échevin, p. 30, 31, 46, 47, 51, 68, 70, 71, 73, 91, 113, 135, 136, 137, 138, 141, 145, 153, 154, 157, 168, 169, 170, 171, 173, 197, 206, 210, 211, 212, 213. Voy. l'introd
Maîtres de la Bullette, p. 133.
Maizeroy, p. 136.
Maizières (Sara de). Voy. l'introd.
Mandement, p. 30, 31, 32, 34, 35, 37, 38, 39, 41, 45, 46, 58, 144.
Mandreville (de), p. 117.
Manègre (de), p. 130.
Mangeot, dit Vermine (le capitaine), p. 63, 167, 194.
Mansfeld (de), p. 104.
Maranges, p. 208.
Marchaumont (Clausse, sr de), p. 15, 92, 93, 120, 121.
Marcossey (de), p. 15, 61, 120, 189.

Maréchal, p. 143.
Maréchal de France, p. 123.
Mariages, p. 45, 47, 48, 49.
Marie Stuart, p. 193.
Marieulles, p. 91.
Marieulles (Bruillard de), p. 145.
Marillac (de), p. 81.
Marly, Pournoy, etc. (de Raigecourt, sr de), p. 136, 141.
Marsal (archidiacre de), p. 151, 152.
Marsal (gouverneur de), p. 3, 11, 19, 23, 50, 84, 85, 93, 105, 205.
Marsal (ville de), p. 3, 16, 21, 42, 46, 50, 53, 83, 117, 128, 149, 154, 160.
Marseille, p. 2, 78. Voy. l'introd.
Mathias, empereur, p. 146.
Matignon (maréchal de), p. 84.
Maurevel, p. 84.
Mayence (le capitaine), p. 59, 167, 182, 185.
Mayence (chapitre de), p. 15, 121.
Mayence (ville et archevêché de), p. 121.
Mayenne (duc de), p. 34, 64, 117, 144.
Meaux, p. 112.
Médecin, p. 151, 152.
Mémoires de la Ligue, p. 194.
Mengen (seigneurie de), p. 146.
Mengeot, p. 145.
Mengin, p. 91.
Menneville (de), p. 117.
Mercœur (de Lorraine-Vaudemont, duc de), p. 156.
Mermans (le capitaine), p. 59, 167, 185.
Messager, p. 27, 134.
Messieurs de la ville de Metz, p. 25.
Métiers (les corps de). Voy. l'introd.
Metz, p. 1, 2, 3, 4, 7, 8, 13, 14, 17, 18, 21, 23, 25, 29, 83, 100, 117, 122, 133, 199. Voy. l'introd.
Meurisse (*Histoire de l'hérésie à Metz*, par), p. 96, 107, 111, 115, 118, 124, 125, 134, 143, 145, 147, 155, 196, 199.
Meuse rivière, p. 190.
Mézières, p. 208.
Michel (*Biographie du Parlement de Metz*, pr), p. 118, 213.
Ministres protestants, p. 10, 11, 13, 39, 82, 111.
Missard (le capitaine), p. 18, 125, 167.
Mommas (le capitaine de), p. 85, 160, 167.
Mondelange (de), p. 91.
Monsieur, frère du roi, p. 7, 13, 101.
Monstre pour la solde, p. 50.
Montbelliard (comté de), p. 61.
Montbelliard (prince de), p. 51, 53, 147, 148, 162.
Montcassin (de Lupiac, sr de), p. 9, 17, 18, 19, 20, 24, 37, 46, 47, 48, 50, 51, 55, 59, 60, 64, 65, 87, 93, 94, 95, 107, 108, 109, 110, 115, 123, 126, 154, 157, 159, 167, 174, 181, 182, 185, 195, 197, 211.
Montcassin (Mme de), p. 18, 64, 69, 109, 198, 199.
Montcontour (bataille de), p. 184, 210.
Montesquiou (de). Voy. Saintrailles.

Montfort (G. de Châtillon, comte de Laval et de), p. 6, 99.
Montgommery (de), p. 113.
Montigny, p. 76, 89, 112, 165.
Montigny (de), p. 95.
Montoy, p. 3, 8, 62, 87, 88, 89, 90, 96, 112, 128, 129, 134, 190. Voy. l'introd.
Montoy (Mlle de), p. 23, 129.
Montpensier (duc de), p. 132, 207.
Morching ou Morhange (Rhingraves de), p. 184.
Moreri, p. 210.
Moron et Xonville (Rollin, sr de), p. 42. 46, 149, 150, 154.
Moselle (rivière), p. 6, 57, 184, 190.
Moulins, p. 60, 184.
Mouy (de), p. 84.
Munitionnaire, p. 127.
Mussi, p. 160.
Mussi (le sieur de), p. 53.
Mutte (La), p. 61, 188.

N

Nancy, p. 6, 30, 31, 47, 50, 55, 56, 62, 64, 72, 117, 173, 176, 192, 193, 205, 208.
Nantes (édit de), p. 88, 90, 118. Voy. l'introd.
Nassau (de), p. 42, 101, 107, 147, 148. V. Orange, Sarrebruck.
Navarre (le roi de), p. 3, 7, 57, 87, 162, 173, 176, 206, 211.
Négociations, p. 62, 63, 70.
Nemours (paix de), p. 133, 144, 162, 164.
Nied française (rivière), p. 61, 178.
Niort, p. 84.
Noblesse, p. 30, 31, 33. 135, 137, 139, 140, 141, 143, 197. Voy. l'introd.
Noblet, p. 28, 30, 33, 52, 91, 135, 136, 137, 138, 145.
Nogaret. Voy. Épernon.
Nogarol près Besançon, p. 101.
Nomeny, p. 50.
Normandie, p. 80, 210.
Normandie (gouvernement de), p. 207.
Norroy le Veneur, p. 208.
Notaires royaux, p. 133, 137.
Notre-Dame (paroisse), p. 89.
Notre-Dame-de-Lorette (chapelle de), p. 152.
Novéant (Golz, sr de), p. 51, 53, 160.
Novian. Voy. Novéant.
Nueil, p. 176.

O

Observations séculaires de Paul Ferry, p. 139, 150, 169, 170, 205.
Office, p. 29, 30, 45. Voy. l'introd.
Official, p. 61, 187, 207.
Officiers de ville, p. 36, 37, 39, 145.
Officiers du roi, p. 147.
Oginvillier, p. 209.

Olivier (le sieur), p. 72, 167, 199, 207, 209, 211, 212.
Orange (G. de Nassau, prince d'), p. 7, 13, 101, 104.
Ordonnance (compagnies d'), p. 57, 79, 123, 166, 179.
Ordonnances pour les gens de guerre, p. 50, 56, 179.
Ordres du roi (chevalier des), p. 4, 8, 79, 80, 92, 95, 107, 114, 165.
Orfèvre, p. 150.
Orléans (les États d'). Voy. l'introd.
Otterberg, p. 156. Voy. l'introd.
Ozanne (le sieur), p. 56, 58, 177

P

Page, p. 22.
Paix, p. 71, 72, 203.
Palais, p. 30, 31, 137.
Palais (rue du), p. 139.
Palais de Justice (le), p. 117.
Palatin (comte), p. 148, 149, 190.
Palatinat, p. 148, 149.
Pange, p. 42, 57, 177.
Pange (de Beauveau, sr de), p. 57, 137, 165, 177, 178.
Pape, p. 174, 187.
Papiers de F. Buffet, p. 5, 11, 35, 56, 58, 63. Voy. l'introd.
Paquet (René), p. 207.
Paraiges, p. 113, 135, 136, 137, 139, 142, 143, 161, 165, 168, 173, 178. Voy. l'introd.
Pardillan (le capitaine), p. 53, 166.
Paris, p. 26, 29, 55, 64, 65, 69, 70, 71, 132, 174, 193, 203.
Parlement de Metz, p. 82, 114, 118, 139, 142, 177. Voy. l'introd.
Parlement de Paris, p. 81.
Paroisses (assemblées des), p. 60, 69.
Patentes, p. 59.
Payeurs, p. 127.
Pays-Bas, p. 8, 14, 84, 104, 180.
Pays-Messin, p. 8, 28, 30, 39, 45, 48, 49, 56, 59, 62, 66, 79, 89, 92, 105, 106, 114, 133, 146, 180, 190.
Paysans, p. 56, 173, 175.
Pensionnaire de la Cité, p. 144.
Petite Estape (la), p. 56, 176.
Philippe (François), chanoine et official, p. 187.
Philippe II, roi d'Espagne, p. 102, 104, 117, 209.
Picardie, p. 3, 79, 83, 84, 102.
Pied (gens de), p. 53, 57.
Piennes (d'Hallwin, sr de), p. 2, 78, 79, 80, 93, 154.
Pierre de Cologne, p. 88, 128.
Pierrefort (P. de Bar, sire de) p. 148.
Pierre-Hardie (rue de la), p. 115.
Piétons (compagnies de), p. 123, 124, 183.
Pion (Jehan), p. 60, 91, 186.
Plappeville, p. 208.
Poincenot (le lieutenant, puis capitaine), p. 25, 53, 125, 166.
Poincignon, p. 63, 194.
Poissy (abbaye de), p. 15, 92, 120, 121.

Poitiers, p. 134.
Poitou, p. 70, 80, 87, 180.
Pol (le capitaine), p. 71, 167, 205.
Politiques (parti des), p. 206.
Polly (de), p. 60, 186.
Pologne, p. 1, 193.
Pont-à-Chaussy, p. 42.
Pont-à-Mousson (Henri de Lorraine, marquis de), p. 162.
Populaire (le). Voy. l'introd.
Porte-Enseigne (rue et hôtellerie du), p. 6, 51, 99, 163.
Portes de la ville, p. 27, 124.
Poste (la), p 64.
Pournoy-la-Chétive, p. 136.
Pournoy-la-Grasse, p. 113.
Praillon, p. 30, 54, 55, 69, 70, 72, 91, 137, 138, 145, 154, 171, 197, 198, 203, 212. Voy. Tragny.
Praillon (le coadjuteur), p. 34, 52, 54, 138, 171.
Prêche, p. 39.
Prédictions, p. 61.
Présage, p. 55.
Président royal de justice, p. 11, 31, 32, 37, 38, 39, 40, 41, 45, 47, 50, 81, 82, 142, 144, 145, 157. Voy. l'introd.
Présidial (siège), p. 177.
Prévôt, p. 54.
Prévôt des maréchaux, p. 39.
Prince du Saint-Empire, p. 209, 210.
Princier ou primicier de la cathédrale, p. 28, 33, 41, 43, 52, 63, 65, 66. 68, 70. 71, 72, 135, 136, 147, 187, 196, 197, 206, 210, 211, 212. Voy. Fournier et l'introd.
Prisonniers, p. 18, 19, 27, 46, 58, 59, 65, 71, 149, 150, 205.
Privilèges et franchises de la ville, p. 34, 58, 66.
Processions, p. 9.
Procureur de ceux de la Religion, p. 38, 144.
Procureur général au Parlement de Metz, p. 118.
Procureur général de l'Évêché, p. 144.
Procureur général du roi à la Chambre des Comptes, p. 202.
Procureur général près le président royal, p. 82, 136, 190. Voy. l'introd.
Procureurs, p. 133.
Protecteur du Saint-Empire (le roi), p. 83. Voy. l'introd.
Protection du roi, p. 32, 35, 58, 62, 83.
Protestants et Protestantisme. Voy. Religion (la).
Protestants d'Allemagne, p. 55, 57, 59, 61, 173, 174, 175, 176. 178, 180, 182, 185, 188, 190, 191.
Provence, p. 17, 26, 57, 95.

Q

Quartiers, p. 133.

R

Raconis (comte de), p. 103, 104.
Raigecourt (de), p. 28, 30, 31, 52, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 182. Voy. Ancerville, Brémoncourt, Marly.
Rambouillet (de), p. 93.

Rançon, p. 56, 150, 203.
Raville (seigneurie de), p. 146.
Réforme et Réformés. Voy. Religion (la).
Regiomontanus, p. 61, 187.
Reitres, p. 59, 164, 183, 184, 200.
Religion (la), p. 3, 4, 5, 7, 10, 11, 14, 15, 16, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 55, 56, 58, 63, 69, 76, 82, 88, 90, 91, 96, 101, 104, 105, 106, 112, 113, 118, 122, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 150, 155, 156, 162, 163, 164, 172, 173, 175, 178, 179, 180, 183, 188, 190, 193, 194, 197, 198, 205, 208, 210, 211. Voy. l'introd.
Rémion, p. 33, 143.
Remontrances, p. 30, 35. Voy. l'introd.
René (le capitaine), p. 64, 167.
Renty (marquis de), p. 209.
Réparations. Voy. Trésorier des.
Requête, p. 45, 73, 210.
Retonfey, p. 128.
Retranchement (le), p. 90. Voy. l'introd.
Retz (duc de), p. 78, 80.
Réunion (édit de), p. 27.
Rhingrave, p. 59, 63, 165, 183, 184. Voy. Dauhn, Grumbach, Morching, Salm.
Rhosne (Chrestien de Savigny, sr de), p. 57, 178.
Rieux (de), p. 62, 99, 191, 192. Voy. Châteauneuf et Sourdeac.
Rieux (F. de Châtillon, sr de), p. 99.
Rodolphe II, empereur, p. 210.
Roi de France, p. 6, 9, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 39, 40, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 53, 54, 58, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 73, 93, 100, 105, 109, 111, 116, 117, 119, 130, 133, 135, 144, 153, 180, 193, 197, 203, 205, 208, 210. Voy. l'introd.
Rolet (le chanoine), p. 71, 203, 204.
Rollin. Voy. Moron.
Rome, p. 174, 187.
Roset (Michel), p. 103.
Rosne. Voy. Rhosne (de).
Roture (terre de), p. 97.
Roucel (Androuin), p. 143.
Roucy (de), p. 113.
Roue (supplice de la), p. 55.
Rouen, p. 70, 86, 183, 210.
Routte de l'armée (la), p. 60.
Rouyer, p. 145.
Rugy (Goulet de), p. 143. Voy. Golet.

S

St... (le capitaine), p. 24, 26, 87.
Sacy, p. 65, 195.
Sailly et Courcelles (B. de Châtillon, sr de), p. 99.
Saint-Avold, p. 72, 105, 208, 210.
Saint-Barthélemy (la), p. 193.
Saint-Béat, p. 159.

Saint-Brieuc (évêque de), p. 191.
Saint-Chamans (le capitaine), p. 127.
Saint-Empire (le). Voy. l'introd.
Saint-Esprit (chevalier de l'ordre du), p. 4, 8.
Saint-Eucaire (la grosse cloche de), p. 189.
Saint-Félix (l'enseigne), p. 17, 18, 22, 125.
Saint-Gorgon (paroisse). Voy. l'introd.
Saint-Ignon (de), p. 122.
Saint-Jure, p. 208.
Saint-Jure (Bertrand de), p. 145.
Saint-Ladre p. 89. Voy. l'introd.
Saint-Lary (de). Voy. Termes (de).
Saint-Lô, p. 86.
Saint-Mié. Voy Saint-Mihiel.
Saint-Mihiel, p. 65, 150, 195.
Saint-Nicolas (hôpital), p. 90.
Saint-Nicolas en Lorraine, p. 14, 160.
Saint-Pierre (abbaye et abbesse de), p. 15, 61, 120, 189,
Saint-Pierre-aux-Champs, p. 89.
Saint-Pierre-aux-Images, p. 90.
Saint-Prins (de Marteau sr de), p. 53, 165.
Saint-Privat, p, 89.
Saint-Symphorien (abbaye et abbé de), p. 138, 171.
Saint-Symphorien (coadjuteur de), p. 34, 52, 54, 138, 171.
Saint-Vincent (abbaye et abbé de), p. 5, 55, 97, 108, 160, 174.
Saint-Vincent (le front), p. 90.
Saint-Vincent (le sieur de), p. 49.
Sainte-Colombe (de), p. 3, 4, 6, 9, 24, 84, 86, 87, 94, 96, 108, 127.
Sainte-Glossinde (abbaye et abbesse de), p. 15, 119.
Sainte-Marie (abbaye et abbesse de), p. 15, 92, 119, 120, 121, 189.
Sainte-Ruffine, p. 96.
Salcède (de), p. 83.
Saintonge, p. 180, 200, 207, 211.
Saintrailles (de Montesquiou sr de), p. 108.
Salm (de), p. 6, 99.
Salm (Rhingraves de), p. 184, 210.
Salnerez (Estienne, dit), p. 91, 143, 186.
Sancy, p. 195.
Sandré, p. 144. Voy. Salnerez.
Sarbruck (de), p. 147, 148. Voy. Commercy.
Sarbruck (comté de), p. 147.
Sarbruck (de Nassau, sr de), p. 148.
Saubole (le capitaine François de), p. 53, 57, 64, 72, 159, 166, 207, 208, 209.
Saubole (Roger de Comminges, sr de), p. 48, 50, 64, 70, 85, 95, 108, 109, 112, 154, 158, 159, 160, 200, 208, 209, 212, 213.
Saulcy, p. 195.
Saulny, p. 208.
Saverez, Salverez, p. 33, 60, 143, 186. Voy. Salnerez.
Saverne, p. 180.
Savoie (duc de), p. 103.

Savoie-Nemours (de), p. 156.
Savolle (le capitaine), p. 167.
Saxe, p. 52, 101.
Saxe (duc, électeur de), p. 52.
Saxe (électeur de), p. 7.
Scandrez, p. 144. Voy. Salnerez.
Scharfenstein (Cratz de), p. 59, 182, 183.
Schélandre (Robert de Thin, baron de), p. 176, 193, 200.
Schomberg (de). p. 80.
Scoffier (Jean de), p. 194, 200.
Scy, p. 84.
Secourt, p. 140
Secourt (Pierre de Gournay, sr de). p. 140.
Secrétaire de la Cité, p. 118.
Secrétaire des Treize, p. 138.
Secrétaire interprète du roi, p. 138.
Sedan, p. 56, 62, 64, 175, 176, 177, 191. 192.
Seille (rivière), p. 6, 110.
Selve (de), p. 82.
Semécourt, p. 208.
Sénéchal de Lorraine, p. 161.
Sennecey (de), p. 117.
Senneterre (de), p. 128.
Senneton (de), p. 81. Voy. La Verrière.
Sens, p. 92.
Sentence, p. 54.
Sergent de bataille, p. 126.
Sergent-major, p. 3, 20, 65, 67, 84, 86, 87, 123, 124, 126, 127, 167, 196.
Sergents, p. 133.
Serment de fidélité au roi, p. 69, 198.
Serpenoise (rue), p. 99.
Sevinet, p. 65.
Sézanne, p. 96.
Silly, p. 51, 89, 147, 161.
Sixte IV, pape, p. 187.
Sobole. Voy. Saubole.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle (Mémoires de la), p. 136.
Soissons, p. 193.
Soldats, p. 50, 55, 67, 72.
Solde, p. 59, 60, 109, 166, 180, 181, 185, 195, 197, 198, 199, 210, 211.
Solnery, p. 143. Voy. Salnerez.
Sorbey, p. 97, 138.
Sorciers, p. 72, 207.
Sorciers de Plappeville (les), par Bouteiller, p. 207.
Sourdeac (de Rieux, sr de), p. 191, 192.
Spiritus (Barthélemy). Voy. l'introd.
Stainville (de), p. 99.
Stephanus (Humbertus), chan., p. 187.
Stévenin ou Sthévenin, p. 91, 145.
Stivau. Voy. Estivaux.
Strasbourg (ville et évêché de), p. 14, 26, 97, 121, 129, 178.
Strozzi (Phil.), p. 164.
Substitut du procureur général au Parlement, p. 177.
Suède (rois de), p. 149.
Suffolk (duc de), p. 116.
Suffragant de l'évêché, p. 196. Voy. Fournier.
Suisse, p. 1, 26, 193.
Suisses (troupes), p. 25, 26, 27, 60, 168, 173, 178, 180, 185, 188.

T

Talange, p. 208.
Talange (Bataille, sr de), p. 168.
Talange (de), p. 55, 171, 172.
Talange (de Gournay, sr de), p. 55, 140, 168, 172, 173, 182.
Tanlai (F. de Châtillon, sr de), p. 6, 99.
Tapes (les grande et petite), p. 176.
Taravel (Pierre), p. 103.
Tenailles (supplice des), p. 55.
Termes (de Saint-Lary, de Bellegarde, sr de), p. 13, 14, 29, 65, 93, 95, 114, 115.
Terre Sainte (la), p. 2.
Tête-d'Or (rue de la), p. 100.
Tévalle (de), p. 2, 4, 79, 80, 81, 91, 93, 154.
Théocourt, p. 209.
Thérion ou Thiérion p. 32, 142, 143, 145.
Thierry, duc de Lorraine, p. 77.
Thionville, p. 79, 80, 86.
Thou (de), p. 200.
Thury (Jean Copperel, sr de), p. 137, 138, 153.
Tiers état (le), p. 33, 34, 43, 135, 137, 142, 151, 152, 169, 197. Voy. l'introd.
Toison d'Or (chevalier de la), p. 209.
Torche au poing (la), p. 60.
Toul, p. 3, 7, 16, 21, 83, 92, 95, 100, 117, 122, 128, 164.
Toulon, p. 17.
Tournus. Voy. l'introd.
Tragny et Sorbey (Ph. Praillon, sr de), p. 138.
Traité dédié au roi, p. 7, 100.
Travalt, p. 32, 91, 142, 143, 145.
Travault. Voy. Travalt.
Treize de la justice (les), p. 31, 81, 91, 98, 118, 119, 133, 138, 141, 143, 145, 151, 157, 169, 170, 173, 177, 212, 213. Voy. l'introd.
Trésorier des réparations, p. 71, 202.
Trésorier du chapitre, p. 61, 187.
Trésoriers, p. 127.
Trèves (ville et archevêché de), p. 121.
Trinitaires, p. 90.
Trois-États (les), p. 28, 31, 33, 65, 66, 68, 69, 73, 82, 134, 135, 136, 142, 171, 195, 196, 197, 210, 212. Voy. l'introd
Trois-Ordres (les), p. 134, 135, 141, 142, 171, 195, 196. Voy. l'introd.
Trompette, p. 26.
Tronville, p. 195.
Turenne (de), p. 107.
Tuyes (de), p. 24, 26, 108.

U

Urbain, cordonnier, p. 152.
Uzès (d'), p. 183.

V

Vadancourt (de), p. 94.
Vallières, p. 208.
Vaudémont (Lorraine), p. 156.
Vaudémont (Mme de), p. 46, 108, 156.
Vaudray (de), p. 84.
Velay (le), p. 112.
Verdun, p. 3, 7, 16, 21, 24, 83, 92, 93, 95, 100, 117, 122, 128, 130, 131, 132, 200.
Verdussen (le capitaine), p. 167.
Vermine (le capitaine Mangeot, dit), p. 63.
Verny, p. 48, 112, 113, 114, 158.
Verny (sr de), p. 12, 33, 60, 112, 113, 143, 186. Voy. Barisey.
Vert (Esther). Voy. l'introd.
Vervins (Isabeau de Coucy, dame de), p. 159.
Vezon, p. 208.
Viart (le président), p. 2, 4, 10, 12, 81, 82, 144, 154, 157. Voy. Président royal de justice.
Vicaire, p. 30.
Vicaire gén. de l'évêché, p. 136.
Vieilles bandes (compagnies des), p. 86.
Vieilleville (maréchal de), p. 78, 80, 81, 83, 86, 87, 94, 116, 123, 127, 128, 161, 166, 180.
Vieilleville (*Mémoires du maréchal de*). Voy. Carlois.
Viellars, p. 71, 292, 203.
Vienne (de). Voy. Clervant.
Vienne (Autriche), p. 80.
Vienne en Dauphiné. V. introd.
Vigneulles (Philippe de), p. 77.
Villegusien près Langres. Voy. l'introd.
Ville impériale, p. 32, 83.
Villeneuve (le capitaine), p. 25, 53, 86, 125, 166.
Viller (Henriat de), p. 54, 60, 63, 91, 145, 154, 169, 170, 181, 185.
Viller (Jean de), p. 59, 169. Voy. Luxembourg.
Viller le Jeune (de), p. 58, 169.
Villers (de Gournay, sr de), p. 31, 113, 137, 139, 140, 165, 168, 169, 182, 183.
Villers-la-Quénexy, p. 140.
Voisage, p. 113.
Vosges (les), p. 182.
Voué, Vouerie, p. 112, 146, 165.
Vry, p. 172.

W

Wallons (Église de réformés), p. 156.
Westphalie (traité de), p. 100.
Woippy, p. 207, 208.
Worms, p. 59.
Wurtemberg (duc de), p. 162.

X

Xonville, p. 150.

FIN

ERRATA

P. 90,	l. 16, depuis 1597,	*lisez* :	depuis 1598.
91,	28, Jacques Estienne,	—	J. Estienne.
133,	30, grainetier,	—	grenetier.
137,	17, Panges,	—	Pange.
143,	30, Jean Estienne,	—	J. Estienne.
156,	12, 13, 17, 30, Vaudemont,	—	Vaudémont.
161,	29, Vieillevelle,	—	Vieilleville.
172,	14, de l'an 1578,	—	en l'an 1578.

IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
5, rue des Grands-Augustins, Paris.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 002845153b

CE DD C901
.M56B8 1884
COO BUFFET, FRAN LIGUE A METZ
ACC# 1073803

Les Reliures Ca
TÉL.: (819) 686-2059
(MTL.) 255-5203

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 03 22 06 6